

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

PREMIER PLAN QUINQUENNAL

DE DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE ET SOCIAL

PREMIER PLAN QUINQUENNAL

*de développement
économique et social*

et social
de développement économique
du premier plan quinquennal
portant approbation

LOI

LOI

portant approbation du premier Plan quinquennal de développement économique et social.

L'Assemblée nationale du Cameroun a délibéré et adopté, en sa séance plénière du 16 décembre 1960, le projet de loi n° 15/PJI/AN dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé le Plan quinquennal de développement économique et social tel qu'il figure en annexe à la présente loi.

ART. 2. — Les sources de financement du Plan sont d'origine locale ou extérieure, à savoir :

Fonds locaux.

- Participation éventuelle du budget d'équipement de l'Etat du Cameroun;
- Fonds d'investissement routier;
- Autres fonds locaux de toute origine affectés par la loi au financement du Plan.

Fonds d'aide extérieure.

- Aides financières multilatérales ou bilatérales affectées au Plan et résultant des accords que le Gouvernement aura été autorisé à conclure avec les organismes internationaux et les Etats étrangers.

ART. 3. — Le ministre du Plan est ordonnateur de tous les programmes Plan.

ART. 4. — Les autorités de tutelle devront examiner la conformité, avec le Plan quinquennal, des plans de campagne des collectivités locales et des organismes publics, parapublics et privés bénéficiant de subventions, de prêts ou d'avances sur les sources de financement ci-dessus énumérées.

Ces plans de campagne seront approuvés après avis conforme du ministre du Plan.

ART. 5. — Des décrets pris en conseil des ministres définiront les conditions d'exécution de la présente loi et notamment pour chaque exercice budgétaire correspondant à chacune des tranches annuelles du premier Plan quinquennal, le programme des opérations financées sur les fonds locaux et s'inscrivant dans le cadre du Plan.

Yaoundé, le 16 décembre 1960.

Le Président de l'Assemblée nationale,
LOUIS KEMAYOU HAPPI.

Annexe

	Chapitre 101. — <i>Etudes</i>		2.399.000.0
 Titre I. — PRODUCTION.			
	Chapitre 102. — <i>Production agricole</i>	9.598.000.000	
	Chapitre 103. — <i>Production animale</i>	899.000.000	
	Chapitre 104. — <i>Production forestière</i>	1.200.000.000	
	Chapitre 105. — <i>Production industrielle</i> ..	3.577.000.000	
	Chapitre 106. — <i>Coopération</i>	950.000.000	
	TOTAL DU TITRE I		16.221.000.0
 Titre II. — INFRASTRUCTURE.			
	Chapitre 107. — <i>Routes et ponts</i>	11.784.000.000	
	Chapitre 108. — <i>Routes et voies navigables.</i>	3.135.000.000	
	Chapitre 109. — <i>Aéronautique</i>	584.000.000	
	Chapitre 110. — <i>Chemins de fer</i>	9.380.000.000	
	Chapitre 111. — <i>Postes et télécommunica-</i> <i>tions</i>	395.000.000	
	Chapitre 112. — <i>Tourisme</i>	182.000.000	
	TOTAL DU TITRE II		25.460.000.0
 Titre III. — EQUIPEMENTS SOCIAUX.			
	Chapitre 113. — <i>Santé publique</i>	3.564.000.000	
	Chapitre 114. — <i>Enseignement</i>	1.460.000.000	
	Chapitre 115. — <i>Education populaire, jeu-</i> <i>nesse et sports</i>	2.000.000.000	
	Chapitre 116. — <i>Urbanisme et habitat</i>	2.075.000.000	
	TOTAL DU TITRE III		9.099.000.00
	TOTAL GENERAL		53.182.000.00

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORT DE PRESENTATION

Au début de son indépendance et après plus de dix ans d'investissements importants qui ont développé son infrastructure et amélioré ses moyens de production, le Cameroun se présente comme un pays où la nécessité d'une élévation du niveau de vie demeure impérieuse, mais qui possède le potentiel économique pouvant lui permettre de réaliser des progrès rapides.

Les principaux traits qui caractérisent la structure de l'économie du Cameroun et les conditions qui ont présidé à son développement récent sont les suivantes :

— Une densité de population relativement faible sauf en trois zones assez circonscrites, le taux d'accroissement étant modéré.

— Un potentiel de production agricole et d'élevage très favorable mais insuffisamment mis en valeur, ayant pour conséquence un niveau de consommation alimentaire global à la limite des besoins, mais une nutrition le plus souvent mal équilibrée.

— Des ressources importantes en cultures d'exportation dont la production a été sensiblement accrue, mais pas encore à la mesure des possibilités et des besoins.

— Une industrie embryonnaire, si l'on excepte l'ensemble électro-métallurgique d'aluminium qui vient d'être créé.

— Une infrastructure de moyens de communication importante, récemment développée, mais n'assurant pas encore de manière satisfaisante toutes les relations secondaires ni une liaison Nord-Sud suffisamment directe.

— Des circuits commerciaux intérieurs encore très élémentaires, laissant une très large part à l'autoconsommation.

— Un revenu national de l'ordre de 21.500 francs C.F.A. en moyenne par habitant, se comparant favorablement à celui d'autres contrées de la zone inter-tropicale africaine, mais illustrant le degré de sous-développement du pays.

— Des finances et une balance des paiements équilibrée grâce à une aide extérieure très substantielle qui a alimenté la majeure partie des investissements depuis une douzaine d'années, l'épargne intérieure n'ayant pas été jusqu'ici à la mesure d'un effort de développement économique.

L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT DANS LE PASSE

Sous l'impulsion du F.I.D.E.S., deux plans de développement dits quadriennaux ont été élaborés et mis en application au Cameroun entre 1946 et 1959.

Le premier plan (PQ 1) a été celui de l'infrastructure : il s'agissait essentiellement, au lendemain de la guerre, d'assurer le déblocage de la production existante, qui s'évacuait difficilement, et le ravitaillement des différents points du territoire. Le F.I.D.E.S. a consacré alors 85 % de ses dotations au port de Douala, au chemin de fer, aux axes routiers y aboutissant et, dans une moindre mesure, aux aérodromes et aux moyens modernes de transmission.

Avec le début du deuxième plan (PQ 2) se termine la phase de mise en chantier des grands travaux d'infrastructure. Ceux qui seront réalisés en application du deuxième ne sont que l'achèvement ou la poursuite des opérations entreprises au cours du premier.

Le trait dominant du deuxième plan, en effet, aura été d'accroître la part des crédits réservés au développement de la production, puisque cette part passe de 4 % des crédits F.I.D.E.S. du premier plan à 40 % des crédits du second, afin d'accroître les niveaux de vie de la population.

Les méthodes mises en œuvre pour atteindre cet objectif principal comprenaient :

— La diversification et la valorisation des richesses agricoles (production d'espèces sélectionnées et à haut rendement, formation d'un paysannat par l'encadrement d'agents des secteurs de modernisation rurale) ;

— L'intensification des échanges intérieurs des richesses produites (aménagement des pistes de collecte et achèvement des opérations des grands travaux d'infrastructure entrepris sur le premier plan) ;

— L'amélioration du cadre de travail des producteurs (petits travaux d'intérêt rural) ;

Il Pa été avec le constant souci d'associer les représentants de tous les secteurs d'activité et de toutes les couches de la population au travail des experts des services administratifs et des bureaux d'étude dont le Gouvernement camerounais s'était assuré le concours pour la phase préparatoire.

Ainsi, si le Gouvernement demeurait le maître de l'œuvre, du moins était-on assuré que le Plan ne serait pas l'expression des idées des seuls techniciens mais qu'il serait vraiment le produit de la confrontation des points de vue des intéressés au développement économique et social du Cameroun.

Certes, l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, et de nécessaires arbitrages devaient être rendus par le Gouvernement, et les options définitives faites par celui-ci, mais ils l'ont été en toute connaissance de cause après que tous les intérêts légitimes aient pu se faire entendre librement.

Dès le mois d'août 1959, des commissions départementales du Plan ont fonctionné. Leur rôle ne consistait pas à proposer un catalogue d'opérations diverses, mais en tout premier lieu, à fournir la documentation de base nécessaire à la préparation du Plan en dressant par rubrique un inventaire détaillé des problèmes de la circonscription, puis de dégager, en les classant selon l'ordre d'urgence, les objectifs paraissant souhaitables et possibles d'atteindre, enfin de faire toutes suggestions utiles sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Une commission générale de planification a été nommée et a tenu sa première session au courant du mois d'octobre. Elle comprenait les ministres et secrétaires d'Etat, des techniciens de l'administration, des représentants des assemblées consulaires, des organisations professionnelles et des syndicats patronaux et ouvriers. Elle avait pour rapporteur général l'un des experts de la S.O.G.E.P., l'un des deux bureaux d'étude dont le Gouvernement camerounais s'était assuré le concours, l'autre étant la S.E.D.E.S., plus spécialement chargé du plan d'industrialisation.

La commission générale a été saisie d'un rapport introductif faisant le bilan de l'économie camerounaise. Puis elle a étudié des fiches de documentation, elle en a discuté les conclusions et a renvoyé aux commissions spécialisées qu'elle jugeait compétentes, les problèmes posés, une même question pouvant être renvoyée à plusieurs commissions qui devaient l'étudier chacune sous l'aspect qui lui était propre.

Les commissions spécialisées :

- Production rurale;
- Production industrielle;
- Aménagement du territoire et Transports;
- Habitat et urbanisme;
- Distribution et Crédit;
- Questions sociales et culturelles,

ont commencée de fonctionner dès la fin de la première session de la commission générale de planification. Après avoir désigné un rapporteur et pris connaissance de l'ensemble des problèmes qui leur étaient renvoyés pour étude, elles ont défini leurs méthodes de travail et se sont formées en groupes d'étude correspondant aux rubriques habituelles du Plan. Certaines questions d'ordre général ont été réservées à une étude en séance plénière.

Dès achèvement des travaux des groupes d'étude, les commissions spécialisées se sont réunies pour l'exposé des conclusions, la coordination des études et l'établissement du rapport d'ensemble. Le rapporteur de la commission a été chargé de soutenir ce rapport devant la commission générale de planification.

Celle-ci a tenu sa deuxième session à la fin du mois de décembre 1959. Elle a pris connaissance des rapports des commissions spécialisées dont elle a discuté les conclusions, modifiant ou rejetant certaines d'entre elles pour dégager une ligne d'action cohérente.

En outre, la commission générale a émis un certain nombre de vœux dont la prise en considération conditionne l'exécution d'un plan rationnel dont ils constituent l'environnement. Ces vœux ont trait à la législation à promouvoir et aux institutions à créer.

Les travaux des trois ordres de commissions : départementales, spécialisées, générale, ont abouti à la rédaction de deux rapports :

Un rapport analytique qui a permis de faire le point de la situation actuelle d'ensemble et de faire le point de chaque secteur d'activité en précisant :

- les données de base,
- les problèmes qui se posent,
- l'action recommandée.

Un rapport général qui élabore l'ensemble de ces données analytiques en une politique globale de développement. Ce rapport général précise :

- l'objectif global de développement proposé,
- les lignes générales d'orientation,
- les méthodes d'action recommandées,
- une estimation des investissements nécessaires,
- les modalités de financement.

L'OBJECTIF GLOBAL

Durant la période d'application des deux premiers programmes d'investissements, c'est-à-dire de 1948 à 1951, le revenu national global s'est accru de 50 % environ.

Ce résultat a été obtenu pour une très large part grâce aux capitaux publics et privés d'origine extérieure. On ne peut savoir si cette forme de financement subira des modifications en plus ou en moins dans son volume. En cas de diminution, l'épargne monétaire nationale ne saurait, dans l'état actuel des choses, prendre le relais total, mais une orientation des investissements mieux adaptée aux besoins, une meilleure productivité des ressources disponibles et une grande utilisation d'un capital d'heures-travail actuellement inemployé, pourraient compenser cette diminution.

On peut donc retenir comme objectif désirable et possible le maintien du rythme de croissance qui a prévalu au cours de la dernière décennie, et l'on adoptera comme objectif global de développement le doublement du revenu national moyen par habitant dans les vingt prochaines années, c'est-à-dire que celui-ci devra passer de 21.500 à 43.000 francs C.F.A. soit un taux moyen de progression de 4,6 % par an.

Toutefois, pour que l'amélioration des conditions économiques générales s'accompagne de celle des conditions humaines et sociales, autrement dit pour que l'augmentation du revenu national se fasse sentir au niveau du citoyen de toutes les couches sociales de la population et de toutes les régions, il faudra mettre en place les structures économiques et sociales qui permettront d'atteindre ce résultat :

- Extension du système coopératif en vue d'une rémunération plus juste du producteur et d'un meilleur approvisionnement;

- Création de communautés villageoises pour animer le milieu rural, le faire participer à l'effort de développement et aussi l'en faire bénéficier.

Il faudra également atténuer les différences de niveau de vie entre régions inégalement évoluées si l'on veut que le Cameroun forme vraiment une seule nation.

Songeons qu'alors que le taux de scolarisation est de 44 % pour tout le Cameroun, il n'est que de 9 % dans le Nord; que s'il y a en moyenne un lit pour 315 habitants au Cameroun, il n'y en a qu'un pour 1.290 habitants dans le Nord.

LIGNES GENERALES D'ORIENTATION

SUR LE PLAN HUMAIN.

L'aspect humain constitue l'élément central du Plan de développement. Le facteur humain apparaît en effet à la fois comme une fin et comme un moyen : comme une fin, puisqu'il s'agit en définitive d'améliorer les différents aspects de la condition humaine; comme un moyen, puisque des hommes mieux alimentés, en meilleure santé et plus instruits seront les instruments les plus efficaces de la croissance économique.

Dans ce domaine, le Plan se propose donc :

- L'amélioration de l'équilibre alimentaire;
- L'extension et l'adaptation de l'enseignement;
- Une meilleure utilisation du potentiel de travail.

Le Cameroun dispose des ressources naturelles qui lui permettraient, si elles étaient mises en œuvre de manière concertée, d'assurer à ses populations une alimentation très améliorée et très voisine des normes considérées comme satisfaisantes. Ceci requiert une extension de certaines productions insuffisantes, mais également et surtout la création de circuits de distribution et une amélioration des transports.

En ce qui concerne l'enseignement, il s'agit d'adapter les méthodes aux possibilités du Cameroun. On a calculé que si l'on atteignait la scolarisation totale suivant les méthodes classiques, 130 milliards de francs C.F.A. d'investissements seraient nécessaires, et à ce moment le budget annuel de fonctionnement du ministère de l'Éducation serait de 44 milliards alors qu'il est aujourd'hui de 1,6 milliard et que le budget camerounais total n'atteint que 14 milliards.

Il est donc nécessaire de trouver des formules neuves pour procéder à une planification générale de l'enseignement compatible avec les possibilités de la nation.

Il s'agit également d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignement pour que les citoyens que celui formera soient des citoyens utiles et non des oisifs venant grossir la masse des prolétaires des villes.

Dans le domaine du potentiel de travail, le Cameroun ne souffre pas de surpopulation, comme c'est le cas de nombreux pays sous-développés, mais d'un déséquilibre prononcé dans la répartition de son potentiel de travail et d'un sous-emploi de celui-ci.

Il s'agira donc d'obtenir par les mesures appropriées une meilleure répartition de la population, une meilleure qualification professionnelle, le maintien à la terre de la jeunesse rurale que des structures sociales périmées condamne à l'exil en ville, l'utilisation de la totalité du temps disponible qui peut être consacré au travail productif dans les exploitations agricoles.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.

Accentuation de la mise en valeur du potentiel agricole.

Parallèlement au développement des cultures d'exportation qui, en même temps qu'elles assurent un revenu mo-
 taire à la population, permettent d'augmenter le pouvoir d'achat du Cameroun à l'égard de l'étranger, on devra intensifier la production agricole destinée à satisfaire les besoins de la population (céréales, légumineuses, oléagineux, élevage).

Développement de l'économie d'échange.

Toutefois la production de denrées pour la satisfaction des besoins intérieurs n'est possible qu'à condition qu'elle soit développée l'économie d'échange substituée à un système d'autoconsommation qui a le grave inconvénient d'empêcher une diversification suffisante de l'alimentation et de n'apporter aucun revenu monétaire au producteur qui, ne disposant pas de pouvoir d'achat, ne peut alors satisfaire une gamme même élémentaire de besoins.

L'organisation coopérative et l'amélioration des voies de communication doivent être les pièces maîtresses de l'introduction d'une économie d'échange.

Effort sélectif d'industrialisation.

Dans l'immédiat, la mise en valeur du potentiel agricole se heurte à moins d'obstacles que l'industrialisation. Celle-ci ne doit pas être négligée. Cependant doivent avoir la priorité, les opérations à l'échelle des besoins et des moyens du pays. Cet effort, portant donc sur les productions industrielles pour lesquelles il existe un marché intérieur, permettrait

- La résorption d'une partie des chômeurs;
- La satisfaction d'un certain nombre de besoins de consommation au moyen des ressources du pays, d'où un gain économique pour l'achat de biens d'équipement;
- Une plus grande valorisation des produits bruts;
- L'exploitation de produits jusqu'ici négligés.

A plus longue échéance et en fonction de l'évolution du marché, l'industrie lourde d'exportation pourrait être également développée : fer de Kribi, bauxite de Martap.

LA PROGRAMMATION — LE PREMIER PLAN QUINQUENNAL

C'est en vue de cet objectif global et en fonction des lignes d'orientation générale que le ministère du Plan, en collaboration avec les ministères techniques, a établi le premier Plan quinquennal camerounais qui vous est soumis aujourd'hui.

Les opérations sont groupées en trois titres : Production, 16 milliards; Infrastructure, 25 milliards; Equipement sociaux, 9 milliards, auxquels s'ajoute un chapitre consacré aux études (2 milliards). Soit en tout : 53 milliards.

La comparaison avec la répartition des opérations dans les deux plans précédents est la suivante :

	1948-1953	1954-1959	1961-1965
Etudes	1 %	0,4 %	4,5 %
Production	3,9 %	39 %	31,3 %
Infrastructure	83,3 %	41,6 %	47 %
Equipements sociaux	9,6 %	19 %	17,1 %

La comparaison est faite ici avec la répartition des crédits F.I.D.E.S. durant les deux premiers plans quinquennaux qui constituent une base de référence sûre.

On note donc une sensible différence avec le tableau donné dans le rapport général établi par la S.O.G.E. qui repose sur la répartition des investissements totaux, lesquels ne sont qu'estimés et peuvent être discutés.

On remarque également une sensible différence dans le montant des investissements du Plan quinquennal qu'ils figurent au rapport général, et qui résultent d'une première approximation, et tels qu'ils figurent dans le document qui vous est soumis, où ils ont été calculés avec une précision beaucoup plus grande, bien qu'il ne faille pas considérer le Plan quinquennal comme un document comptable mais comme un programme d'opérations.

Il semble y avoir contradiction entre le pourcentage réservé à la production et ce que nous avons dit plus haut à savoir que c'était l'élément le plus important du Plan. En réalité cette contradiction n'est qu'apparente, car, ce qui a été nommé la « politique cadeau » devant être abandonnée, les investissements publics ne seront plus l'élément préparant du développement de la production qui devra provenir d'un effort soutenu des producteurs, aidés, bien entendu par l'Etat en ce qui concerne les équipements collectifs d'intérêt général.

Le développement de la production agricole apparaît donc avant tout commandé par une adhésion sincère des populations rurales, par une structuration adéquate du milieu rural, par une législation foncière adaptée aux nécessités du développement, par une action psychologique incessante pour que certains produits ne soient plus considérés comme des produits de cueillette mais comme des produits de culture, ce qui nécessitera évidemment un plus grand nombre d'heures de travail (mais il y en a actuellement de nombreuses qui sont inoccupées). Ces mesures sont susceptibles d'avoir un effet immédiat sur le volume de la production et donc sur le revenu national, le revenu individuel et le revenu de l'Etat.

Les investissements publics à eux seuls sont incapables, dans le domaine de la production, de produire l'effet escompté. Seule l'adhésion active des producteurs peut aboutir au résultat recherché.

Or le développement de la production est la condition essentielle de la réussite du Plan qui doit former un ensemble cohérent. S'il est bien vrai que le cacao ou le café ne sont pas cultivés pour eux-mêmes et qu'en définitive c'est de l'exportation et de sa promotion qu'il s'agit, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de véritable progrès social qui ne repose sur un développement économique suffisant.

Le déficit budgétaire du Cameroun, qui n'est comblé que par une subvention étrangère, en est un exemple: il ne peut être question d'aggraver cette situation anormale, aussi avons-nous banni tout investissement somptuaire, et nous avons également réduit autant que faire se peut les investissements sociaux, dont les charges récurrentes ne sont compensées par aucun produit nouveau, à brève échéance du moins.

A quoi servirait-il de multiplier les hôpitaux sans médecins ni médicaments et les écoles sans maîtres, faute de pouvoir faire face à ces nouvelles charges?

Si l'on peut envisager de faire appel à l'aide extérieure pour les investissements, le budget de fonctionnement doit être équilibré par des moyens proprement camerounais, ce qui implique de donner la priorité aux investissements directs et immédiatement rentables. Lorsque la situation économique et financière se sera assainie, on pourra songer à développer les équipements sociaux. A l'heure actuelle les opérations qui figurent au Plan représentent le maximum de ce qui peut être fait dans ce domaine.

La part de l'infrastructure, sans atteindre le pourcentage relevé au premier plan quadriennal, est cependant en augmentation sur le second.

C'est qu'en effet l'amélioration des voies de communication est une condition essentielle du développement et des échanges intérieurs, élément moteur de l'accroissement de la production.

Enfin il faut considérer que l'inclusion de la construction du Douala-Tchad dans le premier Plan quinquennal augmente de 8 milliards les crédits consacrés à l'infrastructure et entraîne logiquement des travaux routiers importants pour créer ou améliorer les voies convergentes qui amèneront le trafic au chemin de fer. Cette somme de 8 milliards permettra d'ailleurs pas d'achever totalement la liaison Yaoundé-Ngaoundéré (le coût de celle-ci étant évalué à plus de 12 milliards). Les travaux devront donc se poursuivre durant le second Plan quinquennal.

Autre différence avec les anciens plans : le pourcentage des études par rapport à la masse des crédits. Alors que ce pourcentage s'établissait autour de 1 % durant la dernière décennie, il passe à 4,5 % dans le Plan quinquennal. Quoiqu'il en soit, certains pourraient dire, il ne s'agit pas d'un gaspillage : trop de projets dans le passé ont été de coûteux échecs par suite d'études insuffisantes. Les travaux préparatoires à l'établissement du Plan ont montré combien les données de base faisaient défaut tant pour la planification générale que pour les projets particuliers.

L'exécution du présent Plan, comme la préparation du prochain, seront facilitées par les études prévues.

D'aucuns trouveront, en reconnaissant les titres familiers des chapitres du Plan, que le programme proposé manque d'originalité et qu'il ne fait que suivre d'une façon routinière la voie tracée par les deux plans quadriennaux.

Pouvons-nous faire fi des connaissances et de l'expérience accumulées durant les quinze dernières années en matière de développement particulier? Les diverses actions en cours ont été étudiées par les commissions spécialisées, et la plupart se sont révélées valables dans leur principe et doivent être poursuivies dans le contexte nouveau de l'indépendance, ce qui pose les problèmes : du financement, du personnel, de l'adhésion des masses.

LE FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENNAL

Sur 95 milliards d'investissements durant les deux premiers plans quadriennaux, 38 proviennent du F.I.D.E.S. (section générale et section locale), 2 du budget de l'Etat français, 10 du budget camerounais, dont 2 sur fonds d'emprunt, 1,7 des communes (dont 0,9 sur fonds d'emprunt et 0,8 sur fonds propres); 28 milliards sont des investissements privés (dont 7 grâce au concours de la Caisse centrale); 15 milliards sont des investissements semi-publics (financés par la Caisse centrale).

Ainsi on a :

Part du F.I.D.E.S., du budget de l'Etat français, de la Caisse centrale	65 milliards
Part des fonds publics camerounais	9 milliards
Part du secteur privé	21 milliards

Le Cameroun indépendant désire diversifier les sources de financement de son Plan et souhaiterait faire appel à l'aide internationale en sus éventuellement de l'assistance bilatérale.

Il importe donc de connaître les sources possibles, la nature de l'aide, le champ d'action de l'organisme intéressé et l'importance de l'assistance fournie, ainsi que les conditions d'octroi de celle-ci.

Mais de cet examen il ressort que bien des illusions doivent être dissipées et les faits considérés honnêtement et avec réalisme.

De quoi le Cameroun a-t-il besoin pour réaliser son Plan? De capitaux et de techniciens éprouvés et connaissant le pays où ils auront à appliquer leurs connaissances techniques. De simples experts sont donc insuffisants, sauf pour l'étude des problèmes. Il nous faut une assistance en personnel technique participant directement à la réalisation des opérations, faute de quoi les crédits accordés ne seraient pas efficacement utilisés. Tous nos soins doivent donc être accordés à la formation du personnel camerounais qui peu à peu prendra la relève des techniciens que nous sommes actuellement et serons encore un certain temps dans l'obligation de demander à l'étranger. Mais pour que cette relève soit possible et se fasse à qualification égale, il importe que l'enseignement soit planifié, et nous pensons non seulement à l'enseignement distribué au Cameroun, mais également à l'octroi des bourses. Celles-ci ne doivent être accordées qu'en fonction des besoins du pays, la liberté individuelle de choix doit-elle en souffrir. Ceux qui désireront faire des études dont l'utilité est discutable sur le plan des réalisations immédiates, les feront à leurs frais et non à ceux de la nation. Une coordination au niveau gouvernemental est indispensable, tant en ce qui concerne les bourses camerounaises que les bourses internationales.

Quant aux fonds nécessaires pour les investissements publics, quelle pourra être leur origine?

Un premier point est acquis : le Cameroun ne pourra pas obtenir une aide extérieure *utile* sans une participation substantielle de sa part au financement du Plan camerounais.

Certaines dépenses sont de nature telle qu'elles ne peuvent être prises en charge par un organisme d'aide et d'assistance. Ce sont les investissements administratifs (bureaux, logements, magasins) et les investissements de longue durée concernant des opérations diffuses comprenant une forte proportion de dépenses de personnel et de fonctionnement. Ces opérations intéressent surtout le secteur « Production »; elles sont absolument essentielles, car sur leur réussite repose la possibilité d'exécuter les opérations du secteur social. En outre, les règles fixées par les organismes internationaux tels que le Fonds spécial des Nations Unies, font une obligation à l'Etat bénéficiaire de participer au financement des opérations pour la réalisation desquelles il sollicite l'aide internationale, dans la proportion d'un tiers pour le Fonds spécial et deux tiers pour l'Etat bénéficiaire.

Enfin certaines opérations de petite envergure et qui ne sont pas les moins intéressantes, loin de là, ne rencontrent guère la faveur des organismes d'assistance; c'est donc seulement par une politique d'austérité réelle que le Cameroun arrivera à dégager les crédits d'investissement nécessaires sur ses fonds propres. C'est tout le système administratif qu'il faudra repenser pour calculer le coût et le rendement des services publics et procéder aux réformes de base indispensables. C'est également par l'effort collectif de la population que cette participation pourra être assurée.

Il ne faut cependant pas se bercer d'illusions, et le recours à l'aide étrangère sera une nécessité pendant toute la durée d'exécution de ce Plan. A ce sujet, bien des idées fausses ont cours : certains milieux estiment que l'aide bilatérale est entachée d'un danger pour l'indépendance nouvellement acquise, et l'on voudrait y substituer une aide internationale et, parce que telle, considérée comme neutre et désintéressée. Or il faut regarder les faits et non ses désirs : dans l'état actuel de la conception qu'ont les Nations Unies de l'aide internationale, le relais pur et simple du F.I.D.E.S. par celle-ci ne peut être envisagé. En effet, la nature de l'aide apportée par les organismes internationaux diffère profondément de celle du F.I.D.E.S. Le Fonds spécial des Nations Unies, le programme élargi d'assistance technique des agences spécialisées de l'O.N.U. (P.A.O., U.N.E.S.C.O., O.I.T., etc.), la Fondation d'assistance mutuelle pour l'Afrique, financent essentiellement :

- Des études;
- Des opérations de démonstration;
- La fourniture du matériel scientifique;
- La formation du personnel local par l'octroi de bourses,

à l'exclusion de tout investissement proprement dit.

Les investissements sont du ressort de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement mais celle-ci accorde des prêts et non des dons, et dans des secteurs d'activité bien délimités : sociétés privées ou entreprises publiques de caractère industriel ou commercial (ports, chemins de fer). Le seul critère retenu est celui de la rentabilité de l'opération objet de l'emprunt, rentabilité directe et immédiate. On note cependant certaines exceptions en faveur du réseau routier.

Le Cameroun, d'ailleurs, dont le budget ordinaire est en déficit, ne peut songer à s'endetter systématiquement sans aggraver le déficit budgétaire. Il n'est envisagé de recourir à l'emprunt que pour un nombre très limité d'opérations dont la plus importante est le Douala-Tchad.

Il faut non seulement considérer la nature, mais aussi le volume de l'aide extérieure; il peut être instructif à cet égard d'étudier la répartition des fonds publics mis à la disposition des pays d'Afrique situés au sud du Sahara, de 1944 à 1958.

En incluant les prêts ou subventions nationaux ou internationaux, le total est de 468 milliards de francs C.F.A. dont exactement la moitié pour les pays de la zone franc (234) et 173 milliards pour l'ensemble des pays de la zone sterling.

Le pourcentage de chacune des sources extérieures de financement était le suivant :

Nations Unies	2 milliards de francs C.F.A.	=	0,4 %
Aide américaine	27 milliards de francs C.F.A.	=	5,7 %
Fonds britannique de développement	82 milliards de francs C.F.A.	=	17,5 %
B. I. R. D.	134 milliards de francs C.F.A.	=	28,6 %
F. I. D. E. S.	223 milliards de francs C.F.A.	=	47,6 %

Les faits sont là. On peut déplorer cette situation et joindre sa voix à celle d'hommes politiques éminents qui réclament une refonte du système d'aide aux pays sous-développés, mais dans l'état actuel des choses il faut être réaliste.

D'ailleurs, l'aide bilatérale est-elle entachée de tous les défauts dont on veut bien la charger? En ce qui concerne celle qui est le plus suspectée, nous avouons que dans aucune des conventions F.A.C. ou F.I.E.D. qui ont été passées avec la République française et avec la Communauté économique européenne, nous n'avons trouvé trace de conditions politiques dont elles auraient été assorties. Si celles-ci avaient existé, ces conventions n'auraient d'ailleurs pas été signées.

En résumé, le Cameroun fera appel :

— Aux Nations Unies et à leurs agences spécialisées, ainsi qu'à la C.C.T.A. et la F.A.M.A., en ce qui concerne l'envoi d'experts et l'octroi de bourses;

— A la Banque internationale pour un petit nombre d'opérations directement et immédiatement rentables;

— A l'aide bilatérale pour la plus grande partie des investissements publics. L'aide de tous les pays amis sera acceptée à condition qu'elle réponde aux besoins du Cameroun. Tant que nos amis n'auront pas précisé leurs intentions, nous ne pourrions initialement faire appel qu'au Fonds d'aide et de développement et au Fonds européen de développement, dont les caractéristiques s'accordent aux besoins de notre Etat.

Le document qui vous est soumis pourra, lorsqu'il aura été approuvé par vous, être étudié par les Etats étrangers qui s'intéressent à notre développement, et ceux-ci nous diront quelles opérations ils peuvent financer et sous quelle forme. Nous souhaitons seulement que le désintéressement dont ils feront preuve se manifeste par la prise en considération des intérêts camerounais en priorité et que cette aide ne donne lieu à aucune surenchère. Qu'ils se souviennent que ce ne sont pas les investissements spectaculaires qui sont les plus utiles et qu'il s'agit non pas d'écraser le Cameroun sous le poids de nouvelles charges de fonctionnement, mais de l'aider à se suffire à lui-même par le développement de son potentiel de production.

*

**

Un Plan aussi bien conçu soit-il, des techniciens aussi compétents et aussi dévoués soient-ils, des crédits importants et judicieusement répartis ne suffiraient pas au succès de l'entreprise qui réclame avant tout l'adhésion active de tous les citoyens. C'est à ce prix que le Plan ne sera pas seulement une œuvre d'économistes et de techniciens mais vraiment le programme de développement de la Nation, qui permettra d'asseoir son indépendance politique nouvellement acquise sur des bases économiques saines et solides.

En le sanctionnant, l'Assemblée s'engagera à agir auprès des populations pour que celles-ci répondent à l'appel qui leur est adressé et donnent sans réticence leur concours, sans lequel le Plan ne saurait être qu'un document administratif.

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
I	P. 102	01		<i>Etudes et recherches agronomiques</i>	294	122	167	161	110	734
			01 - a	Station de recherche de Nkolbisson	15	15	14	14	14	72
			b	Station de recherche de Nkoemvone	18	18	17	17	17	87
			02 - a	Recherche relative au café	222	60	52	45	52	431
			b	Recherche relative au thé	6	5	5	5	5	26
			03	Reconversion de la plaine bananière — Etudes ..	8	6	4	5	6	30
			04	Station de Guétalé	25	18	15	14	16	88
		02		<i>Enseignement agricole et formation rurale</i>	162	48	5	19	4	229
			01	Ecoles d'agriculture	122	8	5	10	4	149
			a	Ecole nationale	17	1	1	3	1	23
			b	Ecole de Dschang	44	1	2	3	1	51
			c	Centre F.A. Maroua	28	3	1	2	1	35
			d	Centre F.A. Ebolowa	33	3	1	2	1	40
			02	Centres de formation rurale	40	40			1	80
		03		<i>Bases phytosanitaires</i>	97	65	65	65	65	357
			01	Bases du Centre	32	25	25	25	25	132
			a	Nkolbisson	17	14	14	14	14	73
			b	Nkoemvone	15	11	11	11	11	59
			02	Bases de l'Ouest	16	11	11	11	11	60
			03	Bases du Sud-Ouest	19	11	11	11	11	63
			04	Bases de l'Est	19	11	11	11	11	63
			05	Bases du Nord	11	7	7	7	7	39
		04		<i>Encadrement du paysan</i>	1.275	1.364	1.549	1.618	1.693	7.590
			01	Semcentre	518	628	701	773	830	3.450
			02	Semca	242	247	248	249	249	1.235
			03	Semest	165	177	188	191	195	916
			04	Semmaritime	141	141	141	141	141	705
			05	Semnord	110	123	139	151	163	686
			06	Semry	16	15	15	15	15	76
			07	C.F.D.T.	83	133	168	98	100	522
		05		<i>Actions diverses</i>	77	247	422	247	147	1.140
			01	Caoutchouc	25	25	25	25	25	125
			02	Récupération et conservation des sols	35	35	20	20	20	130
			a	Nord	25	25	10	10	10	80
			b	Bamiléké	10	10	10	10	10	50
			03	Mise en valeur des terres	17	187	377	202	102	885
			a	Plaines Bamiléké	12	12	2	2	2	30
			b	Plaine de Maroua	5	75	75			155
			c	Vallée du Logone		100	300	200	100	700
				RÉCAPITULATION P. 102	1.905	1.946	2.139	2.041	2.019	10.050

PRODUCTIONS ANIMALES — P. 103

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
I	P. 103	01		<i>Élevage</i>	248	194	75	70	71	658
			01	Action sur la production	154	116	68	60	60	458
			a	Extension du dispositif de protection sanitaire.	88	54	17	14	13	186
			b	Amélioration des conditions d'entretien du bétail.	41	37	20	14	16	128
			c	Amélioration des races	25	25	31	32	31	144
			02	Action sur la commercialisation	94	78	7	10	11	200
			02	<i>Pêche et pisciculture</i>	63	44	48	48	48	241
			01	Pêche continentale	33	20	20	21	21	115
			02	Pisciculture	30	24	28	22	22	126
					RÉCAPITULATION P. 103	314	238	123	113	114

PRODUCTION FORESTIERE — P. 104

	P. 104	01		<i>Recherche forestière</i>	60	75	60	60	65	320
			01	Carte des forêts	20	20	20	20	20	100
			02	Flore camerounaise					5	5
			03	Etudes	40	55	40	40	40	215
		02		<i>Travaux forestiers</i>	106	181	206	191	196	880
			01	Enrichissement en forêt dense	56	56	56	56	56	280
			02	Reboisement en savane	40	40	40	40	40	200
			03	Conservation des sols	10	85	110	95	100	400
			a	Bandes boisées	10	10	10	10	10	50
			b	Correction de torrents		75	100	85	90	350
				RÉCAPITULATION P. 104	166	256	266	251	261	1.200

INFRASTRUCTURE — Titre II

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
II										
	P. 107			ROUTES ET PONTS	1.565	1.990	2.300	2.600	2.870	11.325
	P. 108			PORTS ET VOIES NAVIGABLES	955	535	710	465	460	3.125
	P. 109			AÉRONAUTIQUE	70	59	55	200	200	584
	P. 110			CHEMIN DE FER	211	241	2.282	3.306	3.340	9.380
	P. 111			POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	90	98	88	73	46	395
	P. 112			TOURISME	60	47	25	25	25	182
				RÉCAPITULATION TITRE II	2.951	2.970	5.460	6.669	6.941	24.991

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
II	P. 107	01		<i>Grands axes</i>	810	1.010	1.100	1.200	1.305	5.515
				02	<i>Routes secondaires</i>	555	780	1.000	1.200	1.275
		01	02	D'intérêt économique	155	160	150	100	230	885
				D'intérêt administratif	400	620	850	1.010	1.015	3.925
		03	<i>Pistes de collecte</i>	200	200	200	200	200	1.000	
		RÉCAPITULATION P. 107					1.565	1.190	2.300	2.600

PORTS ET VOIES NAVIGABLES — P. 108

II	P. 108	01		<i>Port de Douala</i>	940	420	540	450	460	2.810				
				01	Rempiètement quatre postes à quai	880	220				1.100			
				02	Achat drague	—	—	200	—	—	200			
				03	Port de pêche	60	100	40	—	—	200			
				04	Superstructures zone centrale	—	—	—	200	—	200			
				05	Appontement pétrolier	—	—	250	—	—	250			
				06	Parc à grumes	—	10	—	—	—	10			
				07	Aménagement division matériel	—	—	—	200	—	200			
				08	Gare maritime, capitainerie	—	—	—	—	200	200			
				09	Cité d'habitation	—	90	50	50	260	450			
				02		<i>Port de Kribi</i>	15	15	70	15		115		
						01	Epi	15	—	—	—	15		
						02	Hangar	—	15	—	—	15		
						03	Quai rive gauche	—	—	70	—	70		
				03		04	Grue Marion	—	—	—	15	15		
						<i>Port de Garoua</i>	—	100	100	—	—	200		
				04	<i>Navigabilité haut Nyong</i>						pm			
				RÉCAPITULATION P. 108					955	535	710	465	460	3.125

AERONAUTIQUE — P. 109

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
II	P. 109	01		<i>Infrastructure aérienne</i>	60	45	25	200	200	530
			01	Aérodrome de Yaoundé	60					60
			02	Aérodrome de Ngaoundéré				200		200
			03	Aérodrome de Maroua					200	200
			04	Aérodrome de Batouri		25				25
			05	Aérodrome de Foumban			15			15
			06	Logements		20	10			30
		02		<i>Sécurité radio</i>	10	14	30			54
				Radio-phares VOR	10	10	10			30
				Liaison télétype Douala-Yaoundé			20			20
				Centre émission Garoua		1				1
				Centre émission Garoua		2				2
				Déplacement VOR Yaoundé		1				1
				RÉCAPITULATION P. 109	70	59	55	200	200	584

CHEMIN DE FER — P. 110

II	P. 110	01		<i>Réseau Sud — Modernisation</i>	211	241	282	306	340	1.380
			01	Modernisation ligne du Centre	90					90
			02	Modernisation ligne du Nord		90	90	90	90	360
			03	Embranchement et déviations	5	20	20			45
			04	Modernisation des ateliers	13	6	18			37
			05	Télécommunications et signalisation	3	5				8
			06	Modernisation des gares	30	50	32	30	60	202
			07	Transfert gare de Douala			50	100	100	250
			08	Cité logements	70	70	72	86	90	388
		02		<i>Douala-Tchad</i>			2.000	3.000	3.000	8.000
				RÉCAPITULATION P. 110	211	241	2.282	3.306	3.340	9.380

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
II	P. 111	01		<i>Axes mixtes</i>	21	2	10	22	22	77
			01	Douala-Yaoundé VHF	21					21
			02	liaisons VHF secondaires			10	10	10	30
			03	Etudes liaisons VHF Dschang-Foumban		2		12	12	26
		02		<i>Réseaux téléphoniques</i>	33	46	44	21	8	152
			01	Extension des centraux automatiques	33	2				35
			02	Extension des centraux souterrains		44		2		46
			03	Création des réseaux			44	10	8	71
		03		<i>Axes radio-électriques</i>	15	16	4			35
			01	Centre territorial de réception	4	2				6
			02	Stations nouvelles	11	2	4			17
			03	Renforcement des axes principaux		12				12
		04		<i>Bâtiments</i>	21	34	30	30	16	131
			01	Création de bureaux de poste	15	5	5			25
			02	Reconstruction de bureaux de poste	6		25	30	16	77
			03	Centres de colis postaux		29				29
				RÉCAPITULATION P. 111	90	98	88	73	46	395

TOURISME — P. 112

II	P. 112	01		<i>Développement du tourisme au Nord</i>	58	44				102
		02		<i>Inventaire touristique au Sud</i>	2	3	25	25	25	5
		03		<i>Développement du tourisme au Sud</i>						75
				RÉCAPITULATION P. 112	60	47	25	25	25	182

EQUIPEMENTS SOCIAUX — *Titre III*

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
III										
	P. 113			SANTÉ PUBLIQUE	730	814	608	668	741	3.561
	P. 114			ENSEIGNEMENT	186	220	457	411	186	1.460
	P. 115			ÉDUCATION POPULAIRE, JEUNESSE ET SPORTS	200	400	600	400	400	2.000
	P. 116			URBANISME ET HABITAT	415	415	415	415	415	2.075
				RÉCAPITULATION TITRE III	1.531	1.840	2.080	1.894	1.742	9.096

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
III	P. 113	01		Formations sanitaires	270	300	100	150	210	1.000
		02		Médecine prophylactique	275	291	305	320	335	1.525
		03		Nutrition	—	—	—	—	—	00
		04		Hydraulique humaine	215	223	203	198	196	1.035
		05		Médecine des écoles	—	—	—	—	—	00
					RÉCAPITULATION P. 113	730	814	608	638	741

ENSEIGNEMENT — P. 114

III	P. 114	01		Enseignement du premier degré	120	120	120	120		600
		02		Enseignement du deuxième degré	56	100	112	66		400
		03		Enseignement technique	10		225			460
				RÉCAPITULATION P. 114	186	220	457		186	1.460

EDUCATION POPULAIRE, JEUNESSE ET SPORTS — P. 115

III	P. 115	01		Education populaire	100	300	500	300	300	1.500
		02		Jeunesse et sports	100	100	100	100	100	500
			01	Institut national jeunesse et sports	100					
			02	Stades Douala-Yaoundé			80	80		160
			03	C.R.E.P.S.-Garoua		80				80
			04	Foyers ruraux avec installations sportives		20	20	20	100	160
			RÉCAPITULATION P. 115	200	400	600	400	400	2.000	

URBANISME ET HABITAT — P. 116

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	EN NV	AN 4	AN 5	TOTAUX
III	P. 116	01		<i>Urbanisme</i>	170	170	170	170	170	850
			01	Etudes	20	20	20	20	20	100
			02	Travaux	150	150	150	150	150	750
		02		<i>Habitat</i>	130	130	130	130	130	650
			01	Etudes et vulgarisation	10	10	10	10	10	50
			02	Dotations crédit à l'habitat	120	120	120	120	120	120
		03		<i>Eaux et électricité</i>	115	115	115	115	115	575
			01	Etudes	15	15	15	15	15	75
			02	Travaux d'adduction et d'électrification	100	100	100	100	100	500
				RÉCAPITULATION P. 116	415	415	415	415	415	2.075

PREMIER PLAN QUINQUENNAL

PREMIER PLAN QUINQUENNAL

Chapitre P. 101 Etudes.

TITRE I — **Production**

Chapitre P. 102 Production agricole.

Chapitre P. 103 Productions animales.

Chapitre P. 104 Production forestière.

Chapitre P. 105 Production industrielle.

Chapitre P. 106 Coopération.

TITRE II — **Infrastructure**

Chapitre P. 107 Routes et ponts.

Chapitre P. 108 Ports et voies navigables.

Chapitre P. 109 Aéronautique.

Chapitre P. 110 Chemin de fer.

Chapitre P. 111 Postes et Télécommunications.

Chapitre P. 112 Tourisme.

TITRE III — **Equipements sociaux**

Chapitre P. 113 Santé publique.

Chapitre P. 114 Enseignement.

Chapitre P. 115 Jeunesse et Sports. — Education populaire.

Chapitre P. 116 Urbanisme et habitat.

Chapitre P. 101

ETUDES

Article 01

Etudes générales

Article 02

Etudes particulières

Les travaux préparatoires à l'établissement du Plan camerounais ont montré combien faisaient défaut l'études de base aussi bien que les études particulières.

Le premier Plan quinquennal doit permettre de combler les lacunes les plus graves dans le domaine de connaissance des réalités camerounaises.

On a distingué :

— Les études générales, c'est-à-dire celles qui intéressent l'ensemble du Cameroun et fournissent les renseignements fondamentaux.

— Les études particulières qui portent sur un secteur nettement délimité ou un problème restreint.

Parmi les études générales figurent :

L'établissement de la carte géographique du Cameroun au 200.000^e et au 50.000^e par les procédés les plus modernes de photographie aérienne et de restitution, qui revêt un caractère de priorité absolue : c'est, en effet, la base de toutes les autres études, sans laquelle celles-ci sont impossibles. Les renseignements qu'elle fournit intéressent aussi bien l'ingénieur que le sociologue ou l'agronome et évitent bien des tâtonnements et des erreurs.

L'établissement de la carte géologique et minéralogique suit celui de la carte géographique. Elle est l'instrument indispensable de la prospection minière et de l'inventaire des richesses du sous-sol.

L'établissement de la carte pédologique et de la carte d'utilisation des sols, qui sont à la base de tout plan de développement rural. Elles doivent être complétées par la carte des forêts.

Les études générales sociologiques et économiques :

Etudes socio-démographiques permettant de connaître la composition de la population, son évolution.

Etudes socio-économiques sur les budgets familiaux et les niveaux de vie.

Etudes agro-économiques sur les surfaces cultivées, les rendements, la structure des exploitations.

Etudes nutritionnelles sur l'alimentation dans les diverses régions, les carences, les remèdes à celles-ci.

Etudes de géographie humaine qui permettent la traduction sur la carte des résultats des études précédentes.

Parmi les études particulières figurent notamment toutes les études qui doivent aboutir à l'établissement de dossiers d'opérations à présenter aux organismes d'aide et de coopération et d'assistance technique.

Ces projets d'études figurent à chacun des chapitres intéressés quant à leur objet et à leur justification, car ils s'intègrent dans une action d'ensemble : navigabilité du haut Nyong, développement de l'élevage, etc.

Toutefois, pour mieux faire ressortir la part que le Plan consacre aux études, les crédits n'ont été inscrits que pour mémoire aux chapitres des opérations et la liste en a été reprise dans un deuxième article des études.

Ces études fondamentales seront menées par les organismes spécialisés : Institut géographique, service Mines, IRCAM, service des Statistiques, section des enquêtes agro-économiques à la direction de l'Agriculture.

Il pourra être fait appel à des missions temporaires d'assistance technique au titre de l'aide bilatérale internationale.

Enfin le recours à des bureaux d'étude n'est pas exclu au cas où les organismes locaux ne seraient pas suffisamment étoffés en personnel de recherche.

Ces études générales représentent la base indispensable à une connaissance du milieu physique et humain et à toute planification.

La somme des connaissances sur le Cameroun est déjà importante, mais il est nécessaire que les études futures soient conduites avec un plus grand souci de coordination, de diffusion et d'exploitation des résultats.

Aussi cette question a-t-elle fait l'objet d'un projet de texte portant création d'un Conseil supérieur des recherches scientifiques et techniques.

Paragraphe 01 **Cartographie générale**

L'établissement de cartes géographiques est une œuvre de prééquipement; logiquement elle devrait être menée à bien avant même que les divers projets d'équipement ne soient mis à l'étude, puisqu'elle conditionne la structure d'un grand nombre d'entre eux.

C'est une économie bien placée que de faire démarrer les études d'équipement sur des documents cartographiques précis et détaillés, fournissant des éléments très sûrs pour le choix des décisions.

En effet :

Lorsque nous examinons des cartes issues de l'exploitation des photographies aériennes verticales stéréoscopiques nous sommes frappés par la richesse des enseignements que des cartes de cette facture, joignant à une extrême fidélité du détail le degré souhaitable d'interprétation, peuvent apporter :

- à la géologie comme à la géomorphologie;
- à l'agriculture comme à l'urbanisme;
- à l'industrie comme au commerce;
- aux travaux publics comme à l'hydraulique;
- à la santé comme à la production;
- à l'éducation nationale comme à la défense.

I. L'ŒUVRE CARTOGRAPHIQUE RÉALISÉE AU CAMEROUN

C'est le 6 mars 1945 que l'Institut géographique national français a reçu la mission d'entreprendre une œuvre cartographique au Cameroun.

La connaissance géographique du territoire était bien sommaire à l'époque et se matérialisait sur les croquis improprement appelés cartes, établis par le cartographe allemand Moisel vers 1912.

Il a fallu en première étape établir un ensemble homogène de croquis provisoires au 1/200.000 pour situer, notamment le réseau routier, ses ouvrages, les limites administratives, les villes et les villages.

Il a fallu aussi implanter, au sol, par des bornes et des repères, un canevas de base :

- 329 points astronomiques;
- 205 points géodésiques;
- 5.780 kilomètres de nivellement de précision.

Il a fallu entreprendre une couverture photographique aérienne systématique à l'échelle du 1/50.000 qui, à ce jour, a été étendue sur 385.000 kilomètres carrés.

Les toute premières réalisations, à savoir :

28 feuilles de la carte au 1/100.000 intéressant le Nord,
et 9 feuilles de la carte au 1/200.000 (Garoua, Poli, Rey-Bouba, Tapol, Bagodo, Maroua, Mora, Tibati et Tignère) ont provoqué l'enthousiasme des utilisateurs, mais se révèlent aujourd'hui imparfaites, car à l'occasion des travaux qu'elles ont nécessités, des méthodes nouvelles régulières et économiques ont été imaginées, mises au point et appliquées à

28 autres feuilles de la carte au 1/200.000;

127 coupures au 1/50.000;

et au plan au 1/10.000 de Yaoundé et des environs.

La nécessité d'effectuer, sur certaines de ces cartes et plans, des travaux de mise à jour se fera bientôt sentir avec acuité, car depuis leur parution des modifications nombreuses sont intervenues, notamment dans les implantations humaines.

II. IDEES DIRECTRICES POUR LA POURSUITE DE L'ŒUVRE CARTOGRAPHIQUE AU CAMEROUN

Il convient que toutes les couvertures photographiques soient dorénavant effectuées en panchro et infrarouge sur plaques pour accroître la fidélité et l'interprétation du détail.

Il sera avantageux, dans les secteurs déjà convertis (films ou plaques) à l'échelle du 1/50.000, qu'il convient de reprendre, et dans l'intérêt de tous les services techniques, de photographier à une échelle plus grande (au 1/20.000, par exemple) les zones appelées à un développement économique certain.

Pour la même raison, la zone non encore couverte de la région Douala-Edéa sera à photographier au 1/20.000. Cela est d'autant plus judicieux que cette région est difficile à photographier et que sa couverture aura beaucoup plus de chances d'être réalisée au 1/20.000 qu'au 1/50.000.

Si le développement de la photographie aérienne a permis une accélération des travaux de cartographie, il n'en demeure pas moins que la complexité des problèmes à résoudre pour passer des photographies à la carte et l'importance des moyens à mettre en œuvre dans ce but ne permettent pas d'effectuer en une seule tranche de cinq années l'ensemble des travaux cartographiques qu'il serait souhaitable de mener à bien pour que la République du Cameroun dispose d'un instrument de travail approprié pour les diverses études qu'elle projette, ensemble de travaux dont la liste a été présentée par M. le Premier Ministre le 12 décembre 1959 (n° 02068/CAB/PM/MDP/PLAN) au Comité central des Travaux géographiques.

C'est pourquoi le programme d'un premier Plan quinquennal que nous présentons est établi suivant les quatre idées directrices suivantes :

1° Il propose d'accroître le potentiel du Service géographique, dont le fonctionnement continuerait à être assuré par des inscriptions budgétaires d'une importance au moins égale à celles des précédentes années, par l'utilisation de crédits supplémentaires demandés au Fonds d'aide et de coopération pour accélérer l'exécution des travaux en faisant intervenir des missions temporaires de renforcement chargées de couverture photographique, d'astronomie, de nivellement et de stéréopréparation, et les ateliers spécialisés de photogrammétrie, de rédaction et d'impression de l'Institut géographique national français.

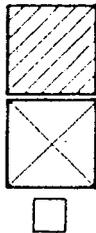
2° Dans les régions non encore cartographiées et dans toutes les régions essentielles, il propose d'effectuer les travaux de canevas de base nécessaires à l'exploitation des photographies aériennes.

3° Dans les régions essentielles pour lesquelles les besoins se révèlent immédiats, il propose de conduire les travaux cartographiques jusqu'à l'obtention de levés présentés selon l'urgence soit sous forme de reproduction de stéréominutes originales, soit sous forme de cartes et de plans.

4° En ce qui concerne d'autres régions également d'un intérêt certain, soit parce qu'il n'existe aucune bonne carte dans ces régions (région Kribi - Eséka - Ebolowa - Nyabessan, par exemple), et parce qu'il n'est pas possible de les établir dans les délais impartis au premier Plan, soit parce qu'il est nécessaire de compléter les renseignements qui figurent sur les cartes en service (départements Bamiléké et du Mungo, par exemple), il propose la prise de photographies aériennes, dont l'utilisation directe, comme document cartographique provisoire ou comme complément de cartes éditées, fournit une documentation sans omissions, très riche en détails et qui, bien qu'elles ne permettent pas des mesures précises d'angles et de distances, ont une importance considérable pour les militaires, les géologues et prospecteurs, les hydrographes, les forestiers, les urbanistes, les agronomes et éleveurs, les géographes, les ingénieurs chargés des voies de communications, des tracés de canalisations.

CAMEROUN

Tableau n° 1

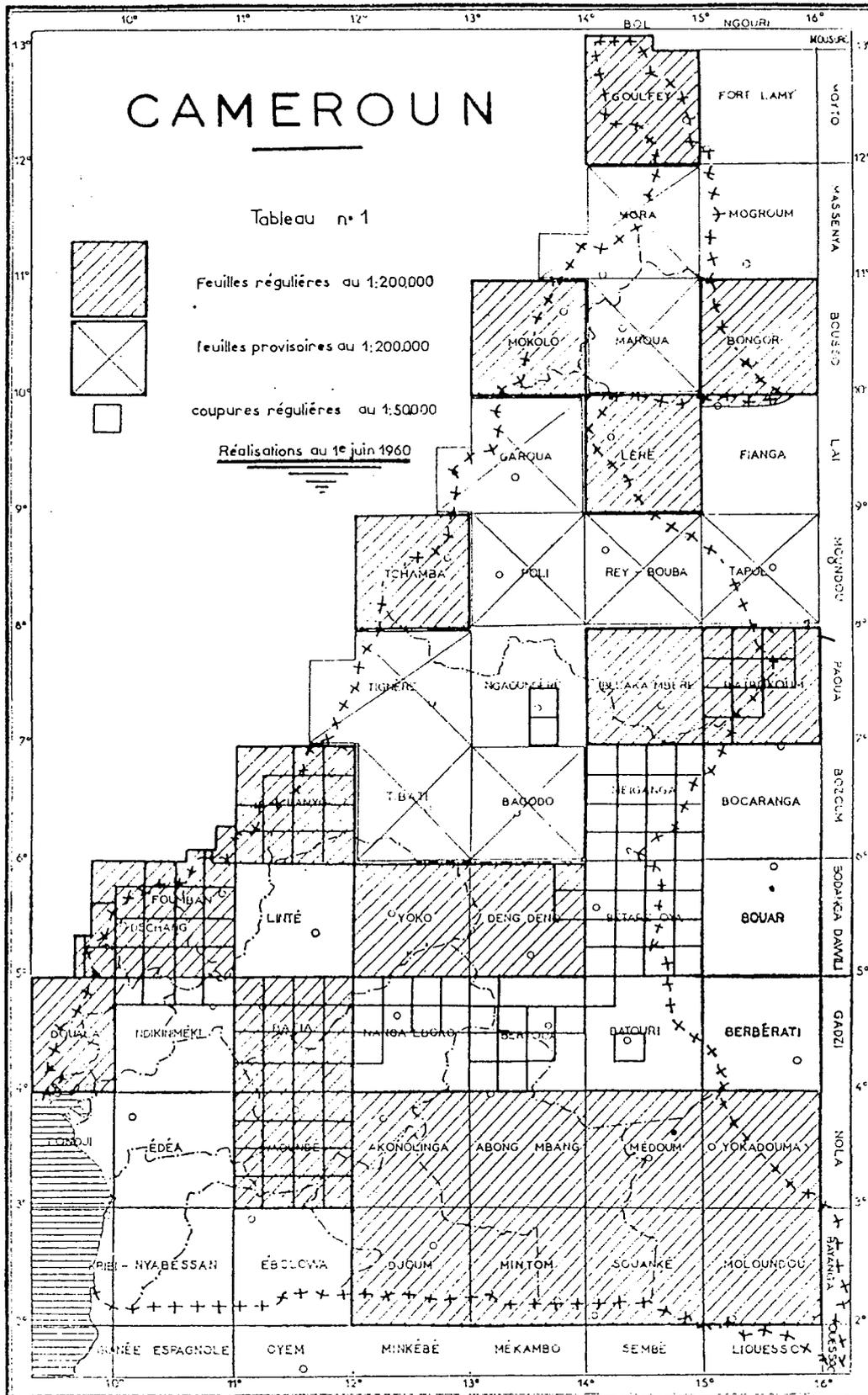


Feuilles régulières au 1:200.000

feuilles provisoires au 1:200.000

coupures régulières au 1:50000

Réalisations au 1^{er} juin 1960



CAMEROUN

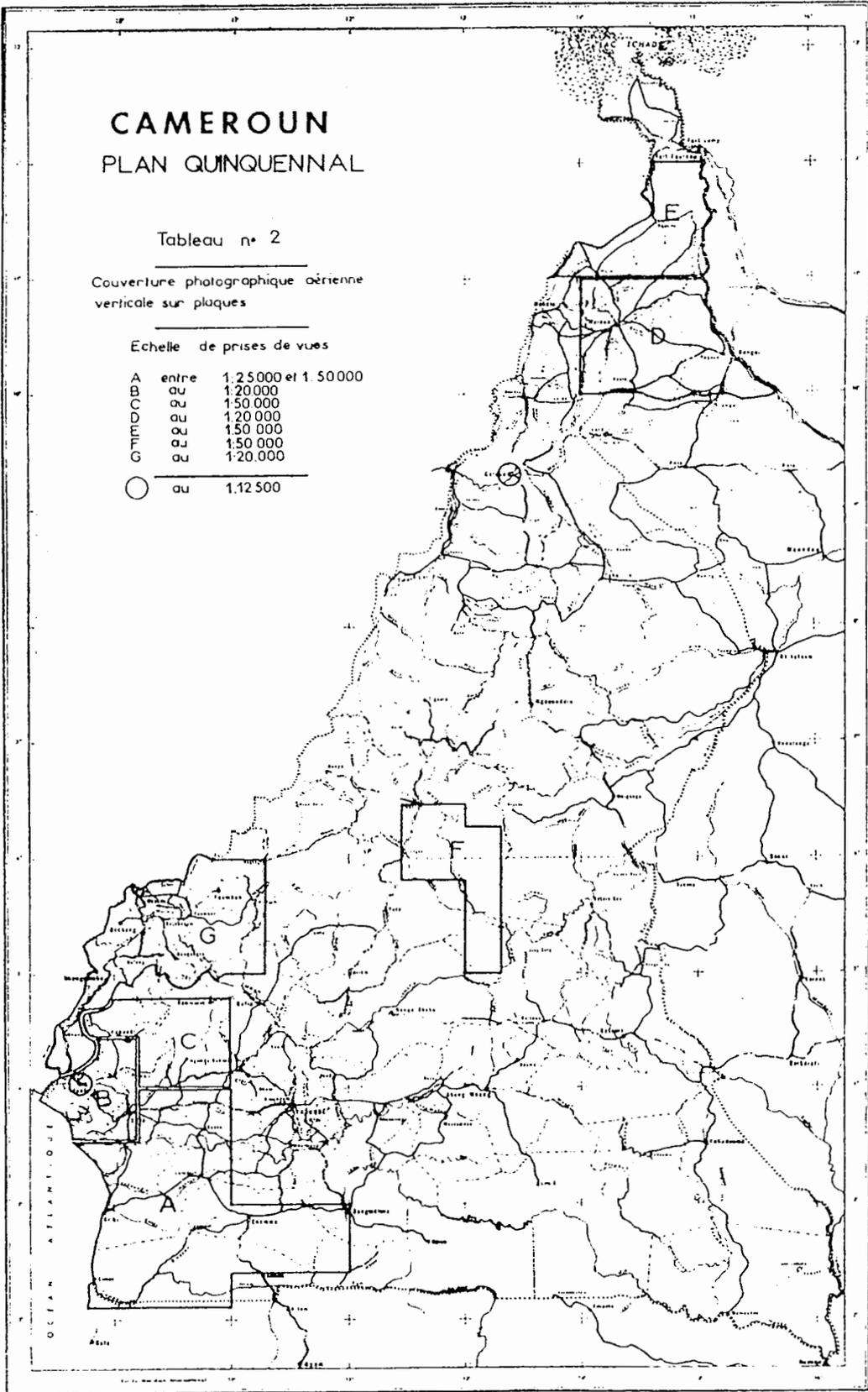
PLAN QUINQUENNAL

Tableau n° 2

Couverture photographique aérienne
verticale sur plaques

Echelle de prises de vues

A	entre	1:25 000 et 1:50 000
B	au	1:20 000
C	au	1:50 000
D	au	1:20 000
E	au	1:50 000
F	au	1:50 000
G	au	1:20 000
○	au	1:12 500



III. RESTEATS QU'IL FAUT ATTENDRE DU PLAN PROPOSE

Le programme distingue :

- Les travaux de couverture photographique;
- Les travaux de canevas de base;
- Les travaux de la carte générale au 1/200.000;
- Les travaux des coupures au 1/50.000;
- Les travaux de plans de villes et environs.

Il aboutira à :

a) La publication :

— de sept nouvelles feuilles de la carte au 1/200.000 avec coupes de niveau à l'équidistance de 40 m (Xgaoundéré, Meiganga, Bélaré-Oya, Batouri, Nanga-Iboko, Bertoua, Linté);

— de cinq cartes planimétriques au 1/200.000 (Londji, Edéa, Kribi, Nyabessan, Ebolowa);

— de la valeur de 56 coupures au 1/50.000 intéressant les régions :

de Vina-Nord et Mbéré;

d'Akonolinga - Messaména - Abong-Mbang;

de Tibati - Martap - Bagodo;

du sud et de l'est de Tibati;

du sud et de l'est de Batouri;

du nord de Ngaoundéré;

de Gaidier - Mokolo - Mora - Maroua - Kadi;

— et des plans des villes et environs de Bouda et Garoua au 1/5.000.

b) L'établissement de stéréomètres au 1/50.000 intéressant la région de Nkongssamba, Bouda, Edéa, Eséka, Yabassi (stéréomètres qui pourraient faire l'objet de travaux de rédaction et d'impression de coupures au 1/50.000 à l'occasion du deuxième Plan quinquennal).

De plus il fournira le résultat d'un important travail de préparation photographique qui permettrait d'envoyer, au deuxième Plan quinquennal, l'obtention de :

50 nouvelles coupures au 1/50.000 qui intéresseraient les régions de Ngambé, Babimbi, Londji, Kribi, Lolodorf, Ebolowa, Sangmélima, Ambam, Campo et Mantoum;

21 coupures au 1/50.000 revues dans régions de Alouga, de Pschang, Fomban et Ndikiméti;

6 nouvelles feuilles au 1/200.000 avec coupes de niveau qui seraient Londji, Edéa, Kribi, Nyabessan, Ebolowa, Ndikiméti;

et une feuille au 1/200.000 revise de Fomban - Pschang.

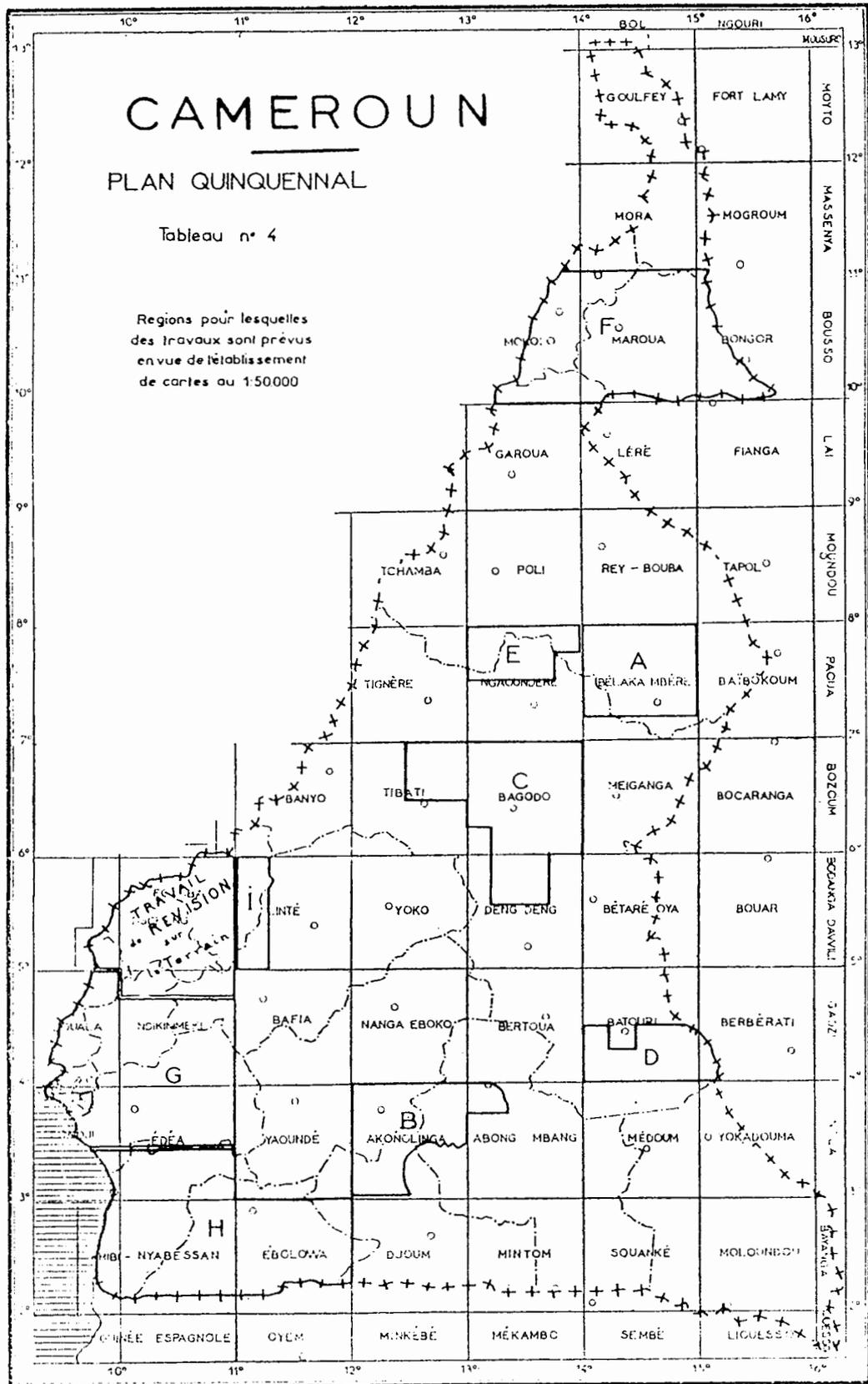
PLAN QUINQUENNAL DE CARTOGRAPHIE

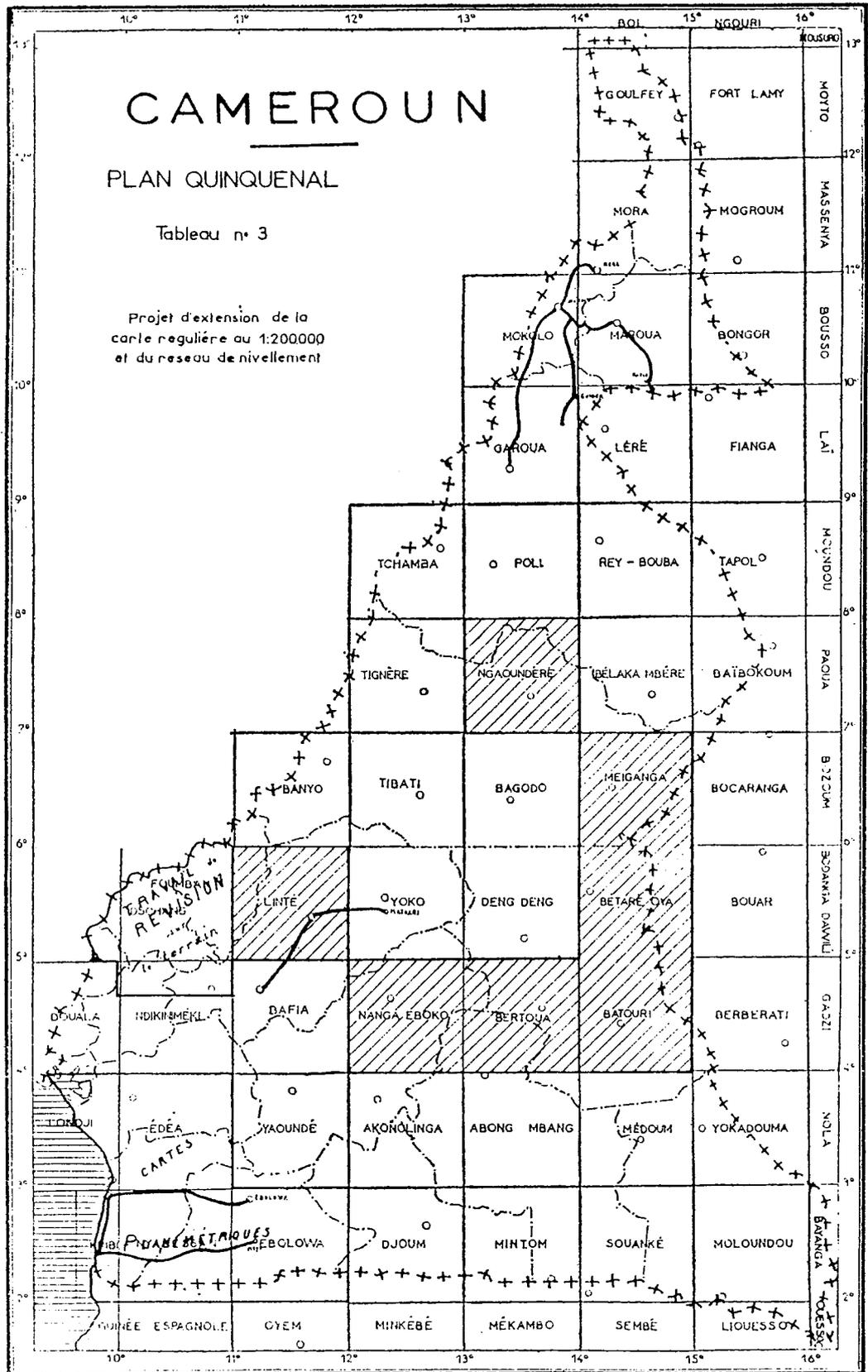
A. Couvertures photographiques.

(Couvertures panchro plus infrarouge sur plaques.)

Référence : schéma n° 2 joint.

DESIGNATION ET LOCALISATION	DEPENSE A PREVOIR		
	Panchro	Infrarouge	Total
ANNEE 1 DU PLAN			
ZONE A (ESÉKA - KRIBI - CAMPO - AMBAM - EBOLWA).			
Echelles variant du 1/25.000 au 1/50.000. — Superficie : 31.600 km ² . Base d'opération : Douala	11.250.000	1.580.000	12.830.000
ZONE B (DOUALA - YABASSI - EDÉA).			
Echelle : 1/20.000. — Superficie : 6.700 km ² . — Base d'opération : Douala	3.000.000	420.000	4.420.000
ZONE C (NGAMBÉ - BABIMBI - YABASSI).			
Echelle : 1/50.000. — Superficie : 8.700 km ² . — Base d'opération : Douala	3.045.000	110.000	3.155.000
ZONE D (KAÉLÉ - MAROUA - MÉRI - YAGOUA).			
Echelle : 1/20.000. — Superficie : 15.400 km ² . — Base d'opération : Fort-Lamy	9.000.000	1.150.000	10.150.000
ZONE E (MORA - FORT-FOUREAU).			
Echelle : 1/50.000. — Superficie : 15.400 km ² . — Base d'opération : Fort-Lamy	2.905.000	105.000	3.010.000
ZONE F (SUD TIBATI).			
Echelle : 1/50.000. — Superficie : 9.500 km ² . — Base d'opération : Yaoundé	3.325.000	120.000	3.445.000
TOTAL de A, B, C, D, E, F			36.010.000
VILLE DE DOUALA ET ENVIRONS.			
Echelle : 1/12.500. — Superficie : 100 km ² . — Base d'opération : Douala	150.000 (doublage en couleurs)	73.000	223.000
VILLE DE GAROUA ET ENVIRONS.			
Echelle : 1/12.500. — Superficie : 100 km ² . — Base d'opération : Fort-Lamy, Garoua	650.000	73.000 (doublage en couleurs)	723.000
TOTAL pour l'année 1			36.956.000
ANNEE 2 DU PLAN			
ZONE G (BAMILÉKÉ - BAMOUN - MUNGO).			
Echelle : 1/20.000. — Superficie : 16.000 km ² . — Base d'opération : Douala	7.350.000	1.240.000	8.590.000
TOTAL POUR LES ANNÉES 1 ET 2			45.546.000



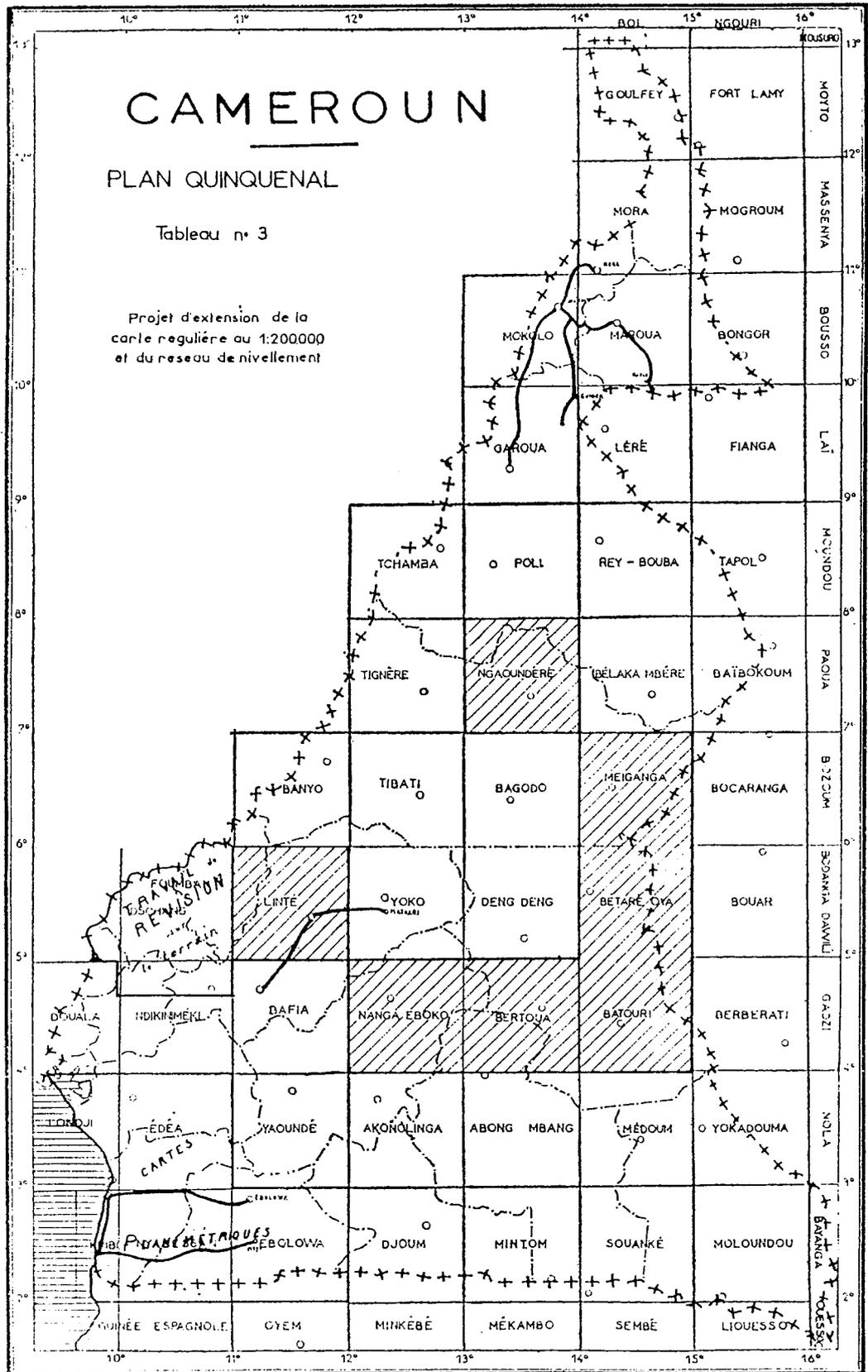


CAMEROUN

PLAN QUINQUENAL

Tableau n° 3

Projet d'extension de la
carte régulière au 1:200000
et du réseau de nivellement



CAMEROUN

PLAN QUINQUENAL

Tableau n° 3

Projet d'extension de la
carte régulière au 1:200000
et du réseau de nivellement

B. Complément de canevas de base.

I. Extension du réseau de nivellement de précision.

(Référence : schéma n° 3 joint.)

ANNEE 1 DU PLAN

ZONE DU NORD.

Itinéraire Garoua - Dourbeg - Mokolo - Mora ; itinéraire Mokolo - Zamaï - Maroua ; itinéraire Baila - Guider - Zamaï ; itinéraire Maroua - Kaélé	10.500.000
--	------------

ANNEE 2 DU PLAN

ZONE DU SUD.

Itinéraire Ebolowa - Ebemvok - Kribi ; itinéraire Meyo - Nyabessan - Campo - Kribi	6.700.000
--	-----------

ZONE DU CENTRE.

Itinéraire Matsari - Linté - Bafia	3.200.000
--	-----------

TOTAL pour le nivellement de précision	20.400.000
--	------------

II. Extension du canevas astronomique.

ANNEE 2 DU PLAN

Complément astronomique dans les feuilles de Londji - Edéa - Campo - Nyabessan	1.000.000
--	-----------

TOTAL POUR LE CANEVAS DE BASE	21.400.000
-------------------------------------	------------

C. Travaux de la carte au 1/200.000.

(Référence : schéma n° 3 joint.)

ANNEE 1 DU PLAN

Travaux de révision et de complèment des coupures au 1/50.000 de Bertoua et Nanga-Eboko et éventuellement des stéréominutes de Ngaoundéré	3.000.000
---	-----------

Travail de complèment des stéréominutes au 1/100.000 de la feuille de Linté	2.000.000
---	-----------

Travail de compilation, de projection, de rédaction et d'impression des feuilles de Meigaïnga - Bétaré-Oya - Batouri	3.750.000
--	-----------

TOTAL année 1	8.750.000
---------------------	-----------

ANNEE 2 DU PLAN

Etablissement d'esquisses planimétriques en vue de la rédaction de cartes planimétriques provisoires des feuilles de Londji et d'Edéa	3.000.000
---	-----------

Travaux de compilation et de projection et de rédaction des feuilles de Bertoua - Nanga-Eboko - Ngaoundéré et Linté	5.000.000
---	-----------

TOTAL année 2	8.000.000
---------------------	-----------

ANNEE 3 DU PLAN

Etablissement d'esquisses planimétriques en vue de la rédaction de cartes planimétriques provisoires des feuilles de Kribi - Nyabessan - Ebolowa	2.200.000
--	-----------

Travaux d'impression des feuilles de Bertoua - Nanga-Eboko - Ngaoundéré et Linté	200.000
--	---------

Travail de complèment sur le terrain des esquisses planimétriques de Londji et Edéa	500.000
---	---------

Travail de rédaction et d'impression des feuilles planimétriques provisoires de Londji et d'Edéa.	1.000.000
---	-----------

TOTAL année 3	3.900.000
---------------------	-----------

ANNEE 4 DU PLAN

Travail de complètemnt sur le terrain des esquisses planimétriques de Kribi - Nyabessan - Ebo- lowa	600.000
Travaux de rédaction et d'impression des feuilles planimétriques provisoires de Kribi - Nyabes- san - EboLOWA	1.600.000
TOTAL année 4	<u>2.200.000</u>

ANNEE 5 DU PLAN

Travail de révision et de complètemnt des 24 coupures au 1/50.000 éditées avant 1958 pour les départements Bamiléké et Bamoun en vue de rééditions ultérieures (éventuellement années 6 à 8 du Plan) des cartes au 1/200.000 et des coupures au 1/50.000	6.000.000
TOTAL année 5	<u>6.000.000</u>
TOTAL POUR LES TRAVAUX AU 1/200.000	<u>28.850.000</u>

D. Travaux de l'établissement des coupures au 1/50.000.

(Référence : schéma n° 4 joint.)

ANNEE 1 DU PLAN

Travaux de préparation photogrammétrique réduite en vue d'aérottriangulation de la nouvelle couverture 1960 Vina-Nord et Béré (zone A)	3.000.000
Travaux de préparation photogrammétrique réduite en vue d'aérottriangulation de la feuille d'Akonolinga (moins la partie en « réserve du Dja ») et du sud d'Abong-Mbang (zone B)	3.000.000
Travail d'aérottriangulation de la région Tibati - Bagodo - Nord Deng-Deng (zone C)	2.120.000
Poursuite des travaux de restitution, de rédaction et d'impression dans le département de Lom- et-Kadéi entre les parallèles 3° 30' et 4° (zone D)	3.000.000
Poursuite des travaux de restitution, de rédaction et d'impression dans le nord de Ngaoundéré (zone E)	2.000.000
TOTAL année 1	<u>13.120.000</u>

ANNEE 2 DU PLAN

Travail de préparation photogrammétrique réduite en vue d'aérottriangulation dans la région Guider - Kaélé - Maroua - Mokolo - Mora - Yagoua (zone F)	6.000.000
Travail d'aérottriangulation de la région Vina-Nord et Mbéré (zone A)	1.200.000
Travail d'érottriangulation de la région Akonolinga - Abong-Mbang (zone B)	1.400.000
Travail de restitution de la région Tibati - Bagodo - Nord Deng-Deng (zone C)	1.880.000
TOTAL année 2	<u>13.480.000</u>

ANNEE 3 DU PLAN

Travail de préparation photogrammétrique réduite en vue d'aérottriangulation dans la région Douala - Mbang - Nkongsamba - Yabassi - Ngambé - Babimbi - Eséka - Edéa (zone G)	8.000.000
Travail d'aérottriangulation de la région Guider - Mokolo - Mora - Maroua - Kaélé - Yagoua (zone F)	7.200.000
Travail de restitution de la région Vina-Nord et Mbéré (zone A)	2.250.000
Travail de restitution de la région Akonolinga - Abong-Mbang (zone B)	2.500.000
Travail de rédaction et d'impression de la région Tibati - Bagodo - Nord Deng-Deng (zone C) ..	5.000.000
TOTAL année 3	<u>24.950.000</u>

ANNEE 1 DU PLAN

Travail de préparation photogrammétrique réduite en vue d'aérottriangulation dans la région Kribi - Lolodorf - Ebolowa - Sangmélina - Nyabessan (zone H)	7.000.000
Travail d'aérottriangulation de la région Douala - Mbang - Nkongsamba - Yabassi - Ngambé - Babimbi - Eséka - Edéa (zone G)	7.000.000
Travail de restitution pour la partie essentielle de la région Guider - Mokolo - Mora - Maroua - Kaélé (vingt coupures de la zone F)	9.000.000
Travail de rédaction et d'impression de la région Vina Nord et Mbéré (zone A)	2.600.000
Travail de rédaction et d'impression de la région Akonolinga - Abong-Mbang (zone B)	2.600.000
Total année 1	28.200.000

ANNEE 5 DU PLAN

Travail de préparation photogrammétrique réduite dans l'est du pays Bamoun (zone D)	2.000.000
Travail d'aérottriangulation pour la région Kribi - Lolodorf - Ebolowa - Sangmélina - Nyabessan	7.000.000
Travail de restitution pour la région Douala - Mbang - Nkongsamba - Yabassi - Edéa - Eséka (partie essentielle de la zone G : valeur de vingt coupures)	8.000.000
Travail de rédaction et d'impression des coupures essentielles pour la région Guider - Mokolo - Mora - Maroua - Kaélé (partie essentielle de la zone F : valeur de vingt coupures)	5.000.000
Total année 5	22.000.000
TOTAL DES TRAVAUX AU 1/50.000	101.750.000

E. Travail d'établissement de plans de villes au 1/5.000.

ANNEE 1 DU PLAN

Couvertures photogrammétriques au 1/12.000 de Douala et Garoua et des environs (p. mémoire) *Inscrite d'autre part.*

ANNEE 2 DU PLAN

Préparation photogrammétrique couple par couple appuyée sur une triangulation locale à réaliser.	
Douala et environs	2.500.000
Garoua et environs	2.500.000

ANNEE 3 DU PLAN

Travaux de restitution.	
Douala et environs	3.000.000
Garoua et environs	2.500.000

ANNEE 4 DU PLAN

Travaux de rédaction et impression.	
Douala et environs	3.750.000
Garoua et environs	3.000.000
TOTAL POUR LES PLANS ET VILLES	17.250.000

RECAPITULATION PAR NATURE DE TRAVAUX DES DEPENSES A PREVOIR

A. Couvertures photographiques.

Année 1	36.956.000	
Année 2	8.590.000	
		45.546.000

B. Complément de cancras de base.

Année 1 :		
Nivellement	10.500.000	
Année 2 :		
Nivellement	9.900.000	
Astronomie	1.000.000	
		21.400.000

C. Travaux de la carte au 1/200.000.

Année 1	8.750.000	
Année 2	8.000.000	
Année 3	3.900.000	
Année 4	2.200.000	
Année 5	6.000.000	
		28.400.000

D. Travaux de la carte au 1/50.000.

Année 1	13.120.000	
Année 2	13.480.000	
Année 3	24.950.000	
Année 4	28.200.000	
Année 5	22.000.000	
		101.750.000

E. Travaux de plans de villes.

Année 1	—	
Année 2	5.000.000	
Année 3	5.500.000	
Années 4 et 5	6.750.000	
		17.250.000

TOTAL		214.796.000
-------------	--	-------------

RECAPITULATION PAR ANNEE DES DEPENSES A PREVOIR

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAL
Couvertures photographiques	36.956.000	8.590.000	—	—	—	45.546.000
Complément de canevas de base	10.500.000	10.900.000	—	—	—	21.400.000
Travaux de la carte au 1/200.000	8.750.000	8.000.000	3.900.000	2.200.000	6.000.000	28.850.000
Travaux de la carte au 1/50.000	13.120.000	13.480.000	24.950.000	28.200.000	22.000.000	101.750.000
Travaux de plans de villes	—	5.000.000	5.500.000	6.750.000	—	17.250.000
TOTAUX	69.326.000	45.970.000	34.350.000	37.150.000	28.000.000	214.796.000

Paragraphe 02 Carte géologique et minéralogique

SITUATION ACTUELLE

Les documents de base indispensables concrétisés par la carte géologique au 1/500.000 ont été établis au cours des deux premiers plans quadriennaux grâce à un financement mixte : budget local et section générale du P.F.D.E.S.

Ces premiers travaux ont permis une succession de découvertes qui, si elles n'ont pas encore abouti à une exploitation, représentent déjà un bon résultat qui fait augurer favorablement pour l'avenir. Les plus notables sont :
— En 1956, la reconnaissance et l'étude du gisement de fer de Kribi;
— En 1957, la mise en évidence du gisement de bauxite de Dschang;
— En 1958, la découverte et les premières études sur le grand gisement de bauxite de Minin Martap;
— Des indices moins conséquents, tels que le disthène dans la région d'Edéa, méritent d'être signalés.

Rappelons aussi que pendant cette même période la majorité du territoire camerounais fut étudiée au point de vue géologique, et le tiers environ du point de vue minéralogique. Les études géologiques ont, en outre, contribué à résoudre de nombreux problèmes de géologie pure.

Il s'agit néanmoins d'une carte et d'un travail de première interprétation qui s'avère dès à présent insuffisant et à compléter par des études plus détaillées.

OBJECTIF

L'étude de détail n'est pas actuellement commencée, mais les documents de base fournis par le 1/500.000 et le 1/500.000 seront utilisés lors des travaux au 1/200.000 et la rédaction des résultats pour un degré carré.

Au les cartes au 1/50.000 et 1/100.000 déjà éditées par le Service topographique, il n'existe en Cameroun que de rares et les travaux sur le terrain pour le lever de la carte géologique au 1/200.000. Il existe et est actuellement en cours de réalisation un nombre insuffisant de cartes géographiques au 1/50.000 pour mettre en chantier dix cartes géologiques au 1/200.000, et le programme d'études cartographiques générales inclus dans le Plan donne l'assurance de pouvoir d'ici 15 à 20 ans commencer l'établissement de dix autres cartes.

On compte couvrir le Cameroun en cartes géologiques au 1/200.000 dans un délai de onze ans, c'est à dire à peu près pendant la durée de deux plans quinquennaux.

MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Un géologue et un aide-géologue sont nécessaires pour mener à bien le lever d'une carte d'un degré carré au 1/200.000 à raison de trois ans de travail par carte.

Cette action sur le terrain crée une incidence normale sur le fonctionnement au Centre, et tout particulièrement sur les laboratoires de chimie, de minéralogie et de pétrographie qui auront à analyser tous les échantillons supplémentaires apportés pour l'établissement de cette carte.

Un important personnel, de qualification technique élevée, est nécessaire : 12 géologues de terrain, 11 aides-géologues, 3 géologues de laboratoire, 3 chimistes, 3 dessinateurs cartographiques, 3 mécaniciens, soit 38 spécialistes. En outre, 60 auxiliaires sont nécessaires (techniciens, aides de laboratoire, etc.)

Ce personnel aura besoin de matériel supplémentaire, essentiellement des camions (25), des équipements de terrain et du matériel de recherches (27 unités).

Enfin les bâtiments centraux devront être modifiés et complétés : transformation de l'atelier actuel en magasin et salle de collection, agrandissement et aménagement du laboratoire, construction d'un hangar garage pour véhicules en saison des pluies.

Annuellement les frais de personnel s'élevaient à 100 millions.

Le fonctionnement des équipes au terrain et à la section centrale serait de 54 millions.

Le matériel supplémentaire nécessaire dont l'acquisition devrait être faite dès la première année à une valeur de 51 millions.

Enfin les aménagements et constructions de bâtiments sont évalués à 30 millions.

Il va de soi qu'il n'est pas nécessaire de couvrir tout le pays à moyenne ou encore moins à grande échelle. Toutefois, les besoins nous paraissent être de deux ordres :

1° Une cartographie générale du Cameroun au 1/1.000.000 pour laquelle une prospection spéciale devra être entreprise par les pédologues, mais nécessitera relativement peu de temps (quatre à six mois de terrains). Cette carte est destinée à se faire une idée aussi précise que possible de l'ensemble du Cameroun et d'établir les bases de la classification générale des sols.

2° Une cartographie de détail au 1/50.000 qui doit porter sur les grandes régions agricoles actuelles ou potentielles du Cameroun. Dans l'état actuel de l'économie du Cameroun, la cartographie pourrait porter valablement sur les zones suivantes :

Nord. — Du lac Tchad à la Bénoué : cultures de coton, d'arachides, de mil, de riz. 82 feuilles.

Centre. — Adamaoua : élevage, cultures vivrières, en prévision d'extension de l'activité minière. 10 feuilles.

Sud. — Albam, Nyong-et-Sanaga, Dja-et-Lobo, Ntem : cultures vivrières, cacaoyer et caféier. 32 feuilles.

Ouest. — Bamoun, Bamiléké, Mungo : cultures vivrières, caféiers, bananiers, cacaoyers. 24 feuilles.

Toutes ces zones représentent 118 feuilles totalisant environ 103.000 km², soit un peu moins du quart de la superficie totale du pays. L'équivalent de 7 feuilles a été déjà levé, soit 500.000 hectares. Il reste donc vingt fois la superficie étudiée à cartographier pour connaître la surface utile (1) du pays. Par conséquent, même en travaillant à un rythme double de l'actuel, il faudra cent ans pour achever la cartographie de cette surface.

Il faut donc accélérer la cartographie, et pour cela augmenter les moyens en personnel et en matériel consacré à ce travail.

III. APPRECIATION DES MOYENS EN PERSONNEL

Jusqu'à présent, le Cameroun a disposé de trois ou quatre pédologues travaillant seuls ou en équipe sur une zone limitée du territoire. Du fait de congés, de maladies, ce nombre a toujours été inférieur. Il paraît utile de maintenir le nombre de pédologues *effectivement présents* à trois. Il faut donc un effectif budgétaire de cinq pour espérer avoir un nombre suffisant.

Il est absolument indispensable, pour qu'un pédologue ait le rendement le plus intéressant, qu'il soit à la tête d'une équipe de quatre aides-pédologues, eux-mêmes à la tête d'autant d'équipes de manœuvres chargés du creusement des trous indispensables et au transport de matériel sur le terrain. Ces aides-pédologues devront recevoir des pédologues une formation essentiellement de terrain.

La mise en œuvre de telles équipes demande :

- a) Que le laboratoire puisse analyser plus rapidement un nombre accru d'échantillons;
- b) Que la salle de dessin soit étoffée en personnel et en matériel;
- c) Que le parc automobile de la section soit considérablement accru.

III. a. — Le laboratoire actuel devra être agrandi par l'adjonction d'un étage, ce que permet la nature de sa construction.

Cet étage comprendra :

1. Une salle stockage, séchage et préparation des échantillons;
2. De petites salles de travail pour les pédologues et aides-pédologues qui devront rentrer quelques mois par an pour la rédaction des rapports et la mise au net des cartes.

Du matériel plus abondant devra être fourni au laboratoire pour faire face aux nouveaux travaux. Une cadence de deux cents échantillons analysés par mois devra être atteinte.

III. b. — La salle de dessin devra être dotée d'un dessinateur de valeur et de trois calqueurs, de manière que deux cartes soient produites tous les mois. Le matériel correspondant devra être également fourni à cette salle.

(1) Dans la conjoncture économique actuelle, cette surface peut constituer une première urgence.

III. c. — Il est indispensable que chaque équipe ait un matériel suffisant, à savoir :

1 camion pour le transport de matériel lourd ou encombrant : matériel de sondage, gros matériel de campement, eau, essence, etc. ;

1 camionnette 2 CV par aide-pédologue ;

1 voiture type Land-Rover pour le pédologue.

Naturellement, il faut que ce matériel roulant soit entretenu et réparé, et éventuellement garé à Yaoundé.

III. d. — Enfin la reproduction des rapports et des cartes devra être assurée par des procédés rapides et bon marché.

RESULTATS ESCOMPTEES

En travaillant de cette façon, chaque équipe doit pouvoir fournir par an 8 feuilles et pour trois équipes 24 feuilles, en cinq ans 120 feuilles, soit la plus grande partie de celles dont la cartographie est utile au Cameroun.

MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES

Les moyens financiers ont été chiffrés pour la première année. Au cours des années suivantes il a été tenu compte d'une augmentation des frais de fonctionnement de 5 % également. La plupart des investissements sont à effectuer la première année. Toutefois, au cours des années suivantes, une certaine partie du gros matériel de fonctionnement sera à remplacer par suite d'usure (véhicules en particulier).

Estimation des besoins pour la réalisation de ce programme

A. PERSONNEL.

Chef de section assisté de trois équipes comprenant : 1 pédologue et 5 aides-pédologues plus la main-d'œuvre nécessaire.

4 pédologues (indice moyen 450, marié 2 enfants)	14.000.000
15 aides-pédologues (40.000 fr. par mois plus frais de transport)	9.300.000
3 chauffeurs-mécaniciens (25.000)	900.000
120 manœuvres (8.000 fr. par mois)	12.000.000
1 chef de laboratoire (indice 350)	2.100.000
1 assistant (25.000)	300.000
1 secrétaire (16.000)	192.000

Personnel de laboratoire.

5 aides techniques et 3 manœuvres	1.350.000
---	-----------

Cartographie.

1 dessinateur à 40.000	480.000
3 galqueurs à 10.000	720.000

Diffusion et reproduction des documents.

1 dactylo à 16.000	192.000
1 ronéoteur à 16.000	192.000

41.726.000

B. FONCTIONNEMENT (MATÉRIEL).

1° Laboratoire. — Produits chimiques	3.100.000
2° Entretien véhicules (essence, huile, etc.)	2.600.000
Réparation véhicules	1.500.000
3° Secrétariat. — Fournitures (papiers, ozalid, etc.)	1.000.000

8.200.000

C. EQUIPEMENT.

1° Laboratoire (matériel)	2.825.000
2° Matériel de campement	1.750.000
3° Matériel de sondage, plus outillage divers de terrain	1.000.000
4° Matériel de bureau (tables, chaises, machines à calculer, à écrire, à ronéotyper)	700.000
5° Véhicules :	
5 camions	3.600.000
15 2-CV camionnettes	7.500.000
5 Land-Rover	2.400.000
	19.775.000

D. INVESTISSEMENT (CONSTRUCTION).

6° Agrandissement à l'étage du laboratoire actuel et aménagement du rez-de-chaussée.	8.000.000
TOTAL	77.701.000

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	1 ^{re} ANNEE	2 ^e ANNEE	3 ^e ANNEE	4 ^e ANNEE	5 ^e ANNEE
PERSONNEL	41.726.000	43.812.000	46.002.000	48.302.000	50.717.000
FONCTIONNEMENT	8.200.000	8.610.000	9.011.000	9.493.000	9.968.000
EQUIPEMENT	19.775.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000
INVESTISSEMENT (construction)	8.000.000				
	77.701.000	59.422.000	62.013.000	61.795.000	67.685.000

TOTAL GENERAL : 331.646.000

Paragraphe 04 Travaux topographiques de délimitation des zones

Il s'agit de délimiter rapidement les zones à vocation agricole, sylvicole et pastorale. Cette délimitation permettra de chiffrer le potentiel camerounais dans ces trois domaines et d'éviter de coûteux échecs.

Afin que les travaux de délimitation des zones soient immédiatement exploitables par la population, il est prévu d'enfaciliter la publication, la vulgarisation et la diffusion en milieu rural par cartes et affiches; la dépense à envisager à ce titre est de 500.000 francs par an.

Le total des crédits nécessaires est estimé à 58.800.000 francs.

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Personnel	9.800.000	9.800.000	9.800.000	9.800.000	9.800.000	49.000.0
Matériel	2.000.000	6.400.000	400.000	400.000	400.000	4.800.0
Fonctionnement	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	5.000.0
TOTAUX	12.800.000	11.200.000	11.200.000	12.400.000	11.200.000	58.800.0

D'un autre point de vue et en application de vœux émis par la commission générale de planification, il s'avère nécessaire d'entamer d'une façon rationnelle l'établissement du cadastre en commençant par les zones de cultures riches (cacao, café, bananes) comptant les agriculteurs les plus évolués. Il est apparu, en effet, qu'au premier rang des facteurs pouvant influencer sur le développement de la production était l'établissement du régime foncier qui garantisse clairement les titres de propriété des exploitants. Les services compétents (Affaires économiques, Domaines, Agriculture) devront mettre sur pied un plan d'exécution du cadastre.

Paragraphe 05 Enquêtes socio-démographiques

socio-économiques

agro-économiques

Les comptes économiques du Cameroun pour l'année 1956 révèlent que, le revenu national étant évalué à 70 milliards de francs C.F.A., le revenu moyen annuel par habitant est donc de 21.500 francs C.F.A.

Les statistiques du commerce extérieur montrent que les termes de l'échange ont été en s'améliorant : sur base 100 en 1919, l'indice est en 1958 à 141. Mais il s'agit des termes de l'échange au port de Douala. Qu'en est-il sur le marché de Bansa ou de Pitoa? Dans quelle mesure le paysan kirdi ou bamiléké a-t-il profité de l'évolution des indices des prix à l'importation et à l'exportation?

L'objectif fixé au Plan camerounais est le doublement du niveau de vie en vingt ans ou vingt-cinq, compte tenu d'un accroissement démographique de 1 % par an.

Peut-on baser une action sur des données aussi générales qu'une moyenne valable pour tout le territoire national et pour tous les individus? Le taux d'accroissement démographique estimé correspond-il à la réalité?

Est-ce que ces moyennes ne recouvrent pas de grandes diversités régionales et sociales? Il apparaît absolument nécessaire d'asseoir un plan d'action à long terme sur des bases plus précises, plus solides et plus diversifiées.

Une étude régionale des réalités socio-démographiques et socio-économiques tenant compte de la situation particulière de chaque classe sociale (paysans, éleveurs, artisans, commerçants, fonctionnaires) apparaît indispensable.

Une mission d'enquêtes du Nord-Cameroun a été constituée en novembre 1959. Elle occupe le service local de Statistiques (chef de file), le service de l'Agriculture (section des enquêtes agro-économiques), l'Institut de recherches du Cameroun (enquêtes démographiques, études des marchés, enquêtes sur les budgets familiaux).

Ces enquêtes doivent être étendues à l'ensemble du Cameroun.

NATURE ET ETENDUE DES ETUDES

A. ETUDES DÉMOGRAPHIQUES.

1° *Etat de la population.*

- Chiffre de la population.
- Répartition par groupes humains, sexe, groupes ethniques, groupes d'âge, groupes d'activité.

2° *Mouvements de la population.*

- Mouvements propres : les différents taux permettant de prévoir l'évolution de la population et de sa répartition. Taux de natalité, de mortalité, de fécondité, et d'accroissement. Causes de ces mouvements.
- Mouvements migratoires.

La méthode statistique utilisée est la méthode des sondages aléatoires sur les bases de recensements administratifs. Pour le multiples raisons, cette méthode, qui a fait ses preuves, est la seule utilisable dans l'état actuel des connaissances.

B. ETUDES ÉCONOMIQUES.

1° *Enquêtes agricoles.*

- Etude préliminaire sur les structures d'exploitation.
- Mesure des superficies cultivées dans chaque spécialité.
- Mesure de rendement après récolte.

2° *Enquêtes sur l'élevage.*

- Importance du cheptel et répartition par sexe et par âge.
- Taux d'accroissement du troupeau.

3° *Enquête budgétaire.*

- Dépenses de la population suivant les classes et les groupes.
- Revenu et niveau de vie.

4° *Enquête sur les échanges intérieurs.*

- Produits de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et de l'industrie.
- Etude des marchés et du trafic inter-marchés.

Là aussi la méthode d'observation fera appel à la méthode des sondages statistiques.

Ces études donnent alors une physionomie de la région étudiée et permettent d'établir des plans régionaux de développement en harmonie avec le développement du territoire national tout entier.

MODALITES

A. DURÉE.

Pour chaque région, la durée de l'étude serait de :

- Deux à trois mois d'études préliminaires et de formation du personnel;
- Trois à quatre mois pour l'enquête démographique;
- Un cycle annuel pour les enquêtes agricoles, commerciales et budgétaires.

Donc, sensiblement dix-huit mois pour chaque région.

Un dépouillement partiel effectué au cours de l'enquête peut fournir des résultats rapides, mais aussi incomplets. Le dépouillement complet et la publication définitive ne pourraient être terminés qu'un an après la fin de l'enquête. Ceci n'empêcherait pas de mettre en route entre temps une autre enquête régionale suivant les disponibilités en matériel et en personnel.

B. MOYENS.

Une enquête de cette ampleur doit mobiliser les efforts coordonnés des techniciens des différentes branches : sciences humaines, agriculture, élevage, commerce, administration. C'est une des conditions de son efficacité.

Il semble que revient au service de la Statistique, de par son essence même, la charge d'effectuer la coordination de ces enquêtes.

Le personnel nécessaire pour chaque enquête régionale semble ainsi se répartir :

1° *Personnel d'élaboration :*

- Un statisticien;
- Un représentant de chaque corps technique en cause; ce personnel est chargé de l'organisation, du contrôle et des conclusions de l'enquête.

2° *Personnel de réalisation d'enquêtes :*

Sous la surveillance permanente du personnel d'élaboration, il convient d'utiliser du personnel d'enquêtes comprenant :

- Des enquêteurs en nombre suffisant (50 à 60);
- Des contrôleurs ayant un certain niveau de formation et un sens critique suffisamment développé (brevet élémentaire), à raison d'un contrôleur pour dix enquêteurs.

3° *Personnel de dépouillement.*

Il s'agit du personnel qui doit effectuer le dépouillement rapide en cours d'enquête, et du personnel de la mécanographie.

Les première et troisième catégories doivent comprendre un personnel permanent; la deuxième catégorie un personnel permanent, les contrôleurs, et un personnel temporaire, les enquêteurs recrutés dans la région étudiée.

Pour disposer d'un cadre permanent, permettant de mener à bien ces enquêtes, il serait nécessaire de prévoir la formation du personnel dans des centres spécialisés et en stage (centre démographique Ide Bangui, centres agricoles de Bingerville et Ibadan).

Il serait également nécessaire de former un personnel local de dépouillement, en particulier de mécanographie, par le moyen de stages à l'étranger.

Les moyens matériels dont la mission devrait pouvoir disposer sont les suivants :

- Au centre de la région étudiée, un bureau de direction et de dépouillement rapide;
- Un véhicule tout-terrain pour chaque contrôleur et pour chaque membre du personnel d'élaboration, ce genre d'enquêtes nécessitant de nombreux déplacements tant pour l'enquête elle-même que pour son contrôle;
- Du matériel de campement;
- Du matériel d'enquête.

Il ne faut pas omettre la confection des documents de base, le dépouillement mécanographique et la publication.

Ces enquêtes doivent être menées en étroite liaison entre elles. L'enquête nutritionnelle qui figure au paragraphe suivant a tout intérêt également à être faite en même temps par suite des renseignements précieux qu'elle fournit sur les budgets familiaux.

Pour les enquêtes socio-démographiques, socio-économiques et agro-économiques, les crédits nécessaires pendant cinq ans sont les suivants :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	1.800.000	800.000	1.300.000	800.000	1.800.000	7.000.000
Personnel	17.700.000	17.700.000	17.700.000	17.700.000	17.700.000	88.500.000
Fonctionnement	3.300.000	3.300.000	3.300.000	3.300.000	3.300.000	16.500.000
TOTAUX	22.800.000	21.800.000	22.800.000	21.800.000	22.800.000	112.000.000

Paragraphe 06

- a) Hydrologie
- b) Nutrition
- c) Géographie et Sciences sociales
- d) Océanographie
- e) Services centraux de recherche

Il peut paraître curieux de grouper en un seul paragraphe des recherches relevant de disciplines aussi diverses que la nutrition et l'hydrologie. C'est qu'il n'a pas semblé rationnel d'envisager d'une manière dispersée les travaux de chercheurs et les moyens correspondants nécessaires. En effet les chercheurs, quelles que soient leurs spécialités, forment une équipe dont les membres ont besoin à chaque instant les uns des autres. Il n'y a pas de cloisons étanches entre les divers domaines de la recherche. D'autre part l'ensemble des activités ne peut se concevoir sans un « soutien logistique commun » : par exemple, documentation scientifique, garage, atelier pour entretien de véhicules et de gros matériel de recherches, service administratif.

Un regroupement général serait une chose excellente. Le Cameroun possède déjà un organisme de recherches l'IRCAM, qui a rendu les plus grands services et qui sera appelé à jouer un rôle de premier plan dans les études générales et particulières.

Nous avons donc regroupé toutes les sections de l'IRCAM dans un même paragraphe, ce qui traduit dans le plan une coordination qui existe dans les faits.

Toutefois la pédologie, bien que dépendant de l'IRCAM, a fait l'objet d'un paragraphe séparé à la suite des travaux cartographiques.

Rappelons que la section « Nutrition » doit travailler en liaison étroite avec le service des statistiques et la section des enquêtes agro-économiques.

a) HYDROLOGIE

Programme de prospections hydrologiques (1961-1965)

I. ETAT ACTUEL DES TRAVAUX

A l'heure actuelle, fin 1960, le service hydrologique se trouve à la tête de 37 stations limnimétriques.

La plupart de ces stations entrent dans le cadre d'études générales, quelques-unes dans le cadre d'études particulières, comme l'aménagement hydro-électrique de petites chutes.

Si certaines de ces stations sont tarées, la plupart réclament une fin d'étalonnage, si ce n'est un étalonnage total.

Il est à remarquer que jusqu'à présent on a très peu effectué de recherches de sites et d'études hydrologiques pour l'établissement de sources d'énergie hydro-électrique.

L'étude générale des ressources hydro-électriques du Cameroun est donc à faire.

Des études particulières viennent aussi d'être terminées, comme l'étude du bassin versant de Baleng, en pays Bamiléké, en lison avec des études pédologiques, ou comme l'étude des déversements du Logone sur la rive camerounaise, demandée par le Génie rural, ou le réétalonnage des échelles et l'étude des écoulements à Edéa.

Donc nous examinons quels sont, en gros, les besoins en études hydrologiques au Cameroun, quels sont les moyens en personnel et en matériel à mettre en œuvre, quels sont les résultats qu'on peut attendre de ces travaux.

II. BESOINS DU CAMEROUN EN TRAVAUX HYDROLOGIQUES

1° PROSPECTION.

L'eau est actuellement de loin la principale ressource d'énergie que possède le Cameroun. C'est par cela que la recherche de sites hydro-électriques et leur étude hydrologique ont été prises en considération par la Commission générale de planification lors de sa réunion du 16 novembre 1959.

Le Centre et le Sud-Cameroun sont placés dans une zone climatique favorable par sa pluviométrie; presque toutes les rivières y offrent des chutes ou des rapides avec des sites plus ou moins propices à la production d'énergie hydro-électrique.

Une trop rapide prospection n'a été faite que sur certaines rivières.

Le but de nos recherches sera :

- a) De prospector les sites;
- b) De faire leur étude hydrologique.

Pour cela nous maintiendrons le réseau de base des stations limnimétriques et nous devons même le tripler.

Après un repérage des sites et un premier examen sommaire, les études s'orienteront vers les plus favorables à la production d'énergie.

2° ETUDES DE BASSINS VERSANTS.

De nombreux services sont intéressés par l'installation de bassins versants qui permettent :

- L'étude de l'écoulement, le calcul des crues (hydro-électricité : déversoir de crue; travaux publics : évacuation des eaux, ponts);
- L'étude des transports solides (comblement des barrages, envasements des ponts, etc.);
- L'étude de l'érosion des terres (agriculture, lutte contre l'érosion).

Nous envisagerons l'étude de quatre à cinq bassins versants à raison de deux ans d'observation par bassin et par équipe.

3° ETUDES PARTICULIÈRES.

Les études particulières sont généralement demandées par des services publics; elles peuvent être courtes ou durer des années comme l'étude des déversements du Logone en vue de l'irrigation du Nord-Cameroun.

Ce sont aussi des travaux de sondage et de jaugeage pour les Travaux publics (bacs, ponts) ou pour l'Agriculture (irrigation).

III. APPRECIATION DES MOYENS EN PERSONNEL ET EN MATERIEL

A. PERSONNEL.

Jusqu'à présent, le Cameroun n'a disposé que d'un seul hydrologue chercheur travaillant seul ou avec un hydrologue technicien sur une faible partie du territoire.

Il sera nécessaire de prévoir en plus un second hydrologue chercheur et un second hydrologue technicien, soit quatre hydrologues ayant chacun une équipe de travail comportant en moyenne deux aides hydrologues et des manœuvres.

Deux équipes seront chargées pendant les six mois pluvieux des observations sur les bassins, et le reste du temps viendront en aide aux deux autres qui s'occuperont de la prospection générale.

Les aides-hydrologues devront recevoir des notions de cartographie, savoir utiliser les photos aériennes, s'orienter sur le terrain, etc.; par ailleurs ils devront connaître les matériels météorologique et hydrologique.

L'hydrologue, chercheur ou technicien, contrôle les mesures effectuées par les aides et procède lui-même aux mesures les plus délicates.

B. MATÉRIEL.

La mise en œuvre de telles équipes demande d'accroître et de renouveler :

a) Le parc automobile :

- 1 véhicule pick-up tout-terrain par équipe;
- 2 véhicules légers type jeep pour liaison rapide sur le terrain.

Naturellement il faut que ce matériel roulant soit entretenu, réparé et garé à Yaoundé.

b) Le matériel flottant et de jaugeage :

Par équipe au minimum :

- 1 Zodiac, Mark II;
- 1 hors-bord 18 CV;
- 1 équipement complet de jaugeage.

c) Le matériel de mesures météorologiques et limnimétriques afin de pouvoir équiper d'appareils enregistreurs les stations les plus difficiles à atteindre et aussi pour diminuer les erreurs d'observations.

d) Enfin la reproduction des rapports devra être assurée rapidement par des procédés rapides et bon marché.

IV. MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES

Les moyens financiers ont été chiffrés pour la première année.

Au cours des années suivantes, il a été tenu compte d'une augmentation de solde de 5 % par an, et d'une augmentation des frais de fonctionnement de 5 % également. Le plus gros des investissements est à effectuer la première année. Toutefois, au cours des années suivantes, une certaine partie du gros matériel sera à remplacer par suite d'usure (véhicules et matériel flottant, en particulier, tous les deux ans).

Estimation des besoins pour la réalisation de ce programme

A. PERSONNEL.

2 hydrologues chercheurs (indice moyen 450, mariés 2 enfants)	5.600.000
2 hydrologues adjoints	3.800.000
8 aides-hydrologues (480.000 plus frais de tournées).....	4.960.000
3 chauffeurs-mécaniciens	1.500.000
30 manœuvres (100.000)	3.000.000
80 observateurs d'échelle	2.000.000
2 dessinateurs-calqueurs (20.000 fr. par mois)	480.000
1 dactylo secrétaire (20.000 fr. par mois)	240.000
	<hr/>
	21.580.000

B. EQUIPEMENT.

Véhicules (remplacement tous les deux ans) :	
4 véhicules tous-terrains type pick-up	4.800.000
2 véhicules légers type jeep	1.600.000
Matériel flottant (remplacement tous les deux ans) :	
4 pneumatiques Zodiac	800.000
4 moteurs hors-bord	800.000
Matériel hydrométrique et topographique	4.800.000
	12.800.000

C. FONCTIONNEMENT.

1° Matériel :	
— de campement	1.500.000
— météorologique	500.000
— limnimétrique	500.000
— de bureau	500.000
2° Frais d'installations diverses :	
Bassins versants, stations limnimétriques, stations de jaugeage, etc.	4.000.000
3° Analyses de laboratoire	500.000
4° Véhicules :	
— Entretien (essence, huile, pneus)	2.000.000
— Réparations	1.000.000
— Assurances	400.000
5° Secrétariat (fournitures)	600.000
	12.800.000

D. INVESTISSEMENT (CONSTRUCTION).

Réserve à matériel	1.500.000
Aménagement bâtiment existant	200.000
	1.700.000

TOTAL GÉNÉRAL 47.580.000

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	1 ^{re} ANNEE	2 ^e ANNEE	3 ^e ANNEE	4 ^e ANNEE	5 ^e ANNEE
INVESTISSEMENT (construction)	21.580.000	22.659.000	23.792.000	24.982.000	26.235.000
FONCTIONNEMENT	12.800.000	6.400.000	6.400.000	6.400.000	6.400.000
EQUIPEMENT	11.500.000	12.075.000	12.679.000	13.313.000	
PERSONNEL	1.700.000	—	—	—	—
	47.580.000	41.134.000	42.871.000	44.695.000	46.614.000

TOTAL GENERAL : 222.891.000

L. BUREAU : VERS UNE ALIMENTATION MEILLEURE

Un plan moderne d'expansion socio-économique ne saurait se concevoir sans une part importante réservée à l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition, condition indispensable au progrès de l'état sanitaire et du potentiel de travail de la nation.

Mais avant de proposer des mesures destinées à améliorer l'alimentation : l'orientation des programmes agricoles, économiques ou industriels, l'enseignement de base d'une alimentation équilibrée, il est nécessaire d'avoir des données claires sur l'alimentation actuelle des populations et sur les répercussions sanitaires que cette alimentation entraîne. Ceci ne peut être obtenu que par des études d'enquêtes dont la réalisation pratique a été mise au point de façon précise par les organismes internationaux. Ces enquêtes sont de trois sortes :

a) ENQUÊTES SUR LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Les enquêtes *quantitatives* ne peuvent guère servir qu'à établir une nomenclature des principaux aliments et à orienter les recherches. Les enquêtes *qualitatives* sont effectuées sur un terrain défini à l'avance et dans des conditions de temps et de lieu précises.

Ces enquêtes quantitatives sont un travail de longue haleine demandant une préparation minutieuse. Il importe donc d'établir un plan de travail en fonction des études précédentes et des possibilités de réalisation.

L'implantation de ces enquêtes doit se faire selon un plan statistique précis et il est souhaitable qu'elles soient conjuguées à d'autres enquêtes démographiques agricoles et surtout économiques. La direction de ces enquêtes sera confiée à la technicienne qui, assistée de deux enquêteurs-chefs, sera responsable de l'implantation et du contrôle de l'enquête.

Les enquêteurs temporaires seront recrutés sur place.

La durée de l'enquête sera d'une année afin de couvrir un cycle agricole complet.

b) ENQUÊTES CLINIQUES

Les enquêtes cliniques seront effectuées par le médecin nutritionniste assisté d'un secrétaire et de deux infirmiers. Elles seront réalisées en même temps et au même endroit que les enquêtes alimentaires. Il serait souhaitable qu'elles soient exhaustives, mais elles peuvent se limiter aux groupes vulnérables de la population : nourrissons, enfants d'âge scolaire, femmes enceintes, etc.

Ces enquêtes doivent être effectuées en collaboration avec le service de Santé, entre autres avec le S.H.M.P. Elles comportent un examen clinique réalisé par le médecin et des examens complémentaires : pesées, mensurations, examens de sang, recherches de parasites, effectués par les infirmiers.

c) ENQUÊTES MO-CHEMISTRES

Les observations réalisées au cours des enquêtes précédentes vont permettre d'orienter les travaux du laboratoire de biochimie et fournir les produits à analyser : aliments bruts ou préparés, liquides biologiques, etc.

Ces prélèvements seront expédiés au laboratoire de Yaoundé.

Les identifications de plantes seront faites par le botaniste.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL

1^{re} ANNÉE

A. Enquête alimentaire et nutritionnelle du département du Mangui-Wandala.

B. Début des réalisations pratiques dans le domaine économique et agricole destinées à améliorer l'alimentation des départements du Sud-Cameroun où ont déjà été réalisées des enquêtes alimentaires et nutritionnelles.

Ces réalisations comprendront les mesures prises à améliorer l'alimentation des collectivités et en particulier des écoles (cantines, aliments de complément).

C. A partir des enquêtes citées plus haut (B), mise au point d'un manuel et d'articles destinés à l'enseignement de la nutrition dans les départements du sud du pays.

2^e ANNÉE

A. Enquête alimentaire et nutritionnelle dans le département de la Bénoué.

B. Début des réalisations pratiques dans le domaine économique et agricole destinée à améliorer l'alimentation du Margui-Wandala, y compris l'amélioration de l'alimentation des écoliers.

3^e ANNÉE

A. Enquête alimentaire et nutritionnelle dans le bassin du Logone.

B. Début des réalisations pratiques dans le domaine économique et agricole, destinées à améliorer l'alimentation du département de la Bénoué y compris l'alimentation des collectivités.

C. Mise au point d'un manuel et d'affiches destinées à l'enseignement de la nutrition dans les départements nord du pays.

4^e ANNÉE

A. Enquête alimentaire et nutritionnelle dans le département de l'Adamaoua.

B. Début des réalisations pratiques dans le domaine économique et agricole destinées à améliorer l'alimentation du bassin du Logone, y compris l'alimentation des écoliers.

5^e ANNÉE

A. Enquête alimentaire et nutritionnelle dans le département côtier.

B. Début des réalisations pratiques dans le domaine agricole et économique destinées à améliorer l'alimentation de l'Adamaoua, y compris l'alimentation des écoliers.

C. Carte du Cameroun pour chacun des principaux nutriments.

D. Synthèse des données fournies par ces cinq années d'études et conclusions qui en découlent.

*

**

Chaque enquête fera l'objet d'un rapport complet dont les conclusions seront soumises à un comité de nutrition et dont les applications pratiques seront étudiées en commission par les groupes de travail de ce comité dont la création est envisagée.

De cette façon on peut espérer durant ces cinq années cerner les grands problèmes concernant l'alimentation et proposer les mesures aptes à apporter les améliorations souhaitables tant sur le plan sanitaire que sur le plan de la productivité.

En chiffrant les besoins alimentaires de la population à partir de l'alimentation traditionnelle, on fournira au Gouvernement camerounais les éléments qui lui permettront d'orienter les programmes économiques, agricoles ou sociaux en fonction des besoins alimentaires de la population. L'amélioration de l'alimentation est en effet une des pièces maîtresses des programmes tendant à élever le niveau de vie de la nation.

Pour obtenir ces résultats dans des délais aussi rapides que le permet la rigueur nécessaire des méthodes, et que l'exigent les objectifs du Plan, il suffit de continuer le travail déjà entrepris localement par la section de nutrition de l'IRCAM, à la condition que soient accrus ses moyens de travail.

Moyens à mettre en œuvre (1^{re} année)

A. PERSONNEL.

1 médecin nutritionniste	3.200.000
1 bio-chimiste, chef du laboratoire	1.900.000
1 assistant nutritionniste chargé des enquêtes	1.900.000
2 infirmiers	960.000

2 aides techniques de laboratoire	180.000
1 manœuvre de laboratoire	85.000
1 secrétaire	200.000
2 enquêteurs-chefs	960.000
10 enquêteurs	1.400.000
2 chauffeurs	600.000
2 manœuvres	170.000
Personnel occasionnel	50.000
Total	11.905.000

B. FONCTIONNEMENT (MATÉRIEL).

Matériel bureau et divers (fiches cliniques, fiches perforées)	500.000
Fiches mécanographiques	250.000
Entretien des véhicules, outillage	2.000.000
Frais de laboratoire	300.000
Matériel photo	50.000
Laboratoire médical	100.000
Impression manuel, affiches	500.000
Mécanographie	75.000
Pharmacie d'urgence	25.000
Aliments, produits diététiques et achat de produits locaux pour la recherche	500.000
Amélioration de l'alimentation scolaire	1.000.000
Total	5.300.000

C. EQUIPEMENT.

2 véhicules légers genre 2 CV fourgonnette	1.000.000
2 véhicules genre « Domaine »	1.400.000
1 véhicule tous-terrains pour transport de l'équipe d'enquête	1.000.000
Matériel d'enquête, balance, etc.	150.000
2 machines à compter portatives	100.000
Matériel de laboratoire	2.500.000
Total	6.150.000

D. INVESTISSEMENTS (CONSTRUCTIONS).

Locaux.

— Bloc alimentation-nutrition comprenant :

Laboratoire, bureaux, salle d'enquêteurs, salle d'archives et de collection, pièce pour le stockage du matériel, des médicaments et aliments à expérimenter, rez-de-chaussée d'un bâtiment à étage (pour l'étage, voir « Service central »)	10.000.000
---	------------

— Une base à Maroua comprenant :

Un bureau, un magasin, deux chambres de passage, un garage (case démontable)	5.000.000
--	-----------

Total	15.000.000
--------------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL	38.355.000
----------------------------	-------------------

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	1 ^{re} ANNEE	2 ^e ANNEE	3 ^e ANNEE	4 ^e ANNEE	5 ^e ANNEE
PERSONNEL	11.905.000	12.500.000	13.125.000	13.781.000	14.470.000
FONCTIONNEMENT	5.300.000	5.000.000	5.300.000	5.000.000	5.000.000
EQUIPEMENT	6.150.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000
INVESTISSEMENT	15.000.000	--	--	--	--
	38.355.000	20.500.000	21.425.000	21.781.000	22.470.000

TOTAL GENERAL : 124.531.000

c) SCIENCES HUMAINES ET CARTOGRAPHIE

I. BUTS.

Dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler « l'aménagement du territoire », la section des sciences humaines de PIRCAM se livrera à des études et enquêtes permettant d'une part, de faire l'inventaire des faits humains, dans leur rapport avec le contexte physique, d'autre part, de détecter et traduire l'évolution de ces faits.

Il est évident que ces travaux ne peuvent être exécutés sans la collaboration permanente ou épisodique d'autres services spécialisés, mais l'originalité résidera dans la synthèse de faits disposés, le plus souvent, sous forme cartographique.

Cette synthèse, le ministre du Plan en a reconnu la nécessité en demandant à PIRCAM de procéder à la réalisation de l'atlas dit « départemental du Plan ». Cet atlas, exécuté sur transparent, n'existe qu'en un seul exemplaire qui doit être périodiquement mis à jour.

D'autre part, le déroulement des opérations du Plan camerounais, dont le but est de doubler le revenu national en vingt ans, nécessitera à coup sûr, et fréquemment, des enquêtes soit partielles, soit exhaustives, sur une région, une ville, un fait d'ordre économique ou démographique; ceci peut avoir pour but de vérifier les résultats d'une opération en cours, apporter un supplément d'information sur un problème local imprévu, ou permettre d'orienter une entreprise nouvelle, etc., etc.

Aussi doit-on prévoir deux ordres principaux d'activités :

- 1° La détermination raisonnée et l'étude aussi complète que possible des régions naturelles du Cameroun.
- 2° Des études limitées dans l'espace et quant aux buts recherchés, ou études particulières.

*
**

II. PROGRAMME D'ENSEMBLE

A. DÉTERMINATION ET ÉTUDE DES RÉGIONS NATURELLES.

Par exploitation de la documentation existante et recherches sur le terrain. Le cadre et l'expression finale de cette étude seront un atlas en 1/400.000 dont les éléments reflèteront, mais avec plus de détails et à échelle constante, plusieurs de ceux que présente déjà l'atlas départemental du Plan en unique exemplaire.

A ce titre, il sera essentiellement un outil de travail, et la mise au point permanente du développement du Plan entre les mains de tous les responsables, chercheurs, techniciens, hommes politiques, économistes ou personnalités privées.

Il permettra en outre de réaliser les compléments utiles à l'atlas général qui constitue, lui, un élément d'information d'ensemble dont l'usage va de l'étudiant camerounais aux pays et organismes étrangers publics et privés, s'intéressant au Cameroun.

Il ne peut être question de réaliser cet ensemble en cinq ans, et un choix judicieux devra être fait des régions qui, dans le programme général du Plan, retiendront particulièrement l'attention.

Un découpage du Cameroun en douze cadres cartographiques est prévu, chaque cadre recouvrant tout ou partie d'une des régions naturelles.

Du nord au sud :

- Wandala - Logone; Centre;
- Vina - Haute Bénoué; Centre-Est;
- Bénoué; Bassins littoraux nord;
- Adamoua-Ouest; Centre-Sud;
- Plateaux de l'Ouest; Sud-Est.

Pour chacun de ces cadres, plusieurs cartes seront réalisées reproduisant les faits :

l'ordre physique :

- Hypsométrie; hydrographie;
- Climatologie;
- Pédologie et utilisation souhaitable des sols;
- Végétation;
- Géologie et hydro-géologie.

l'ordre humain :

- Population : distribution ethno-démographique;
- Répartition par activités principales;
- Répartition par grandes classes d'âge;
- Taux de natalité, de mortalité, etc.

l'ordre économique :

- Aménagement des terroirs;
- Agriculture; élevage;
- Industrie; production d'énergie;
- Exploitation du sous-sol;
- Communications; transports;
- Centres commerciaux et marchés.

l'ordre administratif :

- Infrastructures diverses.

Les moyens envisagés plus ou moins ont été prévus pour la réalisation de soixante cartes en cinq ans, soit une moyenne de douze cartes par an.

B. ÉTUDES PARCELLAIRES.

Ces études ne peuvent pas être prévues dès maintenant, au moins dans le détail ou avec précision.

Un exemple, cependant, est utile.

Le gisement de bauxite de Marzap (Adamoua) promet d'être extrêmement important. Son exploitation ne pourra manquer de se faire tôt ou tard, et l'on conceit quelles répercussions pourra avoir, dans une région telle que le plateau de l'Adamoua, l'implantation d'une activité minière importante et de ses corollaires : transformation en alumine, transport. Il est indispensable qu'une étude aussi complète que possible soit faite, d'une part, du milieu physique et humain promit à ces bouleversements, d'autre part, des conséquences prévisibles de cette implantation à l'échelon local, et aux échelons supérieurs (voire national).

850.000	Petit matériel de bureau, fiches d'enquêtes, mécanographie, papeterie
550.000	Pras d'impression divers
500.000	Matériel dessin, produits photo, ozalid, sérigraphie
1.750.000	Fonctionnement, entretien et réparation des véhicules
250.000	Matériel de campement
<u>3.900.000</u>	

B. FONCTIONNEMENT (MATÉRIEL)

11.200.000	1 chercheurs (géographie, économie, démographie, ethno sociologie)
1.210.000	2 aides chercheurs (10.000 fr. p. m. + frais de tournées)
3.000.000	10 aides techniques (+ frais de tournées)
600.000	2 chauffeurs-mécaniciens (+ frais de tournées)
150.000	4 manuvres (aides-dépanneurs) + frais de tournées
100.000	Personnel occasionnel recruté sur place (informateur-traducteur)
2.100.000	1 cartographe spécialiste (indice 350)
480.000	1 dessinateur-cartographe (40.000)
520.000	2 aides techniques dessinateurs
260.000	1 aide technique pour ozalid et sérigraphie
100.000	1 « manœuvre de labo »
192.000	1 dactylo (16.000)
192.000	1 porteur
<u>20.434.000</u>	

A. PERSONNEL

Estimation des besoins

Réserve faite des études préalables qui seraient faites directement par le ou les organismes intéressés, les suivantes seraient de la compétence d'une équipe polyvalente de chercheurs en sciences humaines :

- Ressources locales : vivrières.
- Ressources complémentaires relayant les productions éventuellement réduites.
- Circuits actuels ; marchés existants ; réseau et insertion dans l'économie.
- Enquêtes nutritionnelles permettant d'évaluer les besoins réels.
- Droit foncier coutumier ; modalités d'usage du sol.
- Etude démographique comparant :
- Recensement :
- Description du mouvement démographique ;
- Modifications probables de celui-ci.

(Pour la région intéressée, les régions limitrophes et éventuellement celles qui sont susceptibles de fournir de l'aide-d'œuvre)

- Etude par sondage d'opinion d'incompatibilités et de résistances éventuelles d'ordre ethnologique, sociologique religieux...
- Etude des niveaux et genres de vie actuels, et enquête par sondages psycho-sociologiques des niveaux souhaités

Des recherches de cet ordre se présenteront certainement ailleurs et il importe que la section de sciences humaines soit en mesure d'y faire face dans les meilleures conditions.

C. EQUIPEMENT.

Matériel de bureau (mobilier, tables à dessin, machines à écrire, à ronéoter, à calculer) et petit matériel topographique	850.000
Véhicules :	
Deux 6-places normales	1.750.000
Deux pick-up (800 kg) tous-terrains	2.000.000
Deux camionnettes légères	1.000.000
	5.600.000

D. INVESTISSEMENT (CONSTRUCTIONS).

Bureau et salles pour géographie, dessin, sérigraphie (partie d'un étage)	3.500.000
Aménagements laboratoire de photo	200.000
	3.700.000
TOTAL	33.634.000

Ces besoins seraient ceux de la première année.

Le tableau suivant donne les moyens financiers nécessaires pour les cinq années, compte tenu d'une augmentation annuelle des frais de personnel et de fonctionnement matériel de 5 %.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	1 ^{re} ANNEE	2 ^e ANNEE	3 ^e ANNEE	4 ^e ANNEE	5 ^e ANNEE
PERSONNEL	20.434.000	21.456.000	22.529.000	23.655.000	24.838.000
FONCTIONNEMENT + MATÉRIEL	3.900.000	4.095.000	4.300.000	4.515.000	4.741.000
EQUIPEMENT	5.600.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000
INVESTISSEMENT (CONSTRUCTION)	3.700.000	---	---	---	---
	33.634.000	26.801.000	28.079.000	29.420.000	30.829.000

TOTAL GENERAL : 148.763.000

d) OCEANOGRAPHIE

I. GENERALITES

Il a maintes fois été exprimé le vœu que des études océanographiques soient poursuivies dans l'intérêt du Cameroun. L'importance d'un accroissement de la consommation du poisson, sous une forme ou une autre, est extrêmement grande, en particulier dans le Sud et l'Est, où le manque de protéines animales, dans l'alimentation, est flagrant.

Mais un accroissement de consommation postule un accroissement de la production, et ce, dans des conditions minima de rentabilité pour les pêcheurs, en tenant compte d'un prix de vente qui permette une large consommation.

Cet accroissement de la production doit d'autre part respecter le potentiel des zones maritimes exploitées.

Les éléments d'appréciation, tant pour la production que pour le respect de l'équilibre biologique nécessaire, peuvent être données en grande partie par la recherche océanographique.

II. PROGRAMME

Les grandes lignes sont les suivantes :

- Etablir un répertoire aussi complet que possible des lieux de pêche (existants et possibles).
- Etablir le calendrier des époques les plus favorables pour les différentes pêches.
- Reprendre l'étude des ressources en thon pour en confirmer ou non l'intérêt; si intérêt il y a, procéder à des évaluations quantitatives.
- Etudier en fonction de ce qui précède le problème de conserveries éventuelles.
- Etudier les problèmes que pose l'accroissement de la pêche artisanale.
- Etudier à fond le marché local existant et ses possibilités d'accroissement.

Les deux derniers points requièrent la collaboration d'un ou deux spécialistes en sciences humaines (ethno-sociologue et économiste).

III. MOYENS DE REALISATION

Dans ce domaine, il y aurait tout intérêt à demander l'aide du Centre océanographique de Pointe-Noire (O.R.S.T.O.M.), dont les chercheurs ont déjà travaillé, au cours de brèves missions, pour le compte du Cameroun.

Il faudrait considérer la base « Pêches » de Douala comme une station secondaire, dont le fonctionnement s'intégrera dans le programme de la station océanographique O.R.S.T.O.M. de Pointe-Noire, qui dispose du personnel de recherches et du bateau chalutier nécessaires (l'*Ombango*).

A. PERSONNEL.

1 assistant spécialiste des pêches	1.900.000
1 secrétaire-dactylo	250.000
1 chauffeur-mécanicien	400.000
2 manœuvres (et frais de tournées)	200.000
	2.750.000

B. FONCTIONNEMENT.

Laboratoire : produits chimiques, verrerie	250.000
Matériel de pêche	250.000
Fonctionnement, entretien, réparation du bateau et du véhicule; participation aux campagnes d'études et de recherches de la station de Pointe-Noire (bateau, chercheurs)	4.000.000
Petit matériel de bureau (papeterie, etc.)	50.000
	50.050.000

C. EQUIPEMENT.

1 vedette côtière pour travaux dans les estuaires et visite des campements de pêche	3.000.000
1 véhicule genre pick-up tous-terrains	1.000.000
Matériel de bureau (machine à écrire, etc.)	100.000
	4.100.000

D. INVESTISSEMENT.

Pour mémoire (installation « Pêches maritimes » de l'Élevage à Douala).

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	1 ^{re} ANNEE	2 ^e ANNEE	3 ^e ANNEE	4 ^e ANNEE	5 ^e ANNEE
PERSONNEL	2.750.000	2.888.000	3.032.000	3.181.000	3.333.000
FONCTIONNEMENT	5.050.000	5.302.000	5.567.000	5.845.000	6.137.000
EQUIPEMENT	4.100.000	—	1.000.000	—	—
	11.900.000	8.190.000	9.599.000	9.026.000	9.470.000

TOTAL GENERAL : 48.198.000

e) **SERVICE CENTRAL**

Il est bien évident que dans l'hypothèse où de tels moyens seraient mis à la disposition de PIRCAM, il convient de prévoir le personnel d'entretien général et le personnel administratif complémentaires.

Le parc auto exigerait un garage important.

Le logement du personnel (chercheurs, techniciens, assistants, voire aides techniques) devrait être égale envisagé.

On pourrait très sommairement estimer les besoins de la manière suivante :

INVESTISSEMENT.

Logements, garage et son équipement, locaux communs et chambres de passage, adaptation locaux existants 65.000.000

PERSONNEL.

Entretien :

1 intendant	1.900.000
1 aide-magasinier	300.000
1 chef-mécanicien	1.200.000
2 mécaniciens	1.500.000
2 aides-mécaniciens	600.000
7 maœuvres	700.000

Administration :

1 comptable	1.900.000
2 secrétaires sténodactylo	1.080.000
2 dactylos	384.000
	9.564.000

MATÉRIEL - EQUIPEMENT.

3 camionnettes légères	1.500.000
Matériel de réparation et d'entretien	2.500.000
	4.000.000

FONCTIONNEMENT.

Fluides (eau, gaz, électricité), matériel entretien courant et essence	2.000.000
--	-----------

TOTAL	80.564.000
-------------	------------

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	1 ^{re} ANNEE	2 ^e ANNEE	3 ^e ANNEE	4 ^e ANNEE	5 ^e ANNEE
PERSONNEL	9.564.000	10.042.000	10.544.000	11.071.000	11.625.000
MATÉRIEL EQUIPEMENT	4.000.000	500.000	500.000	500.000	500.000
FONCTIONNEMENT	2.000.000	2.100.000	2.205.000	2.315.000	2.431.000
INVESTISSEMENT	65.000.000	—	—	—	—
	80.564.000	12.642.000	13.249.000	13.886.000	14.556.000

TOTAL GENERAL : 134.897.000

Ces études ne peuvent être énumérées limitativement, car il est certain qu'au cours de l'exécution du Plan le Gouvernement sera amené à prescrire telle ou telle étude dont le besoin se fera sentir.

Certaines de ces études ont déjà été définies, elles font l'objet des paragraphes suivants :

Paragraphe 01 Etudes sur l'élevage

a) Une enquête socio-économique sur l'élevage dans l'Adamaoua comportera trois parties :

— Une étude critique de l'action entreprise dans l'Adamaoua depuis 1952 pour déterminer dans quelle mesure il convient de poursuivre cette action et dans quelle mesure certaines modifications peuvent être apportées.

— Une étude des méthodes à appliquer pour faire participer plus complètement les éleveurs à l'action entreprise.

— Une étude de la commercialisation, du circuit monétaire et de l'utilisation du revenu des éleveurs.

Le coût est évalué à 9.000.000 de francs C.F.A.

b) Une étude de la commercialisation du bétail dans l'extrême-Nord-Cameroun : 2.000.000 de francs C.F.A.

c) Une étude et des essais de récupération des terres actuellement impropres à l'élevage (yaéré, hardé). Coût estimé à 15.000.000 C.F.A.

Paragraphe 02 Etudes d'implantation d'industries

L'étude générale d'industrialisation, au Cameroun a conclu à la possibilité d'implanter une dizaine d'industries nouvelles. Cependant des études restent à entreprendre pour la mise sur pied de projets définitifs; ce sont :

— La cimenterie sud;

— La cimenterie nord;

— La filature - tissage - couvertures;

— La minoterie-biscuiterie;

— La fabrique d'allumettes;

La fabrique d'objets en plastique.

On peut évaluer à une vingtaine de millions les crédits nécessaires à l'établissement des projets définitifs.

En outre, l'établissement de la carte géologique et minéralogique est un investissement de base indispensable, et cette opération a été inscrite au titre des études générales. Mais il faudrait compléter cet ensemble par un inventaire systématique et une étude détaillée des ressources hydro-électriques du Cameroun pour posséder tous les éléments d'un plan rationnel d'industrialisation. A titre indicatif on inscrira un crédit de 25 millions C.F.A.

L'un des éléments de ce développement peut être la restitution du haut Nyong à la navigation entre Mbalmayo Abong-Mbang. Mais les travaux doivent être précédés d'une étude portant non seulement sur les conditions techniques de navigabilité, mais encore sur :

- Une étude socio-économique générale chiffrée des possibilités de développement de la région considérée;
- Une étude technique et financière de la rentabilité des investissements nécessaires à l'amélioration des voies de communication de et vers la région considérée;
- Une étude chiffrée des possibilités de développement industriel de la région considérée;
- Les études de détail éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de projets particuliers s'insérant dans le programme général de développement arrêté par le Gouvernement en fonction des résultats des études générales ci-dessus.

Un crédit de 15.000.000 de francs C.F.A. est inscrit à cet effet.

*
**

Rappelons enfin que des études sont intégrées dans les opérations du Plan.

Station d'élevage de Wakwa	92.500.000
Station fourragère	44.350.000
Etudes hydro-géologiques	112.000.000
Etudes forestières	320.000.000
Etudes de planification de l'enseignement primaire et technique (opération pilote)	70.000.000
Etudes de routes	144.000.000
Recherche agronomique	664.000.000

Soit au total 1.447 millions C.F.A., crédits non repris ici puisque figurant déjà aux chapitres d'opérations. C'est donc en tout près de 4 milliards que le Cameroun consacrerait aux études pendant ce Plan quinquennal.

Ce chiffre paraîtra peut-être exagéré à certains. Cependant ces études sont indispensables si l'on veut éviter les improvisations hâtives et des échecs encore plus coûteux.

TITRE I

PRODUCTION

Chapitre P. 102	Production agricole
Chapitre P. 103	Productions animales
Chapitre P. 104	Production forestière
Chapitre P. 105	Production industrielle
Chapitre P. 106	Coopération

La première partie du premier Plan quinquennal de développement, consacrée à la production, en constitue l'élément le plus important, car :

— La situation du Cameroun est celle d'un pays qui, bien que sous-développé, possède un potentiel de production agricole important par rapport à sa faible population et capable d'un accroissement de rendement considérable moyennant des dépenses d'investissement relativement modestes.

— En revanche la situation financière du jeune Etat du Cameroun amène à n'admettre de nouveaux investissements sociaux ou même d'infrastructure que dans la mesure où leur fonctionnement, leur entretien et leur amortissement sont gagés par de nouvelles ressources, celles-ci ne pouvant pour le moment provenir que du potentiel existant en matière d'agriculture et d'élevage.

Dans cet ordre d'idées, il est apparu nécessaire de porter les efforts dans les directions suivantes :

1° Valorisation de l'élément humain des campagnes en accentuant sa formation pratique et en assurant simultanément sa mise au travail et l'encadrement de la main-d'œuvre peu ou pas employée (mise en place des communautés rurales, d'un service civique national et de chantiers nationaux).

2° Relèvement rapide des rendements dans les cultures d'exportation traditionnelles.

3° Valorisation des produits par une recherche constante de la qualité et si possible, par une transformation sur place des produits, déchets, sous-produits.

4° Accroissement de la part revenant aux producteurs par une amélioration et une simplification des circuits commerciaux locaux tant à la vente des produits du cru qu'à l'achat des produits de consommation courante (centres de groupe, coopératives).

5° Lorsque l'initiative individuelle se révèle par trop défailante, et il faut bien dire que c'est la règle actuellement, l'Etat s'efforcera d'encourager systématiquement l'action collective des planteurs dans le cadre de coopératives ou mutuelles qui seule permet :

- De former un encadrement rural peu coûteux ;
- D'obtenir de meilleurs prix en groupant les achats ;
- D'obtenir un meilleur rendement du personnel d'encadrement rural en utilisant à plein le matériel, car il est plus facile de conseiller un groupement de planteurs que le même nombre d'individus pris isolément ;
- De pratiquer plus facilement une politique de crédit sélectif et conditionnel qui, accordé à un groupement, est en général plus efficace que la même somme répartie entre des planteurs isolés ;
- De redonner aux ruraux le sens de la discipline, de la responsabilité et de l'action collective, dont les embryons préexistants ont disparu avec les structures traditionnelles ;
- De contribuer à la formation technique et commerciale du paysan.

Certes, il n'est pas question de contraindre les ruraux à autre chose qu'au respect des dispositions législatives et réglementaires qui seront édictées (lutte phytosanitaire, lutte antiérosive, etc.), mais de pratiquer une politique telle que, sans pression ni vexation d'aucune sorte, ils saisissent rapidement l'avantage de la formule des coopératives destinées par ailleurs tôt ou tard à prendre le relais des secteurs de modernisation rurale, et en tout état de cause, capables de supporter des efforts financiers supérieurs, parce que l'utilité de ceux-ci est alors mieux sentie par les populations.

Pour atteindre ces objectifs, les opérations retenues peuvent être groupées en cinq articles :

- Etudes et recherches agronomiques ;
- Enseignement agricole et formation rurale ;
- Lutte phytosanitaire ;
- Encadrement du paysannat ;
- Actions diverses.

La coopération n'intéressant pas seulement l'agriculture mais également l'élevage et l'artisanat, un chapitre spécial lui a été consacré à la fin du titre I.

Quant aux communautés rurales, leur rôle débordant largement le domaine purement économique, elles trouvent leur place au chapitre P. 115 « Education populaire », cette éducation englobant aussi bien l'hygiène, la lutte contre l'analphabétisme que l'apprentissage des façons culturelles modernisées.

Ainsi qu'il a été exposé au chapitre 101, la mise en œuvre efficace et la poursuite rationnelle aux moindres frais d'une politique générale d'équipement économique et social supposent au préalable une connaissance parfaite du milieu et des conditions de l'action.

Nous avons groupé en un chapitre unique toutes les études générales dont le domaine couvrirait plusieurs actions; il en est peu qui n'intéressent l'agriculture.

La cartographie générale;

La carte péclologique;

Les enquêtes socio-économiques;

Les enquêtes agro-économiques;

Les travaux topographiques de délimitation des zones en vue de l'équilibre agro-sylvo-pastoral;

Le cadastre.

D'autre part, les études hydrogéologiques, que l'on a inscrites au chapitre « Santé publique » par suite de leur importance primordiale en matière d'alimentation en eau potable, sont également à la base de l'hydraulique pastorale et de l'hydraulique agricole.

En dehors de ces études de portée générale, la recherche agronomique telle qu'elle a été entamée durant les deux premiers plans quadriennaux et dont les résultats doivent avoir une application pratique de plus en plus poussée; figure en tête des opérations prioritaires dans le domaine de la production agricole.

Paragraphe 01

a) Station de recherche agricole de Nkolbisson

b) Station de recherche agricole de Nkoemvone

Les stations de recherche agricole de Nkoemvone et Nkolbisson ont pour but de fournir des variétés sélectionnées aussi bien de cultures riches d'exportation cacao et café que de cultures vivrières.

En ce qui concerne le cacaoyer qui absorbe l'essentiel de l'activité de ces deux stations, la méthode de reproduction par boutures sélectionnées, beaucoup trop coûteuse et délicate, devra faire place, au terme du Plan quinquennal, à celle des semences, qui, à moyens financiers équivalents, pourront être rapidement diffusées en masse parmi les planteurs, alors que la capacité maxima actuelle des installations de production de plants sélectionnés est de 400.000 boutures par an (pour un peuple ment évalué à 200 millions d'arbres pour l'ensemble du Cameroun). Au rythme actuel et avec les méthodes employées, il faudrait quatre cents ans pour régénérer la cacaoyère camerounaise et y dépenser 10 milliards de francs C.F.A. uniquement pour la production des plants sélectionnés.

On a donc prévu :

— De tirer parti au maximum des installations existantes;

— De mettre tout en œuvre pour aboutir le plus tôt possible à la production massive de semences résistantes et à haut rendement.

Les prévisions d'augmentation de production de boutures sont les suivantes :

	<i>Nkoemvone</i>	<i>Nkolbisson</i>	<i>Total</i>
Année 1	240.000	150.000	390.000
Année 2	350.000	300.000	650.000

La capacité maxima sera atteinte dès l'année 3 du Plan quinquennal.

La production de semences sélectionnées, commencée en 1959, ne peut encore être chiffrée avec précision pour les premières années du Plan quinquennal, car elle dépend d'un certain nombre de facteurs techniques qui doivent faire pendant quelques temps encore l'objet d'une expérimentation plus poussée. En tout état de cause, le nombre de semences sélectionnées mises à la disposition du planteur à la fin de la première période quinquennale sera hors de proportion avec la production actuelle de boutures.

Les activités relatives au café doivent permettre de fournir aux planteurs le matériel végétal nécessaire pour qu'ils atteignent la capacité de production de 50.000 tonnes/au maximum prévues pour l'ensemble du Cameroun.

Les travaux de recherche seront poursuivis également sur le théier et le poivrier afin de permettre un démarrage rationnel de ces cultures.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces opérations peuvent être évalués à :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
NKOEMVONE						
Equipement	4.000.000	4.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	17.000.000
Personnel	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	45.000.000
Fonctionnement	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	25.000.000
NKOLBISSON						
Equipement	4.000.000	4.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	17.000.000
Personnel	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	35.000.000
Fonctionnement	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	1.000.000	20.000.000
TOTAUX	33.000.000	33.000.000	31.000.000	31.000.000	31.000.000	159.000.000

On peut espérer que l'effort de développement de ces stations pourra être financé à raison de 50 % au moins dans le cadre d'accords passés avec des instituts de recherche étrangers, ce qui laisserait au maximum à la charge du budget camerounais une dépense annuelle de 16.000.000.

Paragraphe 02 Recherche agricole relative au thé et au café dans l'Ouest

L'infrastructure actuelle de la recherche en matière de caféier « robusta » et « arabica » et de théier est encore insuffisante.

a) CAFE

Malgré les difficultés que le Robusta rencontre sur les marchés mondiaux, les services agricoles ont été amenés à envisager, en raison des conditions écologiques particulièrement favorables rencontrées dans l'Ouest, un développement important de la recherche concernant cette culture riche.

Il est envisagé la création d'une station principale de 200 hectares dans le Mungo, près de Nkongssamba.

La station existante de Dschang, consacrée pour l'essentiel à l'Arabica, sera complétée par une sous-station de 100 hectares dans le Bamoun.

Une étude pédologique sérieuse sera auparavant effectuée pour permettre l'installation de ces stations sur les meilleurs sols.

b) THE

La culture du théier fera par ailleurs l'objet d'une expérimentation généralisée.

On se propose en particulier d'assurer :

- L'entretien du matériel végétal en place;
- La création de pépinières et de plantations expérimentales d'exploitation à Baussa, Koupa-Menké, Melong;
- La création de plantations en haies anti-érosives dans le pays Baniéléké;
- L'installation de lots en plantations groupées;
- L'aménagement à Dschang d'un atelier expérimental pour la préparation du thé vert.

Dans ces conditions il paraît raisonnable d'espérer que la charge annuelle moyenne qui pèsera sur le budget camerounais n'excèdera pas 45 millions, compte tenu de la prise en charge par l'assistance technique de 30 % des dépenses de personnel. Les investissements porteront cette charge à 100 millions l'année 1.

En revanche les stations de l'Arabica et du thé paraissent pouvoir en bénéficier dans le cadre de conventions avec les Instituts de recherche.

Compte tenu de la crise permanente qui affecte les cafés Robusta, si cette production ne bénéficie pas d'un marché protégé dans le genre du Marché commun, il paraît préférable de ne pas compter sur une aide extérieure pour les équipements qui le concernent.

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Équipement	2.100.000	1.200.000	1.200.000	1.600.000	1.000.000	7.100.000
Personnel	2.800.000	2.800.000	2.800.000	2.800.000	2.800.000	14.000.000
Fonctionnement	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.100.000	1.100.000	5.200.000
Total	5.900.000	5.000.000	5.000.000	5.500.000	4.900.000	26.300.000

YTB

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Équipement	181.500.000	19.000.000	10.000.000	1.000.000	6.000.000	217.500.000
Personnel	34.000.000	35.000.000	36.000.000	38.000.000	40.000.000	183.000.000
Fonctionnement	6.200.000	6.200.000	6.200.000	6.200.000	6.200.000	31.000.000
Total	221.700.000	60.200.000	52.200.000	45.200.000	52.200.000	361.500.000

CAPE

Les crédits prévus pour les opérations de recherche concernant les cafés « robusta » et « arabica » et le thé sont ainsi évalués :

- Rendement à l'hectare très supérieur à celui du café Robusta;
- Prix analogue à celui de l'Arabica;
- Pas de crise de surproduction mondiale;
- Qualités antioxydantes fort appréciées dans une région où les sols se dégradent alors que s'accroît la pression démographique;
- Complément à l'éventail des cultures riches du Cameroun;
- Possibilité de consommation intérieure en pays musulman;
- Récolte ayant lieu toute l'année et assurant donc comme le bananier des rentrées de fonds régulières.

Rappelons les avantages de la culture du théier :

Paragraphe 03

Recherche agricole en vue de la reconversion de la plaine bananière

STATION DE I.F.A.C. A NYOMBE (MUNGO)

Il a été vu dans le rapport analytique que le bananier Gros-Michel, en raison de ses faibles rendements (8 tonnes à l'hectare) et de sa vulnérabilité aux parasites (cercosporiose, maladie de Panama, etc.) devait être peu à peu remplacé par le bananier Poyo, au rendement beaucoup plus élevé (20 tonnes à l'hectare), mais dont il reste à être sûr que s'en accommoderont les acheteurs traditionnels de Gros-Michel. Cette augmentation considérable des rendements rend par là même disponible une importante surface de terres riches, car on ne peut songer pour l'instant à une augmentation des tonnages exportés, le marché étant déjà très encombré.

Les opérations prévues dans le cadre de ce programme d'aménagement mettent en jeu l'avenir économique et social d'importantes entreprises agricoles et doivent donc être menées en liaison avec elles.

Le programme envisagé prévoit :

1° Une série d'études agronomiques ayant pour objet :

a) De permettre une action efficace tendant à l'amélioration des rendements du Gros-Michel dans les parties de la bananeraie les plus saines ;

b) D'étudier les possibilités réservées à la banane Poyo, à la canne à sucre, à l'ananas.

2° La rationalisation géographique des coopératives (une par gare bananière).

3° La multiplication des rejets de Poyo pour aboutir rapidement à une production annuelle d'un million de souches permettant le remplacement complet de la bananeraie Gros-Michel en dix ans, en commençant par les zones atteintes par la maladie de Panama.

Ce but peut être atteint de deux manières différentes :

— Par la multiplication en pépinières officielles, qui offre le maximum de garanties de qualité, à Nyombé et Lamba ;

— Par la multiplication chez des planteurs agréés et surveillés par I.F.A.C. et par les agents du Paysannat (SEMMARITIME), méthode la plus économique à condition d'être rationnellement appliquée et suivie.

4° Une étude générale des effets de l'irrigation sur les cultures actuelles ou possibles et, dans la mesure où cette étude serait concluante, une série d'études hydrogéologiques tendant à reconnaître les nappes et les débits possibles.

5° Une étude particulière sur l'introduction de la canne à sucre, étant entendu qu'à cette culture est liée éventuellement une distillerie.

Rappelons que le Cameroun importe annuellement 5.000 tonnes de sucre alors que l'unité minimum rentable est de 10.000 tonnes/an. Il faudrait donc être assuré de pouvoir exporter la moitié de cette production au moins pendant quelques années.

Ce programme représente les dépenses suivantes, dans les deux hypothèses considérées :

1. Les rejets sont multipliés en station I.F.A.C.

2. Les rejets sont multipliés chez les planteurs sous surveillance I.F.A.C.

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	TOTAUX
En station	8.400.000	8.300.000	4.800.000	10.500.000	49.500.000
Chez les planteurs	8.000.000	5.500.000	3.500.000	6.000.000	29.000.000

La totalité des dépenses d'étude semble pouvoir être demandée à l'aide extérieure ; il ne resterait donc à la charge du budget camerounais qu'une dépense annuelle moyenne de 1.000.000 C.F.A. représentant une participation aux frais de recherche de l'I.F.A.C.

Les conditions propres au Nord-Cameroun : manque de terres cultivables, dégradation des sols, accentuation de la pression démographique, amènent à rechercher l'amélioration de la qualité et du rendement du matériel végétal ; c'est le rôle dévolu à la station de recherche de Guétalé dans le Margni-Wandala, au contact de la plaine et de la montagne.

L'importance du problème vivrier dans le Nord et le fait que de sa solution dépendent l'avenir et le développement de la seule culture industrielle, le coton, conduit donc à donner au programme relatif à la recherche et à la multiplication des espèces sélectionnées un développement particulièrement important.

Les opérations concernent tant la station proprement dite que la section génétique et la ferme de multiplication. Les programmes portent plus particulièrement sur :

- Le coton ;
- L'arachide ;
- Les cultures vivrières,

et sont menés en liaison avec d'autres organismes spécialisés pour bénéficier d'une base d'expérimentation aussi large que possible.

L'augmentation de la production, compte tenu des fortes densités de population des principales zones productrices, ne peut être envisagée que par deux méthodes :

- Mise à la disposition des cultivateurs de matériel végétal amélioré.
- Mise au point des meilleures techniques culturales et vulgarisation de celles-ci.

En ce qui concerne l'amélioration du matériel végétal pour chaque culture de la zone nord, on procède à la création de variétés nouvelles par sélection ou hybridation (section de génétique de Guétalé et I.R.C.T.) et à la multiplication des semences en vue de leur distribution aux producteurs (ferme de Guétalé).

En ce qui concerne la mise au point des meilleures techniques culturales, on procède à des expérimentations agronomiques et à des essais de matériel de culture attelée avant toute vulgarisation.

Dans le cadre de ce programme, la station de Guétalé, qui a bénéficié d'importants crédits d'investissement F.I. D.E.S. sur les deux premiers plans quadriennaux, doit poursuivre normalement son rôle moyennant quelques investissements supplémentaires et la mise à sa disposition de crédits de fonctionnement suffisants pour assurer le programme d'expérimentation et de multiplication des semences.

a) PROGRAMME COTON

Les recherches cotonnières sont poursuivies par l'I.R.C.T. sur les terrains de Guétalé, en liaison avec la station de Tikem.

Les opérations sont de trois sortes :

- Egrenage des variétés en expérimentation sur la station. — Le matériel, prêté d'ailleurs par la C.F.D.T., est ancien et en mauvais état, il doit être renouvelé et mis à l'abri (égreneuse, moteur, hangar).
- Sélection et expérimentation variétale. — L'opération comporte des frais de culture normaux sur la base de 100.000 francs à l'hectare à raison de 2 hectares par campagne pendant cinq ans.
- Expérimentation agronomique sur 5 hectares par campagne ; achat d'engrais, de fongicides, d'insecticides, etc

La multiplication des semences demande quelques investissements complémentaires en ce qui concerne les fumière et les silos.

Guétalé dispose de deux fumières d'une capacité de 800 tonnes permettant de fumer le coton à la dose de 20 T/ha. Pour supprimer la jachère de deux ans de l'assolement pratiqué (coton, arachides, mil, jachère), il y aurait lieu de prévoir le doublement de capacité des fumières pour permettre une fumure de base à la dose de 40 T/ha, ce qui entraînerait le doublement du fond de roulement d'achat de bétail (1.000.000 actuellement) destiné à l'achat et au dressage de bétail par cession aux cultivateurs dans le cadre de la vulgarisation de la culture attelée.

Les silos en parpaings de terre crue, pour le stockage des graines, devraient être réalisés en matériaux définitifs pour éviter les frais annuels de réparation. Il faudrait cinq silos de 90 tonnes et deux silos de 20 tonnes.

En outre il faut prévoir l'entretien du matériel de culture, l'aménagement des parcelles, les véhicules et la solde du personnel mécanicien.

Les difficultés rencontrées pour le financement des cultures de multiplication rend indispensable d'inscrire les crédits de culture sur la base de 35.000 francs/ha, les cessions de semences et de produits devant être reversées au Trésor.

RÉCAPITULATION — COTON

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Investissements recherche	1.000.000	1.500.000				2.500.000
Expérimentation	800.000	800.000	800.000	800.000	800.000	4.000.000
Bâtiments	3.000.000	2.500.000	—	—	—	5.500.000
Matériel	1.100.000	300.000	300.000	300.000	300.000	2.300.000
Aménagement parcelles	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	1.000.000
Personnel	4.600.000	600.000	600.000	600.000	600.000	3.000.000
Financement multiplication	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	8.000.000
TOTAUX	9.300.000	7.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	26.300.000

b) PROGRAMME ARACHIDES

Les recherches sur l'arachide sont réduites au strict minimum, Guétalé travaillant en étroite liaison avec la station de Bambey au Sénégal. Seuls les essais variétaux à raison d'un hectare par campagne sont à prévoir.

Par contre, pour la multiplication des semences, certains investissements complémentaires sont à prévoir : clôture de la cour de la ferme pour éviter les vols en période de stockage des produits et reconstruction de la porcherie en matériaux définitifs pour la production de fumier.

Il faut ajouter l'aménagement des parcelles de culture comme pour le coton.

Enfin l'entretien du matériel de culture, le renouvellement des véhicules, la participation à la solde du personnel mécanicien de la station, l'achat des semences de première multiplication et, pour les mêmes raisons que pour le coton, le financement des multiplications de semences, sont à inscrire au programme.

RÉCAPITULATION — ARACHIDES

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Expérimentation	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	500.000
Bâtiments	1.600.000	1.500.000	—	—	—	3.100.000
Matériel	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000	2.300.000
Aménagement parcelles	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	1.000.000
Personnel	600.000	600.000	600.000	600.000	600.000	3.000.000
Financement multiplication	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	8.000.000
TOTAUX	4.100.000	4.100.000	3.100.000	2.100.000	2.100.000	17.900.000

c) CULTURES VIVRIERES

Le programme de recherches poursuivi par la station de Guétalé comprend cinq actions.

— *Sélection sur place des sorghos traditionnels.*

Les semences issues des champs semenciers I en deuxième année de sélection ont donné une production utile en troisième année présentant 30 % d'amélioration par rapport aux rendements obtenus avec les semences traditionnelles. Les résultats relatifs aux champs semenciers II sont en cours de dépouillement; quelques postes de sélection témoins existent en différents points du Nord-Cameroun.

Pendant le premier Plan quinquennal, des travaux de base doivent être poursuivis à Guétalé, Oudjila et Mozogo, tandis que la vulgarisation en milieu rural sera faite par une équipe de moniteurs formés et contrôlés par la section génétique.

— *Recherche d'un sorgho précoce à haut rendement.*

Les caractères recherchés sont : précocité, format convenable, rendement, plasticité.

Le type Damoughéri répond à ces normes, il est vulgarisé depuis 1957 et est très apprécié par les cultivateurs. Des sélections appropriées effectuées sur ce type et sur des types voisins doivent permettre de créer une ou plusieurs variétés à plus de 30 quintaux/hectare, mais les travaux doivent être poursuivis pendant deux plans quinquennaux.

On peut procéder à la fois à une vulgarisation immédiate du Damoughéri à placer dans l'assolement derrière le coton par l'intermédiaire du SEMNORD et de la C.F.D.P., et installer des parcelles de sélection à Guétalé, Douroum, Maroua et Oudjila.

— *Expérimentation variétale sur plantes vivrières diverses.*

Il existe un très grand nombre de plantes vivrières et fourragères fort intéressantes qui pourraient être introduites dans le Nord.

Il est proposé de faciliter les contacts directs avec les organismes de recherche agronomique des autres États, et l'aménagement d'un jardin d'essais et d'un réseau d'irrigation à Guétalé.

— *Cultures dérobées et cultures très précoces pour la soudure alimentaire.*

Le but est d'effectuer successivement deux cultures sur la même terre pendant la même campagne agricole, objectif du plus haut intérêt pour les zones à forte densité de peuplement.

La section génétique dispose dès à présent d'un premier matériel d'expérimentation : Damoughéri, pénicillaires et arachides Bamhey 28-204 pour les cultures très précoces, doliques pour les cultures dérobées.

Des essais de base doivent être poursuivis à Guétalé et des essais d'application à Oudjila et Mozogo.

— *Expérimentation sur l'équipement des sols.*

Il est nécessaire d'obtenir à longue échéance des informations précises sur les taux de dégradation des sols par les différentes plantes cultivées dans quelques systèmes de culture simple. Cette expérimentation est fondamentale pour toute recherche agronomique; un assolement ne peut être logiquement conçu, pour un sol donné, sans ces informations.

Pour exécuter ce programme, il faut procéder à un certain aménagement de la station agronomique et créer un réseau de parcelles d'épuisement sur les points de travail en brousse.

*

**

Pour la multiplication des semences de cultures vivrières, quelques investissements complémentaires sont nécessaires : batteuse à mil, poste de soudure électrique. Il faut enfin inscrire le financement des semences de multiplication entrant dans l'assolement mil ou maïs, c'est-à-dire 40 ha/an sur la base de 25.000 francs l'hectare.

Il serait d'autre part judicieux de se pencher sur le cas des sorghos repiqués, dont l'étude ne peut malheureusement pas être effectuée à Guétalé, par suite de l'absence de terre appropriée. Or ce problème prend de plus en plus d'importance avec l'extension du coton. Il faudrait envisager l'aménagement d'une base de travail sur Kaélé-Maroua, doublée d'un réseau d'expérimentation.

*

**

Dans ce programme, les investissements sont donc de 8.200.000 francs et le fonctionnement de 8.270.000 francs par an, y compris le financement des multiplications, générateur lui-même de recettes.

Une station de recherche agricole est un élément vital pour l'avenir économique d'un pays. Dans le cas du Cameroun et plus particulièrement de la région du Nord, dont les possibilités de développement économique sont en très grande partie liées aux accroissements futurs de rendement des cultures vivrières, la nécessité de continuer et d'accroître l'effort entrepris ne souffre pas la moindre discussion.

La diversité des actions et des conditions du milieu, beaucoup plus grande que dans le Sud, impose de toute nécessité la présence d'un personnel anciennement expérimenté et hautement qualifié et la poursuite des travaux en liaison constante avec les organismes analogues existant dans les pays présentant de semblables conditions écologiques. C'est le secret d'une efficacité qui concilie le rendement et l'économie des moyens.

Il paraît heureusement possible d'obtenir de l'aide extérieure la prise en charge de cette station de recherche dans le cadre de conventions d'assistance technique, et il ne semble donc pas nécessaire, sauf imprévu, de prévoir de dépenses notables, mais, bien au contraire, d'en espérer à moyen terme un accroissement spectaculaire des ressources de la zone intéressée.

Compte tenu de certaines recettes sur les cessions de semences sélectionnées, la récapitulation générale des crédits nécessaires à la station de Guétalé peut être ainsi dressée.

GUETALE : RECAPITULATION DES CREDITS NECESSAIRES

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Investissements	14.100.000	6.400.000	2.500.000	900.000	1.700.000	25.600.000
Personnel	2.800.000	3.400.000	4.000.000	4.600.000	5.200.000	20.000.000
Fonctionnement	8.500.000	8.500.000	8.500.000	8.500.000	8.500.000	42.500.000
TOTAUX	25.400.000	18.300.000	15.000.000	15.000.000	15.100.000	88.100.000

Les dépenses de fonctionnement d'une station de recherche doivent être considérées comme un investissement incorporel, puisqu'elles permettent seules d'obtenir les résultats cherchés.

RECAPITULATION DES CREDITS NECESSAIRES A LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
NKOLBISSON						
Equipement	4.000.000	4.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	17.000.000
Personnel	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	35.000.000
Fonctionnement	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	20.000.000
TOTAL	15.000.000	15.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	72.000.000
NKOEMVONE						
Equipement	4.000.000	4.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	17.000.000
Personnel	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	45.000.000
Fonctionnement	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	25.000.000
TOTAL	18.000.000	18.000.000	17.000.000	17.000.000	17.000.000	87.000.000
CAFÉ						
Equipement	181.500.000	19.000.000	10.000.000	1.000.000	6.000.000	217.500.000
Personnel	31.000.000	35.000.000	36.000.000	38.000.000	40.000.000	180.000.000
Fonctionnement	6.200.000	6.200.000	6.200.000	6.200.000	6.200.000	32.000.000
TOTAL	221.700.000	60.200.000	52.200.000	45.200.000	52.200.000	431.500.000

Chapitre P. 102

PRODUCTION AGRICOLE

- Article 01 **Etudes et recherches agronomiques**
- Article 02 **Encadrement du paysannat**
- Article 03 **Bases phytosanitaires**
- Article 04 **Enseignement agricole et formation rurale**
- Article 05 **Actions diverses**

Outre les opérations tendant à parvenir à une meilleure connaissance du milieu, celles qui doivent se traduire une valorisation systématique de l'encadrement, figurent parmi les actions prioritaires.

L'action sera menée de telle sorte que l'on puisse parvenir, à l'issue du Plan quinquennal, à la formation de l'ensemble du personnel technique agricole destiné à pourvoir tant aux cadres administratifs qu'à l'encadrement des populations rurales, depuis les équipes de traitement et de démonstration jusqu'aux secteurs de modernisation. Le secteur agricole devra pouvoir, lui aussi, recruter ses agents de maîtrise parmi les anciens élèves des écoles d'agriculture.

En outre cette action sera complétée à la base par des centres de formation rurale adaptés au milieu. Seront admissibles comme stagiaires, en groupe de même origine, les éleveurs et planteurs méritants, ce qui aura pour effet de démultiplier au niveau des individus, les actions de modernisation rurale menées par l'encadrement officiel au niveau des collectivités.

Paragraphe 01

Les écoles d'agriculture

a) ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE NKOLBISSON

Cette école est destinée à former des ingénieurs agricoles; elle fonctionnera dans les locaux du centre de perfectionnement et d'application agricole de Nkolbisson. Elle recrutera les élèves par voie de concours parmi les bacheliers. Les promotions seront de vingt à vingt-cinq élèves tous les deux ans.

A cette école sera jointe une ferme modèle d'application. Les investissements sont évalués pour l'École à 3.000.000 la première année et à 1.000.000 les années suivantes, soit au total 7.000.000.

Dans la mesure où il pourra être fait appel en grande partie à du personnel déjà en service, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 11.000.000 par an, dont 7.400.000 pour le personnel.

En ce qui concerne la ferme d'application, les investissements sont de 15.500.000, dont 14.000.000 la première année et 1.500.000 la quatrième année. Les dépenses de fonctionnement sont de 5.600.000 (dont 4.600.000 de personnel) par an.

b) ECOLE D'AGRICULTURE DE DSCHANG

Cette école recrutera des techniciens agricoles par promotion annuelle de vingt-cinq au niveau du brevet élémentaire.

Elle fournira des cadres moyens de l'agriculture à l'Administration et au secteur privé.

Elle comportera également une ferme d'application.

Les investissements sont évalués à 34 millions pour les cinq ans, dont 29.440.000 la première année, et le fonctionnement à 17 millions par an.

Pour la ferme d'application, les évaluations sont respectivement de 16 millions, dont 14 la première année, et de 5 millions.

c) CENTRES DE FORMATION AGRICOLE DE MAROUA ET EBOLOWA

Les cadres de moniteurs agricoles seront recrutés dans ces centres au niveau du C.E.P.

Chacun de ces centres fournira des promotions annuelles de vingt élèves et comportera une ferme d'application.

Pour Ebolowa, les investissements sont de 20.870.000, dont 18 millions la première année en ce qui concerne l'école et 19 millions, dont 15 la première année, en ce qui concerne la ferme d'application.

Les dépenses annuelles de fonctionnement sont respectivement de 8 millions, dont 5.400.000 pour le personnel, et de 5 millions, dont 4 pour le personnel.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR ECOLE ET PAR ANNEE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Ecole nationale d'agriculture	3.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	7.000.000
Ferme d'application	14.000.000			1.500.000		15.500.000
Ecole d'agriculture de Dschang	29.440.000		1.650.000	2.440.000	500.000	34.030.000
Ferme d'application	14.000.000	1.000.000		1.000.000		16.000.000
Centre de formation agricole de Maroua	12.800.000		1.200.000	900.000	500.000	15.400.000
Ferme d'application	15.000.000	3.000.000		1.000.000		19.000.000
Centre de formation agricole d'Ebolowa	18.000.000	360.000	1.150.000	860.000	500.000	20.870.000
Ferme d'application	15.000.000	3.000.000		1.000.000		19.000.000
TOTAUX	<u>121.240.000</u>	<u>8.360.000</u>	<u>5.000.000</u>	<u>9.700.000</u>	<u>2.500.000</u>	<u>146.800.000</u>
Centres de formation rurale (stages d'animateurs ruraux)	40.000.000	40.000.000	—	—	—	80.000.000
TOTAL général	<u>161.240.000</u>	<u>48.360.000</u>	<u>5.000.000</u>	<u>9.700.000</u>	<u>2.500.000</u>	<u>226.800.000</u>

Paragraphe 02 Les centres de formation rurale

La formation rurale des adultes se fait actuellement dans deux établissements (Otélé et Maroua). Ce genre de formation a déjà donné des résultats très encourageants dans des milieux différents, à condition de grouper les stagiaires par origine et affinité. Il est donc prévu de le développer dans toute la mesure du possible pour former les animateurs des communautés rurales.

Le programme envisagé comporte la création de trois centres agricoles à Batouri, Ebolowa, Dschang, et l'agrandissement des deux centres d'Otélé et Maroua, ainsi que la création de trois centres d'élevage à Mvog-Betsi, Maroua et Ngaoundéré.

Les investissements nécessaires sont de 80 millions par parts égales, chacune des deux premières années. Le fonctionnement va de 10 millions la première année à 24 la cinquième, dont la moitié pour le personnel.

*
**

Il est possible de prévoir une aide extérieure pour l'équipement et pour 50 % sur les dépenses de personnel, à titre de l'enseignement agricole et de la formation rurale; la charge annuelle du budget camerounais serait donc de 56 à 70 millions de francs C.F.A.

Rappelons que l'économie camerounaise subit annuellement une perte évaluée à environ 4 milliards de francs C.F. du fait des attaques par parasites sur les cultures riches d'exportation (cacaoyer, caféier, bananier, etc.), dont 2 milliards environ sur le cacaoyer.

Or l'action phytosanitaire se caractérise par sa haute et immédiate rentabilité, par l'élévation spectaculaire des rendements.

Par ailleurs, le Cameroun doit satisfaire à ses obligations internationales en matière de lutte phytosanitaire.

Les crédits du F.I.D.E.S. ont permis :

- La création et l'équipement des bases;
- La connaissance des divers parasites;
- La mise au point des méthodes les plus économiques et les plus efficaces de traitement;
- La réalisation en particulier de traitements massifs d'alerte;
- Une action concertée avec les secteurs de modernisation rurale qui doivent normalement assurer la plus large diffusion aux méthodes de traitement;
- La mise en place d'une inspection phytosanitaire à l'importation et à l'exportation;
- La création et le contrôle technique d'organismes subventionnés.

Mais ce résultat, bien que nettement positif, est encore insuffisant.

S'il est en effet nécessaire que le système de lutte phytosanitaire ainsi organisé soit démultiplié au maximum au niveau du planteur, et ici, une collaboration constante avec les secteurs de modernisation est indispensable, il est également nécessaire que ces actions soient orientées et coordonnées à l'échelon supérieur.

C'est là le but des bases phytosanitaires, et cela justifie leur existence, leur maintien et l'augmentation de leur moyens d'action. Là, comme partout au Cameroun, la nécessité d'une action collective et disciplinée s'impose.

En matière de lutte phytosanitaire particulièrement, la création de groupements de planteurs pour la défense des cultures apparaît d'une nécessité absolue, car elle seule permet le traitement régulier et homogène de vastes étendues de plantations et l'utilisation d'engins à grand rendement, conditions d'une rentabilité élevée de la lutte phytosanitaire.

Les bases phytosanitaires existantes sont celles de :

- Nkolbisson et Nkoemvone dans le Centre;
- Dschiang dans l'Ouest (Bamiléké, Bamoun);
- Loum dans le Sud-Ouest (Mungo);
- Abong-Mbang dans l'Est;
- Garoua dans le Nord.

Toutefois, en ce qui concerne Loum et Abong-Mbang, bien que les crédits aient été obtenus sur le deuxième Plan quadriennal, leur mise en place n'est pas achevée. Quant à la base de Garoua, elle ne fonctionne pas d'une façon permanente.

Paragraphe 01

Bases phytosanitaires du Centre

- a) Nkolbisson
- b) Nkoemvone

L'activité principale de ces bases est la lutte contre les maladies du cacaoyer (capsides, pourriture brune) et dans une moindre mesure contre celles du caféier Robusta. Les crédits nécessaires sont ainsi évalués :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
BASE DE NKOLBISSON						
Equipement	4.800.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000	11.600.000
Personnel	3.200.000	3.200.000	3.200.000	3.200.000	3.200.000	16.000.000
Fonctionnement	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	45.000.000
BASE DE NKOEMVONE						
Equipement	5.500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	9.500.000
Personnel	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	8.000.000
Fonctionnement	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	41.000.000
TOTAUX	32.300.000	24.700.000	24.700.000	24.700.000	24.700.000	131.100.000

Il s'agit là de dépenses incompressibles, le maintien, au moins, du potentiel productif agricole étant à ce prix.

Il paraît par ailleurs peu sage de compter sur une aide extérieure substantielle, qui ne pourrait d'ailleurs, au maximum, que concerner l'équipement et environ 50 % des dépenses de personnel.

Dans la meilleure hypothèse, il resterait donc à la charge du budget camerounais une dépense moyenne annuelle de 20 millions.

Paragraphe 02 Base phytosanitaire de l'Ouest

Les moyens dont dispose actuellement la base phytosanitaire de l'Ouest, en admettant que la situation politique s'éclaircisse et qu'un personnel hautement qualifié et dynamique puisse y être maintenu, lui permettraient d'assurer seulement une partie des traitements nécessaires. Un complément d'équipement est donc absolument indispensable pour permettre en particulier de compenser la chute des cours du Robusta par l'accroissement des rendements et si l'on veut préserver des parasitoses diverses les kolatiers, qui constituent également l'une des principales richesses de la zone montagneuse ouest.

Rappelons que le gain de production d'un passage insecticide est évalué à 100 kg/ha sur le caféier « arabica » et que l'augmentation de revenu qui en résulte est d'environ 20.000 fr./ha pour une dépense qui n'excède pas 4.000 fr./ha.

La rentabilité de ces actions est donc immédiate et importante et justifie pleinement leur maintien et leur extension.

Les crédits nécessaires sont évalués à :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	6.200.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	10.200.000
Personnel	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	8.000.000
Fonctionnement	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	41.000.000
TOTAUX	16.000.000	10.800.000	10.800.000	10.800.000	10.800.000	59.200.000

Paragraphe 03

Base phytosanitaire du Sud-Ouest

Équipée mais non encore implantée, cette base doit être construite soit à Loum, soit à Nkongsamba.

Elle consacrera 45 % de ses possibilités à la lutte contre les parasites du caféier et 45 % à ceux du bananier Gros-Michel. Les 10 % restants seront affectés à la protection des cacaoyers du Mungo. Ceux de Lolodorf et du Nyong-et-Kellé dépendent des bases phytosanitaires du Centre.

Rappelons que la lutte phytosanitaire contre la cercosporiose et les parasites divers du bananier concerne presque uniquement les plantations africaines; les planteurs européens assureront eux-mêmes leurs propres traitements sur 30 % des surfaces.

Les crédits nécessaires sont ainsi évalués :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	9.200.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	13.200.000
Personnel	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	8.000.000
Fonctionnement	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	41.000.000
TOTAUX	19.000.000	10.800.000	10.800.000	10.800.000	10.800.000	62.200.000

Il paraît préférable de ne pas compter sur une aide extérieure importante, cette base, située dans une zone riche, devant en principe continuer à être à la charge du budget camerounais, sauf peut-être en ce qui concerne un technicien rémunéré sur aide extérieure, chargé de contribuer à la pleine efficacité des installations et de suivre en particulier les problèmes phytosanitaires posés par le bananier.

Paragraphe 04

Base phytosanitaire de l'Est

Primitivement il avait été convenu d'implanter cette base à Bertoua, mais il a été jugé préférable de l'implanter à Atong-Mbang, centre mieux situé par rapport aux cultures riches de l'Est.

L'action, qui affecte déjà 6.000 hectares de caféiers et 1.000 hectares de cacaoyers, doit être poursuivie et intensifiée. Les crédits nécessaires sont évalués à :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	9.200.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	13.200.000
Personnel	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	8.000.000
Fonctionnement	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	8.200.000	41.000.000
TOTAUX	19.000.000	10.800.000	10.800.000	10.800.000	10.800.000	62.200.000

Comme pour les autres bases phytosanitaires, le budget camerounais devra vraisemblablement assumer la charge du fonctionnement, de 50 % des dépenses de personnel et du renouvellement du matériel.

Paragraphe 05

Base phytosanitaire du Nord (Garoua)

Le problème n° 1 du Nord étant la question du rendement des cultures vivrières, la base phytosanitaire consacrera 60 % des crédits prévus à la protection des plantes alimentaires y compris l'arachide et 40 % au coton.

Le programme d'ensemble prévoit des dotations de :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	5.500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	9.500.000
Personnel	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	15.000.000
Fonctionnement	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	15.000.000
TOTAUX	11.500.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	39.500.000

RECAPITULATION BASES PHYTOSANITAIRES

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	40.400.000	6.700.000	6.700.000	6.700.000	6.700.000	67.200.000
Personnel	12.600.000	12.600.000	12.600.000	12.600.000	12.600.000	63.000.000
Fonctionnement	44.800.000	44.800.000	44.800.000	44.800.000	44.800.000	224.000.000
TOTAUX	97.800.000	64.100.000	64.100.000	64.100.000	64.100.000	351.200.000

Si la recherche agronomique, la lutte phytosanitaire, sont des opérations prioritaires, les investissements que l'on y consacrera n'atteindront leur pleine efficacité que si le paysannat est fortement encadré : à quoi servirait de remettre des semences sélectionnées entre les mains du planteur, du cultivateur, si celui-ci n'est pas au courant des façons culturales qui conviennent. Et inversement cet encadrement ne sera efficace que si à tous les échelons de la hiérarchie les agents du paysannat ont été convenablement formés et que s'il existe au sein des groupements ruraux des animateurs faisant totalement partie du milieu paysan mais ayant reçu l'éducation nécessaire.

Les secteurs de modernisation représentent un stade de cet encadrement : ils doivent évoluer vers la forme d'union de coopératives ayant un auto-financement de plus en plus poussé. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, au cours du présent Plan quinquennal l'action de la puissance publique sera encore prédominante; cependant le but ne doit pas être perdu de vue.

L'action des secteurs ayant été parfois vivement critiquée, il a paru utile, avant de définir le programme d'action de chaque secteur, d'exposer le bilan des réalisations durant ces dernières années.

Les secteurs de modernisation sont au nombre de cinq :

SEMCEMRE : Nyong-et-Sanaga, Mbam, Ntem, Dja-et-Lobo.

SEMEST : Lom-et-Kadéi, Haut-Nyong, Boumba-Ngoko.

SEMORD : Adamaoua, Bénoué, Diamaré, Mayo-Damaï, Margni-Wandala, Logone-et-Chari.

SEMCA : Bamiléké, Bamoun, plaine Tikar (soustraite à l'Adamaoua).

SEMMARITIME : Mungo, Wouri, Nkam, Sanaga-Maritime, Nyong-et-Kellé, Kribi.

Peut-être serait-il utile d'envisager le rattachement de l'arrondissement de Nkongsamba (actuellement inclus dans le SEMMARITIME), où prédomine la culture du café « robusta », au SEMCA. Toutefois, pour ne pas anticiper sur les décisions qui seront prises par les autorités compétentes, étudions-nous l'encadrement du paysannat dans le cadre des secteurs tels qu'ils existent actuellement.

Paragraphe 01 Le SEMCENTRE

I. BILAN DES REALISATIONS DU SEMCENTRE DEPUIS SA CREATION

Le tableau 1 exprime de façon succincte l'évolution des réalisations et des résultats et leur incidence sur la production cacaoyère de 1953, date de la mise en place du SEMAC, à 1959, les deux derniers exercices étant imputables à l'action du SEMCENTRE.

L'absence quasi totale de renseignements se rapportant aux résultats techniques enregistrés de 1953 à 1956 ne nous a pas permis de faire, pour cette période, un bilan précis des activités du SEMAC.

On sait, par ailleurs, que durant les trois premières années, le secteur « a cherché sa voie », et que ce n'est qu'en 1957, avec l'avènement du SEMCENTRE, que sa compétence territoriale (les quatre régions cacaoyères), sa vocation agricole (diversification des cultures) et même son organisation intérieure (création des sous-secteurs et des comités de planteurs) ont été définitivement fixées.

*
**

La colonne 1 détermine le nombre de postes mis en place depuis la création du SEMAC. Il est à retenir :

1° Que jusqu'au 1^{er} juillet 1958 (théoriquement), en fait jusqu'au 1^{er} janvier 1959, le SEMCENTRE a eu la charge de huit postes situés en dehors des quatre régions centrales et cédés par la suite au SEMMARITIME.

2° Que les huit postes de la région du Dja-et-Lobo ont été fermés de juillet 1957 au mois d'août 1958.

3° Que le SEMCENTRE a procédé à l'ouverture de trois nouveaux postes (Bikoué, Ambam, Nguinda) et s'est adjoint deux postes contrôlés antérieurement par le SEMEST.

La colonne 2 « Vulgarisation des méthodes de lutte contre les ennemis du cacaoyer », divisée en deux parties, fait état :

- D'une part, des surfaces traitées gratuitement par les équipes du S.E.M.A.C. et du SEMCENTRE;
- D'autre part, de la mise en place des plantations de démonstration.

Le SEMAC, puis le SEMCENTRE, s'étaient attachés dès le début à lutter contre les maladies du cacaoyer : la pourriture brune, en particulier, laquelle était responsable à l'époque de la destruction de 50 % de la récolte.

Des équipes itinérantes dotées de pulvérisateurs à dos, traitaient chaque année, à titre de démonstration, un certain nombre d'hectares de plantations préparées par d'autres équipes, dites de « chirurgie végétale ».

Cette action, très onéreuse, perpétuant la politique du « cadeau », ne permettait d'atteindre qu'une partie infime de la cacaoyère et, sur le plan technique, n'était guère valable, car le passage des équipes coïncidait de façon trop approximative et souvent insuffisante avec le cycle optimum des traitements.

T A B L E A U I

	1	2		4				5
	NOMBRE DE POSTES EN PLACE	VULGARISATION DES METHODES DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DU CACAoyer		VENTE DE MATERIEL ET DE PRODUITS DESTINES A LUTTER CONTRE LES ENNEMIS DU CACAoyer				EVOLUTION DE LA PRODUCTION
		Lutte phytosani- taire. Nombre d'hec- tares traités par les équipes des postes S.E.M.A.C.	Nombre de plantations de dé- monstration.	Appareils (1)		Produits (1)		
				Comptant	Crédit	Comptant	Crédit	
1953	26 à 50	24.000	Néant	2	Néant	Néant	Néant	38.500 T.
1956-1957 (2)	54	12.000	1.572	12	2,5	5	2	52.500 T.
1957-1958 (2)*	48 (3)	10.260	1.939	38	28	21,5	25	51.850 T.
1958-1959 (4)	51	Néant	1.932	12	68	6	60	47.300 T.

(1) Valeurs exprimées en millions de francs.

(2) Ancienne zone d'action S.E.M.A.C.

(3) Fermeture des postes du Dja-et-Lobo.

(4) Nouvelle zone d'action SEMCENTRE.

A la lumière de cette expérience, dont les résultats obtenus n'étaient guère en rapport avec les moyens mis en œuvre, on en vint à étudier la mise au point d'un système de vulgarisation plus simple, moins coûteux, et permettant surtout d'atteindre la quasi-totalité des planteurs en portant sur des démonstrations bien au point.

La mise en place, dans chaque village, d'une parcelle de démonstration dans laquelle seraient effectués des travaux de taille et de traitement anticryptogamiques et insecticides et à laquelle serait adjointe une parcelle témoin permettant de juger par comparaison de l'efficacité des méthodes de lutte contre les ennemis du cacaoyer, semblait être la solution la plus adaptée au pays et à ses habitants.

Il s'agissait donc, en somme, de convaincre les planteurs de l'utilité des traitements et de les amener ensuite à traiter eux-mêmes leurs plantations à l'aide d'appareils individuels et de produits qui leur seraient vendus par le secteur. En outre, sur le plan psychologique, on hâtait la disparition de la politique du « cadeau ».

Bien que se heurtant à de nombreuses difficultés, le secteur réussit à faire admettre ces nouvelles dispositions aux planteurs.

La COLONNE 3 indique la progression des ventes de matériel et de produits, démontrant ainsi le succès dû à cette initiative, laquelle, à ses débuts, était considérée par beaucoup comme révolutionnaire et vouée à l'échec.

Achetant d'abord au comptant, puis aidés de prêts en nature consentis par le « Crédit du Cameroun » (mutuelles), les planteurs en sont maintenant à considérer les dépenses qu'on leur impose comme des investissements et des frais de fonctionnement nécessaires à la bonne marche de leur exploitation.

Le but recherché est donc en passe d'être atteint.

Parallèlement à l'action de vulgarisation menée à l'aide des plantations de démonstration, le secteur poursuivait une action généralisée anti-capsides. On s'était rendu compte, en effet, de l'importance des dégâts par les punaises, et des équipes de nébulisation à grand rendement agissaient, dès l'année 1956, dans les zones très capsidées, où les traitements mixtes étaient jugés insuffisants pour juguler les attaques.

Malheureusement, le programme de 1958-1959 ne put être réalisé faute de crédits, et cela malgré les résultats spectaculaires déjà obtenus dans les plantations traitées les années précédentes.

La COLONNE 4 montre l'évolution de la production cacaoyère depuis la mise en place du secteur.

Après une augmentation spectaculaire de 14.000 tonnes, puis un plafonnement à 52.000 tonnes, la production décroissait en 1958-59. Cette chute était due entièrement aux conditions climatiques très défavorables caractérisées par une sécheresse excessive sévissant sur l'ensemble de la zone cacaoyère.

Cependant il semble, si l'on tient compte des tonnages exportés jusqu'à ce jour, que le chiffre de 17.300 tonnes, somme des tonnages commercialisés dans les quatre régions cacaoyères, ait été sous-évalué.

Il n'empêche que ce déficit — car quel que soit son importance il existe indubitablement — aurait été encore plus marqué si certaines zones, où l'action du secteur a été particulièrement bénéfique, n'avaient, grâce à une augmentation de production sensible, contrebalancé les pertes sévères subies dans d'autres régions.

II. PROGRAMME QUINQUENNAL DU SEMCENTRE

A. PROJET D'AFFECTATION DES SUBVENTIONS.

Le tableau II reprend à peu de chose près les affectations de subventions prévues au projet de budget 1959-1960. Le total de 123 millions est ramené à 120 millions.

Seules sont réduites les rubriques « Magasins » et « Actions diverses ». La première comprend des dépenses d'investissement qui demeurent et des dépenses de fonctionnement qui sont réduites aux frais « pour meubles et immeubles », les dépenses de personnel devant être, avec les frais de transport, entièrement couvertes par les bénéfices tirés des ventes.

La rubrique « Actions diverses » est ramenée de 5.200.000 à 4.800.000.

Il est à noter que l'ensemble des affectations de subventions intéresse exclusivement des dépenses d'encadrement, hormis un crédit de 1 million réservé à la production de plants de caféiers nécessaires aux plantations groupées en mutuelles.

Les amortissements concernant les immeubles, le mobilier, et le matériel divers (hormis le matériel agricole et l'outillage) sont inscrits pour mémoire au chapitre C, puisqu'ils doivent être assurés par l'autofinancement.

**

S'il est normal d'escompter un accroissement chaque année plus marqué des opérations financées en tout ou partie par les bénéficiaires, il est par contre difficile de prévoir une diminution de l'utilisation des subventions. En effet les affectations des subventions du projet de budget 1959-1960 ont été établies au plus juste afin de ne permettre qu'un encadrement efficace des planteurs. Nous pensons que cet encadrement doit être maintenu durant une dizaine d'années et que, par voie de conséquence, les crédits affectés à son financement ne pourront être réduits, bien au contraire.

T A B L E A U I I

	ANNEE 1		ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
	Renouvellement du matériel	Fonctionnement				
A. — DIRECTION.						
Bureaux	900.000	10.500.000				
Magasins		1.000.000				
Atelier		4.000.000				
B. — ACTIONS TECHNIQUES.						
Sous-secteurs	10.000.000	8.500.000	D°	D°	D°	D°
Postes agricoles		37.800.000				
Équipes de vulgarisation		39.000.000				
Mises au point techniques		2.500.000				
Actions diverses		4.800.000				
Pépinières	1.000.000					
C. — AMORTISSEMENTS.						
Immeubles; mobilier et matériel. P.M. : 6.000.000.						
TOTAL	10.900.000	109.100.000				

B. OPÉRATIONS FINANÇÉES ENTIÈREMENT PAR LES BÉNÉFICIAIRES.

Le tableau III donne le détail de ces opérations.

Les chapitres A et B intéressent les cessions de matériel et de produits. La progression des ventes de *pulvérisateurs*, en particulier, a été calculée en tenant compte, d'une part, de l'équipement annuel de nouveaux planteurs (15.000

pulvérisateurs par an) — ce qui nous amène, en 1964-65, à un nombre total de planteurs équipés de 120.000 — et, d'autre part, du renouvellement du matériel usagé (ainsi les 120.000 pulvérisateurs vendus en 1958-59 devront être remplacés au cours de l'an III).

Il en est de même en ce qui concerne le *matériel divers*.

La progression des ventes de *décortiqueurs* à café amène au cours de l'an III le nombre de décortiqueurs en service à 150 (compte tenu des prévisions de vente de l'année 1959-60, soit 10 décortiqueurs), ce qui suffira largement au traitement de la production de la zone centrale.

Les ventes de *produits* ont été calculées en fonction du nombre d'appareils en service, soit :

An 1	66.000
An 2	75.000
An 3	90.000
An 4	105.000
An 5	120.000

et sur la base de 15 kg d'oxychlorure de cuivre et 5 kg d'H.C.H. par appareil et par an.

Engrais. Actuellement, mis à part les engrais sur café, qui donnent des résultats économiques intéressants, nous ne connaissons pas exactement les modalités d'application de fertilisants sur cacaoyers. Le programme indiqué correspond sensiblement aux prévisions d'achats d'engrais café. Il est très nettement sous-évalué si l'on espère démarrer l'action engrais-cacao.

Il n'a pas été jugé utile d'acquérir un groupe mécanique supplémentaire destiné à la mise en place des *plantations groupées de caféiers en forêt*; il est donc prévu un programme annuel invariable de 100 hectares.

En ce qui concerne la mise en place de *plantations groupées de caféiers en savane* et *l'ouverture de terrains*, un programme annuel de 100 hectares (café) et de 300 hectares (ouverture de terrains) semble pouvoir être réalisé par les postes mécanisés de Méba, d'Afanoveng et de Nguinda.

Le chapitre D se rapportant à la lutte *anticapsides* tient compte des traitements par nébulisation effectués par les planteurs eux-mêmes. Il prévoit une vente annuelle de 10 « Swinfog », permettant ainsi le traitement de 120 hectares par « Swinfog » et par an, soit, au cours de l'année 5, une superficie totale traitée de 18.750 hectares.

T A B L E A U I I I

	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5	
	Equipement	Renouvellement								
A. — CESSIONS DE MATÉRIELS.										
Pulvérisateurs	97,5 M	20 M	97,5 M	70 M	97,5 M					
Divers	10 M	1 M	10 M	2 M	10 M	80 M	97,5 M	97,5 M	97,5 M	97,5 M
Décortiqueurs café	2 M		4 M		8 M	4,5 M	10 M	10 M	10 M	10 M
TOTAL de A	130,5 M		183,5 M		200 M		215 M		215 M	
B. — CESSIONS DE PRODUITS.										
Oxychlorure de cuivre	180 M		225 M		270 M		315 M		360 M	
H.C.H.	30 M		37,5 M		45 M		52,5 M		60 M	
Engrais	2 M		4 M		6 M		8 M		10 M	
C. — TRAVAUX A FAÇON.										
Plantations groupées de caféiers en forêt	6 M		6 M		6 M		6 M		6 M	
Plantations groupées de caféiers en savane	3 M		3 M		3 M		3 M		3 M	
Ouverture de terrain	3,6 M									
D. — TRAITEMENT ANTI-CAPSIDES.										
Equipement	0,6 M									
Fonctionnement	2,4 M		4,8 M		17,2 M		19,6 M		12 M	
TOTAUX	358,1 M		468 M		511 M		613 M		670,2 M	

(1) Valeurs exprimées en millions de francs.

C. OPÉRATIONS FINANCIÉES EN PARTIE PAR LES BÉNÉFICIAIRES.

Il est tenu compte dans ce dernier chapitre se rapportant à une action anticapsides généralisée, d'une part, du financement apporté par le budget local sous forme de ristournes sur les taxes à la sortie du cacao, lesquelles peuvent être évaluées invariablement à 30 millions par an, bien que normalement ces ristournes doivent augmenter chaque année, et, d'autre part, d'une participation au financement assurée par les bénéficiaires sur la base de 500 francs l'hectare.

Le financement global permet d'envisager le traitement annuel de 20.000 hectares, lesquels, ajoutés aux 18.750 hectares traités en nébulisation individuellement, représentent la superficie la plus touchée de la cacaoyère.

T A B L E A U I V

	ANNEE 1		ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
	Ristournes sur droits à la sortie	Participation des planteurs				
Action anti-capsides généralisée						
Traitement annuel de 20.000 hectares de cacaoyers ..	30.000.000	10.000.000	D°	D°	D°	D°
TOTAL	40.000.000		D°	D°	D°	

RECAPITULATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Affectation des subventions (encadrement)	120.000.000	120.000.000	120.000.000	120.000.000	120.000.000
Opérations financées par les bénéficiaires	358.100.000	468.000.000	511.000.000	613.300.000	670.200.000
Opérations financées partiellement par les bénéficiaires (lutte anti-capsides)	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Ristournes sur les taxes à la sortie (lutte anti-capsides) — Budget local	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000
TOTAUX	518.100.000	628.000.000	701.400.000	773.300.000	830.200.000

SEMCENTRE : RECUPITULATION GENERALE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
SUBVENTIONS :						
Equipement	10.900.000	10.900.000	10.900.000	10.900.000	10.900.000	54.500.000
Personnel	85.500.000	85.500.000	85.500.000	85.500.000	85.500.000	427.500.000
Fonctionnement	23.600.000	23.600.000	23.600.000	23.600.000	23.600.000	118.000.000
Actions financées entièrement par les bénéficiaires (crédit)	358.100.000	468.400.000	541.400.000	613.300.000	670.200.000	2.651.000.000
Actions financées en partie par bénéficiaires (lutte anti-capsides) (crédit)	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	50.000.000
Subventions (ristournes) pour lutte anti-capsides	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	150.000.000
TOTAUX	518.100.000	628.000.000	701.400.000	773.300.000	830.200.000	3.451.000.000

S'il paraît possible de solliciter une aide extérieure dans le cadre de l'assistance technique pour environ 20 % des dépenses de personnel et pour la totalité des dépenses d'équipement, il est en revanche à prévoir que le Cameroun devra assurer seul la charge des autres dépenses, ce qui implique la nécessité de dégager annuellement des ressources budgétaires atteignant 120 millions pour le SEMCENTRE.

Seul un effort de cette amplitude permettra de poursuivre pendant le temps nécessaire l'encadrement des planteurs, leur éducation agricole et commerciale, et leur organisation collective.

Toutefois, une certaine économie pourrait être réalisée en détachant nombre de fonctionnaires de l'Agriculture dans ce secteur de modernisation.

On a en effet constaté que l'encadrement agricole « administratif » n'a pas l'efficacité de celui des secteurs, car il bénéficie de moins de moyens, de moins de liberté d'action, correspondant à une forme moins démocratique d'action, et entraîne des confusions dans l'esprit des planteurs et des conflits de compétence.

Cette « fusion » serait donc bénéfique à tous égards, à condition de ne pas se traduire par une « mise en tutelle » des secteurs de modernisation, dont l'efficacité est d'abord faite de leur autonomie relative et de leur liberté d'action sur les plans tant juridique que financier.

Paragraphe 02 Le SEMCA

Comme tous les secteurs de modernisation rurale, le SEMCA est soumis à deux impératifs d'orientation générale :

- Réalisation de l'autofinancement;
- Transformation en union de coopératives.

Constatons que l'autofinancement pourrait être réalisé assez rapidement si l'arrondissement de Nkongsamba, gros producteur de café « robusta », était intégré dans la zone d'action du SEMCA, comme c'est d'ailleurs le cas pour la plaine Tikar de l'arrondissement de Banyo.

L'activité et le dynamisme tout particulier des populations intéressées ainsi que leur goût pour l'action collective organisée, permettent également d'espérer un développement rapide de l'esprit coopérateur et des structures correspondantes.

Les premiers résultats enregistrés, n'était la situation politique troublée qui règne encore sur une grande partie de cette zone, sont des plus encourageants à cet égard.

Le SEMCA exercera plus particulièrement son action dans les directions suivantes :

- L'encadrement des cultivateurs de façon à atteindre en première étape le chiffre d'un moniteur pour 5.000 planteurs.

- Actions phytosanitaires financées directement par le planteur, et indirectement par le budget camerounais, par le biais des ristournes sur droits de sortie.

- Pépinières agréées : cette formule semble être à la fois la meilleure et la plus souple.
- Travaux de motoculture : ils seront continués, les planteurs s'étant accoutumés à leur prix de revient.
- Formation rurale : par différentes actions de démonstration et de vulgarisation.

Il importe toutefois, pour apprécier l'effort projeté, de résumer brièvement l'évolution du SEMCA depuis son origine (1^{er} juillet 1954 - 30 juin 1959).

I. BILAN DES REALISATIONS DU SEMCA DEPUIS SA CREATION

PRODUCTION DE CAFE DANS L'OUEST

RÉSULTATS OBTENUS

VARIÉTÉ	CIRCONSCRIPTION	1954-1955		1955-1956		1956-1957		1957-1958		1958-1959	
		Prévisions	Production								
ARABICA.	Bamiléké ...		500		1.140		1.630		2.670	2.600	3.820
	Bamoun		130		110		410		800	500	600
	Total arabica	700	720	900	1.250	1.000	2.040	1.100	3.470	3.000	3.880
ROBUSTA.	Bamiléké ...		870		1.130		2.100		2.160	2.500	2.840
	Bamoun		—		30		180		600	450	620
	Mungo (1) ..	—	4.200		5.100		7.950		9.000	—	—
	Banyo		—		—		—		— 30	50	50
	Total robusta	3.500	5.070	5.150	6.290	5.150	10.230	6.650	11.750	3.000	3.510
Total général		4.200	5.790	6.050	7.510	6.450	12.270	7.100	15.260	6.000	7.390

(1) La région du Mungo a été détachée du SEMCA, et rattachée au SEMMARITIME lors de la création de cet organisme le 1^{er} juillet 1958.

A. PROGRESSION DE LA PRODUCTION DU CAFÉ.

Le revenu individuel provenant du café peut être calculé d'après les chiffres ci-dessous pour chaque habitant de l'Ouest.

Il est passé :

Pour le département Bamiléké (500.000 habitants)	de 362 francs par an
Soit 6 fois plus.	à 2.153 francs par an
Pour le département Bamoun (100.000 habitants)	de 208 francs par an
Soit 10 fois plus.	à 2.095 francs par an
Pour l'arrondissement de Banyo (plaine Tikar : 7.000 habitants)	de 0 franc par an
	à 893 francs par an
Pour le département du Mungo (95.000 habitants) en 4 ans seulement.	de 4.421 francs par an
	à 11.812 francs par an.

De son côté l'Etat du Cameroun a perçu, au titre des droits de sortie, approximativement les sommes suivantes :

En 1955	130.000.000
En 1956	158.000.000
En 1957	206.000.000
En 1958	250.000.000
En 1959	385.000.000

Sans compter les autres droits et taxes de toute nature qui s'ajoutent automatiquement aux ressources d'un pays lorsqu'il s'enrichit.

C'est dire que sur le plan purement financier, les résultats de l'action du SEMCA sont loin d'avoir été négligeables tant pour l'Etat du Cameroun que pour les paysans.

Le revenu global provenant du café étant passé de 610 millions en 1954-1955 à 2.420 millions en 1958-1959, a quadruplé les ressources des producteurs de l'Ouest.

Cette importante augmentation a entraîné un relèvement incontestable du niveau de vie des paysans, qui ont pu utiliser l'argent liquide, provenant du café, en particulier à des investissements dans leurs exploitations.

Cette révolution est nettement visible dans le pays, où l'on a assisté à une multiplication des cases couvertes en tôles, des camions et véhicules légers, des bicyclettes, etc., et à une augmentation considérable de l'achat de biens de consommation.

D'autre part les chiffres donnés ci-après prouvent que cette augmentation des ressources a incité les producteurs à accroître considérablement leurs achats de matériel et de produits agricoles pour obtenir un rendement meilleur de leurs plantations.

Afin de permettre d'apprécier quels ont été les résultats de l'action du Secteur de modernisation des cultures d'altitude de 1954 à ce jour, il est donné ci-après un bref résumé des principales réalisations effectuées.

B. ACTION PHYTOSANITAIRE.

1954-1955

Traitement contre l'antestia	3.400 hectares
Traitement contre la chenille du colatier	500 arbres

1955-1956

Traitement contre l'antestia	5.820 hectares
Traitement contre la chenille du colatier	155.352 arbres

1956-1957

Traitement contre l'antestia	15.500 hectares
Traitement contre Phémilécia	1.320 hectares
Traitement contre la chenille du colatier	123.511 arbres
Traitement contre le scolyte	1.010 hectares

1957-1958

Traitement contre l'antestia	18.000 hectares
Traitement contre Phémilécia	1.200 hectares
Traitement contre la chenille du colatier	Néant

(Ce parasite a en effet disparu quasi totalement à la suite des traitements des années précédentes.)

Traitement contre le scolyte	1.500 hectares
------------------------------------	----------------

1958-1959

Traitement contre l'antestia	3.500 hectares
------------------------------------	----------------

La réduction des superficies traitées s'explique :

1° Par les troubles existants en région Bamiléké;

2° Par le fait que pour la première fois les traitements étaient entièrement payants.

Traitement contre Phémilécia	2.500 hectares
(Par l'intermédiaire des planteurs.)	

Traitement contre le scolyte	1.600 hectares
(Dont 1.000 hectares traités par les planteurs eux-mêmes.)	

Le développement de la production montre à quel point ces traitements ont été rentables.

Cependant, leur généralisation est freinée par l'abandon progressif de la gratuité.

Il faut laisser aux producteurs le temps de s'habituer peu à peu à l'idée de payer eux-mêmes les traitements phytosanitaires, dont maintenant ils reconnaissent tous la très grande utilité.

D. MOTOCULTURE.

Grâce à ses engins agricoles adaptés au travail dans les plantations de café, le SEMCA a pu apporter aux paysans, tant bamiléké que bamou, une aide considérable pour la création des nouvelles plantations et la régénération des vieilles.

L'intervention de la motoculture a permis :

1° La régénération des anciens lotissements collectifs souvent vieux de vingt à trente ans, et qui pour la plupart étaient en très mauvais état d'entretien. Le travail mécanique a provoqué en particulier la disparition des cultures vivrières qui étaient jusque là pratiquées entre les caféiers.

2° La création de lotissements plus petits, à l'échelon village, dont l'entretien reste bien assuré par suite de la proximité de la résidence des propriétaires.

3° L'aménagement de lotissements coopératifs, grâce à la création de nombreuses coopératives de crédit mutuel dans les zones où l'extension de la culture du caféier était encore possible.

4° La mise en valeur de terres nouvelles dans les zones ouvertes à la colonisation (plaine des Mbos, vallée du Noun).

5° Enfin, la reprise de plantations importantes appartenant à des gros propriétaires qui les avaient abandonnées faute de main-d'œuvre.

Dans un autre ordre d'idées, les engins du SEMCA ont apporté aux producteurs une aide substantielle dans l'exécution des travaux suivants :

1° Ouverture de pistes agricoles d'intérêt général, tant que le SEMCA a été chargé du programme pistes, dont l'exécution était laissée aux régions administratives (jusqu'en 1957).

2° Ouverture de pistes de lotissement, ou de pistes destinées à des particuliers (dessertes de plantation, liaison de la route à la concession du planteur, etc.)

3° Amélioration de l'habitat, par confection des terrasses nécessaires pour la construction des cases.

En liaison avec les travaux de la section de motoculture, le SEMCA a fait procéder par un géomètre à des travaux topographiques :

— Levés d'itinéraires pour la création de pistes agricoles (de 1954 à 1957) ;

— Bornage des plantations ;

— Etablissement du cadastre des plantations ; cette opération est pratiquement achevée en région Bamoun, mais n'a pu être poursuivie en région Bamiléké, en raison de la situation troublée.

Les réalisations effectuées de 1954 à ce jour sont détaillées dans le tableau ci-après.

PRINCIPALES REALISATIONS DE MOTOCULTURE

NATURE DES TRAVAUX	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959 (1)
ANCIENS LOTISSEMENTS.					
Arrachage de caféiers	5 ha	15 ha	15 ha	50 ha	8 ha
Labours de rénovation	5 ha	15 ha	20 ha	50 ha	15 ha
Labours d'entretien	10 ha	135 ha	20 ha	40 ha	30 ha
Pistes de lotissements	5 km	183 ha	50 km	60 km	15 km
Recepages	50 ha	100 ha	100 ha	200 ha	70 ha
NOUVELLES PLANTATIONS.					
Lotissements	40 ha		100 ha	150 ha	80 ha
(Labours de défrichage et préparation des terres					
CULTURES GROUPEES.					
(Piquetage, organisation du travail et surveillance)	100 ha	400 ha	400 ha	2.000 ha	1.500 ha
AMELIORATION DE L'HABITAT.					
(Terrassement pour cases)	20 heures	150 heures	150 heures	150 heures	150 heures
PISTES AGRICOLES.					
Bamiléké	130 km	58 km	116 km	150 km	81 km
Bamoun	75 km	145 km	53 km	40 km	61 km
Mungo	83 km	25 km	65 km	25 km	—
Adamaoua	—	25 km	—	—	—
RECONNAISSANCES TOPOGRAPHIQUES.					
BORNAGE DE PLANTATION ET CADASTRE.					

(1) La diminution de l'importance des travaux n'est qu'apparente, elle est due à ce qu'il a été impossible de travailler en de nombreux points du département Bamiléké.

II. PROGRAMME QUINQUENNAL DU SEMCA

La production de café « arabica » est actuellement de 5.000 tonnes; elle doit être portée en cinq ans à 10.500 tonnes.

Pour le café « robusta », la production, qui est de 3.8850 tonnes (non compris l'arrondissement de Nkongsamba) doit passer à 11.300 tonnes.

Pour atteindre ce but, la direction du secteur et les postes de paysannat doivent être dotés de moyens suffisants en matériel, en personnel et en crédits de fonctionnement pour leur permettre de conduire les actions retenues.

A. DIRECTION ET ENCADREMENT.

La direction comprend tous les services centraux sous l'autorité directe du directeur : comptabilité, garage, atelier et magasin.

En outre, l'encadrement est assuré par les postes de paysannat, les anciens postes du service de l'Agriculture devant désormais être transférés au SEMCA, la dualité ne se concevant pas.

Il existe actuellement vingt-neuf postes principaux et dix-huit postes annexes. Afin de compléter le réseau d'encadrement du SEMCA et d'atteindre sans difficulté toute la population agricole de ces deux départements de l'Ouest, il sera nécessaire de créer au cours de la période quinquennale trois postes principaux et douze postes annexes dont l'existence permettra à peu de frais de prolonger et d'approcher l'action des postes principaux. (Le coût d'installation d'un poste annexe est de 330.000 francs.) En outre, le renouvellement des moyens de transport et la dotation des nouveaux postes entraîne l'achat de sept véhicules par an.

Ces postes sont groupés en sous-secteurs : un à Dschang, un à Bafoussam, un à Foumban.

Le fonctionnement de la direction est annuellement de 5.000.000 pour le personnel et 2.500.000 pour le matériel.

Le fonctionnement atelier-magasin est de 4.300.000 pour le personnel et 750.000 pour le matériel.

Le fonctionnement d'un sous-secteur est de 1.550.000 pour le personnel et 400.000 pour le matériel.

Le fonctionnement d'un poste principal est évalué à 1.200.000 pour le personnel et 300.000 pour le matériel.

Pour un poste annexe, les crédits nécessaires sont respectivement de 230.000 et 20.000 francs.

Il faut tenir compte de ce que le directeur et les chefs de sous-secteur sont des fonctionnaires de l'Agriculture détachés dont la solde est prise en charge soit par le budget du Cameroun, soit par l'assistance technique; aussi celle-ci n'a-t-elle pas été comptée parmi les frais de fonctionnement.

Quant aux chefs de postes principaux de paysannat, sur trente-deux en service au 30 juin 1959, vingt-deux étaient également des agents de l'Agriculture détachés; leur solde doit donc être soustraite du devis ci-dessus.

Le tableau récapitulatif des frais d'encadrement proprement dits peut être ainsi établi :

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS D'ENCADREMENT

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
<i>Direction.</i>						
Equipement	4.500.000	300.000	600.000	800.000	800.000	3.000.000
Personnel	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	25.000.000
Fonctionnement	2.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	12.500.000
Total	8.000.000	7.800.000	8.100.000	8.300.000	8.300.000	40.500.000
<i>Atelier — Magasin.</i>						
Equipement	100.000	1.250.000	300.000	350.000	150.000	2.150.000
Personnel	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	21.500.000
Fonctionnement	750.000	750.000	750.000	750.000	750.000	3.750.000
Total	5.150.000	6.300.000	5.350.000	5.400.000	5.200.000	37.400.000
<i>Sous-secteur.</i>						
Equipement	—	—	—	—	—	—
Personnel	4.650.000	4.650.000	4.650.000	4.650.000	4.650.000	23.250.000
Fonctionnement	1.200.000	1.200.000	1.200.000	1.200.000	1.200.000	6.000.000
Total	5.850.000	5.850.000	5.850.000	5.850.000	5.850.000	29.250.000

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS D'ENCADREMENT (suite)

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
<i>Postes principaux.</i>						
Équipement	1.500.000	3.000.000	---	---	---	4.500.000
Personnel	21.600.000	22.800.000	25.200.000	25.200.000	25.200.000	120.000.000
Fonctionnement	8.700.000	9.000.000	9.600.000	9.600.000	9.600.000	46.500.000
Total	31.800.000	34.800.000	34.800.000	34.800.000	34.800.000	171.000.000
<i>Postes annexes.</i>						
Équipement	5.210.000	5.210.000	5.210.000	5.210.000	5.210.000	26.710.000
Personnel	4.140.000	4.600.000	5.060.000	5.750.000	6.440.000	25.990.000
Fonctionnement	360.000	400.000	440.000	500.000	560.000	2.260.000
Total	9.710.000	10.210.000	11.010.000	11.790.000	12.210.000	51.980.000
TOTAUX						
ÉQUIPEMENT	7.310.000	9.760.000	6.440.000	6.690.000	6.160.000	36.360.000
PERSONNEL	39.690.000	41.350.000	44.210.000	44.900.000	45.590.000	215.740.000
FONCTIONNEMENT	13.510.000	13.850.000	14.490.000	14.550.000	14.610.000	71.010.000
	60.510.000	64.960.000	65.140.000	66.140.000	66.360.000	323.110.000

B. ACTIONS PHYTOSANITAIRES.

— *Lutte contre l'antestia.*

Traitement en deux passages sur 12.500 hectares à 800 francs l'hectare, soit 20.000.000 C.F.A., financement assuré par ristournes sur les droits de sortie d' « arabica ».

— *Lutte contre Phémiléia.*

Cette lutte essentiellement individuelle est faite par les planteurs eux-mêmes.

Le SEMCA borne son action à mettre à la disposition des planteurs des appareils et des produits aux prix les plus réduits possibles.

De plus le personnel des postes encadre les planteurs réunis en équipes de traitement et assure l'entretien des appareils. Il est prévu de traiter chaque année 2.500 hectares de caféiers à 1.500 francs par hectare. La dépense de 3.750.000 sera couverte par les producteurs eux-mêmes.

— *Lutte contre le scolyte.*

La vulgarisation de ce traitement est maintenant terminée; les producteurs savent exécuter le travail et en ont compris l'utilité. Comme pour Phémiléia, le SEMCA cédera appareils et produits au prix coûtant et encadrera les producteurs.

Il est prévu de traiter chaque année 2.000 hectares de plantations de « robusta » contre ce parasite, en deux passages à 2.500 francs l'hectare. La dépense annuelle, 10 millions, sera couverte par les producteurs eux-mêmes.

— *Lutte contre l'anthracnose des baies.*

Cette maladie, qui se répand actuellement dans le département Bamiléké, est justiciable des traitements analogues à ceux exécutés contre l'hémiléia. Il n'y a donc pas lieu de faire l'éducation du producteur déjà bien averti. Les traitements seront effectués dans la zone atteinte, soit par les producteurs eux-mêmes groupés en équipe de traitement et encadrés par le personnel des postes, soit à façon par le SEMCA ou la Base phytosanitaire de l'Ouest en cas d'attaque généralisée.

Il est prévu de traiter environ 1.000 hectares par an à 1.500 francs l'hectare; la dépense de 15.000.000 sera couverte par les producteurs eux-mêmes.

En résumé, l'action phytosanitaire menée dans le cadre du secteur sera financée annuellement de la façon suivante:

OPERATIONS	RISTOURNES SUR DROIT DE SORTIE	PLANTEURS (Crédits)	TOTAUX
Antestia	20.000.000		20.000.000
Hémiléta		3.750.000	3.750.000
Scolyte		10.000.000	10.000.000
Anthracnose		1.500.000	1.500.000
Totaux	20.000.000	15.250.000	35.250.000

C. PÉPINIÈRES.

Il est envisagé durant la période quinquennale une production annuelle de plants de :

	ARABICA	ROBUSTA
Bamiléké	100.000	900.000
Bamoun	500.000	500.000
Adamaona	—	1.000.000
	<u>1.500.000</u>	<u>1.500.000</u>

pour les remplacements normaux des vieilles plantations et l'extension de la caféiculture dans les zones où elle est encore possible, c'est-à-dire pour l'« arabica » à Bangangté, Bangou, Fotoumi, Batié, Malandem, Koupa-Méké, et pour le « robusta » à Bazou, Tonga, plaine des Mbos, plaine du Mbam.

Les pépinières sont faites par les producteurs eux-mêmes, comme les deux années précédentes, mais avec un contrôle serré des postes agricoles nécessaires pour l'obtention de plants de bonne qualité dans des pépinières bien conduites. Le SEMCA choisira les terrains de pépinières, aidera les pépiniéristes pour le piquetage des plants et l'installation de systèmes sommaires d'irrigation gravitaire.

Les postes guideront les pépiniéristes tout le temps de la croissance des jeunes plants, du semis à la mise en place définitive. De plus on apportera une aide en nature sous forme de semences, d'engrais, de traitement phytosanitaire.

Le SEMCA continuera une activité qui lui reste propre : la production des plants d'arbres d'ombrage, en vue de leur distribution aux planteurs.

Le prix de revient des 3 millions de plants, à raison de 8 francs le plant, est de 24 millions par an. La part supportée par les producteurs sous forme de travail, est de 21.800.000 francs, le SEMCA participant à l'opération pépinière pour 2.200.000 francs se décomposant ainsi :

Semences	1.125.000
Engrais	615.000
Traitements	60.000
Arbres d'ombrage	400.000
	<u>2.200.000</u>

D. MOTOCULTURE.

Depuis quelques années déjà les engins de la section de motoculture effectuent des travaux pour les producteurs individuels ou pour les coopératives. Ces travaux sont facturés au prix de revient et portent essentiellement sur :

- Labours de défoncement et dessouchage;
- Labours de régénération des plantations;
- Labours d'entretien;
- Pulvérisation des terres;
- Trouaison;

— Exécution de pistes agricoles d'accès aux plantations.

— Terrassements pour construction de cases.

Le programme des travaux porte sur 400 hectares de labour d'entretien, 300 hectares de labour de défoncé, 150 hectares de labour de régénération, 80 kilomètres de pistes. Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer et s'élèver à 24.200.000 francs C.F.A. Toutefois le renouvellement du matériel lourd n'a pas été compris dans le prix de revient ne pas rendre celui-ci prohibitif; aussi, déduction faite de la vente des engins réformés, un crédit de 9.600.000 francs les cinq ans doit être inscrit au Plan pour le renouvellement du matériel lourd.

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAL
2.000.000	2.000.000	2.200.000	1.400.000	2.000.000	9.600.000

B. ACTIONS DE VULGARISATION.

1. *Pré-vulgarisation du théier.*

L'expérimentation de la culture du théier entreprise à la Station des cultures d'altitude depuis plusieurs années a donné des résultats suffisants pour qu'on puisse songer à entreprendre une pré-vulgarisation auprès des planteurs bamilé et bamoun. Cette opération, faite à titre expérimental et démonstratif, sera entièrement financée par le SEMCA; les parcelles plantées seront attribuées à des planteurs particulièrement méritants et compétents et serviront de champs de démonstration en vue d'un développement ultérieur plus important de la culture du théier dans l'Ouest-Cameroun. Le prix de revient est estimé à 100.000 francs l'hectare. L'entretien des plantations sera assuré par les producteurs bénéficiaires, sous le contrôle des agents des postes agricoles.

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAL
300.000	700.000	1.000.000	1.500.000	1.500.000	5.000.000

Par la suite, si les résultats obtenus sont satisfaisants, la vulgarisation de la culture du théier sera poursuivie à plus grande échelle, par l'intermédiaire de coopératives qui assureront le financement de la création de plantations et de l'installation d'ateliers artisanaux de préparation du thé.

2. *Autres actions de vulgarisation.*

Depuis cinq ans déjà le SEMCA poursuit une action éducative et de démonstration qui a porté sur :

- 1° La vulgarisation de l'emploi rationnel des engrais;
- 2° La fabrication et l'utilisation des fumiers et composts;
- 3° La démonstration de l'emploi de certains instruments agricoles (moulin à maïs, à riz, dépulpeurs, etc.);
- 4° Les démonstrations de lutte phytosanitaire individuelle;
- 5° La mise à la disposition des producteurs de plants et semences sélectionnés pour les cultures vivrières et fruitières;
- 6° La vulgarisation des techniques de conservation des sols comprenant en particulier la distribution gratuite de plantes antiérosives, de plantes de couverture et engrais vert, d'arbres d'ombrage.

On peut estimer que les objectifs sont atteints pour les points 1°, 2°, 3° et 4°, aussi le SEMCA n'envisage-t-il pas de poursuivre ces activités durant la période quinquennale. Il est proposé de poursuivre seulement les actions suivantes dont les prévisions annuelles sont données ci-après :

- Fumures, composts.
Installation de vingt compostières de démonstration et vulgarisation du compost 500.000
- Conservation des sols.
Comme il a été indiqué ci-dessus, distribution gratuite de plants. 700.000
- Cultures vivrières et fruitières.
Le programme portera sur les pommes de terre, le maïs, les arachides, les arbres fruitiers, la cession se fera au prix de revient 1.550.000
- Petit élevage.

Le SEMCA se charge, par ses postes agricoles, de diffuser les porcs et volailles produits par le sous-secteur d'élevage de Kounden. D'autre part, il est prévu d'entreprendre au cours de la période quinquennale la diffusion d'ovins.

Les cessions doivent atteindre 2.500.000 par an.

Ce programme annuel se répartit donc ainsi :

	FINANCEMENT PUBLIC	FINANCEMENT PRODUCTEURS	TOTAL
Compostières	500.000		500.000
Conservation des sols	700.000		700.000
Cultures vivrières et fruitières		1.550.000	1.550.000
Petit élevage		2.500.000	2.500.000
TOTAUX	1.200.000	4.050.000	5.250.000

P. FORMATION RURALE.

Le SEMCA facilite la formation de ses cadres en envoyant en stage de perfectionnement certains de ses agents. Il contribue également à la création d'une élite rurale dans l'Ouest-Cameroun en accordant des bourses à de jeunes planteurs. Enfin des voyages d'information permettent aux planteurs de l'Ouest de se rendre dans d'autres régions du Cameroun pour comparer les cultures et les méthodes.

La dépense annuelle est de 1.100.000 francs.

FINANCEMENT DU SEMCA

	FINANCEMENT PUBLIC	FINANCEMENT PRIVE	TOTAL
Encadrement	460.000.000		460.000.000
Lutte phytosanitaire	100.000.000	76.250.000	176.250.000
Pépinières	11.000.000	109.000.000	120.000.000
Motoculture	9.000.000	121.000.000	130.000.000
Théier	5.000.000		5.000.000
Autres actions de vulgarisation	6.000.000	20.250.000	26.250.000
Cessions du magasin aux planteurs		125.000.000	125.000.000
Formation rurale	5.500.000		5.500.000
TOTAUX	597.460.000	751.500.000	1.348.960

Ces chiffres peuvent donner lieu aux remarques suivantes :

- 1° La participation des planteurs à l'effort général sera maintenue aux environs de 60 % pendant la durée du programme.
- 2° L'aide extérieure ne paraît pas devoir porter annuellement sur plus de 10 % du financement public.
- 3° La charge annuelle du budget camerounais sera de l'ordre de 105 à 110 millions.
- 4° Les prêts aux planteurs devront atteindre au minimum 65 à 70 millions par an.

SEMCA : RECAPITULATION GENERALE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
ENCADREMENT.						
Équipement (1)	12.110.000	14.560.000	11.240.000	11.490.000	10.960.000	60.360.000
Personnel (2)	39.690.000	41.350.000	44.210.000	44.900.000	45.590.000	215.740.000
Fonctionnement	13.510.000	13.850.000	14.490.000	14.550.000	14.610.000	71.010.000
TOTAUX	65.310.000	69.760.000	69.940.000	70.940.000	71.160.000	347.110.000
Lutte phytosanitaire	35.250.000	35.250.000	35.250.000	35.250.000	35.250.000	176.250.000
Pépinières	24.000.000	24.000.000	24.000.000	24.000.000	24.000.000	120.000.000
Motoculture	26.200.000	26.200.000	26.200.000	26.200.000	26.200.000	130.600.000
Théier	300.000	700.000	1.000.000	1.500.000	1.500.000	5.000.000
Autres actions de vulgarisation	5.250.000	5.250.000	5.250.000	5.250.000	5.250.000	26.250.000
Cessions du magasin aux planteurs	85.000.000	85.000.000	85.000.000	85.000.000	85.000.000	425.000.000
Formation rurale	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	5.500.000
TOTAUX	242.410.000	247.260.000	247.940.000	248.640.000	249.460.000	1.235.710.000

(1) Y compris les amortissements.

(2) En fait aux dépenses de personnel il faudrait ajouter la solde des agents de l'agriculture pris en charge par le budget camerounais ou l'aide technique pour se faire une idée de l'effort financier global soit :

1 Directeur	3.000.000 par an.
3 Chefs de sous-secteur	6.450.000 par an.
22 Chefs de poste	13.200.000 par an.
Soit pour cinq ans	113.250.000.

Paragraphe 03 Le SEMEST

I. BILAN DES REALISATIONS DU SEMEST

L'action du SEMEST a débuté le 1^{er} juillet 1955. Depuis cette date a été mis en place un encadrement agricole couvrant la totalité du territoire des trois départements de PEst (Boumba-Ngoko, Haut-Nyong, Lom-et-Kadéï) et comprenant trente-cinq postes de paysannat.

L'activité du SEMEST s'est appliquée à développer les productions de cacao, de café et les cultures vivrières, ainsi qu'à créer ou aménager des pistes de collecte.

Jusqu'au 30 juin 1959, les investissements se sont élevés à 150 millions de francs et ont été consacrés à la construction et à l'équipement de la direction et des services centraux, des trois chefferies de sous-secteur et des trente-cinq postes, ainsi qu'à l'achat de véhicules, d'engins, de matériel agricole.

Les crédits de fonctionnement se sont élevés à 260 millions et ont financé les actions entièrement gratuites exécutées dans un but de vulgarisation.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le cacao, sur 14.000.000 de pieds en terre, 3.500.000 ont reçu des traitements chimiques. Le nombre de plantations de démonstration s'est élevé à 470, et le nombre d'ateliers pour la préparation du cacao, à 409. En ce qui concerne le café (qui représente 7.800.000 pieds), 257 plantations de démonstration ont été installées et 136 aires de séchage construites.

En ce qui concerne les cultures vivrières, 1.618 hectares ont été ouverts et contrôlés par les postes.

L'élevage bovin a été introduit et 96 bêtes de race Ndama importées.

Enfin 420 kilomètres de pistes rurales ont été créées ou améliorées.

C'est donc, au total, de 410 millions de subventions F.I.D.E.S. que le SEMEST a bénéficié.

En outre certaines opérations ont été financées par les bénéficiaires et réalisées par le SEMEST, représentant 35 millions de francs, dont 26 pour le seul exercice 1958-1959, dont 14 millions au comptant et 21 millions à crédit dans le cadre des mutuelles. (Il existe dans le ressort du secteur 106 mutuelles groupant 1.496 adhérents).

Les opérations ont porté sur la vente de pulvérisateurs, de lots de petit outillage, sur la construction d'atelier cacao, sur le traitement des cacoyers, la création de plantations groupées de caféiers (540 hectares), le décortiage du café par les groupes mobiles (600 tonnes), la vente de pieds de caféier (2.500.000), l'ouverture de terres nouvelles pour les cultures vivrières (1.650 hectares), la vente de volailles de race (3.000 unités).

Ces opérations sont donc souvent les mêmes que celles effectuées sur subvention, mais leur développement au cours de l'exercice 1958-1959 marque une tendance progressive à l'autofinancement.

Les résultats de cette action se mesurent à la progression des tonnages et des valeurs (sur la base des cours moyens 1958-1959, soit 90 francs le kilo pour le cacao et 120 francs le kilo pour le café).

	TONNAGE		VALEUR	
	1954-1955	1958-1959	1954-1955	1958-1959
Cacao	2.700 tonnes	3.700 tonnes	243.000.000	333.000.000
Café	400 tonnes	1.700 tonnes	48.000.000	204.000.000
			291.000.000	527.000.000

II. PROGRAMME QUINQUENNAL DU SEMEST

Les actions de vulgarisation en cours concernant le cacao et le café seront poursuivies et développées. Y seront ajoutées des actions concernant la culture du poyrier, les cultures maraichères, le petit élevage. Elles seront financées sur subvention dont le total sera de 350.000.000 par tranches annuelles de 70.000.000 si les salaires et les prix restent constants.

Les opérations financées en totalité ou en partie (avec apport des ristournes du budget camerounais sur les droits de sortie) par les bénéficiaires et réalisées par le SEMEST dans le cadre des mutuelles, seront développées au maximum conformément au programme suivant :

— Production de cacao.

- Vente de pulvérisateurs et de produits de traitements.
- Exécution de traitements anticapsides, subventionnés sur ristournes cacao.

— Production de café.

- Vente d'engrais.
- Exécution de traitements antiscolytes, subventionnés sur ristournes café.
- Construction d'aires de séchage.
- Décortiage du café : les groupes mobiles du SEMEST continueront leur action ; ils ne seront pas renforcés le décortiage devant être pris en charge par les intéressés sous forme de petites installations villageoises fixes.

— Pépinières de café. — Les pépinières SEMEST seront réduites, visant seulement à fournir des plants aux mutuelles. Des pépinières seront faites par les intéressés qui bénéficieront des conseils, semences et engrais fournis par le SEMEST.

— Plantations groupées réalisées avec l'appui des groupes d'engins. En forêt les programmes en cours seront achevés mais cette action ne sera pas poursuivie, la culture du caféier étant maintenant lancée en forêt et les intéressés étant capables de créer eux-mêmes leurs plantations. Par contre, en savane, les groupes mécanisés poursuivront leur action pendant toute la durée du Plan quinquennal afin de créer rapidement, partout où il sera possible, des plantations conformes à la technique « en bandes alternées avec *mulch* ». D'une façon générale une action constante sera exercée pour que toutes les plantations nouvelles soient établies dans des conditions favorables aux traitements phytosanitaires.

— Productions vivrières.

La diffusion des variétés sélectionnées sera accélérée, les multiplications étant faites par les agriculteurs évolués

— Elevage.

De nouvelles associations d'éleveurs seront constituées, à mesure des disponibilités en bétail ; parallèlement la culture attelée sera développée.

Ces opérations seront financées par les bénéficiaires pour 466 millions et recevront une dotation sur ristournes café et cacao de 100 millions (20 millions par an).

Au total donc :

- L'autofinancement sera de 466 millions.
- Les subventions seront de 450 millions.

Si, au terme du Plan quinquennal, le SEMEST ne peut prétendre s'autofinancer entièrement, du moins les bénéficiaires assureront-ils la charge de plus de la moitié des actions, ce qui, pour un programme accru, représente une augmentation de 60 % de l'effort actuel de chaque planteur.

Toutefois, comme le SEMEST bénéficie de l'expérience des secteurs voisins, il paraît possible d'aller plus vite, en particulier pour l'action collective dans le cadre des mutuelles et coopératives, et d'espérer une prise en charge totale par les bénéficiaires à l'issue du second Plan quinquennal.

Les tableaux annexés indiquent :

- La décomposition d'une tranche annuelle de subvention.
- Les opérations entièrement financées par les bénéficiaires et réalisées par le SEMEST (par opération et par année).
- Les opérations financées partie par les bénéficiaires, partie sur ristournes du budget camerounais (prévisions pour une année).
- La nature du financement.

SUBVENTIONS POUR UNE TRANCHE

I. INVESTISSEMENTS.

Importation de 150 bovins Ndama	4.500.000	4.500.000
---------------------------------------	-----------	-----------

II. FONCTIONNEMENT.

1° Direction et services centraux.

a) Direction	6.700.000	
b) Poste d'approvisionnement	2.350.000	
c) Atelier central de réparations	2.900.000	11.950.000

2° Sous-secteurs.

a) Sous-secteur	7.200.000	
b) Echelons de dépaillage	3.400.000	
c) Postes agricoles :		
Postes principaux (24)	24.000.000	
Postes secondaires (11)	4.400.000	39.000.000

III. PÉPINIÈRES DE CAFÉIERS.

1° Pépinières SEMEST (315.000 plants à 9,50 fr.)	3.000.000	
2° Pépinières de villages (800.000 plants)	1.250.000	4.250.000

IV. ACTIONS DE VULGARISATION.

V. PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT ET AMORTISSEMENT.

1° Renouvellement véhicules	5.200.000	
2° Amortissement :		
Immeubles	1.800.000	
Matériel	1.300.000	8.300.000
		<u>70.000.000</u>

N.B. — Il n'est pas tenu compte ici des dépenses des groupes d'engins pour mise en place de plantations, des groupes de décorticage café, des équipes de construction d'ateliers et d'aires de séchage, toutes ces dépenses étant couvertes par des recettes.

Aucun crédit n'a été inscrit pour le poste « Coopératives »; nous estimons, en effet, qu'étant donné l'importance actuelle et à venir du mouvement coopératif dans l'Est, les frais de fonctionnement de ce poste doivent être supportés par le « Crédit du Cameroun », le SEMEST fournissant logement, bureau et véhicule.

OPERATIONS ENTIEREMENT FINANCEES PAR LES BENEFICAIRES ET REALISEES PAR LE SEMEST
(PREVISIONS)

NATURE DES OPERATIONS	PRIX UNITAIRE	VOLUME DES OPERATIONS									
		ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5	
Construction aires de séchage	13.000	200	2.600.000	500	6.500.000	1.000	13.000.000	1.000	13.000.000	1.000	13.000.000
Construction ateliers cacao	50.000	200	10.000.000	300	15.000.000	300	15.000.000	300	15.000.000	300	15.000.000
Vente de pulvérisateurs	6.000	1.000	6.000.000	1.500	9.000.000	2.000	12.000.000	2.000	12.000.000	2.000	12.000.000
Vente de viricivivre (en tonnes)	220.000	10	2.200.000	17	3.740.000	27	5.940.000	37	7.840.000	47	9.940.000
Plantations groupées caféiers (prix hec- tare forêt suivant nature du terrain) ..	45.000	50	2.250.000	50	2.250.000	50	2.250.000	—	—	—	—
	64.000	100	6.400.000	50	3.200.000	—	—	—	—	—	—
Plantations groupées caféiers (prix hec- tare savane)	35.000	200	7.000.000	200	7.000.000	200	7.000.000	200	7.000.000	200	7.000.000
Elevage Ndama (nombre de bêtes livrées éleveurs)	30.000	150	4.500.000	150	4.500.000	150	4.500.000	150	4.500.000	150	4.500.000
Culture attelée (nombre attel.)	132.000	10	1.320.000	10	1.320.000	10	1.320.000	10	1.320.000	10	1.320.000
Décortiage café par groupe mobile (nom- bre de tonnes)	7.200	1.000	7.200.000	1.000	7.200.000	1.000	7.200.000	1.000	7.200.000	1.000	7.200.000
Création installations fixes de décortiage	500.000	10	5.000.000	15	7.500.000	20	10.000.000	25	12.500.000	30	15.000.000
			54.470.000		67.210.000		78.210.000		81.360.000		84.960.000

OPERATIONS FINANCIÉES EN PARTIE PAR LES BÉNÉFICIAIRES
 EN PARTIE SUR LES RISTOURNES CAFÉ ET CACAO
 ET RÉALISÉES PAR LE SEMEST (PRÉVISIONS)

(Montant annuel escompté des ristournes cacao et café : 20.000.000 de francs.)

NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE A L'HECTARE	VOLUME DES OPERATIONS			
		NOMBRE D'HECTARES	COUT TOTAL	PART PAYEE PAR LE BENEFICIAIRE	PART PAYEE SUR RISTOURNES
<i>Traitements anticapsides sur cacaoyers.</i>					
2 passages pour 1 traitement, 1/4 des frais à la charge des bénéficiaires	2.000	4.000	8.000.000	2.000.000	6.000.000
<i>Traitement contre le scolyte des branchettes du caféier Robusta.</i>					
2 passages pour 1 traitement, 1/4 des frais à la charge des bénéficiaires	5.000	1.600	8.000.000	2.000.000	6.000.000
<i>Applications d'engrais sur caféier Robusta.</i>					
2/3 des frais à la charge des bénéficiaires :					
— Sur jeunes caféiers 100 K. ha sulfate ammoniac à 30.000 francs la tonne	3.000	1.100	3.300.000	2.200.000	1.100.000
— Sur caféiers adultes 500 ha engrais complet 10.10.20 à 36.000 francs la tonne	18.000	1.150	20.700.000	13.800.000	6.900.000
			40.000.000	20.000.000	20.000.000

SEMEST : RECAPITULATION — NATURE DU FINANCEMENT

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
<i>Subvention.</i>						
Investissements (y compris amortissement) ...	11.000.000	11.000.000	11.000.000	11.000.000	11.000.000	55.000.000
Personnel	50.000.000	50.000.000	50.000.000	50.000.000	50.000.000	250.000.000
Fonctionnement	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	45.000.000
TOTAL	70.000.000	70.000.000	70.000.000	70.000.000	70.000.000	350.000.000
<i>Crédit.</i>						
Opérations financées totalement par les bénéficiaires	51.500.000	67.000.000	78.000.000	81.500.000	85.000.000	363.000.000
Opérations financées en partie par les bénéficiaires	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	100.000.000
TOTAL	71.500.000	87.000.000	98.000.000	101.500.000	105.000.000	466.000.000
<i>Ristournes du budget sur droits de sortie</i>	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	100.000.000
TOTAL	146.500.000	177.000.000	188.000.000	191.500.000	195.000.000	916.000.000

La compétence territoriale du SEMMARITIME s'étend sur les départements de Kribi, de la Sanaga-Maritime, du Nyong-et-Kellé, du Wouri et du Mungo. La multiplicité des cultures (café, banane, palmier à huile, cacao, cocotier, hévéa) allant de pair avec celle des conditions climatiques, pédologiques et humaines, entraîne fatalement un rendement moindre des cadres techniques et une dispersion des efforts.

D'autre part l'inclusion du Mungo entier dans le secteur ne semble pas favorable à une saine gestion. La valeur des productions du Mungo est évaluée à 4 milliards, dont 250 millions pour les oléagineux; celle des autres départements à 900 millions, dont 550 pour le cacao.

Or le sous-secteur du Mungo ne reçoit que 60 % des ristournes dues au titre de ses productions de café et de cacao. Certes il s'agit là d'un bel exemple de solidarité inter-départementale, mais il ne paraît pas techniquement valable de soutenir éternellement les actions favorables au palmier à huile avec les ristournes café, au lieu d'en faire profiter les planteurs intéressés qui souffrent déjà d'une baisse des cours. L'action en matière de palmier à huile et cocotier se heurte à l'indifférence générale des populations, pour ne pas dire plus. Il ne serait évidemment pas convenable de continuer à soutenir la nonchalance des uns avec le produit du travail des autres.

Tout milite donc en faveur d'une double action qui rejoint d'ailleurs les lignes d'évolution générale prévues pour les secteurs de modernisation : autofinancement et transformation en unions de coopératives de planteurs.

La remise du sous-secteur du Mungo, moins le sous-secteur autonome de Dibombari, sous la compétence du SEMCA, aurait pour effet de faire bénéficier ce dernier de réelles possibilités d'autofinancement, et les ristournes café pourraient lui être affectées selon une répartition géographique tenant davantage compte des tonnages produits. C'est, par ailleurs, un secteur où l'effort coopératif, quelque désordonné qu'il paraisse encore, témoigne d'un dynamisme et d'une compréhension certains des populations.

En revanche, pour éviter qu'une pareille décision n'aboutisse, dans l'état présent, à stériliser en grande partie l'action du SEMMARITIME sur le plan « palmier à huile » en mettant en évidence le caractère artificiel de cette construction, il conviendrait de faire prendre conscience aux élites intéressées de l'aspect national du problème des oléagineux qui devra faire l'objet d'une législation adaptée, dans le cadre coopératif, sous peine de voir l'une des principales richesses potentielles du Cameroun rester improductive par suite de l'indifférence et de l'inorganisation de l'initiative individuelle dans les départements intéressés.

Sans pour autant préjuger les dispositions finales qui seront prises en accord avec les départements ministériels intéressés, il semble opportun d'attirer l'attention sur cette grave question avant d'exposer le programme du SEMMARITIME, conçu d'ailleurs dans la perspective du maintien des structures et des actions actuelles.

I. BILAN DES REALISATIONS DU SEMMARITIME

A. EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE.

Préfecture du Mungo

Sous-secteurs Mungo et Dibombari.

Production agricole

CULTURES PRATIQUEES	T O N N A G E				
	1 9 5 4	1 9 5 5	1 9 5 6	1 9 5 7	1 9 5 8
<i>Café Robusta.</i>					
Production totale	6.600	7.381	10.350	11.525	15.525
Production exportée	5.750	7.144	10.050	11.250	15.000

Production agricole (suite)

CULTURES PRATIQUEES	TONNAGE				
	1954	1955	1956	1957	1958
<i>Cacao.</i>					
Production totale	1.048	1.380	1.650	2.200	1.200
Production exportée	930	1.190	1.325	1.725	1.100
<i>Bananes Gros-Michel.</i>					
Production totale	113.000	116.000	103.562	122.000	103.000
Production exportée	77.082	71.483	73.960	92.881	77.150
<i>Huile de palme.</i>					
Production totale	3.400	2.951	3.650	4.030	4.060
Production exportée	1.060		2.700	2.750	2.750
<i>Palmistes.</i>					
Production totale	5.901	3.262	4.165	4.712	4.660
Production exportée	5.904	3.262	4.165	4.700	4.618

Nota. — *Café.* — Accroissement de la production de 295 % en cinq ans.

Accroissement supputé de la production 1959 : 10 % du chiffre de 1958.

Cacao. — Production secondaire sujette à variation.

Bananes. — Gros-Michel, fléchissement de la production imputable à la cercosporiose et à l'épuisement des sols. Le remplacement du bananier Gros-Michel est à envisager.

MISE EN PRODUCTION DES PALMIERES DOMANIALES ET FAMILIALES DE DIBOMBARI

ANNEES DE PLANTATION	ANNEES DE DEBUT DE PRODUCTION	SUPERFICIES	PRODUCTION ESCOMPTEE (tonnes de régimes)
1954	1958	50 ha	500
1955	1959	175 ha	1.750
1956	1960	327 ha	3.270
1957	1961	512 ha	5.120
1958	1962	585 ha	5.820
			19.460
		dont pour plantations domaniales	
	1959 Souza	144 ha	1.440
	1960 Bomono	146 ha	1.460
			2.600

Nota. — La production d'huile 1959 en provenance de ces plantations est incluse dans les 4.660 tonnes du tableau I.

Préfecture du Nkam

PRODUCTIONS	1954	1955	1956	1957	1958
Caféier Robusta	43 t	144 t	125 t	140 t	285 t
Cacao	450 t	440 t	330 t	510 t	450 t
Banane Gros-Michel	468 t	600 t	400 t	350 t	350 t
Huile de palme	32 t	90 t	87 t	62 t	---
Palmistes	903 t	627 t	650 t	430 t	530 t

NOTA. — *Café.* — Production en expansion très nette.

Cacao. — Production stationnaire et même vraisemblablement en baisse en 1959. Culture délaissée au profit de celle du caféier.

Banane Gros-Michel. — Production en baisse par suite de l'épuisement des sols.

Préfectures de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kellé

PRODUCTIONS	1954	1955	1956	1957	1958
Caféier Robusta	21 t	34 t	28 t	25 t	25 t
Cacao	1.621 t	1.770 t	1.990 t	1.870 t	1.501 t
Huile de palme	3.236 t	8.857 t	8.938 t	8.898 t	7.377 t
Palmistes	3.687 t	4.028 t	4.274 t	3.732 t	4.166 t

NOTA. — *Café.* — Sans intérêt en terres basses, la caféiculture va se développer à Ngambé et à Ndom.

Cacao. — Baisse de la production imputable, en 1957-1958, aux troubles. Va s'accroître en 1959.

Huile de palme. — Accroissement de près de 230 % en cinq ans, grâce à l'ouverture de l'usine d'Edéa.

Préfecture de Kribi

PRODUCTIONS	1954	1955	1956	1957	1958
Caféier Robusta	16 t	19 t	19 t	19 t	13 t
Cacao	3.030 t	1.652 t	2.237 t	2.865 t	3.550 t
Huile de palme	10 t	15 t	20 t	0 t	0 t
Palmiste	100 t	100 t	5 t	7 t	10 t
Cocotier Coprah	20 t	20 t	10 t	0 t	0 t
Noix fraîches	0 t	0 t	0 t	0 t	180.000 noix

NOTA. — *Café.* — Culture sans grand intérêt.

Cacao. — Production en léger accroissement à Lolodorf.

Cocotier. — Production de coprah nulle.

Production de noix fraîches vraisemblablement en baisse en 1959 à la suite de la dévaluation de la peseta.

B. PLANTATIONS DE PALMIERS SÉLECTIONNÉS.

ANNEES DE PLANTATION	SUPERFICIES	OBSERVATIONS
DIBOMBARI.		
1952	1 ha	Grâce aux crédits F.I.D.E.S. et P.E.R. un programme de 630 hectares de plantations familiales est prévu pour 1960 sur l'ensemble du SEMMARITIME.
1953	22 ha	
1954	27 ha	
1955	125 ha	
1956	152 ha	
1957	204 ha	
1958	327 ha	
	858 ha	
SANAGA-MARITIME.		
	50 ha	Plantation domaniale de Song-Dong. Plantation domaniale d'Edéa.
	50 ha	
	100 ha	
TOTAL général ...	958 ha	

C. AMÉNAGEMENT DES PALMERAIES NATURELLES DOMANIALES.

Song-Dong	450 hectares
Edéa	530 hectares
<i>Total</i>	980 hectares

Sur Dibombari 3.610 hectares de palmeraies naturelles, appartenant à des particuliers, ont été mis en état, mais devant le peu d'intérêt manifesté par les populations, et la faible rentabilité de cette action, les travaux ont été abandonnés.

D. PRODUCTION DE PLANTS SÉLECTIONNÉS.

Indépendamment des plants utilisés à la complantation des 958 hectares de Dibombari et d'Edéa, soit 134.000 plants environ, la production en cours est la suivante :

Grands plants en pépinière	28.600
Plants moyens	33.700
Plautules	111.900
	89.500
Noix en germoirs représentant	40.000 plants
Noix en cours de livraison représentant	50.000 plants
TOTAL	353.700

permettant de faire face à un programme de 2.700 hectares de plantation à répartir sur trois années.

*
**

Il est extrêmement difficile de chiffrer l'incidence de ces réalisations sur l'élévation du niveau de vie.

Pratiquement, seul le développement spectaculaire de la caféiculture dans le Mungo a amené une amélioration substantielle des revenus des planteurs avec un accroissement d'exportations de plus de 9.000 tonnes de « robusta » représentant une valeur d'environ 1.170.000.000 pour la seule année 1958.

La plus-value des exportations de bananes n'a été sensible qu'en 1957 avec 15.000 tonnes.

Sur Edéa, le fonctionnement rationnel de Pusine Plan a permis aux propriétaires de palmeraies naturelles d'écouler normalement leur production, tandis que sur Dibombari la gestion de la seconde usine Plan laisse à désirer.

Ajoutons toutefois que, sur le plan général, l'avenir des oléagineux tropicaux s'annonce comme particulièrement brillant, en raison des besoins sans cesse croissants du monde en corps gras d'origine végétale. Le Cameroun, bien placé à cet égard, se doit de saisir sa chance, d'autant plus que la culture du palmier à huile est la seule actuellement à pouvoir fournir un revenu élevé et régulier à la population intéressée dès lors que cette dernière aura compris les vertus du travail rationnel et les impératifs du rendement.

II. PROGRAMME QUINQUENNAL DU SEMMARITIME

Le tableau *in fine* indique par année la ventilation des dépenses sur subvention (91.300.000 par an), sur crédits aux planteurs (2.000.000) et sur ristournes (30.000.000). La subvention couvre les dépenses d'encadrement : équipement (c'est-à-dire en fait renouvellement de matériel et amortissement); personnel et fonctionnement.

Cet encadrement comprend :

- La direction avec les services centraux : comptabilité, magasin, atelier.
- Six sous-secteurs : un par département et le sous-secteur autonome de Dibombari.
- Des postes agricoles et postes annexes :

Mungo	7 postes agricoles; 4 postes annexes.
Nkam	1 poste agricole; 2 postes annexes.
Sanaga-Maritime	6 postes agricoles.
Nyong-et-Kellé	3 postes agricoles; 2 postes annexes.
Dibombari	5 postes agricoles.
Soit au TOTAL	25 postes agricoles; 8 postes annexes.

Les actions techniques de vulgarisation sur subvention, c'est-à-dire entièrement gratuites, ont été comprises dans le fonctionnement; elles se montent à 10.620.000 par an et concernent l'encouragement aux cultures nouvelles, notamment à celles du palmier sélectionné, du cocotier, du poivrier et des fruitiers, et l'entretien des plantations d'*Elaeis* du sous-secteur de Dibombari.

Dans les années 2 à 5, on procédera à une réduction progressive des avantages prévus en faveur des planteurs de palmiers sélectionnés, mais le même crédit a été inscrit, de façon à accroître des superficies complantées.

Les actions à la charge des planteurs sur prêts du « Crédit du Cameroun » concernent essentiellement des cessions pour travaux de motoculture.

Quant aux actions sur ristournes du budget camerounais (cacao et café : 30 millions), elles concernent la lutte phytosanitaire : équipes de vulgarisation, achat de pesticides.

Il est prévu également l'achat d'engrais.

SEMMARITIME : TABLEAU DES CREDITS NECESSAIRES

SUBVENTION.	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Equipement	14.400.000	14.400.000	14.400.000	14.400.000	14.400.000	72.000.000
Personnel	47.600.000	47.600.000	47.600.000	47.600.000	47.600.000	238.000.000
Fonctionnement	29.300.000	29.300.000	29.300.000	29.300.000	29.300.000	146.500.000
TOTAL	91.300.000	91.300.000	91.300.000	91.300.000	91.300.000	456.500.000
Crédit aux planteurs	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	100.000.000
Ristournes B.I.	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	150.000.000
	141.000.000	141.000.000	141.000.000	141.000.000	141.000.000	706.500.000

Ces chiffres comprennent une participation annuelle de 12.000.000 environ du budget local.

Paragraphe 05 Le SEMNORD

I. BILAN CHIFFRE DES REALISATIONS DU SEMNORD

Dans les six départements du Nord, le soin d'assurer la poursuite et l'accentuation des efforts d'encadrement rural est dévolu au Secteur de modernisation ou SEMNORD.

Cette tâche est particulièrement ingrate, car l'activité de ce secteur ne s'exerce pas, comme pour d'autres, sur des cultures riches, dont la diffusion peut être assurée relativement vite et permettre par là même de dégager assez rapidement les ressources nécessaires à la poursuite et au développement des actions sur les seuls fonds du secteur et des planteurs intéressés. Ce secteur ne peut assurer à moyen terme son autofinancement, dans l'état actuel des choses du moins.

Or la poursuite des actions entreprises et leur intensification, dans une zone essentiellement vouée aux cultures vivrières et à leur échange avec les pays voisins, et dont cette activité reste et restera pour de longues années la principale richesse monnayable, est un impératif non seulement économique, mais social et même politique.

Nous avons d'ailleurs vu que le SEMNORD n'a pas le monopole de vivre aux dépens de la collectivité et qu'il partage actuellement cette situation avec la plus grande partie du SEMMARITIME et du SEMEST.

Nous verrons enfin qu'il paraît possible d'assurer une meilleure coordination des efforts, de façon à mener des opérations-tests de développement global, sur des surfaces limitées, où se trouve réuni le maximum de conditions favorables.

Il paraît en tout état de cause nécessaire de rappeler la nature et le volume des réalisations antérieures afin de mieux situer le point de départ des futures opérations.

Nous donnons donc un certain nombre de tableaux qui synthétisent l'activité du SEMNORD.

- Liste des postes de paysannat avec leurs activités principales;
- Développement de la culture attelée;
- Distribution de semences produites dans les postes de semences de Guéталé;
- Aménagement de terrains;
- Distribution de plants de cultures secondaires;
- Campagnes de labour mécanique.

T A B L E A U I

DEPARTEMENT	POSTE	ACTIVITE DES POSTES	TOTAL
ADAMOUA.	Ngaoundéré. Bembarang. Simi. Mbélla Assombé. Mbé.	Fruits maraichage. Manioc et café. Manioc et café. id. Cultures vivrières.	5
BÉNOUÉ.	Nassarao. Durum. Godé. Tcholliré. Guider.	Vivrières et arachides. Arachide (casier extension). Arachide, mil. Arachide, coton, mil. Encadrement.	5
DIAMARÉ.	Godola. Magoumaï. Moulvoudaye.	Coton, arachide. Arachide, coton, mil. Arachide, mil, étude, casier extension.	3
MAYO-DANAI.	Yagoua. Golompouï. Oulargo. Tchatibali.	Encadrement. Arachide. Coton. Mil.	4
MARGUI-WANDALA.	Hina. Bourrah. Magdémé. Mokio.	Coton, arachide, mil. Arachide, mil. Cultures vivrières. Coton, arachide, mil. Casier extension. Arachide, mil.	4
			21

(1) Guider et Yagoua, postes d'encadrement, sont actuellement fermés.

T A B L E A U I I

DEPARTEMENT	POSTE	BŒUFS (paire)		TOTAL	CHARRUES			CHARRETTES		
		55 à juin 59	juillet 1958 à juin 1959		1	2	3	1	2	3
ADAMAOUA.		Néant (1)			Néant (1)					
BÉNOUÉ.	Nassarao	33	27	60	35	30	65	8	9	17
	Durum	58	63	121	49	66	115	14	12	26
	Godé	2	5	7	2	5	7	Néant	Néant	
	Tcholliré	18	6	24	19	9	28	2	5	7
	Garoua	8	18	26	7	22	29	1	15	16
	Eucadrement									
Total		119	119	238	112	132	244	25	41	66
DIAMARÉ.	Godola	18	13	31	19	14	33	3	1	4
	Magoumaï	26	139	166	13	144	157	6	12	18
	Moulvoudaye	Néant								
Total		44	151	195	32	158	190	9	13	22
MAYO-DANAL.	Gollomponi	264	39	303	174	49	223	89	51	114
	Tchatibali	41	41	82	40	42	82	0	8	13
	Yagoua	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		305	80	385	214	99	313	89	67	135
MARGUI-WANDALA.	Hina	173	59	232	99	54	153	20	24	44
	Bourrah	5	11	16	5	11	16	5	11	16
	Magdémé	20	90	110	20	90	110	3	2	5
	Mkio	41	21	62	41	21	62	1	4	5
Total		239	181	420	165	176	341	29	41	70
TOTAL GÉNÉRAL		707	531	1.238	523	565	1.088	131	162	293

(1) Seulement paires de bœufs démonstration dans les postes.

T A B L E A U I I I
DISTRIBUTION DE SEMENCES

DEPARTEMENT	POSTES	SEMIS en kg	PRODUCTION en kg	TROC	VENTE aux S.A.P.	VENTE Linda
ADAMAOUA.		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
BÉNOUÉ.	Nassarao	1.000	6.000	3.000	3.000	80
	Durum	10.000	82.000	24.000	58.000	180
	Godé	1.000	non utilisé pour réparation (récapéré) id.			
	Tcholliré	1.000				
TOTAL		13.000	88.000	27.000	61.000	320
DIAMARÉ.	Godola	Néant			Néant	Néant
	Magoumaï	7.000	50.660		50.660	120
MAYO-DANAL.	Gollomponi	8.000	62.500	25.800	220	26.700
MARGUI-WANDALA.	Hina	4.000	27.140	5.918 non distribué	26.242	80
	Bourrah	4.000	4.720			80
	Magdémé	2.000	7.867	3.160	5.580	40
	Mokio	2.000	2.463			
TOTAL		12.000	42.490	9.076	32.820	200
TOTAL général		44.000	243.650	61.878	181.180 (1)	860

(1) Diminution par poste (706 kg).

T A B L E A U I V

DISTRIBUTION DE SEMENCES SÉLECTIONNÉES PROVENANT DE LA STATION DE GUÉTALÉ

EXERCICES	QUANTITES	
1955-1956	30.457 kg	Non compris la C.F.D.T.
1956-1957	62.857 kg	
1957-1958	52.000 kg	
1958-1959	10.000 kg	C.F.D.T.
	6.000 kg	Poste de Hina.
	10.000 kg	Poste de Douroum.
	6.000 kg	Poste de Magdémé.
	17.000 kg	S.A.P. de Yagoua.
	7.000 kg	Poste de Gollompoui.
	8.000 kg	Poste de Moulvoudaye.
	3.000 kg	Poste de Garoua.
	212.314 kg	

T A B L E A U V

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

DEPARTEMENT	POSTES	ETUDES DE L'AMENAGEMENT DU TERRAIN (hectares)	ENTRETIEN DES COURBES DE NIVEAU (hectares)	CREATION DE CASIERS DE CULTURES (hectares)	CREATION DE COURBES DE NIVEAU (hectares)	CREATION DE JARDINS (hectares)	CREATION DE PEPINIERS	FORAGE DE PUIITS
ADAMAOUA.		<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
BÉNOUÉ.	Nassarao	20				12	1	18
	Duroum	300	150	300	50		1	
	Godé	30					1	
	Teholliré				30		1	
		350	150	300	30	12	4	18
DIAMARÉ.			<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>			
MAYO-DANAI.				<i>Néant</i>				
MAROUI-WANDALA.	Hina	400	50		50			
	Bourrah	50						
	Mokio	2.000		500			1	
		2.450	50	500	50		1	
TOTAL général		2.800	200	800	130		5	

T A B L E A U V I
DISTRIBUTION DE PLANTS — CULTURES SECONDAIRES

DEPARTEMENT	POSTE	MANIOC	PATATE	CANNE A SUCRE	IGNAMES	BAANIERS	GOYAVIERS	AGRUMES	MANGUIER
ADAMAOUA.	Bemberang						300	548	27
	Simi						1.000	371	22
	Bella Assom						1.300	520	130
								1.437	629
BÉNOUÉ.	Nassarao	25.000	5.000	5.000	500	3.000	550	900	700
	Durum	10.000	1.000	200	100	350	50	200	550
	Godé	5.000	1.000	500	350	50	150	250	150
	Tcholliré	10.000	500	200	150	500	500	200	1.100
			50.000	7.500	5.900	1.100	4.350	850	1.550
DIAMARÉ.	Godola	15.000	1.000	100	500	500		150	100
	Magoumai	10.000	500	200	800	200		200	200
			25.000	1.500	300	1.300	700		350
MAYO-DANAI.	Gollompou	22.000	2.000	400	200	300		200	500
	Tchatibali	5.000	5.000	1.000	500	100		50	100
			27.000	7.000	1.400	700	400		250
MARGUI-WANDALA.	Hina	5.000	1.000	200	200	350	50	200	100
	Bourrah	5.000	2.000	2.000	500	500	30	150	50
	Magdémé	500		100	50	50	20	50	30
	Mokio	500						20	50
			11.000	3.000	2.300	750	950	100	420
TOTAL général ..		113.000	14.500	10.000	3.850	6.400	2.250	3.960	4.259

T A B L E A U V I I
TABLEAU COMPARATIF ENTRE LES DEUX CAMPAGNES DE LABOURS MÉCANIQUES 1958-1959

ELEMENTS	1958	1959
Superficies travaillées	79 hectares	158 hectares
Nombre de planteurs intéressés	139	227
Durée du travail pour 1 hectare	2 h 38	2 h 11
Prix de revient à l'hectare	3.443 fr 89	2.789 fr 40
Redevance payée à l'hectare par les planteurs	2.000 francs	2.500 francs

II. PROGRAMME QUINQUENNAL DU SEMNORD

L'expérience du deuxième Plan quadriennal, les résultats acquis et les insuccès constatés après cinq années d'efforts dans les postes d'encadrement d'abord, puis de paysannat, nous permettent actuellement, au moment de l'étude et de la mise en place du « Plan camerounais », de dégager les principes de base et les conditions d'application qui devront présider à l'établissement de ce Plan avec le maximum de chances de réussite.

Le récent passé nous a appris que si les postes réussissent bien et de façon spectaculaire dans des opérations à objectif proche et réduit telles que l'extension des cultures et la culture attelée, les résultats sont bien moins apparents et semblent décevants sur des opérations complexes et à large échéance, telles que la construction des étables, la pratique de la fumure, des ensilages, des assolements, pâtures, sarclage, binage, lutte antiparasitaire, etc.

Il faut donc bien se pénétrer de cette idée que, dans ces domaines, les bons résultats se feront attendre quelques années encore. De plus il semble, à la lumière de l'expérience « culture attelée », qu'il y ait un *moment* pour cette réussite et que ce *moment* n'est pas le même en tous endroits. C'est ainsi que, depuis deux années, la culture attelée, pourtant lancée avec soin, n'a pas réussi. Elle vient brusquement de marquer un grand pas en avant, mais dans certaines régions seulement : Kaélé, Hina, Gollompou, Durum, etc. Par contre, dans le sud de la Bénoué, l'Adamaoua : échec complet. On a la nette impression que l'heure de ce progrès n'est pas venue.

Il en est de même pour la culture des zones relativement fertiles et situées pour la plupart en plaine, ou dans l'ouverture de zones à récupérer.

Nous en sommes, dans ce domaine, au début immédiat. Les expériences de Koza dans le passé récent, de Mokio, de Wyndjiola, de Mayo-Zouvol, sont encourageantes, mais leur succès ne se dessine pas suffisamment. Il faudra de la patience et du temps.

Il semble cependant que ce soit là l'avenir du paysannat dans le Nord-Cameroun et à la fois la solution du problème d'installation des populations de la montagne dans la plaine, ainsi que celui, très complexe au point de vue politique, de l'occupation avec usufruit, puis de l'accession à la propriété dans un avenir plus lointain. Tout cela avec les sérieuses réserves dues aux interférences avec le problème politique.

Nous nous trouvons là en présence de deux grands problèmes à résoudre.

D'une part des régions montagneuses, arides et pauvres (massifs de Garoua, Guider, Mokolo et Mora) ou en grande partie inondées (Yagoua, pays Toupouri), qui sont surpeuplées et dont les habitants sont inéluctablement appelés à descendre vers les plaines plus fertiles ou à s'étendre sur des zones à faible densité de population.

D'autre part de grandes plaines et un nombre important de zones légèrement vallonnées à terres riches ou convenables, favorables aux cultures, mais peu peuplées, souvent sans eau de surface ou peu profonde, sur lesquelles des sondages positifs, puis des puits, doivent permettre l'habitat et l'exploitation.

Il est absolument certain que l'exode vers les plaines des paysans déshérités des montagnes s'amplifiera chaque année; l'évolution des masses, la formation des écoles, l'élévation du niveau de vie, les facilités de travail, sont autant de facteurs qui plaident et jouent dans ce sens. Il y a donc un problème de recasement rationnel des cultivateurs qui se pose, problème qui s'aggravera avec les ans, si les précautions nécessaires pour le résoudre ne sont pas prises à temps.

Avec les essais des casiers de Mokio et de Wyndjiola, c'est l'expérimentation et la mise au point de ce recasement que nous avons tentés; sans être encore concluante, cette expérience est en bonne voie de réussite. A Mokio, notamment, elle doit permettre de décongestionner le massif au profit des terres riches et inexploitées de la plaine Ouro-Louré.

TABLEAU DES POSTES DE PAYSANNAT ET DES CASIERS

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	NOMBRE DE POSTES A OUVRIR		NOMBRE DE CASIERS A CREER	
		Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Adamaoua	5	4	Banyo, Koutine canha, Galem.		
Bénoué	5	1	Dourbey.	6	Poli 2 Garoua 1 Guider 3
Diamaré	3	4	Maroua et 3 indéterminés.	3	Indéterminés.
Mayo-Danaï	4	1	Kalfou.	2	Toupouri-Nord, Guizey.
Margui-Wandala	4			2	Koza, Mora.
Logone-et-Chari	1	1	Ngodeni.		
TOTAL	22	11		13	

L'investissement nécessaire pour implanter un poste est de 2.800.000.

En ce qui concerne les casiers le coût est de 3.900.000 francs se décomposant ainsi :

Frais d'étude	100.000
Infrastructure	2.500.000
Équipement	1.000.000

On construira 2 postes par an en moyenne, 3 l'année 2.

On établira 2 casiers par an les deux premières années, puis 3 chacune des trois autres années.

SEMNORD : RECAPITULATION CENTRALE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
INVESTISSEMENTS	13.100.000	16.200.000	17.300.000	17.300.000	17.300.000	81.500.000
PERSONNEL	61.000.000	68.750.000	75.800.000	80.500.000	85.200.000	371.250.000
FONCTIONNEMENT	32.500.000	38.000.000	46.000.000	53.300.000	60.500.000	230.300.000
TOTAUX	109.900.000	122.950.000	139.100.000	151.100.000	163.000.000	686.005.000

Les bases du devis sont les suivantes :

Par an :

DIRECTION		POSTES DE PAYSANNAI.	CASIER D'EXTENSION.
		<i>Principal.</i>	Fonctionnement 1.800.000
Personnel	7.600.000	Personnel	2.350.000
Fonctionnement	3.800.000	Fonctionnement	1.400.000
SERVICES GÉNÉRAUX.		<i>Ordinaire.</i>	
Personnel	2.400.000	Personnel	2.350.000
Fonctionnement	660.000	Fonctionnement	900.000

Le programme qui vient d'être chiffré semble répondre aux besoins souhaitables, compte tenu des moyens dont nous pourrions disposer en personnel technique de haute valeur et en crédits.

Le programme des casiers, à condition qu'il affecte des zones où le problème humain et celui de la qualité de l'encadrement ne se posent pas, paraît de nature à infuser un « sang nouveau » au SEMNORD.

L'opération « casiers » serait menée globalement sur les zones reconnues favorables tant sur les plans humain que pédologique et hydrologique, avec le concours d'experts agronomes et d'économie rurale.

Il resterait à trouver une forme de crédit à moyen terme permettant de soutenir les mutuelles de paysans, dans le cadre d'unités minima de production déterminées pour chaque cas d'espèce en liaison avec les experts ci-dessus, et de mettre sur pied en une seule étape une unité homogène de production bénéficiant, par exemple :

- de l'eau (puits);
- de capacité de stockage de produits vivriers et de fourrage;
- de compostières;
- d'un hangar avec matériel (charraie et charrette à traction animale, etc.),

sous l'impulsion des chefs de poste.

Cette action sera prudente au début et menée seulement dans la mesure où l'on pourra bénéficier de l'appui total et éclairé de la hiérarchie coutumière. Ce qui n'empêchera pas de la soutenir par une propagande constante.

Un « casier » sera complet lorsque l'ensemble des populations intéressées sera organisé en mutuelles du modèle indiqué. Lorsque, l'évolution aidant, ces mutuelles seront transformées en coopératives, le « casier » se transformera en groupement de coopératives couvrant en principe une zone présentant une certaine unité écologique.

Précisons que ces expériences d'actions globales limitées seront menées dans le cadre des activités et sous l'autorité du Secteur, qui assurera l'ordre des efforts et la coordination des spécialités. Elles n'entraîneront donc pas, *a priori*, de dépenses supplémentaires de direction et des services généraux.

Enfin, il convient de remarquer que si le projet d'irrigation rationnelle des parties basses des plaines du Nord (Diamaré notamment) est suivi de réalisation permettant de discipliner l'inondation annuelle, le système devra être modifié en fonction des données impératives de l'hydraulique agricole.

En tout état de cause et dans les deux hypothèses il conviendra d'apporter une solution moderne et définitive au problème foncier.

Le cadastrage devra aller de pair avec les expériences. Rappelons en effet que l'assurance d'une situation juridique ferme constitue en général une solide incitation au travail pour les populations rurales.

*
**

Nous n'avons qu'effleuré le problème financier posé par le fonctionnement et le développement des activités du SEMNORD. Il paraît en effet nécessaire de rappeler que le Cameroun tire actuellement 70 % de ses ressources de l'agriculture et n'accorde aux services correspondants que le centième de ses ressources budgétaires. Compte tenu, par ailleurs, de la situation financière que chacun connaît, il paraît préférable de ne pas compter, pour le fonctionnement du SEMNORD, sur une participation considérable du budget. Cette dernière paraît pouvoir difficilement dépasser 20 millions par an, ce qui constitue d'ailleurs un minimum si l'on veut espérer une aide extérieure.

Paragraphe 06 Le SEMRY

Le SEMRY constitue un sous-secteur de modernisation rattaché au SEMNORD, mais son unité d'action (le riz), son unité de lieu (les rives du Logone) justifient de le traiter séparément pour faire ressortir d'une façon individualisée ses réalisations et son programme.

I. BILAN DES RÉALISATIONS DU SEMRY

La riziculture dans la vallée du Logone n'est vraiment devenue effective qu'à partir de 1954. Depuis, les surfaces cultivées n'ont cessé d'augmenter, des casiers ont été aménagés et les rendements s'en sont trouvés améliorés. Les sommes d'argent distribuées chaque année sur la zone d'influence SEMRY ont suivi la même évolution par voie de conséquence, et le niveau de vie des populations s'est trouvé sensiblement élevé. Cette évolution, amorcée en 1954 et continuée depuis, demande à être poursuivie encore durant quelques années.

Les riziculteurs prennent de plus en plus conscience de l'intérêt de la riziculture, mais doivent encore être suivis et conseillés à tous les stades de la culture, ce qui implique, si l'on veut maintenir une production rentable, un service d'encadrement bien étoffé. De plus, la riziculture ne se concevant pas autrement qu'en terrains aménagés, toutes les zones encore en culture sauvage et soumises régulièrement à de grosses détériorations dues à la non-maîtrise des eaux, doivent être érigées en casiers et protégées des eaux d'inondation.

La production augmentera en fonction des surfaces aménagées, mais aussi en fonction des rendements. Une sélection des semences, dégénérées depuis cinq ans, s'impose dès maintenant. La quantité de semences nécessaire à toute la zone rizicole étant très élevée, nous devons recommencer cette opération chaque année, ce qui implique un personnel de sélection permanent.

L'augmentation du niveau de vie des populations, le développement d'une culture fournissant un produit entrant de plus en plus dans l'alimentation des populations et l'évolution sociale des gens soumis à l'influence du SEMRY, sont autant de points qui méritent d'être suivis et justifient à eux seuls les investissements que l'on peut faire.

SURFACES CULTIVÉES.

La mise en culture des rizières qui, en 1953, a porté sur 1.000 hectares, est passée à 2.850 après la cinquième tranche du deuxième Plan. Initialement ces rizières, menées en culture sauvage et installées sur le bourrelet de berge du Logone, ont été déplacées sur les yaérés, où les conditions hydrauliques et de culture sont meilleures. Ce déplacement a été rendu possible grâce à un programme d'aménagement.

Au 30 juin 1958, seize casiers, représentant 1.146 hectares, étaient définitivement aménagés. Un chenal de drainage de 13 km 300 était ébauché. Vingt ouvrages de prises définitives sur 34 kilomètres de digue et huit de prises provisoires étaient installés. Un canal d'irrigation de 18 kilomètres et 17 kilomètres de canaux principaux étaient réalisés.

PRODUCTION RIZICOLE.

La production de la zone d'action du SEMRY est passée de 850 tonnes en 1953-1954 à 3.610 tonnes en 1957-1958. Malgré une faible commercialisation (2.050 tonnes), la production de la campagne 1958-1959 peut être évaluée à 3.600 tonnes. Il est à noter cependant que la consommation du riz sur place est sans cesse croissante et que les quantités commercialisées en supportent le contre-coup.

USINAGE.

Tout l'équipement industriel est actuellement en place. Les hangars de stockage (4.000 tonnes) sont construits. Deux camions lourds avec remorque effectuent l'évacuation de la récolte. Entretien et amortissement de ce matériel à la charge de la rizerie.

Une installation de manutention complète du paddy est à prévoir pour éviter l'engorgement et les besoins exorbitants de main-d'œuvre au moment des marchés, où celle-ci est rare et chère (1.644.600 francs).

STATION D'ENGINS.

Effectue les labours et l'entretien des digues, canaux et rizières aménagés. Elle comprend le matériel suivant :

— Groupe labour :	}	3 tracteurs « International » TD-18-A
		2 tracteurs « Caterpillar » D-4;
		10 charrues à disques « romo-plow ».
— Aménagements :	}	1 tracteur « Caterpillar » D-7;
		1 motorgrader « Caterpillar » MG-12;
		1 scraper « Caterpillar » 4060.
— Entretien général :		1 tracteur « Ferguson » TEA-20.

— Un atelier de réparation; une voiture dépannage; un hangar; un magasin de pièces détachées.

Le matériel du groupe labour, son fonctionnement, l'amortissement sont à la charge de la rizerie. Les autres frais sont encore supportés par le SEMRY, y compris la solde d'un mécanicien, du personnel de l'atelier, soit au total 2.500.000 francs.

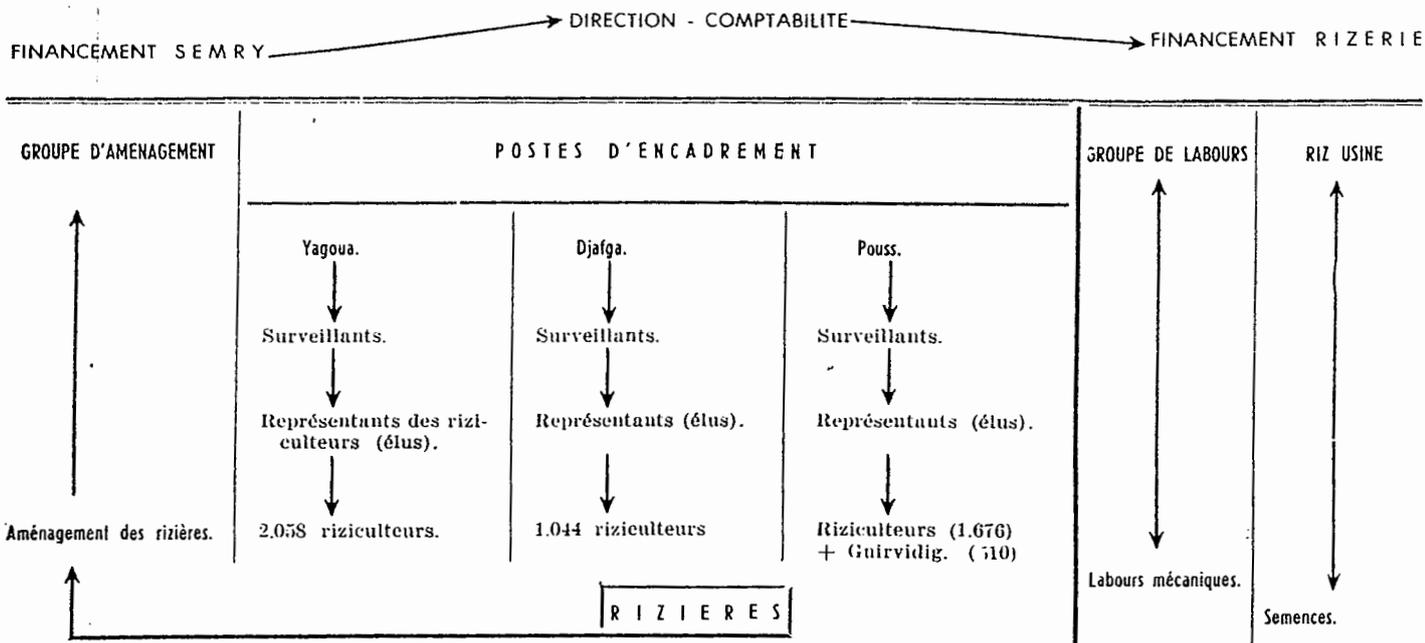
SÉLECTION.

La station de sélection de Toukou a été transférée au SEMRY par le service de l'Agriculture en 1958. L'agent qui y était en service à ce moment ayant été retiré du SEMRY, les résultats partiels déjà obtenus n'ont été l'objet d'aucun développement et sont à reprendre entièrement. Le SEMRY n'est actuellement équipé ni en personnel ni en matériel pour fournir aux riziculteurs une semence supérieure au paddy tout-venant, ni *a fortiori* pour sélectionner et introduire des semences de qualité supérieure. Or ce serait l'un des meilleurs moyens pour parvenir de la façon la moins coûteuse à une augmentation spectaculaire des rendements.

L'emploi d'un généticien serait donc amplement justifié par l'intérêt immédiat et urgent qui s'attache à l'amélioration des semences et, par là, du rendement unitaire (qui n'était que de l'ordre de 10 quintaux à l'hectare lors des dernières campagnes).

Toutefois, la nouvelle organisation du SEMRY, qui prévoit un adjoint au directeur, en déchargeant celui-ci d'un certain nombre de tâches, lui permettra, même si le recrutement du généticien s'avérait problématique, de se pencher sur la question des semences, de lancer et de contrôler un programme de sélection.

SEMRY : ORGANIGRAMME



REPARTITION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'USINE

(En tonnes.)

ANNEES	N O R D		S U D		T C H A D		T O T A L	
	Riz	Brisures	Riz	Brisures	Riz	Brisures	Riz	Brisures
1954-1955	373	173	315	100	115	20	803	295
1955-1956	135	417	1.063	80	10	15	1.208	512
1956-1957	323	145	796	91	200	11	1.319	247
1957-1958	421	425	530	250	665	235	1.616	910
1958-1959	650	500			50	20	700	520
TOTAL	1.902	1.602	2.704	521	1.040	301	5.646	2.484

SURFACES CULTIVEES

(En hectares.)

	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
Yagoua	300	445	641	1.081	1.223	1.153	1.029
Djafga	192	330	486	484	458	432	522
Pouss	450	626	676	650	667	815	702
Guirvidig	132	207	385	154	297	425	317
Bougoudoum							50
TOTAL SEMRY	1.074	1.608	2.188	2.375	2.645	2.825	2.620
Labours mécaniques	100	1.037	1.518	1.880	2.327	2.500	2.957
Fort-Foureau					389	368	1.104

STATISTIQUES
RENDEMENT A L'USINAGE

(En tonnes.)

	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959
Production SEMRY (livré)	300	850	1.563	2.347	2.273	3.530	2.061
Région Logone-et-Chari				268	232	168	—
Achat divers extérieur			222	50	28	—	—
TOTAL	300	850	1.785	2.665	2.533	3.698	2.061
Semences conservées	300	850	1.785	223	182	88	253
Paddy SEMRY usine	300	850	1.785	2.442	2.351	3.610	1.811
PRODUCTION							
Riz + R.L.			803	1.184	1.319	1.616	748
Brisures			295	497	237	910	514
Cargo				47	34	24	—
Farine				145	136	221	104
RENDEMENTS							
Riz		57,45	47,33	47,20	56,20	44,78	41,33
Brisures		8,93	17,21	20,05	10,10	25,21	28,30
Cargo				1,89	1,44	0,63	Néant
Farine		10,92	11	5,86	5,78	6,12	5,74
Rendement total produit blanc, farine exceptée		66,38	64,54	69,66	67,74	70,62	69,60

SURFACES CULTIVÉES — RENDEMENTS — VOLUME USINAGE — MONTANT ACHATS RIZICULTURES

	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
<i>Nombre de riziculteurs.</i>								
Yagoua					2.155	2.309	2.247	2.058
Djafga					1.288	1.281	965	1.044
Pouss					1.012	1.516	1.687	1.678
Guirvidig					507	785	877	510
Total		2.480			5.562	5.925	5.776	5.288
Surface cultivée		1.074	1.608	2.204	2.375	2.645	2.825	2.620
Labours mécaniques		100	1.037	1.518	1.880	2.327	2.500	2.957
Production SEMRY	300	850	1.563	2.347	2.273	3.708	2.061	
Autoconsommation						258		
Rendement de rizières		0 t 8	0 t 9	1 t	0 t 9	1 t 4	0 t 72	
Achat Fort-Foureaux et ex- térieur			222	318	260	168	—	
Usinage à façon			175	39	546	921	—	
Volume usinage	300	850	1.900	2.481	2.897	4.531	661	
Montant des achats					33.480.586	48.072.230	20.577.610	

- N — 55 — 56 : Retenue 223 tonnes semences gardées.
 X — 56 — 57 : Retenue 182 tonnes semences gardées.
 X — 57 — 58 : 88 tonnes semences perdues.
 X 58 — 59 : 209 tonnes réservées à la semence.

II. PROGRAMME QUINQUENNAL DU SEMRY

Le projet consiste essentiellement en la continuation des opérations précédentes et l'amélioration continue des conditions de la production (perfectionnement progressif des aménagements). Le seul investissement nouveau prévu est une installation de manutention de paddy. Les aménagements nouveaux seront réalisés par le Génie rural; le budget de la rizerie supportera les opérations de labour mécanique, de distribution de semences, et toutes les opérations de commercialisation, ainsi que la solde du comptable, du personnel de bureau et tout le fonctionnement de l'atelier.

ENCADREMENT.

— Salaires et charges sociales pour 3 agents	3.600.000
— Salaires et charges sociales pour 15 surveillants	900.000
— Fonctionnement de 3 véhicules :	
Carburants et lubrifiants	500.000
Renouvellement, entretien, réparations	1.000.000
— Fonctionnement et renouvellement de 3 embarcations	300.000
TOTAL « Encadrement »	6.300.000

SÉLECTION.

Les investissements réalisés sur la ferme de Toukou devront suffire. En fonctionnement ne seront prévues que les dépenses en personnel d'exécution. Au cas où un généticien de l'O.R.S.T.O.M. serait affecté suivant projet de convention, tous les frais de fonctionnement seraient à la charge de l'O.R.S.T.O.M. En cas contraire il faut prévoir :

— 1 chef de ferme : salaires et charges	1.200.000
— 3 surveillants	150.000
— Main-d'œuvre	200.000
— Fonctionnement d'un véhicule (y compris renouvellement)	500.000
— Frais divers (labours mécaniques, produits, etc.)	400.000
TOTAL « Sélection »	2.450.000

DIRECTION.

Les investissements sont réalisés. Les frais à considérer sont des frais de fonctionnement.

— Directeur :	
Salaire et charges sociales	2.400.000
Voyages et déplacements	200.000
Documentation, fournitures	40.000
— Fonctionnement des véhicules (y compris renouvellement)	500.000
TOTAL « Direction »	3.140.000

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES.

— Maintenance : 1.500.000, soit en répartissant sur cinq ans	300.000
--	---------

AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS.

— Vannage tertiaire : 200 fr. l'hectare; pour 2.000 ha : 400.000 fr. C.F.A. Soit par an	80.000
— Reprise de 400 hectares d'aménagement par an à 6.750 francs l'hectare (y compris renouvellement du matériel)	2.700.000
TOTAL « Aménagements »	2.780.000

RECAPITULATION

Encadrement	6.300.000
Sélection	2.450.000
Direction	3.140.000
Installations industrielles	300.000
Aménagements	2.780.000
TOTAL	15.000.000

SEMRY : RECAPITULATION CENTRALE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
INVESTISSEMENTS	4.280.000	2.780.000	2.780.000	2.780.000	2.780.000	15.400.000
PERSONNEL	8.680.000	8.680.000	8.680.000	8.680.000	8.680.000	43.400.000
FONCTIONNEMENT	3.240.000	3.240.000	3.240.000	3.240.000	3.240.000	16.200.000
TOTAUX	16.200.000	14.700.000	14.700.000	14.700.000	14.700.000	75.000.000

Les investissements ci-dessus sont des aménagements de rizières déjà installées.

Il n'a pas été tenu compte ici des travaux d'aménagement du seuil de Dana pour la régularisation des crues du Logone (300 millions), ni de l'extension de la surface des rizières aménagées, opération actuellement à l'étude dans la région de Pouss (voir « Actions diverses »).

Paragraphe 07 Le coton et la C.F.D.T.

I. BILAN DE L'ACTION DE LA C.F.D.T.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les surfaces cultivées en coton au cours de la campagne 1959-1960 couvrent 55.300 hectares ainsi répartis :

Département du Diamaré	53,5 %
Département de la Bénoué	25,2 %
Département du Margui-Wandala	12,5 %
Département du Mayo-Danaï	8,8 %

ÉVOLUTION DE LA CULTURE COTONNIÈRE

L'organisation et le développement de la culture cotonnière ont été confiés à la C.F.D.T. — Compagnie française pour le développement des fibres textiles — qui est une société d'économie mixte créée en 1949.

Aux termes de conventions passées avec les autorités camerounaises, cette compagnie jouit du monopole de la commercialisation du coton produit dans les régions du Nord. Cette commercialisation se fait sans bénéfice, mais en contrepartie le territoire du Cameroun couvre les déficits éventuels de l'exploitation cotonnière, et une caisse de stabilisation des cours a été créée à cet effet.

Le début de la culture cotonnière remonte à la campagne 1951-1952. Auparavant, la culture cotonnière était limitée à l'entretien de quelques pieds de coton en culture jardinée pour satisfaire un artisanat local peu développé.

Depuis cette date, la production s'est continuellement développée, comme il ressort des tableaux I et II. En huit années, la production est ainsi passée de 525 tonnes de coton-graine à 22.250 tonnes.

SURFACES CULTIVÉES

Le développement des surfaces a marqué un palier à 50.000 hectares dès la cinquième année. Cependant, l'examen détaillé de l'évolution des surfaces montre qu'il y a eu selon les régions de fortes variations.

Dans l'ensemble, la culture cotonnière s'est développée à partir de la zone frontière du Tchad vers l'intérieur du pays, en particulier vers Maroua et Mora.

Département du Mayo-Danaï.

Après avoir atteint des surfaces de plus de 8.000 hectares, la culture a régressé en raison de la diminution des rendements, due au développement rapide d'un parasite des capsules, le « diparopsis », qui fit tomber les rendements à moins de 150 kg/ha.

Les surfaces cultivées ont recommencé d'augmenter ces dernières années.

Département du Diamaré.

Les surfaces se sont développées très rapidement, contrairement à ce que l'on pensait au début de l'introduction de la culture cotonnière. Les populations musulmanes, vivement intéressées par les revenus de la culture cotonnière, ont largement développé leurs surfaces.

Le coton a ainsi remplacé, en partie, le mil cultivé pour la vente à l'extérieur.

Département du Margui-Wandala.

On estimait à l'origine que ce département était peu favorable à la culture du coton, en raison de son caractère montagneux et de la faiblesse des pluies dans la zone de Mora.

Il s'est révélé que les plaines convenaient fort bien à la culture cotonnière et que les populations s'intéressaient vivement à cette culture, d'autant plus que les rendements atteints sont très élevés et ont présenté peu de variations malgré les aléas climatiques.

Département de la Bénoué.

Arrondissement de Guider. — La culture cotonnière s'y est développée très rapidement et semble y atteindre un palier.

Arrondissement de Garona. — Les surfaces cultivées dans cette région ont varié dans de larges limites. Cette zone est soumise à d'assez fortes attaques de parasites; de plus, en raison de son étendue, l'encadrement des cultivateurs et le contrôle des cultures sont très difficiles. Il faut ajouter que les populations ont souvent une vocation agricole assez peu marquée.

Arrondissement de Rey-Bouba. — Des surfaces élevées y sont atteintes, compte tenu de la population qui est très dispersée, mais qui ne disposait, avant la culture cotonnière, pratiquement d'aucun revenu. Cette zone, nettement plus humide, est soumise à un fort parasitisme qui limite les rendements.

L'accroissement des surfaces au-delà de 55.000 hectares va se heurter aux difficultés suivantes :

— Là où la culture cotonnière est solidement implantée, la densité de la population est très forte, ce qui limite les terrains disponibles pour une culture d'exportation.

Là où il existe des terres disponibles, la population indispensable à leur mise en valeur est trop réduite, pour diverses raisons : *no man's land* entre divers groupes ethniques, terres appropriées par un élément de population peu dynamique, isolement géographique, manque d'eau.

MÉTHODES CULTURALES.

Le service d'encadrement mis en place par la C.F.D.T. reçoit l'aide de divers services techniques du territoire. Dans une première phase, cet encadrement extensif a porté son action sur les semis précoces, entretien régulier.

Le point essentiel est d'assurer des semis précoces, en particulier dans les zones où la saison des pluies est très limitée. On peut considérer que dans l'ensemble les semis sont réalisés à bonne date, encore que, chaque année, l'irrégularité du début de saison des pluies soit une source de sérieuses difficultés.

Pour inciter les cultivateurs à suivre les façons culturales qui leur étaient recommandées, un système d'octroi de primes à la culture a été mis en place. Ces primes sont accordées en cours de culture à des taux différents selon les soins que le cultivateur a portés à son champ.

C'est grâce à ce système de primes que les façons culturales à peu près normale ont pu être assurées. Malgré la modicité de leur taux — 500 à 1.800 francs l'hectare — elles constituent un appoint appréciable pour le cultivateur à une période de l'année où il est totalement dénué d'argent.

A ce système agricole assez extensif, se substitue peu à peu une action beaucoup plus développée dont l'élément de base est la vulgarisation de la culture attelée. Ces nouveaux systèmes de culture ont été mis au point sur le secteur pilote de modernisation de Lara et sont en cours d'extension dans la majeure partie de la zone cotonnière.

Schématiquement, le processus d'action est le suivant. Pour un groupement donné de population : inventaire des terrains disponibles avec l'aide des services pédologiques du territoire; détermination des surfaces minima à conserver en cultures vivrières pour assurer une large couverture des besoins vivriers des populations. Compte tenu des éléments précédents : détermination d'un assolement estimé *a priori* conservateur; détermination des surfaces cultivables en coton et en cultures d'exportation, telle que l'arachide.

Il apparaît, en effet, qu'il est indispensable de faire porter l'action de modernisation du système agricole sur l'ensemble de l'activité du cultivateur. C'est ainsi que la C.F.D.T. a été amenée à porter son action sur des cultures autres que le coton.

La culture attelée a été introduite sans de trop grosses difficultés. On peut trouver dans le cheptel du Nord des bœufs pouvant être dressés facilement, du moins tant que les besoins en bœufs de labour restent limités.

S'adressant à des populations ayant primitivement de très faibles ressources, l'acquisition de bœufs et de matériel agricole n'a pu se faire que par mise en place d'un système de prêts. On estime que pour un ensemble de dix familles il faut approximativement cinq charrues, cinq paires de bœufs, une charrette.

A l'issue de la campagne 1957-1958, la C.F.D.T. avait ainsi, dans cette zone d'action, mis en place 2.600 charrues, un nombre équivalent d'attelages et 176 charrettes.

La vulgarisation de la charrette s'est heurtée à son coût élevé et à sa mauvaise utilisation, les populations n'ayant pas encore saisi son intérêt pour les nombreux transports qu'elle effectue.

Il faut souligner que les remboursements des prêts pour acquisition de matériel se sont faits sans aucune difficulté.

Pour un groupe de dix familles cultivant en moyenne 7 ha 5 de coton, les investissements seraient :

5 charrues à 5.000 francs	25.000 francs
10 bœufs à 7.000 francs	70.000 francs
1 charrette à 20.000 francs	20.000 francs
	<hr/>
	115.000 francs

Il est très difficile d'estimer quelle est l'augmentation de production à attendre de cette modernisation des cultures, car les effets ne peuvent s'en faire sentir que lorsque ce nouveau système agricole sera en place depuis quelques années. De plus, certaines questions ne sont pas encore réglées, en particulier le problème de restitution de fertilité, dont les populations n'ont pas encore compris tout l'intérêt.

Cette restitution de fertilité a été essayée et peut se faire :

— Par apports d'engrais minéraux d'importation, mais le coût en reste très élevé, l'unité d'azote revenant — rendue producteur — à près de 200 francs.

— Par utilisation de tourteaux de l'huilerie de Kaélé. La production de Kaélé permettrait d'apporter, directement par enfouissement, indirectement par consommation animale, 500 kg de tourteau de coton à l'hectare sur 5.000 hectares.

— Par apport de fumier ou de compost. Ce problème est très difficile à résoudre, car les cultivateurs n'ont pas encore admis de faire en saison des pluies des réserves de matière végétale pour la fabrication du fumier. De plus, ils ne disposent que rarement de l'eau qui serait souhaitable pour une fabrication de compost.

De toute façon, la fumure au fumier ou au compost ne pourra être résolue qu'après vulgarisation de l'emploi de la charrette, indispensable pour constituer des réserves végétales et transporter le fumier aux champs.

Il apparaît dès à présent que cette modernisation doit permettre de dégager des surfaces cultivables en cultures industrielles par augmentation des rendements de cultures vivrières qui libérera les terres précédemment consacrées au mil. C'est ainsi que dans des zones très peuplées où le mil était cultivé en culture continue, on peut introduire une certaine surface en culture cotonnière.

La charrue permet, d'autre part, de mettre en culture des sols précédemment inutilisés, soit parce que trop pauvres, soit parce que trop compacts.

Dans certaines zones, la C.F.D.T. a été amenée à procéder à des défoncements de terrains (*hardés*) qui peuvent ensuite être aisément mis en culture à la charrue et donner des rendements très intéressants.

En zone peu peuplée, la charrue permet aux cultivateurs de développer largement les surfaces cultivables en les libérant de la servitude de la préparation manuelle du sol.

Enfin, sur des cultures qui prennent généralement un bon développement végétal derrière un labour, il est possible d'envisager des traitements insecticides rentables.

Jusqu'à présent, en effet, les traitements insecticides appliqués sur des cotonniers qui avaient un faible potentiel de production, étaient trop onéreux pour pouvoir être étendus à des surfaces importantes.

Les expériences qui ont été faites permettent d'espérer que dans les zones à haute productivité le cultivateur consentira à payer une très large part, sinon la totalité, du coût des traitements insecticides.

RENDEMENTS A L'ÉGREPAGE.

La variété utilisée au début de l'introduction de la culture cotonnière a été PAllen commun qui fournissait un rendement fibre de l'ordre de 29 %. Ce rendement, très faible par rapport à ceux enregistrés dans les autres pays producteurs de coton, rendait la culture cotonnière difficilement compétitive. Aussi, le premier souci de P.I.R.C.T. (Institut de recherches des cotons et textiles) a été de substituer à cette variété des variétés à fort rendement égrenage, à qualités technologiques et rendement à l'hectare au moins égaux à celui de PAllen commun.

C'est ainsi qu'ont été utilisées, des variétés A 49 T et A 50 T produisant respectivement en grande culture dans le Nord-Cameroun 33,5 et 34 % de rendement à l'égrenage.

La variété actuellement cultivée dans la quasi-totalité de la zone cotonnière est le 5S-151, qui donne en usine un rendement égrenage de 35 à 36 % selon les années.

T A B L E A U I

SUPERFICIES ENSEMENCÉES EN COTON (1951-1959)

	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
MAYO-DANAL.									
Arrondissement de Yagoua	102	3.222	6.097	9.056	8.868	8.226	4.186	3.989	4.865
DIAMARÉ.									
Arrondissement de Kaélé	x	3.497	4.264	7.919	8.690	9.610	10.586	11.064	11.350
Arrondissement de Maroua ...	x	x	5.658	9.677	12.980	14.543	15.005	15.874	18.426
MARGUI-WANDALA.									
Arrondissement de Mokolo	x	x	1.355	2.036	2.870	2.600	2.991	3.131	3.482
Arrondissement de Mora	x	195	745	1.410	4.872	1.916	780	2.910	3.447
BENOUÉ.									
Arrondissement de Guider	x	510	949	3.068	1.894	5.465	5.982	5.473	5.388
Arrondissement de Garoua	x	x	442	809	1.180	1.503	3.168	841	1.193
Arrondissement de Rey-Bouba .	x	x	2.840	4.880	5.305	6.196	5.625	6.119	7.001
LOGONE-ET-CHARI.									
Fort-Poureau	x								
TOTAL	1.420	11.900	22.875	38.875	46.659	50.088	50.223	49.496	55.302

T A B L E A U I I
PRODUCTION EN COTON GRAINE 1951-1960

(En tonnes.)

	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
MAYO-DANAI.									
Arrondissement de Yagoua	56,550	1.320,320	1.430,215	1.771,195	2.131,240	1.103,135	826,200	959,210	
DIAMARÉ.									
Arrondissement de Kaélé	x	1.808,515	1.196,280	4.017,520	3.015,345	3.643,380	4.536,430	4.703,425	
Arrondissement de Maroua	x	0,560	2.134,375	4.747,490	6.572,505	6.315,435	6.808,455	8.915,560	
MARGUI-WANDALA.									
Arrondissement de Mokolo	x	0,090	419,300	1.222,600	1.182,410	1.228,470	1.703,570	2.208,700	
Arrondissement de Mora	x	66,338	260,350	811,575	927,490	1.035,530	1.743,000	1.489,495	
BENOUÉ.									
Arrondissement de Guider	x	316,580	489,405	1.634,525	1.843,375	1.959,360	2.577,430	2.412,440	
Arrondissement de Garoua	x	80	177,400	350,430	380,520	455,300	697,220	215,255	
Arrondissement de Rey-Bouba ..	x	287	961,335	1.502,310	1.363,255	984,175	1.972,320	1.354,220	
LOGONE-ET-CHARI.									
Fort-Foureau									
	525,370	4.533,380	7.066,310	16.054,425	17.413,375	16.722,335	20.862,395	22.267,450	22.000,400

Ceci a permis d'élever le prix d'achat des cotons-graines aux producteurs de 24 à 27 francs au kilo alors que les cours internationaux baissaient.

**II. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
 ET PROGRAMME QUINQUENNAL DE LA C.F.D.T.**

Il résulte de l'expérience de ces neuf dernières années de culture cotonnière que le développement de cette culture ne peut se faire dorénavant que dans le cadre d'une action d'ensemble sur les méthodes agricoles, action d'ensemble qui se répercutera sur la production vivrière, la production d'arachides et sur la production animale.

SURFACES.

Nous avons vu que les surfaces en cultures cotonnières dans les diverses régions ont évolué différemment. Un équilibre s'est ainsi fait entre les cultures d'exportation, arachides et coton, la culture de l'arachide se concentrant dans les massifs montagneux où elle est pratiquée par petites surfaces, dans les sols très légers, région de la Bénoué, certains points des départements du Mayo-Danaï et du Diamaré, où les revenus apportés par l'arachide sont supérieurs à ceux du coton.

Le tableau ci-après donne les surfaces que l'on peut espérer atteindre d'ici cinq années et appelle les commentaires qui suivent :

T A B L E A U I I I
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE COTONNIÈRE

AMORTISSEMENTS	SURFACE MAXIMUM DEJA ATTEINTE	O B J E C T I F S		
		Surfaces	Rendements moyens	Production
Yagoua	9.056 (51)	6.500	350	2.275
Kaélé	11.350 (59)	12.000	500	6.000
Maroua	18.426 (59)	19.000	600	11.400
Mokolo	3.482 (59)	3.750	700	2.625
Mora	3.117 (59)	4.000	700	2.800
Guider	5.982 (57)	6.000	500	3.000
Garoua	3.168 (57)	2.500	350	875
Rey-Bouba	7.001 (59)	7.500	350	—
Fort-Foureau	150 (59)	P. M.	—	—
Poli	P. M.	P. M.	—	—
	62.062	61.250	515	31.600
Objectifs retenus		60.000	500	30.000

NOTA. — Il semble que sur Mokolo et Mora les surfaces pourraient dépasser les surfaces envisagées.

Dans l'ensemble, l'augmentation de production résultera :

— D'une libération de surfaces par suite d'une meilleure organisation des cultures vivrières; cependant de nouvelles zones peuvent être mises en culture, principalement dans le nord et l'est de l'arrondissement de Maroua, dans le nord des arrondissements de Mokolo et de Mora, où de nouvelles populations viennent s'installer à côté des puits déjà créés, ou dont le forage est projeté.

— D'un accroissement des rendements à l'hectare. Comme nous l'avons exposé, il est difficile d'estimer les rendements qui pourront être atteints, mais il n'est pas interdit de penser que l'action combinée, selon les circonstances et les lieux d'application, de la culture attelée, de la fumure, des traitements insecticides, de l'utilisation des variétés à plus haut rendement en coton-graine, des techniques particulières, telles que le délintage et le traitement des semences, permettent d'augmenter les rendements actuels de 20 à 50 %, de telle sorte que l'incidence globale de ces mesures sur le rendement moyen pourrait être de l'ordre de 20 %. Ceci porterait la production globale à un peu plus de 30.000 tonnes de coton-graine, soit, avec les nouvelles variétés dont nous disposons déjà, 10.800 tonnes de fibre.

Cette production pourrait être obtenue dans un délai de cinq ans sans investissements excessifs.

Nous allons essayer de chiffrer, point par point, le coût des diverses actions qui vont être entreprises ou poursuivies et qui porteront sur :

- I. Améliorations variétales. Traitement des semences.
- II. Extension de la culture attelée.
- III. Fumure.
- IV. Traitements insecticides.

Ce qui doit s'accompagner de :

- V. Infrastructure commerciale et technique.
- VI. Infrastructure industrielle.
- VII. Equipements associés.

AMÉLIORATION VARIÉTALE. TRAITEMENT DES SEMENCES.

De nouvelles variétés de la série 333 sont en cours d'observation. Il est très probable qu'elles seront bientôt mises en multiplication. Ces variétés permettront de porter à un minimum de 36 % le rendement égrenage, tout en conservant un rendement coton-graine à l'hectare au moins égal à la variété 58-151. Du point de vue technologique, cette variété promet une fibre légèrement plus longue.

Le soin des améliorations variétales est laissé à P.I.R.C.T. dont la station de Tiekem couvre la zone A.B.F.-Cameroun. Les essais de comportement sont effectués par la C.F.D.T., le SEMNORD, les services agricoles, sous le contrôle technique du représentant de P.I.R.C.T. au Cameroun. Dans les mêmes conditions sont effectués des essais de traitements insecticides.

Il a déjà été démontré que le traitement fongicide des semences avec ou sans délintage préalable pouvait entraîner des accroissements de récolte d'environ 10 %. Les dispositions sont prises pour pouvoir ainsi traiter les semences des zones d'égrenage de Kourou et de Kaélé. Le système pourrait se généraliser à toutes les usines en 1960-61 (Garoua et Toubouro).

Les dépenses à exposer sont :

1° Investissement matériel 1.000.000

2° Frais de traitements (produits) :

75 fr par ha (pour 35 kg de semences), soit pour l'ensemble du Cameroun :

$75 \times 55.000 =$ 4.125.000

qui s'inscriront dans le compte « Coton ».

En outre, il faut prévoir la construction de silos de stockage des semences. Jusqu'à présent ces semences étaient logées dans des cases en terre édifiées gratuitement par les villageois, mais on a constaté un fort gaspillage des semences par ce procédé et une conservation parfois défectueuse. Une solution définitive devra être trouvée pour le stockage de ces semences. Il faudrait, au total, soixante-quinze centres de stockage, dont cinq ont été construits en 1959. Le coût de ces centres est repris plus loin.

EXTENSION DE LA CULTURE ATTELÉE.

L'extension de la culture attelée peut s'envisager dans toute la zone cotonnière à l'exception des secteurs sud du département de la Bénoué, où l'élevage s'est heurté jusqu'à présent à diverses difficultés. On estime que, dans l'hypothèse d'une culture cotonnière portant sur 60.000 hectares, 50.000 hectares pourraient entrer dans le système de culture attelée.

L'extension sur de telles surfaces de la culture attelée va cependant se heurter à diverses difficultés.

Difficultés pour entretenir le bétail de trait durant la saison sèche au voisinage des grands centres de peuplement, Maroua, Mindif, Kaélé, Gazawa.

Difficultés d'acquérir ou de renouveler (par achat aux éleveurs ou par croisement du cheptel local) les bœufs de labour.

Nécessité de faire précéder la modernisation agricole d'études pédologiques et topographiques de détail, qui ne peuvent se faire que lentement (manque de personnel d'exécution qualifié).

Enfin, on a constaté que l'extension de la culture attelée à tout un groupement demande quatre à cinq ans, certains cultivateurs n'étant acquis aux nouvelles techniques qu'après une longue observation de l'exemple de voisins plus progressistes.

Aussi, dans les cinq années à venir, on estime que la culture attelée pourrait s'étendre sur 30.000 hectares, ce qui exigerait :

Charrues	20.000
Bœufs	40.000
Charrettes	4.000

alors que les effectifs en service entre les zones cotonnières C.F.D.T. et SEMNORD sont environ de :

Charrues	3.000
Charrettes	250
Bœufs	6.000

L'effort d'équipement à la charge des cultivateurs qui en résulterait serait :

Charrues	17.000 à 5.000 =	85.000.000
Bœufs	34.000 à 7.000 =	238.000.000
Charrettes	3.750 à 20.000 =	75.000.000
		398.000.000

mais il est certain que le nombre optimum de charrettes ne sera pas acquis en raison du prix unitaire trop élevé. Il apparaît souhaitable que le remboursement des charrettes soit échelonné sur cinq années, alors que les charrues et les bœufs peuvent être remboursés en trois années.

Les prêts à envisager pour cette opération se répartiraient ainsi :

	CHARRUES	BŒUFS *	CHARRETTES	MONTANT DES PRETS
Année 1960	3.000	6.000	750	66.000.000
Année 1961	3.500	7.000	750	74.500.000
Année 1962	3.500	7.000	750	74.500.000
Année 1963	3.500	7.000	750	74.500.000
Année 1964	3.500	34.000	750	74.500.000
	17.000	7.000	3.750	361.000.000

* On n'avance que 6.000 francs par bœuf, le cultivateur complétant à un prix moyen de 7.000 francs.

Le tableau d'amortissement serait :

	PRETS (en milliers de francs)	REMBOURSEMENTS	TOTAL DES PRETS EN COURS
Année 1960	66.000	—	66.000
Année 1962	74.500	20.000	120.500
Année 1963	74.500	42.800	152.500
Année 1964	74.500	65.600	161.100
Année 1965	74.500	71.500	164.100
Année 1966	—	74.500	89.600
Année 1967	—	51.700	37.900
Année 1968	—	28.900	9.000
Année 1969	—	6.000	3.000
	361.000.000	361.000	

Il en ressort que le maximum à avancer serait de 165.000.000 en chiffres ronds.

FUMURE.

La solution de la fabrication de fumier ou de compost n'est pas encore trouvée. Elle se fera sans frais d'investissements collectifs, car elle ne pourra se trouver qu'à l'échelon individuel sans exiger d'investissements extérieurs.

Par contre, le stockage des tourteaux avant leur redistribution exige la construction de silos jumelés à ceux de stockage de semences; le coût en est estimé plus loin.

TRAITEMENTS INSECTICIDES.

Des expériences réalisées au cours des dernières années, il ressort qu'une protection satisfaisante des cotonniers contre les parasites actuels peut être obtenue avec trois traitements à base d'endrin.

Ces usines pourraient sans difficulté égrener une production de 10 à 20 % supérieure.

Huilerie.

L'huilerie de Kaélé tourne actuellement à plein de sa capacité de trituration qui est de 1.200 tonnes d'huile fournies par 8.000 tonnes de semences.

Selon les hypothèses ci-dessus, l'utilisation des graines de coton serait :

U T I L I S A T I O N

SUPERFICIES		COTON GRAINE TRAITE	GRAINE OBTENUE	SEMENCES	FORCE MOTRICE	GRAINES COTON JAUNE	HUILERIE	DISPONIBLE
5.000 hectares.	Mora	3.000	1.800	200	900 ?			700
8.500 hectares.	Maroua	5.250	3.150	350	<i>id</i>	300		2.500
35.000 hectares.	Kaélé	17.500	10.500	1.400	800		8.300	<i>id</i>
6.500 hectares.	Garoua	2.500	1.500	260	600			1.040
5.000 hectares.	Toubaoro	1.750	1.050	200	<i>id</i>	200		250

Il apparaît que les graines disponibles à Garoua et Maroua représentent un tonnage trop faible pour justifier une utilisation sur place en huilerie, mais, en cas de transport à bas prix, pourraient être dirigées sur l'huilerie de Kaélé, qui devrait compléter son équipement; cependant la rentabilité de cette opération n'apparaît pas nettement. Il est probable que sauf accroissement supplémentaire de la production, ces graines devront être utilisées sur place (chauffe, engrais, compost, aliment du bétail).

INFRASTRUCTURE COMMERCIALE ET TECHNIQUE.

Des centres d'achat de plus en plus nombreux ont dû être organisés pour réduire les distances de transport du coton. Ils s'élèvent à 389 pour la campagne 1959-1960. Les centres d'achat et de stockage sont construits en matériaux provisoires et doivent être refaits chaque année.

Les quantités achetées par centre sont fort variables, de 15 à 200 tonnes, et il paraît souhaitable d'organiser des centres d'achat permettant de stocker le coton en toute sécurité, du moins dans les centres importants.

Les centres comporteraient des silos de stockage de semences, de tourteaux et de produits divers tels que produits insecticides, pièces de rechange de charrues et de pulvérisateurs, etc.

Dans les cinq années à venir, il serait nécessaire de réaliser soixante-quinze centres d'achat équipés de silos à semences et tourteaux, et parfois d'un abri à matériel.

Le prix moyen en serait de 500.000 francs.

	NOMBRE DE CENTRES	COUT
1960	10	5.000.000
1961	15	7.500.000
1962	15	7.500.000
1963	15	7.500.000
1964	20	10.000.000
	75	37.500.000

EQUIPEMENTS ASSOCIÉS.

Nous ne signalons que pour mémoire que le développement de la production cotonnière rend souhaitable une amélioration des pistes de collecte, en particulier l'aménagement définitif des passages de mayo (radier) qui doivent être refaits au début de chaque saison sèche. La remise en état de ces pistes est facilitée par le versement aux sociétés de prévoyance d'une ristourne de 0 fr 30 par kilo de coton commercialisé dans le ressort territorial de ces sociétés.

Un équipement plus étroitement associé au développement de la production cotonnière est l'ouverture de points d'eau permanents dans des zones fertiles mais incultes et inhabitées faute d'eau. Ce programme est repris par ailleurs. (Programme Génie rural.)

Enfin, le développement d'un enseignement agricole élémentaire doit faciliter la vulgarisation des données de base de la modernisation agricole.

FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE COTONNIERE

Les conventions cotonnières permettent de faire supporter au compte « Coton » les frais exposés pour l'encadrement et la modernisation de la culture cotonnière qui ne seraient pas couverts par des sources de financement particulières. Bien entendu, le compte « Coton » ne peut absorber des dépenses à caractère d'investissement de base, qui deman-

dent un amortissement à long terme qui pourrait, lui, s'inscrire dans le compte « Coton » dans la mesure où ces dépenses sont directement liées à l'accroissement de la production cotonnière ou à sa meilleure organisation.

Ainsi l'équipement industriel s'amortit sur les frais d'égrenage et peut être réalisé par emprunt. L'équipement de base du producteur a, jusqu'à présent, été réalisé par celui-ci, par prélèvement sur ses revenus, prélèvement qui peut atteindre jusqu'à 25 % des revenus apportés par le coton durant les trois premières années. L'équipement commercial et technique représente des sommes peu élevées qui doivent pouvoir être trouvées dans les résultats positifs du compte « Coton ».

Au total, le financement des équipements conditionnant le développement de la production cotonnière représente :

	COUT DE L'INVESTISSEMENT	FINANCEMENT
Traitement semences	1.000.000	Compte coton.
Culture attelée	405.500.000	Production : directement pour 34.000.000. Avec prêts pour 371.500.000.
Traitements insecticides	33.000.000	Production.
Équipement commercial et technique	37.500.000	Compte coton et éventuellement collectivités.
Équipement industriel	45.000.000	Emprunt et amortissement sur compte coton.
Équipement associés	P. M.	Puissance publique et collectivité.
	522.000.000	

L'échelonnement dans le temps de ces investissements représente, en millions C.F.A. :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Traitement semences	1.000				
Culture attelée :					
Prêts	67.500	76.000	76.000	76.000	76.000
Investissement direct	6.000	7.000	7.000	7.000	7.000
Traitements insecticides	3.000	7.500	7.500	7.500	7.500
Équipement commercial et technique	5.000	7.500	7.500	7.500	10.500
Équipement industriel		35.000	10.000		
	82.500	133.000	108.000	98.000	100.500

ENCADREMENT DU PAYSANNAT : RECAPITULATION CENTRALE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
SEM CENTRE	518.100.000	628.000.000	701.400.000	773.300.000	830.200.000	3.451.000.000
SEM CA	242.400.000	247.300.000	218.000.000	248.600.000	249.400.000	1.235.700.000
SEM EST	164.500.000	177.000.000	188.000.000	191.000.000	195.000.000	916.000.000
SEM MARITIME	141.300.000	141.300.000	141.300.000	141.300.000	141.300.000	706.500.000
SEM NORD	110.000.000	123.000.000	130.000.000	151.000.000	163.000.000	686.000.000
SEM RY	16.200.000	14.700.000	14.700.000	14.700.000	14.700.000	75.000.000
C.F.D.T.	82.500.000	133.000.000	108.000.000	98.000.000	100.500.000	522.000.000
TOTAUX	1.275.000.000	1.461.300.000	1.540.400.000	1.618.400.000	1.694.100.000	7.592.200.000

Paragraphe 01 Cultures diverses

a) CULTURES MARAICHÈRES

La zone économique de l'Ouest semble favorisée au regard de la diversité des productions agricoles. Il paraît toutefois nécessaire de rénover et développer la production des fruits et les cultures maraîchères, tant pour satisfaire les besoins de la population que ceux des grands centres de Nkongsamba et Douala et de la plaine du Mungo. Mais également dans la région de Yaoundé il est possible d'entreprendre une action en faveur de ces cultures.

Le maraîchage souffre dans ses possibilités de développement d'une inorganisation totale des circuits commerciaux et d'une abusive prolifération d'intermédiaires, ce qui, en réservant la consommation aux personnes de revenu élevé, limite fâcheusement leur diffusion en milieu africain, au grand détriment de l'équilibre de la ration alimentaire.

Une étude particulière des circuits actuels, des prix et des débouchés paraît nécessaire avant tout. Elle sera entreprise en priorité dans le cadre des enquêtes socio-économiques prévues à l'échelon général.

Suivant les résultats, il sera proposé de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette situation anarchique. Il paraît possible en premier lieu de créer des coopératives maraîchères qui approvisionneraient directement les principaux centres de consommation.

b) LE CAOUTCHOUC

Le problème posé par la culture de l'hévéa se présente sous un jour tout à fait particulier, du fait que :

- La presque totalité de la production camerounaise est le fait de la seule plantation de Dizangué.
- Cette plantation emploie une main-d'œuvre considérable (4.500 travailleurs).
- La production progresse rapidement, uniquement par autofinancement, et n'entraîne donc aucun effort financier de la puissance publique.

Signalons que le problème de la culture de l'hévéa, directement par les populations, ne pourra être réglé que dans le cadre de vastes coopératives entretenant sur de vastes plantations homogènes un nombreux personnel technique, et après la formation des planteurs à cette culture à rentabilité lointaine (sept ans), liée à des façons culturales et industrielles très évoluées et sous la condition d'édifier également des usines de traitement du latex.

C'est ainsi qu'il ne peut être question de remettre en exploitation les petites plantations abandonnées. Le seul moyen de les valoriser consiste à les utiliser en poivrières, action qui sera menée par les postes de paysannat des secteurs de modernisation dans le cadre de leurs programmes respectifs.

Les dépenses prévues actuellement pour le développement de la production de caoutchouc sont de 25 millions annuellement pour les seules replantations uniquement d'origine privée.

Paragraphe 02 Conservation et récupération des sols

Ce problème revêt une particulière acuité dans les montagnes de l'Ouest, dans les plaines et les montagnes du Nord. Les solutions mettent en jeu des techniques relevant de disciplines différentes et nous verrons plus loin dans le programme forestier que des bandes boisées coupe-vent et des opérations de correction de torrents et de reboisement de bassins versants sont prévues dans le Margui-Wandala, le Diamaré et le Mayo-Danaï.

En outre, trois groupes (Guider, Mokolo, Maroua) mèneront une action nouvelle dans des zones témoins en pied de mont, où les plaines sont soumises à de mauvaises façons culturales et à une forte érosion éolienne.

Les crédits nécessaires sont évalués à :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Investissements	15.000.000	15.000.000				30.000.000
Personnel	5.600.000	5.600.000	5.600.000	5.600.000	5.600.000	28.000.000
Fonctionnement	4.600.000	4.600.000	4.600.000	4.600.000	4.600.000	23.000.000
TOTAUX	25.200.000	25.200.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	81.000.000

En pays Bamiléké, bien que les sols cultivés soient en moyenne assez riches, les façons culturales traditionnelles pratiquées par les femmes, héritées de la culture dérobée ancestrale, mais beaucoup plus destructrices qu'alors en raison de la densité actuelle de la population, aboutissent à une dégradation rapide du patrimoine foncier.

En particulier, par un respect paresseux d'une tradition dépassée, on assiste à une opposition parfois violente aux tentatives faites pour amener les paysannes à cultiver selon les courbes de niveau qui permettent également de planter comme culture riche des haies antiérosives de théier.

Il faudra faire cesser cette opposition, bon gré, malgré, car il est de l'intérêt majeur du Cameroun de ne pas dilapider ses terres riches, qui constituent son capital le plus précieux, et de ne pas accentuer, par manque de terres cultivables, l'exode vers les villes de jeunes Bamiléké sans qualification.

Il est prévu que la période quinquennale sera consacrée au maintien de l'encadrement actuel et à la poursuite des actions de persuasion, qui devront par ailleurs bénéficier du soutien total de l'Administration et du Gouvernement.

Les dépenses prévues consistent uniquement en dépenses de personnel d'équipes de démonstration, soit 9.600.000 comme culture riche des haies antiérosives de théier.

Paragraphe 03 Mise en valeur des terres

Cette action intéresse les régions où l'accroissement de la pression démographique est la plus inquiétante en égard à l'épuisement des sols : Bamiléké, Diamaré, Mayo-Danai.

a) MISE EN VALEUR DES PLAINES PERIPHERIQUES DU PLATEAU BAMILEKE

On sait que la pression démographique et des façons culturales désuètes entraînent une importante émigration de jeunes Bamiléké vers les plaines voisines et les grands centres. Pour éviter que ce mouvement ne se développe anarchiquement, comme cela a été le cas jusqu'à présent, il paraît nécessaire de canaliser le flot démographique et de le répartir rationnellement sur des zones autant que possible proches et possédant des caractéristiques climatiques et pédologiques convenables.

Il semble que les plaines des Mbos, du Petit-Diboum et du Noun répondent à ces conditions. Cela demande toutefois à être confirmé, et il a été prévu de faire d'abord porter l'effort de recherche sur la plaine des Mbos, qui offre l'avantage d'être traversée par une route.

On prévoit donc :

1° Une étude générale dont le coût est évalué à 20 millions, et qui durerait deux ans, de l'ensemble des conditions favorables et défavorables présentées sur tous les plans, mais surtout hydrologiques, dans la perspective d'une mise en valeur générale.

Cette étude devrait permettre en outre de chiffrer de façon précise les projets de mise en valeur et de commencer certains travaux d'assainissement (qui pourraient être assurés par des chantiers nationaux).

Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut chiffrer exactement le coût des travaux.

2° Des actions diffuses en profondeur, concernant l'ensemble des plaines :

- Choix des terres;
- Amélioration des façons culturales;
- Diffusion des semences sélectionnées;
- Stockage et transformation des produits.

Mentionnons que les cultures vivrières devant être ici en partie commercialisées sur le Mungo et sur Douala, il conviendra de prévoir une étude de ces circuits, s'ils deviennent importants, en vue d'en hâter la rationalisation.

Dans le Petit-Diboum, en plus, on assurera :

- Le développement de la culture du riz de décrue et l'installation de décortiqueurs manuels à paddy;
- Le développement d'étangs de pisciculture familiaux.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces actions sont évalués à :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Etudes	10.000.000	10.000.000	?	?	?	20.000.000
Travaux						
Distribution de semences	400.000	400.000	400.000	400.000	400.000	2.000.000
Silos à maïs	600.000	600.000	600.000	600.000	600.000	3.000.000
Petits matériels et engins	400.000	400.000	400.000	400.000	400.000	2.000.000
Conservation des sols	600.000	600.000	600.000	600.000	600.000	3.000.000
TOTAUX	12.500.000	12.500.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	30.000.000

b) MISE EN VALEUR DES PLAINES DU NORD

Il s'agit de deux sortes de plaines de caractéristiques inverses :

- Plaines inondées;
- Plaines aux ressources en eau médiocres.

Les premières sont situées sur les rives du Logone; la plaine de Maroua appartient à la seconde catégorie.

1° *Plaine de Maroua.*

Une étude hydrogéologique complète s'impose avant tout aménagement. Les travaux d'irrigation permettront de fertiliser d'importantes surfaces et de multiplier les rendements et les ressources en proportion.

Le coût de l'étude est de 5 millions; le montant des travaux, en première approximation, de 150 millions.

Les études devront également être poussées dans le domaine de la pédologie, de l'agronomie, de l'hydrologie et de la topographie.

2° *Vallée du Logone:*

Là il s'agit :

— D'aménagements généraux, en particulier du seuil de Dana, pour permettre la régularisation de la crue du Logone, opération estimée *a priori* à 300 millions.

— D'aménagements de détail des périmètres actuels de riziculture, en particulier dans la région de Pouss, qui révèle de grandes possibilités. Les travaux nécessaires sont évalués à 400 millions, ce qui est élevé, mais à partir de 6.000 hectares on estime que l'encadrement de la riziculture pourrait être autofinancé. Corrélativement, un complément d'équipement de la rizerie de Yagoua devrait être assuré.

Notons qu'il s'agit là de travaux dont le coût pourrait être réduit dans de très fortes proportions s'ils étaient effectués par une main-d'œuvre accomplissant un service civique à l'échelon national.

La mise en valeur des plaines est estimée au total à 885 millions, compte non tenu des travaux en plaine Bamiléké qui ne peuvent encore être chiffrés.

ACTIONS DIVERSES : RECAPITULATION

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Conservation et récupération des sols	34.000.000	34.800.000	19.600.000	19.600.000	19.600.000	128.400.000
Mise en valeur des terres	17.000.000	187.000.000	377.000.000	202.000.000	102.000.000	885.000.000
Replantation caoutchouc	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	125.000.000
	76.800.000	246.800.000	421.600.000	246.600.000	146.600.000	1.138.400.000

RECAPITULATION GENERALE DU CHAPITRE P. 102 : PRODUCTION AGRICOLE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
P. 102. 01	295.000.000	122.000.000	17.000.000	102.000.000	110.000.000	736.000.000
P. 102. 02	161.000.000	48.000.000	5.000.000	10.000.000	3.000.000	227.000.000
P. 102. 03	98.000.000	64.000.000	64.000.000	64.000.000	64.000.000	354.000.000
P. 102. 04	1.275.000.000	1.464.000.000	1.541.000.000	1.619.000.000	1.694.000.000	7.593.000.000
P. 102. 05	77.000.000		422.000.000	246.000.000	146.000.000	1.138.000.000
	1.906.000.000	1.945.000.000	2.139.000.000	2.041.000.000	2.017.000.000	10.048.000.000

Chapitre P. 103

PRODUCTIONS ANIMALES

Article 01 **Elevage**

Article 02 **Pêche**

L'élevage et la pêche tiennent dans l'économie du Cameroun une place très importante, au même titre que les productions agricoles de certaines régions du Sud réputées riches : cacao, café ou bananes.

Si cette richesse est connue d'une façon moins précise que pour ces dernières productions — car elle n'apparaît pas dans les statistiques douanières et ne peut être qu'évaluée, mais avec une approximation suffisante — elle n'en est pas moins de premier plan, tant par la part du revenu national qu'elle représente que par le rôle qu'elle joue dans la ration alimentaire et les échanges intérieurs.

Sans négliger les possibilités d'exportation sur les républiques voisines : République du Congo, Gabon, Congo ex belge, qui sont réelles, c'est à un triple titre que les productions animales figurent dans le premier Plan quinquennal camerounais :

- Développement des échanges intérieurs;
- Amélioration de la ration alimentaire;
- Matière première d'une industrie locale (conserveries de corned-beef et de thon).

Rappelons que la valeur totale de la production élevage-pêche est de 6,1 milliards de francs C.F.A., dont 4,6 pour l'élevage et 1,5 pour la pêche maritime, continentale et la pisciculture. Ces chiffres doivent être rapprochés du produit national brut : 70 milliards de francs C.F.A. La valeur au niveau du producteur des productions animales représente donc entre 8 et 9 % du revenu national.

Rapprochons également ces chiffres de deux des produits agricoles riches :

Cacao	10.924.000.000
Café	4.965.000.000
Bananes	1.172.000.000
Bois	1.481.000.000

Ainsi l'élevage vient presque à égalité avec le café, et le total élevage - pêche vient au deuxième rang des activités de l'économie rurale après le cacao.

Dans le domaine de l'alimentation, les besoins en protéines animales ne sont couverts cependant qu'à concurrence de 49 % pour l'ensemble du Cameroun (soit 55 % pour le Nord et 45 % pour le Sud).

Or cette moyenne, s'appliquant à l'ensemble du pays, ne fait pas ressortir que la situation est encore franchement plus mauvaise en milieu rural (33 % environ), par suite de la position meilleure des villes, Douala par exemple, dont les besoins sont couverts à raison de 125 %, consécutivement à un approvisionnement régulier en viande de boucherie, en produits de petit élevage et en produits de la pêche maritime.

L'augmentation du revenu national, l'amélioration du revenu national, l'amélioration de la nutrition, requièrent donc une double action :

- Sur la production;
- Sur la commercialisation.

Le premier Plan quinquennal camerounais portera ses efforts dans ces deux directions.

Nous envisagerons séparément la question de l'élevage et celle de la pêche.

Le cheptel camerounais se décompose comme suit :

1.250.000 bovins;
1.500.000 ovins et caprins;
250.000 porcins;
3.000.000 de volailles.

Ces dernières sont réparties dans tout le pays, tandis que les bovins sont localisés dans le Nord, le plateau de l'Adamaoua et un peu dans les montagnes de l'Ouest. Les ovins et caprins se trouvent pour les quatre cinquièmes au nord de la Bénoué et pour le reste essentiellement dans l'Ouest.

Les porcins sont localisés surtout dans l'Ouest et le Sud.

On peut distinguer trois zones d'action :

— La région au nord des plateaux centraux, dont l'Ouest occupe une situation privilégiée à ce point de vue, qui est la zone du petit élevage.

— Les plateaux centraux de l'Adamaoua, région de faible densité de population (2,4 habitants au kilomètre carré), avec un troupeau de 650.000 à 700.000 têtes de bovins, qui donne un produit de 10.000 têtes consommées localement et 82.000 exportées, dont 3.000 seulement par avion à l'extérieur du Cameroun.

Avec 4 bœufs par habitant, la charge des pâturages n'est que de 1 bœuf par 7 hectares, alors que la charge moyenne utile est de 1 bœuf pour 3 ou 4 hectares.

Dans l'Adamaoua, l'effectif du troupeau peut donc augmenter sans danger de surcharge et détérioration des pâturages, si certaines conditions sont remplies.

— Le Nord-Cameroun proprement dit, où compte tenu des zones inutilisables pour l'élevage, la charge des pâturages est de 1 unité-bétail pour 3 ha 375, alors qu'en zone soudanaise la charge utile ne doit pas excéder 1 tête pour 5 hectares. (On atteint même 1 unité-bétail pour 2 ha 40 dans le Mayo-Danaï et 1 unité pour 1 ha 50 dans le Diamaré.)

Il ne peut donc là être question d'une augmentation du troupeau, mais au contraire de récupérer toutes les terres propres à l'élevage et d'exploiter plus rationnellement le troupeau en diminuant le nombre de têtes tout en accroissant le rendement.

La double action à mener (production - commercialisation) devra donc tenir compte des conditions particulières à chacune de ces zones.

Les grandes lignes de cette action sont les suivantes :

PRODUCTION.

- Développement de la protection sanitaire;
- Amélioration de la gestion du troupeau;
- Récupération des terres non cultivées provisoirement impropres à l'élevage;
- Amélioration des conditions d'entretien du bétail par l'hydraulique pastorale, l'aménagement des laborés avec station de pompage et abreuvoirs, l'action sur les pâturages.
- Accroissement du rendement des espèces domestiques et de la qualité des productions animales par multiplication et diffusion des races sélectionnées ou améliorées (Wakwa, Ndama pour les bovins, Yorkshire pour les porcs, Persianez pour les moutons).

COMMERCIALISATION.

Le bétail et les produits animaux sont mal exploités; des pertes très substantielles sont constatées entre la production et la consommation ou l'exportation. Il faut donc :

- Améliorer l'exploitation du cheptel en rationalisant l'exportation à partir des zones de production, en aménageant les voies d'évacuation, en créant des centres d'abattage.
- Améliorer la récolte et le conditionnement des cuirs par construction et équipement d'abattoirs-séchoirs.
- Etudier les circuits commerciaux qui sont très peu connus et les organiser. Toutefois, si le problème est plus aisé à résoudre en ce qui concerne les centres urbains importants et moyens, il est vain d'espérer dans les prochaines années établir un réseau de distribution qui atteigne toutes les cellules rurales; aussi l'amélioration de l'alimentation dans les campagnes du Sud devra provenir avant tout de la diffusion du petit élevage, et des produits de conserverie.

Ces opérations forment un tout cohérent :

— Il est inutile de diffuser une espèce nouvelle d'un meilleur rendement en viande si elle doit être en milieu malsain.

— Il est également vain de vouloir améliorer qualitativement et quantitativement le troupeau bovin si l'on ne poursuit pas en même temps une politique d'amélioration des pâturages.

— Enfin, le plein emploi de l'abattoir frigorifique de Maroua-Salak et la construction de l'abattoir de Ngaoundéré sont le complément indispensable des autres opérations en favorisant la commercialisation d'une production accrue et la bonne marche d'une industrie de la conserverie pour laquelle il existe un marché intérieur suffisant.

Ajoutons qu'un tel programme ne peut être efficace que si la réglementation des feux de brousse, les méthodes anarchiques est poursuivie en ce qui concerne la dégradation des sols, la route mise en route que si par ailleurs une politique d'autorité d'élevage, et si le service de l'Élevage est doté du personnel et des crédits de fonctionnement correspondants.

Paragraphe 01 Action sur la production

a) EXTENSION DU DISPOSITIF DE PROTECTION SANITAIRE

Il est apparu nécessaire de poursuivre la décentralisation du dispositif de protection sanitaire afin de couvrir le pays d'un réseau de plus en plus dense de dispensaires vétérinaires, parcs de vaccination, bains détiquteurs, de façon à toucher, sans les obliger à de longs déplacements, le plus grand nombre possible de troupeaux.

Ce faisant, on diminue la mortalité due aux grandes épizooties, aux infestations parasitaires sanguines et intestinales.

De même, par le détiqage régulier, on assure une meilleure santé des animaux par la diminution des cas de gales et de streptothycose, en même temps qu'on permet la récupération de nombreux cuirs lors de l'abattage.

Enfin, en aménageant de nouvelles sources natronnées, on peut escompter une augmentation de la prolificité et du rendement en viande.

1° DISPENSAIRES VÉTÉRINAIRES.

Adaptés en importance au cheptel à traiter, ces postes sanitaires seront établis de façon à grouper un nombre donné de têtes de bétail sur une superficie donnée (25 à 30.000 têtes sur un rayon de 15 à 25 kilomètres, dans l'Adamaoua, par exemple).

Chaque poste comprend :

- Un bâtiment administratif (laboratoire, pharmacie, bureau);
- Un logement pour l'infirmier;
- Eventuellement un ou deux logements pour des surveillants d'élevage.

Il est prévu :

- Pour le secteur du Nord (Bénoué) :
 - 4 dispensaires;
 - 8 logements d'infirmiers.
- Pour le secteur du Centre :
 - 16 dispensaires;
 - 16 logements d'infirmiers;
 - 32 logements de surveillants;
- Pour le secteur du Sud :
 - 6 dispensaires;
 - 6 logements d'infirmiers.

2° CENTRE D'IMMUNISATION ET DE TRAITEMENT.

Il faut aussi un quadrillage encore plus serré s'impose pour éviter de longs déplacements aux troupeaux.

Chaque centre comporte :

- Un parc de vaccination;
- Un petit local pour l'entreposage du matériel.

Il est prévu :

- Pour le secteur du Nord (Bénoué) :
 - 10 centres.
- Pour le secteur du Centre :
 - 54 parcs de vaccination;
 - 54 abris à matériel.

3° ÉQUIPES MOBILES.

Ces centres d'immunisation fixes peuvent être complétés par des équipes mobiles de prévention, dépistage et lutte contre les trypanosomiasés, piroplasmosés, brucelloses et streptothycoses.

Chaque équipe doit être dotée d'un véhicule tous-terrains, d'un microscope et de matériel de contention et de traitement. L'équipement est évalué à 1.500.000 francs; le fonctionnement est de 2.500.000 francs par an.

On prévoit six équipes dans le secteur Nord.

4° ACTION ANTIPARASITAIRE SUR LE MILIEU.

Parallèlement à l'action sanitaire sur le bétail, une action antiparasitaire sur le milieu doit être poursuivie par de vastes travaux de débroussaie et de pulvérisations chimiques pour détruire glossines et tiques des zones désirables d'extension des pâturages et des lieux de passage obligatoires du bétail.

Toutefois une telle action, comparable à celle entreprise pour la lutte antipaludique, n'est pas au point, et la mise sur pied d'un projet est subordonnée à une étude plus poussée du problème.

5° BAINS DÉTIQUEURS.

L'infestation massive des tiques durant la saison des pluies implique la mise en place de bains détiqeurs spécialement aménagés auprès des cours d'eau pour assurer l'approvisionnement en eau du bœuf et l'abreuvement préalable du bœuf avant chaque passage et à proximité d'un poste vétérinaire pour en assurer la surveillance.

Il est proposé la création de trente-trois bains dans le secteur Centre (Adamaoua).

Il n'en est pas prévu dans le secteur Nord où, malgré leur utilité incontestable, ceux qui ont déjà été créés n'ont rencontré que peu de succès auprès des éleveurs. Avant de procéder à une extension, il s'agit donc de persévérer dans une action de propagande et de persuasion.

b) AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ENTRETIEN DU BŒUF

1° HYDRAULIQUE PASTORALE.

Un zébu a besoin en moyenne de 40 litres d'eau par jour en saison sèche. Il souffrira plus d'en manquer que de rester sans manger. Ce n'est donc pas par plaisir ou instinct grégaire que l'éleveur concentre en saison sèche des milliers de têtes sur des espaces verdoyants, alors que plus loin il y a du pâturage inutilisé : c'est à cause de la proximité d'une mare.

L'aménagement de nombreux points d'eau semble donc être le premier remède à apporter à l'utilisation anarchique des pâturages.

Par la même occasion, les risques d'épidémie dus aux grandes concentrations autour d'un seul point d'eau se trouveront diminués et les possibilités d'isolement et de mise en quarantaine pour la lutte contre la péripneumonie, opérations toujours délicates du fait du manque d'eau en saison sèche, seront accrues.

Il faudra également, pour la santé et l'entretien du bœuf, installer des abreuvoirs sur tous les lieux où le bœuf est rassemblé dans un but sanitaire ou commercial (dispensaires, centres d'immunisation, marchés).

D'autre part, les sources natronnées ou « lahorés » apportent au bœuf différents sels minéraux qui sont d'un appoint non négligeable pour le bon entretien et le rendement du bœuf.

Il est prévu 56 points d'eau (puits ou mares) dans le secteur Nord, à 750.000 francs l'un, soit 42.000.000 C.F.A.

28 sources natronnées dont 3 dans le secteur Nord de la Bénoué et 25 dans l'Adamaoua, à 1.500.000 francs chacune, soit 42.000.000 C.F.A.

Ces points d'abreuvement sont, suivant les cas, des mares ou des puits munis d'abreuvoirs.

2° AMÉLIORATION DES PÂTURAGES.

Cette action comporte deux aspects distincts :

- Des études et des recherches d'amélioration;
- L'application d'une réglementation dont la plupart des éléments existent, mais qui requiert une politique d'autorité.

a) *Etudes d'amélioration. — Station fourragère de Wakwa.*

Cette action est jumelée avec la station zootechnique dont il sera question plus loin. Elle comporte dans son infrastructure comme dans son programme de travail, trois parties bien distinctes.

Etude des pâturages naturels sur des paddocks clôturés représentant les principaux types de sol de la région, qui doit aboutir à une carte pastorale permettant une répartition plus judicieuse des charges en bœuf en fonction de la valeur des pâturages, ce qui garantira la pérennité de ceux-ci en même temps que leur plein emploi.

Améliorations sylvo pastorales, opération qui est la suite logique de la précédente.

Amélioration extensive par contrôle des feux et défrichement, rotations, pâturage différé, clôtures (haies).

Essais d'espèces fourragères locales ou introduites.

Enrichissement semi-artificiel des pâturages par « seed-camp ».

Création de prairies artificielles à haut rendement pour la soudure de saison sèche.

— Production de matériel végétal.

Pour la réalisation des premiers travaux d'amélioration sylvo-pastorale, la station assure la production de graines des espèces fourragères les plus intéressantes, de plants et boutures d'arbustes et arbres pour l'implantation de clôtures et haies vives.

Cette station a été créée en 1954; certains investissements restent à réaliser pour en compléter l'équipement.

- Aménagement d'une vingtaine de paddocks supplémentaires;
- Aménagement d'un marais de 30 hectares pour l'étude des pâturages de saison sèche;
- Construction d'un hangar à séchage et d'un laboratoire;
- Construction d'une étable pour les expériences sur les rations alimentaires, assortie d'un logement de gardien;
- Logement pour le chef de chantier et le personnel journalier;
- Construction de 100 cages pour les mesures de productivité dans les paddocks.

Financièrement on peut considérer que la période des investissements est achevée et le dispositif de production en place (durant les deux plans quadriennaux il a été dépensé 162 millions C.F.A.), mais la production actuelle n'est pas en mesure de couvrir la totalité des dépenses : au cours de la première année de production, les recettes ont été de 1.850.000 francs C.F.A. et du 1^{er} juillet au 31 décembre 1958, les recettes ont été de 3.750.000 francs.

Les dépenses annuelles de la station sont de 18.500.000 fr comprenant les dépenses de fonctionnement (personnel, entretien : 13.000.000), et les dépenses de renouvellement de matériel et d'animaux (5.500.000 par an).

Le financement peut être assuré de la façon suivante :

Budget de l'Etat	4.500.000
Budget des S.A.P.	2.500.000
Recettes propres	4.000.000
Aide extérieure	7.500.000

Dans le secteur nord l'objectif étant de ramener l'effectif de 600.000 têtes à 450.000, le gain de poids, 50 kg par bête adulte et la précocité des taureaux doivent compenser cette diminution d'effectif. Il est proposé pour atteindre cet objectif la constitution d'un troupeau pilote de 200 génisses et 5 taureaux pré-Wakwa par département ; à raison de 3.250.000 francs par troupeau, la dépense serait de 16.250.000 francs.

b) Ndama.

La race Ndama, originaire de Guinée, petite et robuste, convient particulièrement aux régions de savane de l'Est-Cameroun et aux montagnes du Margui-Wandala et en pays Nauchi (arrondissement de Poli dans la Bénoué). L'élevage du Ndama à la ferme de Kounden (Bamou) a rencontré un plein succès.

Il est prévu l'introduction annuelle de dix taureaux Ndama à Poli et de dix également dans les Kapsiki (Margui-Wandala).

Pour la diffusion dans le Sud il serait nécessaire de procéder à une nouvelle introduction de 300 têtes (1). (La première date de 1956 et portait sur 130 bêtes dont le produit était réparti en brousse.)

À raison de 30.000 francs par bovin, l'investissement serait pour cinq ans de 9 millions, auxquels il faut ajouter 1 million pour l'entretien, soit au total 10 millions.

2° OVINS.

Deux bergeries ont été installées au cours des deux premiers plans quadriennaux : l'une à Pitoa dans le Nord et l'autre à Batouri dans l'Est. Les aménagements demandent à être complétés (installations intérieures et eau) pour 3 millions environ.

Des essais d'introduction d'une race déjà adaptée à l'Afrique peuvent être tentés durant le premier Plan quinquennal. Les béliers Persianne d'Afrique du Sud semblent convenir.

Dans un premier stade un contingent de 50 béliers serait suffisant, le coût de l'opération s'élevant à 3.200.000 fr. Ces béliers seraient croisés avec une sélection de brebis locales.

3° PORCINS ET VOLAILLES.

Le F.I.D.E.S. a permis la construction de stations spécialisées dans les élevages particuliers ou adaptables au Sud-Cameroun.

Ce sont les stations de Kounden dans l'Ouest, Myog Betsi dans le Centre et Batouri dans l'Est.

La production s'établit à 6 ou 700 pores et 25 à 30.000 volailles par an.

Il n'est pas nécessaire de créer une station dans le Nord, mais l'élevage des porcs et volailles peut être encouragé et amélioré par introduction d'animaux sélectionnés des stations du Sud grâce à la formule de petit équipement rural (subventions d'origine publique et participation des collectivités rurales) : l'introduction de 20 verrats et annuellement de 12.000 jeunes volailles permettrait une action intéressante.

La subvention à prévoir serait de 20 verrats par an pendant cinq ans, à 10.000 francs, soit 1.000.000, et 12.000 volailles par an, à 300 francs, pendant trois ans, soit 10.800.000 francs. Soit 7.080.000 francs de subvention (P.E.R.) et 4.720.000 francs de participation des collectivités.

Dans le Sud, la diffusion se fait par cession directe et ne nécessite aucun investissement nouveau. Le produit des cessions couvre par ailleurs les frais de fonctionnement.

Paragraphe 02 Action sur la commercialisation

Les circuits commerciaux de la viande sont très mal connus, de même qu'on ignore l'emploi du produit de la vente du bétail par l'éleveur. Il faut tenir compte également de l'aspect psychologique de la question.

— Un Africain, et pas seulement un musulman, répugne à consommer la viande d'un animal qu'il n'a pas vu entier ; de là une certaine réticence à consommer de la viande venue par avion.

— Un boucher n'aime pas débiter des carcasses de bœuf ne comportant pas de bas morceaux qu'il doit distribuer coutumièrement à ses aides (lesquels sont nombreux).

Une enquête socio-économique extrêmement poussée permettrait de se faire une idée plus exacte de la question et de mettre sur pied un circuit de distribution tenant compte des aspects sociologiques, techniques et économiques du problème.

(1) 280 vaches et 20 taureaux

Sur le plan technique, le problème essentiel dans le Nord est l'écrémage du troupeau trop nombreux par élimination des animaux improductifs. Le transport ne peut se faire évidemment que par avion, vu les distances entre points de production et points de consommation.

Dans l'Adamaoua il faudrait arriver à, sinon faire disparaître, du moins réduire au minimum le système archaïque de la descente à pied des troupeaux. (A l'heure actuelle, sur 82.349 bêtes commercialisées, 5.544 descendent par camion 4.107 par avion et 72.698 à pied.) Il s'ensuit une perte sèche de plus de 15 millions de francs par an, perte qui se répercute sur le prix de la viande qui arrive à destination.

Si le prix est récupéré sur le client, il n'en demeure pas moins que 1.200 à 1.800 tonnes de viande sont perdues pour la consommation.

En attendant que le Douala-Tchad devienne une réalité, deux moyens de transport s'offrent : l'avion, dont l'emploi est malgré tout limité car il ne peut toucher tous les centres de consommation, et le camion.

Cependant si l'approvisionnement en viande des centres possédant un terrain convenable s'effectuait par avion le trafic intéresserait déjà 25 à 30.000 têtes.

Quant au camion, ce moyen de transport possède une grande souplesse, car il peut atteindre n'importe quel point mais son emploi est limité par l'absence de fret de retour, du fait que l'Adamaoua ne compte que 175.000 habitants et besoins encore réduits.

Aussi l'enquête socio-démographique devra-t-elle avoir également pour objectif de préciser la rentrée d'argent qui correspond à l'exportation du bétail, de déterminer l'emploi de ce revenu de la part des éleveurs, d'analyser les dépenses utiles que l'on pourrait susciter, d'étudier les moyens de les provoquer.

Ainsi l'on voit que dans le domaine de la commercialisation la première opération à prévoir est l'enquête socio-économique, dont le coût peut être évalué à 9 millions de francs C.F.A. pour l'Adamaoua et à 2 millions pour le secteur Nord.

On ne peut préjuger les résultats de cette enquête : il semble que l'organisation coopérative, tant au stade production qu'au stade consommation, soit une solution possible. D'ailleurs cette organisation coopérative est déjà en formation au stade production en Adamaoua. Elle doit aboutir à la normalisation du commerce du bétail en provenance de l'Adamaoua et la vente au comptant des bêtes commercialisées ; quelle que soit la forme à donner définitivement à la commercialisation, certains moyens revêtent un caractère de permanence et peuvent être dès à présent mis en place.

a) MEILLEURE EXPLOITATION DU BÉTAIL

1° CRÉATION DE MARCHÉS À BÉTAIL DANS LA ZONE DE PRODUCTION.

Si dans le secteur Nord les principaux marchés ont déjà été aménagés, dans l'Adamaoua, à quelques rares exceptions près, les marchés à bétail existants ne comportent aucune installation. Il est par ailleurs nécessaire d'ouvrir de nouveaux marchés en plein cœur d'élevage pour éviter de longs déplacements aux animaux, favoriser les transactions et créer des centres de commercialisation où l'éleveur pourra non seulement vendre son bétail, mais également se procurer les articles de consommation courante. Quarante-trois marchés sont à installer, dont dix dans le Nord et trente-trois dans l'Adamaoua (17.200.000 francs C.F.A.)

La création de ceux du secteur Nord doit être différée jusqu'à ce qu'on connaisse avec plus de précision les circuits et qu'on ait développé le sens de la commercialisation.

Le marché à bétail est constitué par une aire carrée clôturée comportant en outre un couloir de vaccination prélongé par une rampe de chargement pour les camions.

2° AMÉNAGEMENT RATIONNEL DES PISTES D'ÉVACUATION DU BÉTAIL.

Pour éviter les dégâts aux cultures limitrophes, le tracé doit être officialisé et être d'une largeur suffisante. Les passages difficiles doivent être aménagés, spécialement la traversée des rivières. Des zones de pacage doivent être réservées en cours de route et auprès des marchés de consommation.

Cette action doit être confiée aux collectivités rurales et aux municipalités.

3° CRÉATION DE POSTES DE CONTRÔLE ET DE FILTRAGE.

La mise en place du dispositif précédemment énuméré d'exploitation du bétail sur pied nécessite un contrôle sanitaire permanent, non seulement à la production mais aussi à la sortie du département (traitement trypanocide des animaux évacués, vaccinations s'il y a lieu).

Par ailleurs, il faut assurer le filtrage des convois pour éviter l'embouteillage des marchés de consommation. Trois postes de contrôle et de filtrage comportant chacun une infirmerie-vétérinaire et un surveillant d'élevage sont à installer à Meiganga, Tibati et Banyo, soit, en investissements, un logement-bureau pour l'infirmier et un logement pour le surveillant : 5.250.000 francs C.F.A.

b) MEILLEURE EXPLOITATION DES VIANDES ET CUIRS

Sur les lieux mêmes de production l'abattage doit être amélioré, tant pour une meilleure présentation de la viande que pour accroître les revenus provenant de la commercialisation des cuirs.

1° ABATTOIRS FRIGORIFIQUES.

Il s'agit tout d'abord d'aboutir au plein emploi de l'abattoir frigorifique de Maroua-Salak, et de construire un abattoir frigorifique à Ngaoundéré, d'une capacité annuelle de 20.000 têtes, susceptible d'être agrandi à la demande. Son coût peut être évalué à 102 millions de francs C.F.A.

2° BLOCS ABATTOIRS-SÉCHOIRS ET ÉTALS DE BOUCHERIE.

D'autre part sur les principaux marchés de brousse, des blocs ruraux abattoirs-séchoirs et des étals de boucherie permettant de débiter la viande dans des conditions d'hygiène convenables doivent être construits. Chaque bloc comprendrait un hangar métallique de trois travées de 5 mètres, dont deux aménagées en aire d'abattage et une en séchoir à cuire.

Il est envisagé la construction de 42 abattoirs-séchoirs, dont 11 dans le secteur Nord et 32 dans l'Adamaoua, ainsi que de 62 étals de boucherie : 75.200.000 francs C.F.A., dont 53.000.000 pour les blocs d'abattage et 24.800.000 pour les étals de boucherie. La priorité sera donnée à l'Adamaoua.

Cet investissement est justifié en ce qui concerne les étals par des considérations d'hygiène et en ce qui concerne les abattoirs-séchoirs par des considérations économiques.

On évalue à 13 millions de francs C.F.A. la valeur d'exportation des cuirs (18.381 cuirs alors que 26.000 pourraient être disponibles rien que dans l'Adamaoua). Ces cuirs sont des produits de deuxième choix, car leur préparation est très défectueuse : abattage sur sol-terre entraînant des souillures qui favorisent la putréfaction, dépeuillement mal fait, échaudage et nettoyage après dépeuillement non effectués, séchage rudimentaire, etc.

Un abattage contrôlé et rationalisé permettra d'augmenter les exportations et la qualité des cuirs exportés, donc le revenu tiré de la production des cuirs.

3° CONSERVERIE DE VIANDE.

Oltre le rôle que cette conserverie peut jouer sur le plan de l'industrialisation du Cameroun, de l'approvisionnement intérieur, de l'amélioration de la ration alimentaire, de la balance du commerce et de la balance des comptes, sur le plan zootechnique elle permettrait de résoudre le problème de la surcharge des pâturages dans le secteur Nord de l'Élevage.

Encore faut-il qu'une action de persuasion soit menée pour que l'approvisionnement de l'abattoir frigorifique de Maroua-Salak et partant de la conserverie se fasse dans des conditions normales et satisfaisantes.

On se reportera au chapitre « Production industrielle » pour ce qui concerne les investissements.

ELEVAGE : RECAPITULATION

OPERATIONS	SECTEUR NORD	ADAMAOUA	S U D	TOTAL
Dispensaires vétérinaires (et logements)	14.800.000	18.500.000	13.300.000	76.600.000
Centre d'immunisation	5.000.000	27.750.000		32.750.000
Équipes mobiles	9.000.000			9.000.000
Bains détergers		66.000.000		66.000.000
Action antiparasitaire		<i>pour mémoire non chiffrable actuellement</i>		
Hydraulique pastorale	42.000.000			42.000.000
Sources natronnées	4.500.000	37.500.000		42.000.000
Amélioration des pâturages		44.350.000		44.350.000
Amélioration des races				
Bovins Wakwa	16.250.000	92.500.000		108.750.000
Bovins Ndama	3.000.000		10.000.000	13.000.000
Ovins	2.700.000		3.500.000	6.200.000
Porcins et volailles	11.800.000			11.800.000
Marché à bétail	4.000.000	13.200.000		17.200.000
Pistes d'évacuation				
Postes de contrôle et de filtrage		5.250.000		5.250.000
Abattoirs frigorifiques		102.000.000		102.000.000
Abattoirs séchoirs	12.000.000	38.500.000		50.500.000
Étals de boucherie	12.000.000	12.800.000		24.800.000
Conserverie de viande	8.000.000			8.000.000
Études de commercialisation	2.000.000	9.000.000	<i>et Sud</i>	11.800.000
Études de récupération des terres (Yaré-Hardé)	15.000.000			15.000.000
TOTAUX	162.050.000	496.750.000	27.300.000	686.100.000
Moins les études à inclure au chapitre « Etudes particulières » et la conserverie à inclure au chapitre « Production industrielle »	137.050.000	487.750.000	27.300.000	652.100.000

ELEVAGE : ECHEANCIER

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Dispensaires vétérinaires et logements	24.000.000	21.000.000	13.800.000	7.400.000	7.400.000	76.600.000
Centres d'immunisation	20.000.000	7.750.000		2.500.000	2.500.000	32.750.000
Equipes mobiles			3.000.000	3.000.000	3.000.000	9.000.000
Bains détergers	44.000.000	22.000.000				66.000.000
Action antiparasitaire						
Hydraulique pastorale	8.000.000		8.000.000	8.000.000	10.000.000	42.000.000
Sources nappées	15.000.000		4.500.000			19.500.000
Amélioration des pâturages	18.150.000	6.670.000	6.670.000	6.130.000	6.130.000	43.750.000
Amélioration des races						
Bovins Wakwa	21.750.000	21.750.000	21.750.000	21.750.000	21.750.000	108.750.000
Bovins Ndama	2.600.000		2.600.000	2.600.000	2.600.000	13.000.000
Ovins		2.600.000	1.500.000	3.100.000	1.600.000	8.800.000
Porcins et volailles	200.000	200.000	3.800.000	3.800.000	3.800.000	11.800.000
Marchés à bétailles	8.500.000	4.700.000	800.000	800.000	2.400.000	17.200.000
Pistes d'évacuation						
Postes de contrôle et de filtrage	3.500.000	1.750.000				5.250.000
Abattoirs frigorifiques	51.000.000	51.000.000				102.000.000
Abattoirs séchoirs	24.000.000	14.400.000	2.000.000	5.000.000	5.000.000	50.400.000
Étals de boucherie	8.000.000	4.800.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	24.800.000
TOTAL général	248.700.000	192.120.000	72.420.000	68.380.000	70.480.000	652.100.000

Paragraphe 01

Pêche continentale

I. PRINCIPES D'ACTION

La pêche continentale est une activité qui passe le plus souvent assez inaperçue. Pourtant elle tient dans la vie économique du Cameroun une place non négligeable.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble que l'on puisse définir trois centres de production principaux du Nord au Sud, savoir :

1° *Le bassin du Tchad*, c'est-à-dire les rives camerounaises du Logone et du Chari. En raison de l'étendue des zones d'inondation annuelle, ces rivières comptent parmi les plus poissonneuses du monde. On trouve sur leur rive des populations de pêcheurs véritablement spécialisés dans un art de la pêche pratiqué de très longue date et disposant d'engins remarquablement adaptés. Par contre la batellerie est déficiente en raison du manque de matériau propice à la fabrication des pirogues, lesquelles pirogues sont fort chères, surtout si l'on considère leur médiocre qualité. La production annuelle est évaluée, *grosso modo*, à 40.000 tonnes de poisson frais. Le poisson fumé et séché est vendu en majeure partie en Nigeria, mais aussi vers le Diamaré et le Mayo-Danaï. Il existe en outre un important marché de poisson frais à Fort-Lamy.

2° *Le bassin de la Bénoué* (Mayo Kebbi, Faro, Déo) est également poissonneux, mais moins que celui du Tchad, les zones d'inondation étant plus réduites; le bassin est également moins étendu. Les pêcheurs sont habiles, les engins bien adaptés et la batellerie, importée de Nigeria, est de bonne qualité. Les prix des pirogues sont également fort raisonnables. La production annuelle peut osciller entre 3.000 et 5.000 tonnes de poisson frais. Le poisson est vendu, séché et fumé dans la région de la Bénoué ou en Nigeria. Il existe également des marchés de poisson frais à Garoua et Pitoa.

3° *Le bassin côtier du Wouri, de la Sanaga et du Nyong et de leurs affluents jusqu'aux premières chutes*. Les biefs inférieurs de ces fleuves sont très courts (70 à 100 km) et très rapprochés les uns des autres, mais il s'y ajoute de nombreuses criques et des lacs (Ossa, Tisongo, etc.) La faune ichtyologique est mêlée d'espèces d'eau douce et d'espèces marines. Les pêcheurs sont bien spécialisés, avec de bonnes techniques de pêche, des engins bien adaptés et une excellente batellerie. La plupart de ces pêcheurs pêchent tantôt en mer, tantôt en eau douce suivant les saisons. Jusqu'à présent, la production n'a pas fait l'objet d'une évaluation séparée, elle est le plus souvent incluse dans la pêche maritime. Bien qu'elle soit probablement moins abondante que celle du Nord, elle revêt une grosse importance économique, du fait de la facilité relative des transports par eau et de la présence des gros marchés qui sont Douala et Eldéa (où le poisson se vend en grande partie frais).

En dehors des trois zones de production précitées, c'est-à-dire sur les plateaux du Sud-Cameroun, il existe quelques zones de pêche dispersées le long des grandes rivières. Les pêcheurs sont peu nombreux et peu spécialisés. Dans ces zones, on se bornera à quelques actions locales sur les pêcheurs et le commerce. Mais celles-ci pourront s'accompagner utilement d'une action de repeuplement des cours d'eau et des marais avec des espèces intéressantes. En raison du manque d'insolation, la production des eaux naturelles est moins élevée que dans le Nord, mais elle n'est pas pour autant négligeable.

II. MODALITES D'ACTION

Elles se déduisent des principales caractéristiques de l'industrie de la pêche au Cameroun.

1° L'action s'exerce en priorité dans les trois zones où la pêche est déjà active. Ailleurs les pêcheurs étant peu nombreux, on essaiera de produire du poisson dans le cadre de la production agricole et on insistera donc sur la pisciculture, avec en annexe le repeuplement en poissons utiles des étendues d'eau dépeuplées, comme il a été dit ci-dessus.

2° Si les pêcheurs connaissent en général leur métier et possèdent des engins adaptés, les matériaux utilisés pour la fabrication de ces engins sont souvent déficients. La vulgarisation des fibres synthétiques et notamment du nylon, qui pêchent davantage que les matériaux traditionnels et durent longtemps, pourra accroître notablement la production, à la fois directement par augmentation des captures unitaires par engin, et indirectement par réduction des temps d'immobilisation pour réparation.

D'ailleurs le succès que cette action a déjà rencontré au cours du second plan quadriennal est le meilleur garant de sa réussite future.

3° Pour le bassin du Logone-Chari, les essais d'embarcations en planches d'ayous clouées, qui reviennent moitié moins cher que les pirogues locales tout en étant de meilleure qualité, sont prometteurs. La vulgarisation de ce type d'embarcation devra être poursuivie. Il n'est d'ailleurs pas exclu que cette action ne puisse être étendue aux autres zones de pêche, bien que ce soit *a priori* plus difficile, la différence de prix et de qualité avec les embarcations déjà en usage étant moins apparente.

4° On a vu ci-dessus que la majeure partie du poisson produit au Cameroun était commercialisé sous la forme de poisson séché ou fumé. Déjà, de par sa nature même, en climat intertropical, ce mode de conservation occasionne des pertes de matière nutritive considérables par oxydation du carbone et de l'hydrogène. En outre, il est quelquefois pratiqué dans de médiocres conditions, ce qui diminue encore le rendement. Surtout, des pertes considérables de matière nutritive se produisent au cours du transport ou du stockage, du fait de l'imperfection du procédé de transformation et de l'action des insectes.

Quatre modalités d'actions peuvent être envisagées dans ce domaine :

a) *L'accroissement des ventes de poisson frais.* L'approvisionnement de ces marchés est lié à la concentration de la population, à l'abondance des voies de communication terrestres ou aquatiques. Au Cameroun, c'est uniquement dans le bassin côtier que ces conditions se trouvent réunies et que l'on peut envisager d'augmenter la consommation de poisson frais. Mais les possibilités sont considérables, car à Douala comme à Edéa, la demande de poisson d'eau douce est très élastique en raison du fait que la consommation locale a toujours préféré le poisson d'eau douce frais, même vendu plus cher, au poisson de mer préservé à la glace.

L'aménagement des marchés, des voies de communication par terre et par eau, l'introduction du moteur hors-bord sur les pirogues, sont les principaux aspects de l'action, qui ne requiert que pas ou peu d'études préalables.

Hors du secteur côtier, les seules améliorations possibles pour le commerce du poisson frais sont les aménagements des marchés de Garoua et de Pitoa.

b) Là où il n'est pas possible de commercialiser le poisson à l'état frais, on peut néanmoins chercher un mode de traitement moins primitif que le simple séchage ou fumage.

La préservation dans la glace est, dans la plupart des cas, exclue pour le poisson d'eau douce, en raison de la dispersion de la production primaire. Par contre l'action antiseptique et insecticide du sel pourrait être utilisée soit sur le poisson frais, soit sur le poisson fumé ou séché. Si les procédés de salage (à sec ou par trempage dans la saumure) ne sont ni difficiles ni onéreux, il n'en faudra pas moins compter avec l'inertie des pêcheurs qui ne voient pas très bien la nécessité d'améliorer un produit qui se vend en général fort bien, et surtout avec la répugnance du consommateur. Mais il n'y a pas de raison pour que ces deux difficultés ne soient pas surmontées alors qu'elles l'ont été dans d'autres États d'Afrique, comme l'Ouganda, par exemple.

Il sera cependant prudent de procéder à des expériences avant de lancer toute action importante.

c) On peut envisager l'amélioration simple des procédés de séchage ou fumage. Mais cette amélioration ne saurait avoir qu'une portée assez limitée sur un procédé insuffisant de par sa nature propre.

d) Par contre il serait possible de réduire les pertes au cours du transport et du stockage du poisson séché ou fumé dans le Nord-Cameroun. On ne peut guère estimer à plus de 25 % le rendement de la transformation du poisson frais en poisson séché ou fumé. On peut donc, par exemple, compter que les 10.000 tonnes de poisson du Logone-Chari ne donnent au maximum que 10.000 tonnes de poisson sec ou fumé.

Mais sur ces 10.000 tonnes, au moins encore 20 % est perdu du fait des insectes, de la longueur du transport et des manipulations dans de mauvaises conditions.

La première perte est inévitable, du moment que la dispersion de la production ne permet pas d'envisager d'autres modes de commercialisation. Ceci est le cas général dans le Nord-Cameroun, sauf à proximité de quelques grandes villes. Mais on peut logiquement penser que la perte de 20 % due au transport, aux manipulations et aux insectes peut être résorbée par l'accélération du transport (nouvelles routes), l'amélioration du stockage (hangar, marchés) et enfin la lutte contre les insectes (pulvérisation de produits insecticides sur les lieux de stockage, les marchés et les camions). Les procédés sont simples et connus, mais encore faut-il connaître les lieux d'application possible. C'est pourquoi la mise en œuvre des travaux dans ce domaine est subordonnée à une étude préalable des voies de commerce et des marchés. Cette étude est inscrite au Plan, mais elle est rendue particulièrement délicate du fait, comme il a été mentionné, de l'extrême dispersion de la production et de la perméabilité des frontières Cameroun-Tchad et surtout Cameroun-Nigeria.

T A B L E A U 1

Tableau résumé des modalités d'action en matière de pêche continentale

	ACTIONS EXPERIMENTALES		ACTIONS DEFINITIVES			
	Etude du salage (1)	Etude des voies de communications (2)	Introduction des fibres synthétiques (3)	Amélioration de la batellerie (4)	Extension des marchés de poissons frais (5)	Déversement d'espèces utiles en eau naturelle (6)
Logone-et-Chari	x	x	x	x		
Bénoué	x	x	x			
Basse côte ou région littorale			x		x	
Autres régions			x			

III. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Quatre brigades d'encadrement des pêches fonctionnent, ainsi réparties :

Bassin du Tchad	1 brigade à Fort-Foureaux ; 1 brigade à Yagoua.
Bassin de la Bénoué	1 brigade à Garoua.
Bassin côtier	1 brigade à Douala.

T A B L E A U I I
Personnel de brigade

	CHEF DE BRIGADE	PREPOSES (1)	MONITEURS journaliers	OBSERVATIONS
Fort-Foureaux	1	1	4	Les chefs de brigade sont soit des instituteurs des travaux soit des agents contractuels. A Yagoua et Garoua les fonctions de chef de brigade sont cumulées avec celle de chef du secteur forestier.
Yagoua		1	3	
Garoua		1 ou 2	1	
Douala	1	3	2	
TOTAL	2	6 ou 7	10	
Millions C.F.A.	12.500.000	17.500.000	10.000.000	

T A B L E A U I I I
Equipement des brigades

	MATRIEL de campement	VEHICULES		EMBARCATIONS à moteur hors bord	LOGEMENTS de préposé ou assistant	Total
		légers	lourds			
Fort-Foureaux	1	1		1	1	
Yagoua	1	1		1	2	
Garoua	1		1	2	2	
Douala	1	2		1	1	
TOTAL	4 équipem. complets	4	1	6	6	
Millions C.F.A.	1.000.000	3.000.000	1.200.000	1.800.000	3.000.000	10.000.000

T A B L E A U I V
Répartition des dépenses

BRIGADES	PERSONNEL (Tableau II)	EQUIPEMENT (Tableau III)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Fort-Foureaux	12.750.000	1.800.000	7.000.000	21.550.000
Yagoua	5.500.000	2.300.000	3.000.000	10.800.000
Garoua	6.000.000	3.050.000	3.000.000	12.050.000
Douala	15.750.000	2.850.000	7.000.000	25.600.000
TOTAL	40.000.000	10.000.000	20.000.000	70.000.000

T A B L E A U V
Echéancier

BRIGADE	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Fort-Foureaux	5.500.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	21.550.000
Yagoua	2.000.000	2.800.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	10.800.000
Garoua	1.050.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	12.050.000
Douala	6.600.000	4.500.000	4.500.000	4.500.000	4.500.000	25.600.000
TOTAL	15.200.000	13.300.000	13.300.000	12.500.000	12.500.000	70.000.000

(1) Ou en cas d'impossibilité, personnel journalier de niveau équivalent.

Annexes à la mise en œuvre du Plan

T A B L E A U V I

1° TRAVAUX A LA CHARGE DES COMMUNES OU DES S.A.P.

LOCALITE	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Garoua marché à poisson	2.000.000				
Pitôa marché à poisson	1.000.000				
Edéa route Mévia	6.000.000				

Le modèle à adopter pour les marchés à poisson peut être trouvé à Edéa avec addition d'une couverture isotherme pour tenir compte des conditions d'insolation du Nord.

La route Edéa-Mévia comporte quatre ponceaux, une réfection de chaussée sur 3 kilomètres et une « cale » pour l'abordage des pirogues.

D'autres travaux seront proposés au fur et à mesure de l'avancement des travaux des brigades.

Le financement de ces travaux peut comporter une participation de la collectivité et une subvention suivant la formule du petit équipement rural.

Cette participation serait donc de 4.200.000 et la subvention de 4.800.000 francs.

2° AVANCE DE FONDS DE ROULEMENT pour la campagne d'équipement des pêcheurs par des organismes publics, coopératifs ou commerciaux (achat d'embarcations et de matériel de pêche).

T A B L E A U V I I

B R I G A D E	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Fort-Foureau	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	
Yagoua						
Garoua	2.000.000	2.000.000	3.000.000	4.000.000	4.000.000	
Douala						
TOTAL	6.000.000	6.000.000	7.000.000	8.000.000	8.000.000	35.000.000

Ces avances sont à consentir pour une durée d'environ six mois chaque année. Le bénéfice des opérations de vente pratiqué jusqu'à présent est d'environ 15 %. Ce bénéfice peut être utilement réemployé à l'achat de matériel de démonstration. Il est possible, d'ailleurs, que ce programme doive être révisé dans le sens de l'augmentation, spécialement si les moteurs hors-bord devaient se répandre dans la zone côtière. Mais, s'agissant d'avances à court terme, un financement supplémentaire éventuel ne devrait pas présenter de difficultés majeures.

IV. RESULTAT ESCOMPTE

Il est triple :

1° Augmentation brute de la production chiffrée à 10 % au bout de la cinquième année, soit un accroissement de 4.500 tonnes de poisson frais.

2° Quantité accrue mise à la disposition des consommateurs par amélioration des moyens de transformation et début de normalisation du commerce du poisson qui fera disparaître en partie son caractère occulte. Il ne faut pas se dissimuler cependant que pour le Nord cette dernière opération risque de durer plus longtemps que le Plan quinquennal en raison du caractère très artificiel des frontières.

3° Accroissement du commerce des moyens d'équipement des pêcheurs. (A titre indicatif, le chiffre d'affaires « commerce de câble nylon » pour la pêche, qui était nul en 1956, a dépassé 3.500.000 francs C.F.A. en 1959.)

La pêche maritime

La pêche maritime fournit probablement 15.000 tonnes de poisson dont 2.500 pêchées par chalutiers appartenant à des entreprises bien organisées qui vendent exclusivement en frais (60 à 70 francs le kilo de poisson courant, 80 à 90 le poisson de qualité). Le solde est constitué par la pêche africaine traditionnelle et 10.000 tonnes sont transformées par fumage ou séchage artificiel pendant deux à six jours (le climat de Douala interdisant le séchage au soleil), en 3.000 tonnes de poisson sec qui peuvent alors être expédiés dans l'intérieur, essentiellement d'ailleurs dans la zone cacaoyère.

Un tonnage bien plus important pourrait être placé si la pêche et le circuit commercial étaient mieux organisés et pouvaient fournir un produit régulier et de meilleure conservation.

L'action devrait aussi bien porter sur le type de pirogue, l'emploi de fils tournants, la mise en place de frigorifiques, le perfectionnement des installations de fumage (clais métalliques), l'emploi de produits insecticides, la rapidité de transport et les dépôts ruraux.

Plus de 11 millions C.F.A. ont été consacrés à cette action au cours du deuxième plan quadriennal, malheureusement les résultats ont été négatifs par suite du manque d'adhésion des pêcheurs de la région de Kribi, en particulier, qui ne semblent pas désireux de s'organiser ni d'améliorer leur production et partant leur niveau de vie. Il n'y a donc pas lieu tant qu'un changement psychologique n'aura pas eu lieu, de continuer un effort financier dans ce domaine.

Par contre, la production de la pêche industrielle pourrait être facilement doublée, car elle n'est freinée que par des difficultés de manutention à terre.

Toutefois ce développement est subordonné à des études océanographiques très poussées; les fonds marins doivent être prospectés, car il serait dangereux de chaluter inconsidérément. C'est pourquoi, dans le plan d'études générales, figure une section océanographique chargée d'établir un répertoire aussi complet que possible des lieux de pêche existants et possibles, un calendrier des époques les plus favorables pour l'étude des différentes pêches, et de poursuivre les études des ressources en thon. Le devis des études se trouve au chapitre « Etudes générales ».

Deux autres opérations sont liées à celle-ci : la construction du port de pêche, pour laquelle on se reportera au chapitre « Voies de communications et transports », et la conserverie de thon, dont la réalisation n'est pas prévue au premier Plan quinquennal, les études sur les ressources et sur le marché devant précéder toute décision.

Paragraphe 02 Pisciculture

I. PRINCIPES D'ACTION

La pisciculture est une action destinée à compenser le déficit d'alimentation en protéines animales des populations des zones où l'élevage et la pêche n'assurent pas de ressources suffisantes. Sa production ne peut se comparer à celle de la pêche, mais sa portée sociale est infiniment plus considérable.

La pisciculture en Afrique tropicale et particulièrement au Cameroun est récente, puisqu'elle était inconnue jusqu'en 1948 et que les premiers travaux d'extension en milieu rural ne datent que de 1954. Presque immédiatement cet art nouveau a remporté un vif succès et, réserve faite de quelques régions, tout le sud du territoire est intéressé, depuis la frontière de la Guinée espagnole jusqu'à une centaine de kilomètres au nord de Ngaoundéré. L'activité ainsi lancée en milieu rural, l'équipement d'encadrement a été mis en chantier, avec quelques retards, malheureusement.

La pisciculture connue jusqu'en 1959 au Cameroun était celle des *tilapia* de deux espèces importées du Congo belge. En principe il suffisait de mettre quelques *tilapia* dans un étang pour les voir proliférer abondamment. Telle était la méthode généralement pratiquée. Elle pouvait donner d'assez bons résultats en début d'élevage. Mais en général, au bout d'un temps variable, de l'ordre d'une année, les réserves nutritives de l'étang étaient épuisées, les *tilapia* se reproduisant trop abondamment (une fraie par mois dans le Sud-Cameroun), et l'étang se trouvait surpeuplé d'une population maigre de valeur alimentaire et marchande réduite. La distribution journalière de nourriture artificielle (c'est-à-dire prise de l'extérieur de l'étang) est en principe le remède à ce grave inconvénient. Malheureusement, cette pratique, qui fait appel à des notions totalement inconnues en matière de nourriture des animaux domestiques dans le Sud-Cameroun, n'a pu entrer dans la pratique courante.

A la fin du second plan quadriennal, la situation de la pisciculture se présentait donc ainsi : activité lancée à peu près dans toutes les zones où elle est utile, avec une bonne technique de construction d'étang, et une infrastructure d'encadrement (stations et moniteurs) en place.

*

**

Cette infrastructure a permis d'élaborer au cours du second plan quadriennal un certain nombre de méthodes de gestion d'étangs, dans les stations de pisciculture. Ces méthodes incluent notamment une liaison étroite de la pisciculture avec d'autres activités agricoles, comme par exemple le trempage du manioc, la fabrication de l'huile de palme, de la bière de maïs. Il reste à les perfectionner et à les vulgariser au cours du présent Plan.

D'autre part a été mise au point la technique d'élevage de deux espèces camerounaises, le *tilapia nilotica* et *Phetorotis niloticus*, dont la croissance est supérieure à celle des *tilapia* du Congo belge. La vulgarisation de la pisciculture de ces deux espèces a été commencée en 1958-1959; elle se poursuit, et avant la fin de l'année 1960 les stations de pisciculture n'ont plus fourni d'alevins des *tilapia* précédemment utilisés.

L'objet du premier Plan quinquennal sera donc triple :

- Porter au maximum la production des étangs par la vulgarisation :
 - 1° des méthodes d'alimentation précédemment élaborées dans les stations de pisciculture;
 - 2° de la culture des nouvelles espèces.
 - Faire disparaître les vides de la carte de la pisciculture partout où les conditions naturelles et humaines s'y prêtent.
 - Continuer à améliorer les méthodes de pisciculture par des travaux de recherche appliquée dans les stations.
- Ceci est avant tout une question d'encadrement; les résultats de l'action rurale piscicole sont proportionnels au nombre de moniteurs (au sens large du mot) qui y consacrent leur activité.

Le Cameroun offrant une grande diversité dans sa géographie humaine et physique, les méthodes de gestion des étangs devront donc s'adapter à toutes les conditions locales. On n'a pas jugé à propos dans le présent projet d'entrer dans des détails techniques et scientifiques autres que ceux qui sont nécessaires pour l'intelligence du devis estimatif.

Les programmes se décomposent suivant trois actions : station de pisciculture, encadrement de la pisciculture rurale, subvention d'équipement rural, et suivant cinq zones principales : Adamaoua, Centre, Est, Ouest et Littoral. Ces zones correspondent aux circonscriptions des Eaux et Forêts.

II. MODALITES D'ACTION

1° STATIONS DE PISCICULTURE.

On a groupé sous cette rubrique des installations appelées « station » ou « centre d'alevinage » dans les documents du deuxième plan quadriennal.

Ce sont les stations :

- de Yaoundé (annexe à Malmayo) desservant les régions du Centre;
- de Fouban (annexe à Mbouda) desservant les régions de l'Ouest;
- de Bertoua (annexe à Bétaré-Oya) desservant les régions de l'Est;
- de Ngaoundéré (annexes à Banyo, Tignère et Meiganga) desservant la région de l'Adamaoua.

Toutes ces stations ont un double rôle de mise au point des techniques piscicoles et de base de départ de diffusion en milieu rural. Nous distinguerons pour chacune d'elles les travaux d'infrastructure et les travaux de techniques piscicoles.

Station de Yaoundé et annexe de Malmayo.

Infrastructure.

En dehors de quelques aménagements de détail, est prévue la mise en forme définitive d'un réseau routier assez médiocre à l'heure actuelle.

Technique.

Mise au point de la pisciculture pour l'ensemble du territoire et spécialement dans l'économie agricole des plateaux du Centre.

Travaux du laboratoire d'hydrobiologie pour la pêche et la pisciculture.

Fonctionnement et personnel de la station.

La station de Yaoundé joue le rôle d'organisme central de travail pour la pisciculture et dans une certaine mesure pour la pêche. Aussi les crédits qui lui sont consacrés seront-ils nettement plus élevés que ceux des autres stations.

Station de Fouban et annexe de Mbouda.

Infrastructure.

Achevée sur le deuxième plan quadriennal sauf les installations de tri et de stockage ainsi que quelques logements.

Technique.

Mise au point de la pisciculture des zones d'altitude.

Station de Bertoua et annexe de Bétaré-Oya.

Infrastructure.

L'équipement des stations de l'Est devra recevoir quelques améliorations de récolte et de tri.

Station de Ngaoundéré et annexes.

Infrastructure.

Agrandissement du magasin et du laboratoire.

Amélioration de détail.

Technique.

Mise au point de la pisciculture pour le département de l'Adamaoua.

2° ENCADREMENT DE LA PISCICULTURE RURALE.

Cet encadrement comporte à la fois du personnel, des moyens de déplacement et de transport de matériel, enfin de petites installations piscicoles appelées « nitis modèles de pisciculture », destinées à servir d'exemple et à produire des alevins. Les stations et leurs annexes (voir paragraphe 1) fournissent naturellement, elles aussi, les alevins à la pisciculture rurale.

3° SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT RURAL.

Le pisciculteur qui désire mettre en route la construction d'un étang a souvent besoin, en dehors des conseils de l'encadrement piscicole et de la fourniture d'alevins, d'une aide matérielle. Cette aide revêt en général les formes suivantes :

- Prêt d'outillage de terrassement : pelles, pioches, brouettes.
- Aide à la réalisation d'ouvrages de vidange : moine en béton ou en bois ou tuyau avec bouchon.
- Aide pour la construction de la digue dans le cas de très grands étangs pour lesquels cette construction requiert l'emploi d'engins.

Le travail fourni par le pisciculteur (préparation de l'assiette, drainage, terrassements divers) est en général bien supérieur à la valeur de l'aide qui lui est consentie, s'il est évalué au tarif normal de la journée de travail.

On peut estimer qu'au maximum la subvention atteint 30 % du devis des travaux, dans le cas d'étangs très importants de collectivités. S'agissant d'étangs individuels, le taux en est, en général, bien inférieur.

La subvention est octroyée par le canal des S.A.P. ou des communes qui participent par une inscription sur leur propre budget à l'effort piscicole et au profit des populations qui contribuent sous la forme de journées de travail.

Pour faciliter la mise à la disposition du pisciculteur du petit matériel de pêche nécessaire à l'exploitation de étangs, l'intervention du crédit est nécessaire. Dans l'état actuel de la technique, ce matériel consiste simplement en file à traîner en toile monstiquaire de nylon et en épuisettes de petite taille. Un petit fonds de matériel de pêche peut être constitué par les S.A.P. en attendant que les pisciculteurs puissent acquérir ce matériel, soit en propre, soit collectivement.

Les subventions P.E.R. « Pisciculture » sont réduites pour les régions de l'Ouest où la création d'étangs ne présente pas de difficulté; elles sont plus élevées pour les régions à relief difficile du Centre et de l'Est.

III. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

T A B L E A U I

Personnel d'encadrement spécial à la pisciculture

	ASSISTANTS (1)	PREPÔSES (1)	AUXILIAIRES	JOURNALIERS	TOTAL (millions C.F.A.)
Adamaoua.					
Station de Ngaoundéré et annexes	1	1		10	11.500.000
Centre.					
Station de Yaoundé et annexes	1	1		10	11.000.000
Est.					
Station de Bertoua et annexe	1	1		10	7.500.000
Ouest.					
Station de Foumban et annexe		2		12	11.000.000
Littoral		1	2	4	6.500.000
Millions de francs C.F.A.	8	15	2	23	48.000.000

T A B L E A U II

Equipement

	VEHICULES		LOGEMENTS préposés ou assistants	MILLIONS C.F.A.
	Légers	Lourds		
Adamaoua.				
Station de Ngaoundéré et annexe	2		2	2.600.000
Centre.				
Station de Yaoundé et annexe	2	1	2	3.600.000
Est.				
Station de Bertoua et annexe	2		2	2.600.000
Ouest.				
Station de Foumban et annexe	2		2	2.600.000
Littoral	1		2	1.800.000
Total	9		10	
Millions C.F.A.	7.200.000	1	5.000.000	13.200.000

(1) Ou en cas d'impossibilité personnel contractuel ou décisionnaire de niveau équivalent.

TABLEAU III
Répartition des dépenses

	PERSONNEL	EQUIPEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS	CREDITS	TOTAL
Adamaoua.						
Station de Ngaoundéré et annexe	11.500.000	2.600.000	4.000.000	31.000.000	1.000.000	22.100.000
Centre.						
Station de Yaoundé et annexe	11.500.000	3.600.000	16.000.000	4.500.000	1.500.000	37.100.000
Est.						
Station de Bertoua et annexe	7.500.000	2.600.000	10.000.000	4.000.000	1.500.000	25.100.000
Ouest.						
Station de Foumban et annexe	11.000.000	2.600.000	8.000.000	500.000	1.500.000	23.600.000
Littoral	6.500.000	1.800.000	6.000.000	1.000.000	2.000.000	17.300.000
TOTAL	48.000.000	13.200.000	44.000.000	13.000.000	7.000.000	125.200.000

TABLEAU IV
Echéancier

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Adamaoua.						
Station de Ngaoundéré et annexe	5.200.000	3.900.000	5.200.000	3.900.000	3.900.000	22.100.000
Centre.						
Station de Yaoundé et annexe	8.000.000	7.700.000	8.000.000	6.700.000	6.700.000	37.100.000
Est.						
Station de Bertoua et annexe	5.800.000	4.500.000	5.800.000	4.500.000	4.500.000	25.100.000
Ouest.						
Station de Foumban et annexe	5.500.000	4.200.000	5.500.000	4.200.000	4.200.000	23.600.000
Littoral	4.400.000	3.100.000	3.600.000	3.100.000	3.100.000	17.300.000
TOTAL	28.900.000	23.400.000	28.100.000	22.400.000	22.400.000	125.200.000

IV. RESULTAT ESCOMPTE

Production de la pisciculture à porter de 100 tonnes de poisson frais à 1.000 tonnes en cinq ans sur la base d'une valeur moyenne de 70 francs le kilogramme de poisson frais, soit un accroissement de revenu de :

$$70.000 \times 900 = 63.000.000 \text{ de francs C.F.A.}$$

*

Deux remarques s'imposent :

— Le chiffre des investissements du présent Plan ne tient compte que des apports de l'Etat ou de la collectivité publique. La majeure partie des investissements sont des investissements privés apportés par les propriétaires d'étangs sous forme d'investissement en travail, dont le coût est difficilement évaluable étant donné qu'il s'agit en somme de récupération sur du temps inoccupé, le plein emploi étant rarissime parmi les agriculteurs.

— Le chiffre du revenu escompté de la production piscicole n'a qu'une valeur d'indication, puisqu'une partie du produit est autoconsommée.

On ne saurait cependant trop insister sur la possibilité que donne cette opération de répandre dans la population rurale un aliment riche en protéines hautement assimilables. D'autre part, autour des centres, la pisciculture développe un courant de commerce local qui peut faire une diversion salutaire sur un commerce trop orienté sur l'exportation, et amplifier les échanges intérieurs.

Enfin, sur un plan plus spéculatif, l'eau de la zone intertropicale est certainement le plus extraordinaire transformateur de déchets alimentaires en protéines que l'on puisse rêver. Les déchets existent, il suffit de faire fonctionner l'appareil. Dans un monde dont la population croît en progression géométrique, une telle possibilité ne doit pas être négligée.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Elevage	248.700.000	192.120.000	72.420.000	68.380.000	70.580.000	652.100.000
Pêche	33.200.000	19.500.000	20.300.000	20.500.000	20.500.000	114.000.000
Pisciculture	28.900.000	23.400.000	28.100.000	22.400.000	22.400.000	125.200.000
Total général	310.800.000	235.000.000	120.820.000	111.280.000	113.380.000	891.300.000

RECAPITULATION ET VENTILATION DES OPERATIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS ANIMALES

OPERATIONS	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	EQUIPEMENT	SUBVENTIONS	PRETS	TOTAL
Elevage	49.000.000	46.500.000	549.520.000	7.080.000		652.100.000
Pêche	40.000.000	20.000.000	14.200.000	1.800.000	35.000.000	114.000.000
Pisciculture	48.000.000	44.000.000	13.200.000	13.000.000	7.000.000	125.200.000
Total général	137.000.000	110.500.000	576.920.000	21.880.000	42.000.000	891.300.000

Chapitre P. 104

PRODUCTION FORESTIERE

Article 01

La recherche forestière

Article 02

Travaux forestiers

Le développement forestier du Cameroun dépend autant d'une adaptation de la législation aux nécessités de l'exploitation forestière, de l'organisation de la recherche et des enquêtes que de l'inscription de crédits importants pour les travaux forestiers.

CHAPITRE P. 104 01

LA RECHERCHE FORESTIERE

La conservation des richesses forestières camerounaises, leur exploitation, leur amélioration, requièrent des études et des recherches.

Les enquêtes agro-économiques prévues par ailleurs doivent être à la base d'une utilisation rationnelle et d'une mise en valeur à la fois prudente, adéquate et intensive des sols du Cameroun.

En outre on doit dresser une carte des forêts donnant les limites et la composition des différents secteurs (il serait souhaitable également de disposer d'un herbier camerounais).

Enfin il faut procéder à un inventaire des ressources forestières économiques exploitables.

Les massifs forestiers économiques exploitables, c'est-à-dire suffisamment riches en espèces intéressantes et facilement accessibles, ont été presque tous parcourus par les exploitants. Sans doute ceux-ci n'ont-ils prélevé qu'un nombre minime d'arbres à l'hectare, mais les essences de qualité dépassant les dimensions réglementaires ont été réalisées, et cette réalisation entraîne l'impossibilité de revenir sur les mêmes coupes avant plusieurs décades.

Le rythme des exploitations porte annuellement sur des surfaces beaucoup trop considérables eu égard à la surface totale économiquement exploitable, et l'on risque fort, au moins pour certaines essences, telles que l'acajou, l'iroko, le doum et même l'azobé, d'aller au-devant d'une crise de production.

Cette situation déjà fort inquiétante est aggravée par le fait que les exploitations, effectuées dans presque tous les cas dans les forêts non classées, sont malheureusement suivies par des individus qui profitent de l'ouverture d'une piste forestière pour s'installer dans la forêt qu'ils saccagent en la défrichant. Il en va de même dans les forêts classées, où la répression des infractions s'est révélée inefficace; c'est ainsi qu'ont presque entièrement disparu les forêts du Mungo, dans la vallée de la Dibamba, les massifs à bongossi et la région du Mbari vers Makénéni. Il serait donc très grand temps de procéder à deux opérations urgentes :

— Une prospection systématique des zones forestières intéressantes, compte tenu de leur richesse en essences commercialement exploitables et de leur accessibilité.

— L'établissement d'un plan d'exploitation de la zone forestière et la détermination des secteurs à mettre en exploitation par l'administration forestière du Cameroun.

Ces actions nécessitent l'emploi de brigades techniques et topographiques dont le coût serait de 100 millions C.F.A.

Un centre d'études et de recherches forestières serait chargé, en plus de l'établissement de la carte des forêts, d'études de sylviculture et d'utilisation des produits des forêts.

Sylviculture. — Etude des essences et techniques susceptibles de valoriser la production future.

En zone sèche : diverses essences à bois de feu et perches, à bois d'œuvre (teck, pins), à produits secondaires économiques (tanins, résines, plantes tinctoriales, textiles, oléifères, etc.)

Travaux concernant l'amélioration des forêts sèches du Nord-Cameroun.

Utilisation des produits des forêts. — Ces études portent sur :

- L'amélioration des conditions d'exploitation actuelle (abattage, transport);
- Une meilleure connaissance des propriétés des bois actuellement exploités;
- L'amélioration des conditions de transformation actuelles (scierie, déroulage);
- L'implantation de nouvelles industries de transformation (traitement des traverses, allumettes, défilage, tranchage, transformations chimiques éventuelles, etc.);
- Etude des courants commerciaux.

Les objectifs ci-dessus requièrent :

— Des cadres d'organisation sous forme de mise sur pied ou consolidation des éléments purement camerounais d'études et de recherches forestières.

— Adoption des conventions de travail à conclure avec des organismes spécialisés étrangers au Cameroun.

— Personnel spécialisé comportant :

Des techniciens à former au Cameroun ;

Des techniciens à rechercher ou à former à l'extérieur du Cameroun ;

— Une infrastructure matérielle constituée par :

Des installations modestes sous forme de bâtiments et outils de travail ;

Des stations sur le terrain, installées dans le cadre des activités forestières publiques ou privées.

— Des moyens financiers traduisant en chiffres les deux derniers points (personnel, infrastructure).

Les dépenses d'investissement se montent à 15 millions pour les bâtiments et l'équipement (centre d'études et recherches forestières).

L'édition d'une flore camerounaise et des documents annexes reviendrait à 5 millions de francs.

Les dépenses annuelles de fonctionnement (soldes du personnel, bourses, matériel) sont évaluées à 40 millions.

Paragraphe 01

Enrichissement en forêt dense

L'adoption d'un programme important d'amélioration et d'enrichissement de la forêt naturelle est une mesure absolument indispensable pour assurer le relais des massifs économiquement exploitables. Un véritable programme d'amélioration sylvicole implique d'importantes dépenses, mais qui se révèlent largement rentables à l'avenir.

Il est prévu des travaux d'enrichissement portant sur 9.750 hectares en cinq ans, partie des 200.000 hectares de forêts classées du Cameroun.

Les chantiers seront ceux déjà créés durant le deuxième plan quadriennal, cette opération étant œuvre de longue haleine (soixante ans).

Kienké Sud (Kribi).

Enrichissement en okoumé et limba.

500 hectares par an, soit 2.500 hectares; coût : 100.000.000 de francs C.F.A.

Sollé (Yabassi).

Enrichissement mixte, naturel et artificiel, en ilomba et acajou.

200 hectares par an, soit 1.000 hectares; coût : 40.000.000.

Lungahé-Dibamba (Edéa).

Enrichissement mixte naturel et artificiel en azobé et ilomba.

500 hectares par an, soit 2.500 hectares; coût : 100.000.000.

Mbalmayo.

Enrichissement naturel.

750 hectares par an, soit 3.750 hectares; coût : 40.000.000.

Soit au total un investissement de 280.000.000 de francs C.F.A.

Paragraphe 02

Reboisement en savane

Des travaux de reboisement assez importants ont été entrepris au cours des deux premiers plans. Ils avaient pour but la constitution, à proximité des centres importants, de reboisements susceptibles de les approvisionner en bois de chauffage et de service pour éviter la dégradation des peuplements naturels en savane.

C'est ainsi qu'ont été constitués au Melap (Foumban), à Baleng (Bafoussam), à Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Yagoua et Fort-Foureaux des boisements qui couvrent actuellement plus de 200 hectares et dont certains ont déjà fait l'objet d'exploitations.

Les chantiers suivants pourraient être poursuivis :

LOCALITE	ESSENCES	SUPERFICIES	COUT
Melap	Pins et eucalyptus	200 ha/an soit 1.000 ha	80.000.000
Bertoua	Teck	50 ha/an soit 250 ha	10.000.000
Ngaoundéré	Cassia et pins	100 ha/an soit 500 ha	30.000.000
Garoua	Cassia	100 ha/an soit 500 ha	40.000.000
Maroua	100 ha/an soit 500 ha	40.000.000
Soit un investissement de	200.000.000

Paragraphe 03

Conservation des sols

En ce qui concerne les actions plus directement forestières et antiérosives, les travaux à poursuivre et à développer concernant les bandes boisées antiérosives et les travaux de lutte antiérosive par correction de torrents avec récupération des terres incultes dans les massifs montagneux du Nord-Cameroun.

o) BANDES BOISEES ANTIEROSIVES

Ce travail a été entamé et largement diffusé au cours du deuxième plan quadriennal dans l'arrondissement de Yagoua en liaison étroite avec l'action du sous-secteur de modernisation du pays Toupouri. Déjà ces travaux s'étendent sur Kaélé, et il est intéressant de les poursuivre dans cet arrondissement et dans ceux voisins de Maroua, Guider et Fort-Foureaux.

La mise en place de bandes boisées principales et secondaires sera poursuivie dans ces secteurs, cloisonnant le paysage et soustrayant les cultures à l'action néfaste des vents desséchants et érosifs.

La régénération des « hardé » ou leur classement comme périmètres de reboisement, la mise en défense des peuplements en rôniers, leur extension et leur mise en exploitation rationnelle, sont également des actions intéressantes qui font partie du même programme.

Le volume des crédits à consacrer à ces opérations peut être évalué à 50 millions de francs C.F.A. pour cinq ans.

b) CORRECTION DE TORRENTS ET RECUPERATION DE TERRES INCULTES LUTTE ANTIEROSIVE DANS LE MARGUI-WANDALA

Ces travaux ont également démarré durant le deuxième plan quadriennal, soit par l'action directe du service des Eaux et Forêts (périmètre de Mogodé), soit par l'entremise de la société agricole de prévoyance de Mokolo et avec l'aide du Petit équipement rural (périmètre du mayo Lamsay). Ils s'inscrivent dans les méthodes de culture des populations locales et ont réussi grâce à la collaboration totale de ces populations privées de terre.

La région du Margui-Wandala supporte à grand-peine et dans des conditions les plus primitives une abondante population sur une surface extrêmement érodée et dégradée. Les prodiges réalisés par les tribus occupant les zones rocheuses (construction de murettes en pierres sèches pour établissement de terrasses de cultures) laissent cependant de vastes zones de plateaux ondulés exposées à l'attaque des facteurs d'érosion.

Sol dénudé ou couvert d'une maigre végétation, pluies intenses et brutales, écoulements torrentiels à partir des fonds supérieurs, abus d'exploitation de toutes sortes, forte et longue saison sèche, ne laissent guère d'espoir à une population sans cesse croissante à laquelle ne s'offre aucun progrès économique notable. Un remède, partiel certes, mais urgent et impératif, est la sauvegarde et l'amélioration des conditions naturelles de production.

Il s'agit donc dans les périmètres correspondant à ces bassins hydrographiques :

- De régulariser par des barrages de retenue le débit des cours d'eau ;
- De prolonger ainsi l'effet des pluies de trois ou quatre mois ;
- De récupérer des terres arables au profit de l'agriculture ;
- D'introduire de nouvelles cultures grâce au changement de régime des eaux ;
- De reboiser les pentes et les rives des cours d'eau.

Les deux projets les plus urgents sont ceux intéressant :

1° Une vaste zone située à l'est de la route Mokolo-Garoua et au sud de la route Mogodé-Sir.

2° Deux bassins versants situés à proximité immédiate de Mokolo et couvrant une surface de 15.000 hectares environ.

Le coût de ces opérations est de 175 millions de francs. Deux autres opérations pourraient être lancées au cours du Plan quinquennal. Le total des investissements de cette nature serait donc de 350 millions.

L'environnement du plan forestier

A. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

L'exploitation forestière serait facilitée par une meilleure organisation des transports, tant à l'intérieur qu'aux points de sortie.

Les impératifs de l'exploitation forestière tropicale font avant tout de l'exploitant forestier un entrepreneur de travaux routiers ; on pourrait envisager d'associer la profession à l'élaboration des programmes routiers en zone de forêts.

De l'appauvrissement progressif des zones forestières il résulte la nécessité d'ouvrir à l'exploitation de nouvelles zones.

C'est ainsi que le projet de chemin de fer Douala-Tchad pourra permettre la mise en exploitation plus intensive des massifs forestiers situés en bordure de la haute Sanaga ; il pourrait être complété par un réseau routier desservant les zones forestières de l'est du pays, où le bief Abong-Mbang - Mbalmayo du Nyong pourrait être utilisé.

Les axes Yabassi-Ndikinléki et Kribi-Gabon permettraient également le déblocage de nouveaux massifs forestiers.

L'utilisation des biefs navigables :

- Douala-Yabassi (à draguer) ;
- Japoma-Bonépoupa (à baliser et draguer) ;
- Edéa - basse Sanaga - Manoka,

facilitent également l'exploitation.

Signalons en outre que l'équipement des gares forestières est à améliorer.

A Mbalmayo, l'emplacement et l'équipement du parc à bois sont à reconsidérer.

A Loum, Kopongo, Edéa, Makondo, Messondo, Ngoumon, des quais de chargement sont à construire.

A Yaoundé, une gare à bois pourvue d'un quai serait nécessaire.

Il faut insister en outre sur la nécessité de renouveler les moyens de chargement.

Toutes ces opérations doivent permettre une meilleure exploitation et un abaissement du prix de revient des bois.

En ce qui concerne l'exportation des grumes, il serait souhaitable qu'un parc à grumes flottant sur le Wouri, av embarquement direct, soit aménagé à Douala, et qu'un avant-berc soit établi au point 1 du parc à bois.

L'équipement du port de Kribi en engins de manutention et matériel d'acconage devrait être parfait dans la perspective d'une extension des activités forestières dans l'arrière-pays.

B. LA REGLEMENTATION FORESTIERE

Il est d'une absolue nécessité d'harmoniser les réglementations foncière et forestière, la première étant absolument incompatible avec les impératifs de l'exploitation forestière en pays tropical. Cette exploitation doit en effet porter sur de surfaces considérables et ne peut être subordonnée à la plus ou moins bonne volonté des possesseurs coutumiers; il est nécessaire que soient constituées en priorité des forêts permanentes, domaniales, de l'Etat du Cameroun et des communes.

Le bois est le troisième produit d'exportation camerounais, il représente en valeur 6,6 % du total des exportations. Pour lui conserver cette place, les diverses opérations inscrites au Plan seront sans effet si des mesures ne sont pas prises pour harmoniser la réglementation foncière et la réglementation forestière.

De plus la forêt n'est pas seulement une richesse potentielle du point de vue des exportations, elle constitue un facteur de stabilité du climat et de protection des sols dont la disparition aurait des conséquences catastrophiques pour l'équilibre économique du Cameroun.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
<i>Recherche forestière.</i>						
Carte des forêts	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	100.000.000
Flore camerounaise					5.000.000	5.000.000
Etudes	40.000.000	55.000.000	40.000.000	40.000.000	40.000.000	215.000.000
<i>Travaux forestiers.</i>						
Enrichissement en forêt dense	56.000.000	56.000.000	56.000.000	56.000.000	56.000.000	280.000.000
Reboisement en savane	40.000.000	40.000.000	40.000.000	40.000.000	40.000.000	200.000.000
Conservation des sols :						
Bandes boisées	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	50.000.000
Corrections de torrents		75.000.000	100.000.000	85.000.000	90.000.000	350.000.000
TOTAL	166.000.000	256.000.000	266.000.000	251.000.000	261.000.000	1.200.000.000

Chapitre P. 105

PRODUCTION INDUSTRIELLE

- Article 01 **Industries basées sur l'énergie**
- Article 02 **Industries des produits minéraux**
- Article 03 **Industries du bois**
- Article 04 **Industries textiles**
- Article 05 **Industries alimentaires**
- Article 06 **Industries diverses**

Chapitre P. 105

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le développement industriel du Cameroun a fait l'objet d'une étude très détaillée d'une société d'étude (S.E.D.E.S.) dont le Gouvernement camerounais s'était assuré les services.

Il n'y a pas lieu ici de reprendre cette étude, à laquelle on se reportera avec fruit. Nous nous contenterons d'appeler les conclusions et d'indiquer les industries qu'il semble possible d'implanter au Cameroun, en évaluant le montant des investissements nécessaires.

CHAPITRE P. 105 01

INDUSTRIES BASEES SUR L'ENERGIE

Paragraphe 01

Laminage d'aluminium

L'affaire est d'ailleurs déjà en cours. Une société, SOCALAM, vient d'être constituée en vue de réaliser un laminoir adjacent aux cuves d'ALUCAM, dont la capacité atteindrait 450 tonnes par mois, mais l'usine pourrait démarrer à demi-capacité et placer environ 150 tonnes de tôles sur le seul Cameroun, où ALUBASSA utilise déjà actuellement 300 tonnes par an de disques en épaisseur pour la fabrication d'articles en aluminium embouti.

Le projet serait exécuté en deux stades. Dans le premier on importerait les bandes et il ne serait effectué à Edéa que la découpe, le laminage à froid, l'ondulation et la fabrication de bacs pour voitures et de disques.

Dans un deuxième stade, il ne serait plus rien importé et la fabrication d'ébauches aurait lieu à chaud à partir de plaques, ce qui entraînerait le montage de fours supplémentaires au « fuel ».

Les investissements pour la première phase seraient de 200 millions C.F.A. La production de 5.000 tonnes nécessiterait l'exportation dans les États voisins, le Cameroun ne pouvant pour le moment absorber un tel tonnage.

Les deux autres industries dont on avait envisagé la possibilité : phosphore et engrais, ne semblent pas rentables en regard aux conditions économiques de la fabrication et du marché.

CHAPITRE P. 105 02

INDUSTRIES DES PRODUITS MINERAUX

Paragraphe 01

Cimenterie Nord-Cameroun

La matière première existe : calcaires gris de Fignil et marbres blancs de Bidzar.

La production serait de 20.000 tonnes par an et nécessiterait qu'un débouché soit trouvé au Tchad, ce qui n'est pas impossible.

Les investissements, y compris le fonds de roulement (105 millions), se monteraient à 600 millions C.F.A.

Le prix de revient serait, pour une production de 20.000 tonnes par an, de 11.000 francs la tonne. Les prix de vente actuels étant de 18.000 francs au Nord-Cameroun et de 20.000 francs au Tchad, il reste une marge suffisante pour que l'usine à ses débuts puisse ne pas tourner à plein rendement et pour que l'on puisse même abaisser le cours actuel du ciment.

Paragraphe 02

Cimenterie Sud-Cameroun

La capacité d'une telle usine située à Douala serait de 75.000 tonnes.

Les investissements nécessaires seraient de 1.150 millions C.F.A., auxquels il faut ajouter un fonds de roulement de 50 millions.

Le prix de revient serait de 5.100 francs la tonne, le prix de vente possible étant de 6.000 à 6.500 francs.

La présence d'énergie à très bon compte sous la double forme de l'électricité et du gaz naturel est un avantage déterminant, mais si le calcaire est connu en deux points, à Logbadjeek et Kompina, il reste à étudier plus profondément l'aurole calcaireuse que les travaux de prospection de la SEREPICA ont permis de déceler à une quarantaine de kilomètres de Douala. Il y a donc lieu avant toute chose de lancer une campagne de prospection systématique pour étudier l'existence, la quantité, la qualité de l'exploitation de réserves calcaires convenables en commençant par les abords de la rivière Mungo qui fournirait un mode de transport économique.

Reprise des installations SOCIBEMA

La SOCIBEMA, montée en 1954-1955, a vu son activité arrêté en juillet 1959. Elle fabriquait un ciment de laitier au portland intégrant en outre de la pouzzolane locale.

Les études préalables furent insuffisantes, le financement mal adapté, et le matériel utilisé était un matériel de fortune.

La qualité laissait beaucoup à désirer et le prix de revient laissait une marge très faible pour la fiscalité et la rémunération du capital.

Malgré un certain rétablissement de la qualité et de la trésorerie, l'affaire, jugée trop risquée, fut abandonnée.

Y a-t-il lieu de reprendre cette exploitation? Sur les anciennes bases (13.000 tonnes par an de ciment laitier qui subit une décote de 500 francs la tonne et dont le prix de revient serait de 5.400 francs), certainement pas.

On peut songer au broyage de clinker portland intégrant une partie de pouzzolane et pouvant offrir des débouchés plus importants. La capacité devrait être portée à 40.000 tonnes par an avec réutilisation partielle du matériel SOCIBEMA avec adjonction d'un nouveau broyeur.

Cependant la répercussion sur l'économie intérieure sera faible, puisque plus de 70 % du chiffre d'affaires correspond à des importations.

CHAPITRE P. 105 03

LES INDUSTRIES DU BOIS

Bien qu'occupant en volume le quatrième poste parmi les exportations du Cameroun, le bois joue un rôle économique important, car il alimente un important marché intérieur qui peut être développé par la valorisation des déchets de sciages et par le déroulage.

Il semble que techniquement il était possible de traiter 13 à 15.000 mètres cubes d'ilomba à Eséka pour sortir 6.000 mètres cubes de déroulés à transformer en contre-plaqué finis. Malheureusement l'arrêt de l'exploitation des « Bois du Cameroun » à Eséka ne permet pas d'envisager pour le moment cette industrie.

CHAPITRE P. 105 04

INDUSTRIES TEXTILES

Pour la campagne 1958-1959, la production de coton a été de 22.000 tonnes donnant 7.575 tonnes de coton-fibre dont 341 tonnes de coton jaune.

Le prix de revient moyen du coton en balles, compte tenu d'une péréquation entre les points de sortie Garoua et Douala, est de 141,30 fr C.F.A. le kilo mis en F.O.B.

Le prix de vente est de 145 francs F.O.B. Douala. Sur cette base les prix de vente ex-usines d'égrenage non emballé est de 115,50 francs, le coton jaune subissant une décote de 40 francs C.F.A.

Paragraphe 01

Filature et tissage

Les cotonnades dont la fabrication peut être envisagée sur place comprennent les écrus, les blanchis, les teints et les filés, dont il a été importé 1.500 tonnes environ en 1958.

L'unité minimum technique (filature et tissage) est de 600 tonnes, soit moins de la moitié des importations. Mais la confrontation du prix de revient moyen et du prix de vente possible amène à conclure à la non-rentabilité d'une telle usine. Trois moyens peuvent permettre de remédier à ce handicap :

— Accroître la capacité de l'usine pour diminuer les charges fixes, en la portant à 1.000 tonnes par an (dont 800 tonnes en teinturerie).

— Réduire le prix de quelques facteurs de production, ce qui semble assez difficile : abaissement du prix du kilowatt-heure à débattre avec ENELCAM et du combustible au cas où le gaz de Logbaba serait mis en exploitation, c'est-à-dire dans le cas où la cimenterie sud serait installée.

— Réduire le coût des investissements (qui seraient normalement de 830 millions C.F.A.) par le rachat des installations Nassif (usine fermée située à Douala).

En effet, en tenant compte du prix de la matière première, de celui du transport et de celui de l'énergie, on conclut à l'implantation à Douala de l'usine.

En résumé, il semble qu'une industrie de filature-tissage pourrait s'établir à Douala sous les conditions suivantes :

— Avec rachat à des conditions convenables de l'entreprise Nassif (et compte tenu d'une expertise sur l'état et la convenance des bâtiments) et avec du courant à 3 francs C.F.A., prime comprise, une usine de 600 tonnes doit être possible. Des conditions fiscales particulières pourraient être nécessaires.

— Sans rachat de l'entreprise Nassif, il faudrait appliquer des considérations fiscales appropriées et porter la capacité aux environs de 1.000 tonnes.

De toute façon la puissance publique aurait à faciliter l'installation de l'entreprise en supportant la formation du personnel nécessaire et probablement en donnant des facilités financières pendant la période de rodage. Elle aurait éventuellement à aider l'entreprise pour le problème de l'eau.

Paragraphe 02 Couvertures

Quoique possible, cette industrie est très près d'une situation marginale.

Le Cameroun importe 664 tonnes de couvertures de coton dont le prix de revient, y compris les droits et frais, est de 252.965 francs C.F.A. la tonne.

Étant donné les quantités disponibles de linters, de coton jaune et éventuellement de déchets, on peut prendre comme base une fabrique de 200 tonnes/an.

Le prix de revient pour un atelier intégré à la filature-tissage serait de 225.810 francs la tonne, alors que s'il n'y avait pas intégration ce prix serait de 335.650 francs.

On conclut donc à la nécessité d'une intégration. Il resterait une marge d'environ 26.000 francs C.F.A. à la tonne pour :

- Paiement éventuel des déchets;
- Participation aux frais généraux du groupe;
- Rémunération du capital et bénéfice;
- Fiscalité;
- Imprévus.

Cette marge est faible, elle pourrait augmenter avec l'abaissement du coût du combustible et l'intégration de déchets en quantités plus fortes (cas de l'utilisation du gaz de Logbaba et d'une filature de 1.000 tonnes).

Les investissements dans le cas de l'atelier intégré seraient de 61 millions de francs C.F.A. et un fonds de roulement de 20 millions environ.

CHAPITRE P. 105 05

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Paragraphe 01 Minoterie

Les quantités de farine consommées au Cameroun ont été multipliées par dix entre 1946 et 1956. Les besoins annuels sont de l'ordre de 160.000 quintaux. D'ici la fin du Plan quinquennal on peut penser qu'ils seront de 200.000 quintaux. Enfin il faut tenir compte de ce que le Tchad importe 19.000 quintaux et la République centrafricaine 16.500 quintaux. Le prix de revient du quintal chez le grossiste à Douala est de 3.850 francs C.F.A.

Le seuil technique d'une minoterie industrielle étant de 110.000 quintaux/an, l'implantation de cette industrie est *a priori* possible. Les études de rentabilité ont été faites sur la base de 150.000 tonnes/an.

Les installations de déchargement et de silotage interviennent fortement dans le montant des installations. Les investissements globaux peuvent être évalués à 650 millions C.F.A. sous réserve que les fondations des bâtiments soient en terrain résistant, par suite de la très grande charge qu'elles ont à supporter.

Le prix de revient du quintal serait de 2.910 francs C.F.A. sans imprévus ni frais généraux, ni rémunération du capital. Avec ces deux derniers éléments on arrive à 3.180 francs. En admettant que les frais portuaires soient les mêmes que pour la farine de froment, compte tenu des taux de blutage et de la perte, on arrive à un prix de revient de 3.358 francs.

La marge par rapport au prix de revient actuel du quintal importé serait donc de 222 francs pour imprévus et bénéfices.

Cette marge est suffisante si les travaux de génie civil sont peu importants. La question d'implantation est primordiale. Une implantation en mauvais terrain peut modifier profondément les conditions de rentabilité.

Paragraphe 02 Biscuiterie

La consommation de biscuits est annuellement de l'ordre de 250 tonnes ; en outre il a été dédouané 120 tonnes dans chacun des postes de Bangui et Fort-Lamy.

Actuellement le prix moyen du kilogramme de biscuit avant application de la marge de gros est de l'ordre de 215 francs C.F.A.

Le total des investissements nécessaires serait de 49 millions de francs C.F.A. environ.

Le prix de revient du kilo serait pour une production de 200 à 300 tonnes de 156 francs environ le kilo. Il reste donc une marge de 60 francs environ pour rémunération du capital, bénéfices et fiscalité éventuelle.

L'abaissement du prix de revient peut être recherché par le développement de la production (pour 500 tonnes le prix de revient au kilo serait de 127 francs), mais également par intégration de la biscuiterie dans la minoterie, ce qui économiserait sur les frais d'installation, les frais généraux, les frais de matières premières (la farine étant cédée à prix coûtant par la minoterie).

D'autre part il est possible d'utiliser des farines moins coûteuses que la farine boulangère (farine de tourteaux d'arachide dans une proportion de 25 %).

Pour la production de biscuits de mer, qui serait sans doute la plus importante, l'absence de sucre et de matières grasses entraîne un abaissement de prix de 8 francs du kilo. Une partie de cette production pourrait être vendue sommairement emballée, d'où un nouvel abaissement de 15 francs.

Toutefois il serait prudent de n'implanter cette usine que lorsque la consommation du Cameroun aura atteint 400 tonnes, mais on peut être optimiste quant au délai dans lequel ce tonnage pourrait être atteint, et la création de l'usine stimulerait vraisemblablement la consommation, ainsi qu'il a été observé ailleurs.

Paragraphe 03 Conserveries

La création éventuelle d'une industrie de la conserverie de poisson doit être reportée après achèvement des études sur les ressources des eaux du large en tronidés et sardinelles. Par contre l'implantation d'une conserverie de viande est recommandable.

Les études préliminaires techniques et commerciales poursuivies sur crédits F.I.D.E.S. pendant le deuxième plan quadriennal sont achevées. Dix mille boîtes ont été fabriquées et répandues dans le commerce. Les résultats de ces études amènent à choisir la qualité « bœuf pimenté » particulièrement appréciée des consommateurs.

Le lieu d'implantation choisi après étude des prix de revient (transport, énergie, matière première) est Maroua.

Le montant des investissements est faible : 8 millions C.F.A. ; mais on devra s'assurer un fonds de roulement de 10 millions.

La capacité de l'usine serait de 600 tonnes (ce qui nécessite un abattage annuel de 9.000 bêtes). Toutefois cette capacité ne serait pas atteinte dès le début, mais l'incidence sur le prix de revient serait négligeable.

La boîte de 270 grammes pourrait être vendue 100 francs C.F.A. et la boîte de 5 kg, 1.600 francs. Le prix serait donc abaissé de 20 % par rapport aux conserves importées.

Les marges sont assez larges pour que, en cas de fonctionnement réduit, l'affaire ne soit pas menacée. En effet, les dépenses sont proportionnelles au tonnage produit pour plus de 75 %. De plus il n'a pas été tenu compte de la valeur des peaux récupérées ni de celle des abats et des os.

*
**

Les autres industries alimentaires possibles doivent être précédées d'études agronomiques de production des matières premières (cane à sucre, ananas) et études de marchés et de circuits commerciaux (bananes séchées, café soluble).

Paragraphe 01

Objets en plastique

Le marché des objets en plastique est en constant développement : 346 tonnes ont été importées en 1958 et 206 pour le premier semestre de 1959 seulement.

Le seuil technique n'est pas très défini; il dépend de la variété des objets et du nombre de modèles à produire. On peut envisager au Cameroun un programme de fabrication de 265 tonnes par an, intéressant 300.000 imperméables, 100.000 paires de sandalettes et divers objets (nappes, sacs et emballages, tuyaux, ceintures et lanières, fausse maroquinerie, gobelets, flacons, objets de ménage, etc.) La commercialisation de ces articles doit être aisée.

Les investissements nécessaires sont d'un montant de 78 millions C.F.A. et le fonds de roulement serait de 22 millions; les prix de revient seraient de 190 à 220 francs C.F.A. la paire de chaussures et de 175 francs C.F.A. l'imperméable; les autres articles, estimés au kilogramme, reviendraient à 345 francs pour les feuilles et tuyaux, 585 francs pour la maroquinerie, et de 345 à 380 francs pour les objets moulés.

Paragraphe 02

Fabrication d'allumettes

Les importations se sont élevées à 734 tonnes en 1958, d'une valeur de 96.600.000 francs C.F.A. Ce poids correspond à plus de 40 millions de boîtes de cinquante tiges. (Le Tchad et la République centrafricaine ont, de leur côté, importé 150 tonnes.) Pour un modèle de machine à chimiquer adapté aux conditions locales, les investissements totaux s'élèveraient à 170 millions de francs C.F.A.

Le prix de revient est fonction de la quantité de boîtes fabriquées.

Capacité installation (en millions de boîtes an)	20		40		60		80	
	10	20	20	40	40	60	60	60
Production (en millions de boîtes an)								
Prix de revient	6.250.000	3.580.000	4.020.000	2.430.000	3.270.000	2.510.000	2.600.000	2.190.000

Il est nécessaire, pour concurrencer les produits d'importation, de ne pas dépasser le prix de revient de 2 fr 50, d'où l'intérêt de faire marcher les machines à plein rendement pour une quantité minimum de 40 millions de boîtes par an.

La consommation actuelle du Cameroun, bien qu'en voie de développement, paraît encore réduite pour justifier une usine, mais compte tenu de ce que certaines économies pourraient être faites sur les postes décomptés assez largement, en particulier logements et main-d'œuvre, compte tenu de ce qu'il serait possible d'exporter un peu sur les républiques voisines, on peut recommander qu'une étude approfondie du problème soit entreprise, en examinant en détail ses différents aspects et notamment la formation de la main-d'œuvre locale et le marché de consommation.

*

**

Parmi les industries des produits minéraux, il en est deux qui n'intéressent pas le marché intérieur et qui doivent être orientées vers l'exportation; il s'agit du fer de Kribi et de la bauxite de l'Adamaoua.

a) FER

Au sud de Kribi a été découvert un gisement — dit des Mamelles — de 100 millions de tonnes de minerai siliceux d'assez faible teneur moyenne (35 à 40 %) malgré la présence de quelques parties assez localisées à 55 % (voire 70 %). Ce gisement présente deux caractéristiques favorables : la facilité d'enrichissement à 65 % et la proximité de la mer où, à 20 kilomètres de la carrière, pourrait être installé un avant-port présentant des fonds de 14 mètres, à 200 mètres de la côte. Ces facteurs ont paru suffisants pour justifier une étude détaillée du Bureau minier.

Si l'exploitation doit avoir lieu, ce ne saurait être qu'à la fin de ce premier Plan quinquennal, ou plus probablement au cours du second.

b) BAUXITE

Entre Ngaoundéré et Tibati a été repérée une très importante bauxitisation de la partie supérieure d'une série de plateaux tabulaires, dont l'étude, entreprise par le service des Mines et de la Géologie du Cameroun, a été assez encourageante pour être confiée au Bureau minier, aux fins de cubage général. La prospection elle-même est d'ailleurs à étendre à des formations analogues voisines. Il s'agit pour le moment d'un gisement où l'on a reconnu à peu près 500 millions de tonnes à 34 % de Al₂O₃ et 2 % de SiO₂, soit à 40 % d'alumine extractible, environ 200 millions de tonnes d'alumine. A première vue les plateaux pourraient renfermer 1.500 millions de tonnes d'une telle bauxite, ce qui leur conférerait une importance mondiale.

La grande difficulté réside évidemment dans la distance de la côte, à savoir, 150 kilomètres de voie nouvelle si l'on veut rejoindre le rail à Ngaoundéré, ce qui donne une justification supplémentaire à la construction du Douala-Tchad dont le tracé passerait par le gisement. L'usine d'ALUCAM doublée (utilisant toute l'énergie d'Edéa et des chutes Herbert) ne consommerait que 200.000 tonnes d'alumine; or il faudrait en produire 1 million de tonnes pour que l'exploitation soit rentable et l'exportation possible au prix international (16 à 17.000 francs C.F.A. la tonne). Un des postes principaux du prix de revient est la consommation de « fuel » sur la base de 150 kg à la tonne d'alumine, soit déjà 5.000 francs C.F.A. par tonne d'alumine, valeur au départ de Douala.

Il ne semble donc pas qu'il faille s'attendre à la mise en valeur des bauxites de Tibati dans un proche avenir, c'est-à-dire tant que les importants gisements extérieurs mieux placés, déjà en cours d'utilisation et susceptibles d'exploitation à des prix marginaux, n'auraient pas montré la limite de leurs possibilités ou que la consommation d'aluminium dans le monde n'ait pas considérablement progressé.

C'est néanmoins une des plus belles promesses d'avenir du Cameroun, dont il importe, à toutes fins utiles, de tenir prêt le dossier technique et économique.

BESOINS EN CAPITAUX RESULTANT DE L'EXECUTION DU PLAN D'INDUSTRIALISATION

INDUSTRIES	INVESTISSEMENTS	FONDS DE ROULEMENT
Laminage aluminium	200.000.000	50.000.000
Cimenterie Sud	1.150.000.000	50.000.000
Cimenterie Nord	190.000.000	105.000.000
Filature et tissage	730.000.000	108.000.000
Fabrique de couvertures	61.000.000	20.000.000
Minoterie	650.000.000	110.000.000
Biscuiterie	40.000.000	10.000.000
Conserverie de viande	8.000.000	10.000.000
Objets en plastique	78.000.000	22.000.000
Fabrique d'allumettes	170.000.000	10.000.000
TOTAL	3.577.000.000	445.000.000

En outre les études doivent être poursuivies, tant sur le plan général :

Carte géologique;

Prospection minière;

Prospection et études hydroélectriques,

que sur le plan particulier :

Recherche de calcifères dans la région de Douala.

BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE RESULTANT DE L'EXECUTION DU PLAN D'INDUSTRIALISATION

INDUSTRIES	PERSONNEL Hautement spécialisé	OUVRIERS, EMPLOYES, MANŒUVRES
Cimenterie Sud	15	160
Cimenterie Nord	13	110
Filature et tissage	23	307 (1)
Fabrique de couvertures	2	62 (2)
Minoterie	7	91 (3)
Biscuiterie	3	14
Conserverie de viande	2	25
Objets en plastique	11	60
Fabrique d'allumettes	13	55
	89	887

(1) Dont 202 ouvriers spécialistes et professionnels.

(2) Dont 38 ouvriers et employés.

(3) Dont 44 ouvriers spécialistes, 12 employés.

Chapitre P. 106

COOPERATION

Article 01

Encadrement et enseignement

Article 02

Le crédit mutuel

Rappelons brièvement les recommandations de la commission générale de planification en matière de coopération, telles qu'elles figurent au rapport analytique du pré-Plan.

Encadrement et enseignement.

Étendre et intensifier l'effort tendant à former le personnel d'encadrement et à éduquer les coopérateurs. Placer dans chaque département un conseiller technique qualifié, chargé de diriger le développement de l'action coopérative.

Domaines d'application.

Étendre l'application de la coopération :

- Sur le plan des produits : aux produits vivriers, aux matières destinées à l'industrie locale.
- Sur le plan des activités : aux circuits de commercialisation des produits destinés à la consommation locale, au matériel agricole, à l'artisanat, à la pêche.
- Sur le plan territorial : aux départements encore peu favorisés par le mouvement coopératif ; des études devraient être faites en vue d'adapter la coopération aux conditions particulières des régions intéressées.

Crédit mutuel.

L'activité des coopératives de crédit mutuel devrait être étendue bien au-delà de leurs limites actuelles encore assez restreintes. Il est recommandé d'augmenter au cours des cinq prochaines années le fonds de garantie avec une dotation de 200 millions de francs C.F.A., et d'accroître, au-delà du montant de ce fonds, le volume de crédits de 600 millions de francs C.F.A.

Épargne.

Rechercher les moyens de stimuler l'épargne locale en l'amenant à s'insérer dans les circuits coopératifs : épargne-crédit-investissements.

Le plan d'action suivant a donc été dressé.

CHAPITRE P. 106 01**ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT**

Il s'agit de former des contrôleurs et des assistants qui seront les animateurs de la coopération dans les départements, suscitant les initiatives et apportant leur concours technique à la formation et à la gestion des coopératives. Il est nécessaire qu'au bout de la cinquième année chaque département soit doté d'un assistant de la coopération. Les contrôleurs seront répartis dans les zones économiques à raison de deux par zone en plus des contrôleurs affectés à la direction de la coopération et de la mutualité.

Les contrôleurs et assistants seront formés soit par le moyen de bourses d'étude à l'étranger, soit sur place au Cameroun.

Ils devront être dotés de moyens de travail : logements, bureaux, véhicules.

Il s'agit également de former les cadres des coopératives elles-mêmes. Les méthodes de formation ont déjà été éprouvées : sessions où des cours sont donnés par des professeurs qualifiés (économie, comptabilité), voyages d'information au Cameroun ou à l'étranger, stages, cours par correspondance.

En outre la propagande coopérative s'exerce par la rédaction et la diffusion de brochures et journaux, conférences, etc.

Les crédits nécessaires sont évalués à 150 millions C.F.A. pour cinq ans.

CHAPITRE P. 106 02**LE CREDIT MUTUEL**

Le meilleur début de la formule coopérative est la création de mutuelles de crédit à caution solidaire. Ces mutuelles, actuellement au nombre de 1.300 environ, ont rencontré un grand succès, spécialement dans la zone du Centre. Le fonctionnement en a été parfaitement compris et le remboursement des prêts a été très satisfaisant.

C'est la forme de crédit actuellement la mieux adaptée à la structure sociale et économique du pays. Aussi doit-elle être étendue aux régions non encore touchées et doit-elle intéresser non seulement l'agriculture, mais toutes les formes d'activité : élevage, pêche, artisanat.

Pour cela le fonds de garantie doit-il être augmenté notablement et porté à 200 millions, ce qui permettrait d'accroître au-delà du montant de ce fonds le volume des crédits à 600 millions.

C'est donc un total de 800 millions d'investissements en cinq ans dont 200 en dotation directe et 600 en prêts.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Encadrement et enseignement propagande	20.000.000	25.000.000	35.000.000	35.000.000	35.000.000	150.000.000
Crédit mutuel	100.000.000	110.000.000	160.000.000	200.000.000	200.000.000	800.000.000
TOTAUX	120.000.000	165.000.000	195.000.000	235.000.000	235.000.000	950.000.000

PRODUCTION : RECAPITULATION GENERALE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Chapitre P. 102	1.906.000.000	1.915.000.000	2.139.000.000	2.041.000.000	2.017.000.000	10.018.000.000
Chapitre P. 103	311.000.000	235.000.000	121.000.000	111.000.000	114.000.000	892.000.000
Chapitre P. 104	166.000.000	256.000.000	266.000.000	251.000.000	261.000.000	1.200.000.000
Chapitre P. 105	700.000.000	700.000.000	700.000.000	700.000.000	777.000.000	3.577.000.000
Chapitre P. 106	120.000.000	165.000.000	195.000.000	235.000.000	235.000.000	950.000.000
TOTAUX	3.203.000.000	3.301.000.000	3.421.000.000	3.238.000.000	3.405.000.000	16.667.000.000

TITRE II

INFRASTRUCTURE

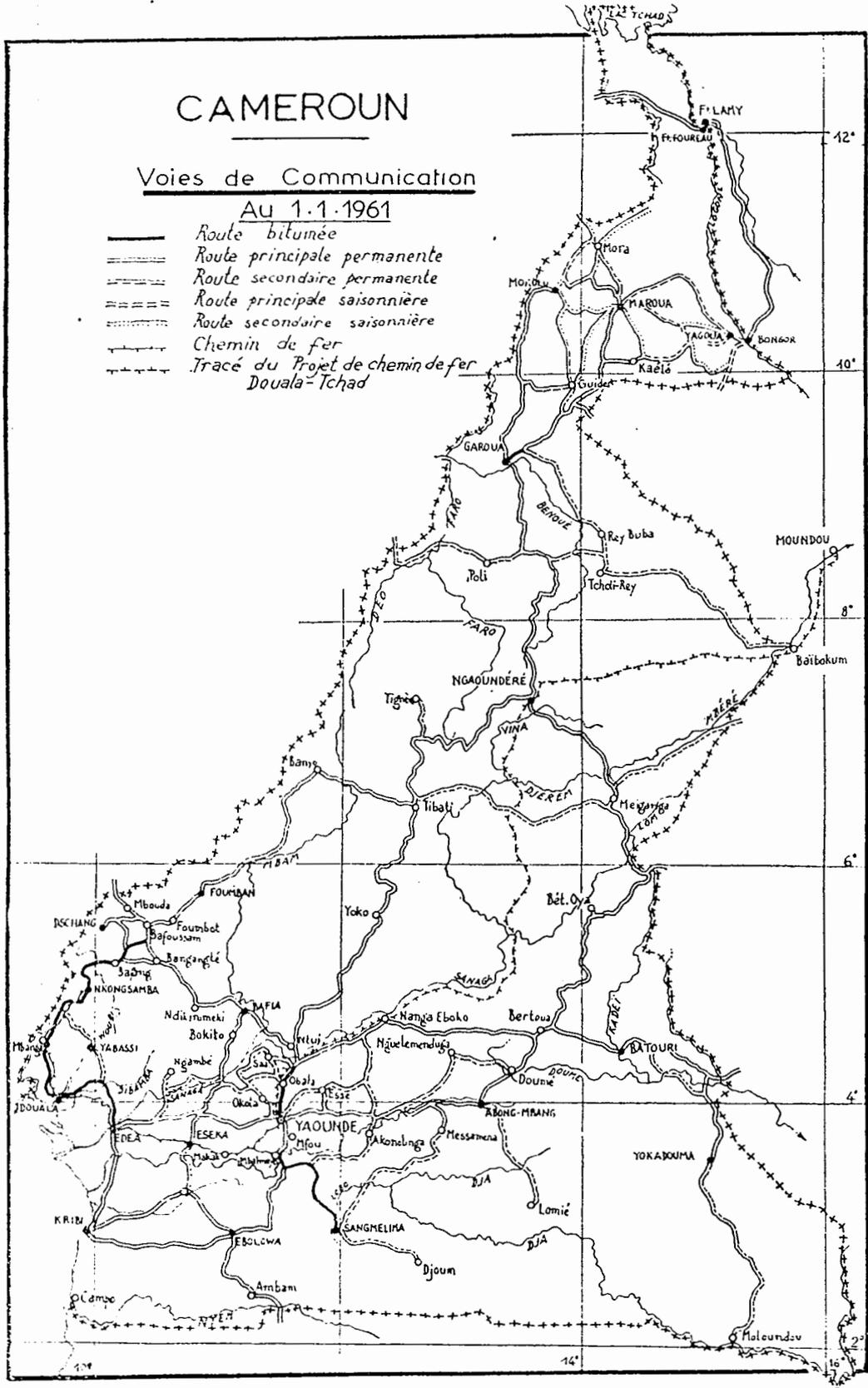
- Chapitre P. 107 **Routes et Ponts**
- Chapitre P. 108 **Ports et Voies navigables**
- Chapitre P. 109 **Aéronautique**
- Chapitre P. 110 **Chemin de fer**
- Chapitre P. 111 **Postes et Télécommunications**
- Chapitre P. 112 **Tourisme**

CAMEROUN

Voies de Communication

Au 1.1.1961

- Route bitumée
- ==== Route principale permanente
- ===== Route principale saisonnière
- Route secondaire saisonnière
- Chemin de fer
- - - - - Tracé du Projet de chemin de fer Douala-Tchad



LES VOIES DE COMMUNICATION

La situation générale des voies de communication et des transports au 1^{er} janvier 1960 a été exposée en détail dans la partie analytique du rapport général. Rappelons seulement les données essentielles.

Trois points de sortie :

— Le port de Douala-Bonabéri avec douze postes à quai dont un pour le trafic bananier, un pour le bois, un pour les pétroliers et aluminiers et les neuf autres pour les marchandises diverses.

L'ensemble portuaire dispose de 230.000 m² de terre-pleins dont 140.000 sont bétonnés et de 42.000 m² de magasins et hangars, l'ensemble étant desservi par un réseau ferroviaire important et doté d'un outillage approprié. Le trafic total a atteint, en 1958, 850.000 tonnes.

— Le port de Kribi, petite anse de batelage avec un quai de 140 mètres et une rade foraine. Le trafic a été de 28.335 tonnes en 1959.

— Le port de Garoua, sur la Bénoué, a manipulé 37.374 tonnes en 1959; il n'est accessible aux bateaux que pendant la seule période des hautes eaux; il comporte 12.000 m² de terre-pleins avec un mur de quai de 120 mètres avec retour de 76 mètres.

Le port de Douala est d'intérêt national, ceux de Kribi et de Garoua sont d'intérêt régional, mais une partie du trafic des régions desservies se fait cependant par le port de Douala par suite, soit de la courte période d'utilisation du port (Garoua), soit de l'attrait d'une place commerciale assez proche et bien équipée (port de Kribi).

Ce mouvement général vers Douala est accentué et facilité par la disposition du réseau ferré et routier.

Le réseau ferré est constitué par deux lignes :

— La ligne nord : Douala-Nkongsamba (172 km, 27 gares);

— La ligne centre : Douala-Yaoundé (308 km, 34 gares), avec embranchement Océlé-Mbalouayo, 37 km.

Soit 517 km de voie auxquels s'ajoutent 95 km de voies secondaires et embranchements.

La traction a été entièrement dieselisée, les ateliers ont été regroupés à Douala-Bassa, les voies ont été renouvelées (rails de 30 kg au lieu de 26 kg) et modernisées (soudure des rails).

Le trafic, qui était de 242.000 tonnes en 1938, atteint 765.000 tonnes vingt ans plus tard tandis que le nombre des voyageurs passe de 652.000 à 1.467.000.

L'aide du F.I.D.E.S. a été, de 1948 à 1960, de 3.701 millions de francs C.F.A.

Le réseau routier est de 5.859 km de routes classées et à peu près autant de pistes rurales. Sur ce total 531 km ont été bitumés, soit : Douala-Eldéa (95 km), Douala-Bafoussam (260 km), Yaoundé-Batchenga (56 km) et Mbalouayo-Sangmélima (120 km).

On distingue dans ce réseau complexe :

1° Un ensemble axe nord, qui comprend un premier tronçon Maroua-Ngaoundéré, qui se divise en deux branches à partir de cette dernière ville : par l'est vers Yaoundé, par l'ouest vers Douala. Une troisième branche, simplement aménagée en piste, joint la branche est à partir de Batchenga (50 km nord de Yaoundé) à la branche ouest qu'elle atteint à Tibati, au sud de Ngaoundéré. La distance de Douala à Garoua par l'est est donc de 1.700 km et par l'ouest, de 1.400 km.

L'axe nord par l'ouest comprend quelques courtes antennes vers la frontière du Cameroun britannique; par l'est, quelques antennes permanentes ou saisonnières vers les Républiques centrafricaine et tchadienne.

2° Un ensemble axe sud, de Yaoundé vers la frontière du Gabon (280 km) par Mbalouayo-Ebolowa Ambam avec une bretelle Ebolowa-Kribi.

3° A ces deux ensembles il faut ajouter une transversale importante reliant Yaoundé au pays Bamiléké par Bafia et des réseaux complexes de rocades, de routes secondaires et de pistes de liaison et d'exploitation.

Enfin, grâce à des crédits d'équipement importants (plus d'un milliard C.F.A. entre 1950 et 1959) le Cameroun possède une infrastructure aérienne qui peut être considérée comme satisfaisante.

Ces crédits ont permis des travaux d'amélioration des plates-formes, la construction de bâtiments techniques et commerciaux et l'installation d'importants moyens de télécommunication et de radio-guidage.

Le réseau comprend une trentaine de terrains, soit : un aéroport de classe A (Douala), dix aéroports de classe C (Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua, Maroua-Salak, Bertouzi, Ebolowa, Fomban, Kacélé et Yagona), tous fréquentés par des lignes régulières à l'exception de Kribi et Ebolowa.

Le trafic, qui était de 87.805 passagers et 10.992 tonnes de fret en 1955, est passé à 109.117 passagers et 14.781 tonnes de fret en 1959.

*

**

Le Plan quinquennal de développement des moyens de communication a certes pour objectif l'amélioration des conditions d'évacuation des produits exportés et de diffusion des produits importés, et par là il doit parfaire les réalisations des deux premiers plans quadriennaux, mais il a également pour objectif de faciliter les échanges intérieurs considérés dans l'optique du plan général comme un moyen essentiel d'augmentation du revenu national.

L'élément nouveau de la politique des transports est la construction du chemin de fer Douala-Tchad, considéré non comme une simple voie de pénétration camerounaise, mais comme un moyen de desserte de la cuvette tchadienne tout entière.

Le programme de développement routier a donc été conçu en fonction des préoccupations suivantes :

1° Drainer vers le Douala-Tchad et dans les meilleures conditions le maximum de trafic (route Maroua-Ngaoundéré avec antennes vers l'ancienne A.E.F.)

2° Assurer une liaison moderne et rapide entre le Nord et le Sud (axe nord par l'ouest).

3° Par une coordination rail-route entre Ngaoundéré et Tibati, éviter une lutte impitoyable entre la route et le chemin de fer, préjudiciable aux intérêts du Cameroun et des transporteurs eux-mêmes.

4° La Bénoué pouvant continuer à absorber un trafic de 35 à 60.000 tonnes au prix de quelques aménagements peu coûteux de sa flottille et du port de Garoua, elle pourra ainsi jouer un rôle non négligeable de régulateur des prix de transports sans que toute l'économie du Nord-Cameroun soit tributaire de cette voie fluviale.

5° Utilité dans le plan d'aménagement du territoire de prévoir une entité économique sud centrée sur Kribi sans que l'on puisse dépasser les possibilités naturelles d'un aménagement du site de ce port (trafic maximum : 50.000 tonnes), avec achèvement des routes Ebolowa-Kribi et Kribi-Gabon.

6° Etude de la desserte de la zone est par le cours supérieur du Nyong entre Abong-Mbang et Mbalmayo, tête de ligne du chemin de fer.

7° En ce qui concerne le port de Douala, on a considéré que dans l'immédiat le problème à résoudre était moins de procéder à une extension des installations portuaires que de conserver les moyens d'accueil qu'offrent ces installations, de rationaliser la distribution des diverses catégories de trafic entre ces installations et d'accroître la sécurité du trafic.

8° Ne pas modifier profondément l'aspect de l'infrastructure aérienne, celle-ci permettant de faire face à un trafic beaucoup plus important au prix de travaux peu coûteux.

9° Sur le plan du développement des échanges intérieurs, l'amélioration sera obtenue par l'aménagement des routes secondaires et des pistes rurales de collecte.

Les critères auxquels doit répondre une route secondaire sont :

- Importance du trafic principalement lié à l'intérêt économique de la zone qu'elle dessert.
- Intérêt politique (exemple : la route Mora - Fort-Foureaux reliant le Logone-et-Chari au reste du Cameroun).
- Intérêt administratif : chaque préfecture doit être reliée à un grand axe ou à une autre préfecture.

Il en est de même, dans la mesure du possible, pour les arrondissements.

Les caractéristiques d'une route secondaire sont ainsi définies :

- Sa viabilité doit être permanente.
- Elle doit être conçue pour supporter le camion de 9 tonnes, charge totale.
- Elle doit être bitumée lorsque son trafic dépasse 200 véhicules par jour.
- La plate-forme doit être au moins égale à 6 mètres.
- L'assainissement doit être complet.

Toutes les voies qui ne sont ni des grands axes ni des routes secondaires sont des pistes d'intérêt purement local ou agricole; l'entretien en incombe totalement aux collectivités, qui peuvent être aidées pour leur construction par des subventions de l'Etat (Petit équipement rural).

Le Plan quinquennal de développement des moyens de communication a été conçu en fonction de ces objectifs et exigences.

Chapitre P. 107

ROUTES ET PONTS

Article 01 **Les grands axes**

Article 02 **Routes secondaires**

Article 03 **Pistes de collecte**

Chapitre P. 107

ROUTES ET PONTS

Le programme routier établi en conformité avec les principes arrêtés par la commission générale de planification comprend donc :

- Les grands axes;
- Les routes secondaires;
- Les pistes de collecte.

La construction des grands axes et des routes secondaires d'intérêt économique doit être assurée sur l'aide financière extérieure.

La construction des routes secondaires d'intérêt administratif ou politique sera assurée sur fonds locaux : Fonds routier, budget de l'Etat.

La construction des pistes de collecte est réservée aux collectivités : communes, S.A.P., coopératives, qui pourront bénéficier de subventions de P.E.R. (petit équipement rural).

Le maximum de subventions P.E.R. à affecter aux travaux routiers est de 100 millions par an, ce qui correspond à 200 millions de travaux.

Le projet de répartition établi tient compte des possibilités de participation des collectivités locales et des crédits qui leur ont été accordés au titre du P.E.R. au cours du deuxième plan quadriennal.

La faiblesse des dotations est compensée, en ce qui concerne les collectivités qui ne peuvent participer financièrement aux travaux pour une part importante, par la prise en charge totale par l'Etat de certaines routes secondaires d'intérêt économique. C'est ainsi que si le Mungo et le Bamiléké, dont les communes disposent de moyens financiers importants, reçoivent des subventions P.E.R. en rapport avec leurs participations, aucune route secondaire les concernant n'est inscrite au programme. Par contre, des communes rurales pauvres, comme celles du Nkam, du Haut-Nyong, du Lom-et-Kadéi, de la Bounba-Ngoko, se voient aider très largement dans le domaine des routes secondaires.

Connaissant l'importance de leurs dotations, les collectivités sont invitées à dresser un plan de campagne de cinq ans qui sera approuvé par le ministère du Plan.

Ce plan de campagne devra comprendre un ordre d'urgence pour le cas où les crédits affectés au P.E.R. seraient moindres que ceux prévus.

CHAPITRE P. 107 01

GRANDS AXES

DESCENTE DU LOM (RN 1)	150.000.000
21 véhicules/jour.	
Amélioration du tracé de la route existante aux abords du Lom sur environ 15 - 20 kilomètres.	
<i>Caractéristiques :</i>	
Rayon minimum des courbes : 100 m ;	
Pente maximum : 8 % ;	
Plate-forme : 8 m.	
GAROUA - NGAOUNDÉRI (RN 1)	300.000.000
319 km. — 40 véhicules/jour.	
Aménagement route existante.	
Route neuve.	
<i>Caractéristiques :</i>	
Rayon minimum des courbes : 100 m ;	
Pente maximum : 8 % ;	
Plate-forme : 8 m ;	
Chaussée : 6 m ;	
Latéritage : 20 cm.	
FALAISE DE NGAOUNDÉRI (RN 1)	20.000.000
5 km. — 40 véhicules/jour.	
Bitumage bicouche classique.	

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 30 m ;
Pente maximum : 9 % ;
Plate-forme : 8 m ;
Chaussée : 6 m.

DIGUE DE LA BÉNOUÉ (RN 1) 10.000.000
500 m. — 40 véhicules/jour.
Aménagement digue existante et achat barge métallique.

PITOA - FIGUIL (RN 1) 330.000.000
75 km. — 73 véhicules/jour.
Bitumage.

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 200 m ;
Pente maximum : 8 % ;
Plate-forme : 8 m ;
Chaussée bitumée : 6 m.

MAROUA - MORA (RN 1) 380.000.000
59 km. — Pas de comptage du trafic.
Aménagement route existante et construction route neuve.

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 200 m ;
Pente maximum : 5 % ;
Chaussée : 6 m.

Maroua - Monkang - Moudour - Djimita - Téré - Makilingaï - Dogaré -
Mémé - Sera-Hudjia - Mora.

PONT DU NGOUEN - BAFOUSSAM (RN 2) 85.000.000
14 km. — De 15 à 167 véhicules/jour.
Bitumage bicouche classique.

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 100 m ;
Pente maximum : 10 % ;
Plate-forme : 8 m ;
Chaussée : 6 m.

FOUMBAN - NGAOUNDÉRIÉ (RN 2) 1.660.000.000
628 km. — 15 véhicules/jour.

1° Route existante :

Falaise de Foumban : amélioration et bitumage. 130.000.000
Falaise Mayo-Djinga : bitumage 30.000.000
Aménagement Mayo-Darlé - Banyo 200.000.000
Aménagement Banyo - Tibati 300.000.000
Aménagement Martap - Ngaoundéré 500.000.000

2° Construction route neuve Tibati - Martap 500.000.000

YAOUNDÉ - GABON (RN 3) 2.010.000.000
290 km. — 222 véhicules/jour Yaoundé-Mbalmayo ;
70 véhicules/jour Mbalmayo-Ebolowa ;
112 véhicules/jour Ebolowa-Gabon.

Amélioration et bitumage des sections.

Yaoundé - Mbalmayo 450.000.000
Mbalmayo - Ebolowa 700.000.000
Ebolowa - Gabon 860.000.000

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 100 m ;
Pente maximum : 8 % ;
Chaussée : 6 m.

Yaoundé - Mbal Mayo - Mangéné - Ngoulémakong - Mengong - Eholowa - Meyo - Amban - Eking.

MEYO - MEFFO (RN 3 bis) 200.000.000
 42 km. — Pas de comptage du trafic.
 Aménagement de la route.

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 80 m ;
 Pente maximum : 8 % ;
 Chaussée : 6 m ;
 Plate-forme : 6 m.

KAÉLÉ - KALFOU - YAGOUA (RN 6) 350.000.000
 145 km. — 22 véhicules/jour.
 Aménagement route existante.

Caractéristiques :

Rayon minimum des courbes : 200 m ;
 Pente maximum : 8 % ;
 Chaussée : 6 m.

Magada - Kaélé - Lara - Guidiguis - Gazawa - Bizil - Kalfou - Bougaye - Yagoua.

RECAPITULATION

TRAVAUX.

RN 1. — Yaoundé - Matari.

Descente du Lom	150.000.000	
Ngaoundéré - Garoua	300.000.000	
Falaise de Ngaoundéré	20.000.000	
Digue de la Bénoué	10.000.000	
Pitoa - Fiquil	330.000.000	
Maroua - Mora	380.000.000	
	<hr/>	1.190.000.000

RN 2. — Douala - Ngaoundéré.

Pont du Ngouen - Bafoussam	85.000.000	
Foumban - Ngaoundéré (falaise de Foumban) ..	1.660.000.000	
	<hr/>	1.745.000.000

RN 3. — Yaoundé - Gabon 2.010.000.000

RN 3 bis. — Meyo - Kribi.

Meyo - Meffo	200.000.000	
--------------------	-------------	--

RN 6. — Magada - Tsébé.

Magada - Kaélé - Kalfou - Yagoua	350.000.000	
	<hr/>	350.000.000

TOTAL DES TRAVAUX		5.495.000.000
-------------------------	--	---------------

ETUDES.

Projet définitif au 1/2.000 de Djaba - Mayo-Alim	2.000.000	
Projet définitif au 1/2.000 de Maroua - Mora	3.000.000	
Route Foumban - Ngaoundéré :		
1. Implantation directe	3.000.000	
2. Projet définitif au 1/2.000	4.000.000	
3. Avant-projet et projet définitif au 1/2.000 ...	8.000.000	
TOTAL DES ÉTUDES	<hr/>	20.000.000

TOTAL GÉNÉRAL		<hr/> <hr/> 5.515.000.000
---------------------	--	---------------------------

Paragraphe 01

D'intérêt économique

TCHOLLIRÉ - TOUBORO (RP 11)	170.000.000	
230 km. — Pas de comptage du trafic.		
PISTES DES TERRES NOIRES (RP 23)	82.000.000	
30 km. — Pas de comptage du trafic.		
TIGNÈRE - KONTCHA (RD 201)	80.000.000	
115 km. — Pas de comptage du trafic.		
NKOLEBITYÉ - NKOLÉNIENG (RD 407 <i>ter</i>)	172.000.000	
62 km. — Pas de comptage du trafic.		
DOUMÉ - NGOULÉMENDOUKA - MAYOS (RD 411) MAYOS - ABONG-MBANG	180.000.000	
170 km. — Pas de comptage du trafic.		
CIRCUIT DU MBAM	180.000.000	
140 km. — Pas de comptage du trafic.		
TOTAL DES TRAVAUX		864.000.00
ÉTUDES.		
Projets définitifs au 1/2.000.		
Tcholliré - Touboro	10.500.000	
Piste des terres noires	1.500.000	
Nkolebityé - Nkolénieng	6.000.000	
TOTAL DES ÉTUDES		21.000.00
TOTAL GÉNÉRAL		<u>885.000.00</u>

Paragraphe 02

D'intérêt administratif et politique

BERTOUA - BATOURI - KENTZOU - FRONTIÈRE CENTRAFRICAINE (RN 5)	205.000.000
205 km. — 32 véhicules par jour.	
YAOUNDÉ - MBAMA - ABONG-MBANG (RP 10)	236.000.000
236 km. — 159 véhicules par jour.	
TCHAMBA - POLI - GOUNA	50.000.000
94 km, dont 36 (Poli - Gouna) sur la RP 11.	
REY-BOUBA - MBILA - LANDO - KALI - TCHOLLIRÉ	50.000.000
100 km, dont 20 (Kali - Tcholliré) sur la RP 11.	
MAROUA - MOULVOUDAYE - YAGOUA (RP 13)	58.000.000
115 km. — Aménagement de la plate-forme.	
MORA - MALTAM - FORT-FOUREAU (RP 14)	200.000.000
200 km. — Aménagement de la route.	
MALTAM - BODO (RP 15)	46.000.000
46 km. — Aménagement de la route.	
ESÉKA - MAKAK (RP 20)	225.000.000
45 km. — Construction de la route.	
KRIBI - LOLODORF - ESÉKA (RP 21)	180.000.000
178 km.	
BONÉPOUPA - YABASSI - BAFANG (RP 23)	680.000.000
191 km.	
YABASSI - LOUM (RP 23 <i>bis</i>)	100.000.000
54 km. — Construction de petits ouvrages.	
MBANA - MESSAMÉNA (RP 30 <i>bis</i>)	30.000.000
30 km. — Aménagement de la route.	

MATOMB - MAKAK (RD 101)	160.000.000
30 - 40 km. — Aménagement de la route.	
POUMA - NGAMBÉ (RD 102)	54.000.000
54 km. — Aménagement de la route.	
KOPONGO - NGAMBÉ (RD 104)	65.000.000
60 - 65 km. — Aménagement de la route.	
KRIBI - CAMPO (RD 105)	75.000.000
75 km. — Aménagement de la route.	
YABASSI - NDIKINIMÉKI (RD 106)	390.000.000
130 km. — Aménagement de la route.	
PITOA - ADOUMI - REY-BOUBA (RD 202)	60.000.000
175 km.	
Continuation des travaux;	
Construction de radiers;	
Construction de petits ouvrages;	
Remblaiement des points bas.	
MOKOLO - ZAMAI - HINA - GUIDER - MAYO-OULO (RD 203)	70.000.000
142 km. — Aménagement de la route.	
BIDZAR - GUIDER - DOURBEY - DOUMO	60.000.000
97 km, dont 67 (Bidzar - Dourbey) sur la RD 204.	
MAROUA - MINDIF - LARA (RD 205)	25.000.000
50 km. — Aménagement de la route.	
MAROUA - BOGO - FADÉRÉ	35.000.000
67 km, dont 37 (Maroua - Bogo) sur la RD 207.	
BODO - MAKARY (RD 208)	11.000.000
22 km. — Aménagement de la route.	
NDOKAYO - BÉTARÉ-OYA - BADZÉRE (RD 404)	200.000.000
65 km. — Aménagement de la route.	
ABONG-MBANG - LOMIÉ (RD 412)	127.000.000
127 km. — Aménagement de la route.	
YOKADOUMA - MOLOUNDOU (RD 413)	285.000.000
190 km. — Aménagement de la route.	
PASSAGE DU FARO	40.000.000
LARO - WANGAI - TCHAMBA - BÉKA (piste)	35.000.000
130 km. — Aménagement de la piste.	
MANA - VOKO - MAYO-BATANDJÉ - DEMSA - GAMBA (piste)	50.000.000
200 km. — Aménagement de la piste.	
TQUBORO - MANG (piste)	30.000.000
200 km. — Aménagement de la piste.	

RECAPITULATION

Route nationale.

RN 5. — Bertoua - Kentzou

205.000.000

Routes provinciales.

RP 10. — Yaoundé - Abong-Mbang	236.000.000
Tchamba - Gouna	50.000.000
Rey-Bouba - Tcholliré	50.000.000
RP 13. — Maroua - Yagoua	58.000.000
RP 14. — Mora - Fort-Foureau	200.000.000
RP 15. — Maltam - Bodo	46.000.000
RP 20. — Eséka - Makak	225.000.000
RP 21. — Kribi - Eséka	180.000.000

RP 23. — Bonépoupa - Bafang	680.000.000	
RP 23 bis. — Yabassi - Loum	100.000.000	
RP 30 bis. — Mbama - Messaména	30.000.000	
<i>Total des routes provinciales</i>		1.855.000.000
<i>Routes départementales.</i>		
RD 101. — Matomb - Makak	160.000.000	
RD 102. — Pouma - Ngambé - Ndom	54.000.000	
RD 104. — Kopongo - Ngambé	65.000.000	
RD 105. — Kribi - Campo	75.000.000	
RD 106. — Yabassi - Ndikiniméki	390.000.000	
RD 202. — Pitoa - Rey-Bouba	60.000.000	
RD 203. — Mokolo - Mayo-Oulo	70.000.000	
Bidzar - Doumo	60.000.000	
RD 205. — Maroua - Lara	25.000.000	
Maroua - Fadéré	35.000.000	
RD 208. — Bodo - Makary	11.000.000	
RD 404. — Ndokayo - Badzéré	200.000.000	
RD 412. — Abong-Mbang - Lomié	127.000.000	
RD 413. — Yokadouma - Moloundou	285.000.000	
<i>Total des routes départementales</i>		1.617.000.000
<i>Pistes.</i>		
Passage du Faro	40.000.000	
Lara - Béka	35.000.000	
Mana - Demsa - Gamba	50.000.000	
Touboro - Mang	30.000.000	
<i>Total des pistes</i>		155.000.000
TOTAL DES TRAVAUX		3.822.000.000

ETUDES.

Projets au 1/5.000.

Tchamba - Gouna.
 Rey-Bouba - Tcholliré.
 Maroua - Yagoua.
 Mora - Fort-Foureau.
 Maltam - Bodo.
 Yabassi - Loum.
 Mbama - Messaména.
 Matomb - Makak.
 Pouma - Sakbayème.
 Kopongo - Ngambé.
 Pitoa - Rey-Bouba.
 Mokolo - Mayo-Oulo.
 Bidzar - Doumo.
 Maroua - Lara.
 Maroua - Fadéré.
 Bodo - Makary.
 Ndokayo - Badzéré.
 Yokadouma - Moloundou.
 Laro - Béka.
 Mana - Demsa - Gamba.
 Touboro - Mang.
 60.000 × 339.
 35.000 × 394.

Projets au 1/2.000.

Bertoua - Kentzou.
 Eséka - Makak.
 Kribi - Eséka.
 Yabassi - Bafang.
 Ndokayo - Badzéré.
 Yokadouma - Moloundou.
 225.000 × 289.

TOTAL DES ÉTUDES	103.000.000
TOTAL GÉNÉRAL	<u>3.925.000.000</u>

CHAPITRE P. 107 03

PISTES DE COLLECTE

Sur les bases telles qu'elles ont été définies précédemment, les dotations P.E.R. pour chaque département et pour cinq ans sont les suivantes (participation + subvention) :

Logone-et-Chari	40.000.000
Margui-Wandala	50.000.000
Diamaré	30.000.000
Mayo-Danaï	20.000.000
Bénoué	30.000.000
Adamaoua	90.000.000
Haut-Nyong	40.000.000
Lom-et-Kadéï	30.000.000
Boumba-Ngoko	10.000.000
Nyong-et-Sanaga	20.000.000
Mbam	20.000.000
Dja-et-Lobo	10.000.000
Ntem	10.000.000
Sanaga-Maritime	50.000.000
Nyong-et-Kellé	50.000.000
Nkam	20.000.000
Kribi	30.000.000
Mungo	270.000.000
Bamiléké	150.000.000
Bamoun	30.000.000
	<u>1.000.000.000</u>

RECAPITULATION GENERALE

ROUTES	TRAVAUX	ETUDES	TOTAUX
Grands axes	5.495.000.000	29.000.000	5.515.000.000
Routes d'intérêt économique	864.000.000	21.600.000	885.000.000
Routes d'intérêt administratif	3.822.000.000	103.000.000	3.925.000.000
Pistes de collecte	1.000.000.000		1.000.000.000
TOTAUX	11.181.000.000	144.000.000	11.325.000.000

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Grands axes	810.000.000	1.000.000.000	1.100.000.000	1.200.000.000	1.395.000.000	5.515.000.000
Routes secondaires	555.000.000	780.000.000	1.000.000.000	1.200.000.000	1.175.000.000	4.810.000.000
Pistes de collecte	200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000	1.000.000.000
TOTAUX	1.565.000.000	1.990.000.000	2.300.000.000	2.600.000.000	2.770.000.000	11.325.000.000

Chapitre P. 108

PORTS ET VOIES NAVIGABLES

Article 01 **Port de Douala**

Article 02 **Port de Kribi**

Article 03 **Port de Garoua**

Article 04 **Navigabilité du haut Nyong**

De 210.000 tonnes en 1946, le trafic du port de Douala passait à 695.000 tonnes en 1956. L'expansion du trafic industriel résultant de la mise en marche de l'usine électro-métallurgique d'Edéa avait pour conséquence un nouvel accroissement de 75.000 tonnes, soit 770.000 tonnes en 1957 et environ 850.000 tonnes en 1958. Compte tenu des données de l'économie camerounaise, les prévisions de trafic pour 1960 s'établissent aux environs de 975.000 tonnes avec une tendance au rapprochement des courants d'importation et d'exportation.

Les objectifs qui servirent de base en 1947 au programme d'extension du port faisaient ressortir la nécessité de doter le Cameroun d'un port capable d'absorber en 1957 un trafic théorique annuel de 1.000.000 de tonnes, compte tenu de la marge de sécurité indispensable pour faire face aux pointes de trafic résultant du caractère saisonnier de certaines exportations (cacao et café en particulier). A l'issue du second plan quadriennal de développement économique et social, ces objectifs se trouvent confirmés pour la plupart : en 1960, le trafic réel atteindra le million de tonnes correspondant à la capacité actuelle du port.

Le problème à résoudre dans l'immédiat est moins de procéder à une extension des installations portuaires que de conserver les moyens d'accueil qu'offrent ces installations.

La solution est conditionnée par la réalisation de quatre projets :

- Rempiètement des quatre postes à quai;
- Dragage du port de Douala;
- Appontement pétrolier;
- Port de pêche,

et de certaines opérations complémentaires (superstructures, pare à bois, etc.)

Paragraphe 01 Rempiètement des quatre postes à quai

Les premiers ouvrages d'accostage, construits en 1926, arrivent à leur extrême limite d'usure. S'ils ne sont pas reconstruits dans un délai qui ne saurait excéder deux ans, ils devront être définitivement fermés à l'exploitation qui perdrait ainsi le tiers des moyens dont elle dispose aujourd'hui. Compte tenu de l'évolution des trafics, cette situation serait un retour aux conditions d'exploitation que connaissait le navire à Douala avant 1954, date de la mise en service des 1.100 mètres de quais du nouveau port.

La fermeture de l'ancien port aurait donc pour conséquence d'accroître la durée d'occupation des quais du nouveau port, qui pour certains postes à divers atteint déjà 85 %, puis, ne pouvant plus faire face aux pointes de trafic, Douala verrait réapparaître le régime d'attente sur rade si coûteux pour l'armement et pour la marchandise.

La durée moyenne de stationnement à quai, qui est aujourd'hui de 2,3 jours par navire, devrait être réduite à 1,6 jour par navire pour éviter toute attente en rade.

Or la durée moyenne de stationnement correspond actuellement à une manipulation moyenne journalière de 500 tonnes par navire, et il ne semble pas que ce rendement puisse être sensiblement augmenté après l'effort d'équipement accompli par l'aconage qui, en moins de dix ans, a plus que triplé sa vitesse de travail.

La durée d'attente sur rade, nulle depuis 1954 (alors qu'elle était de 4.100 jours par navire en 1951), reprendrait une valeur de 700 jours par navire par an, ce qui représenterait pour l'armement une perte annuelle de 200 millions de francs C.F.A. Ce chiffre, rapporté au coût total des travaux de reconstruction de l'ancien port (1.100 millions de francs C.F.A., superstructures comprises), est significatif.

Par contre, la réalisation du projet de rempiètement des quatre postes de l'ancien port donnerait à Douala neuf postes pouvant recevoir le trafic général cargo.

En admettant que l'équivalent d'un poste soit pris par le trafic passager, le cabotage et les travaux d'entretien, il reste huit postes ayant une capacité de travail de 2.000 jours par an, ce qui laisse à l'exploitation une marge de sécurité de 40 %, dont la moitié au moins sera absorbée par le trafic de pointe.

Notons que les trafics spéciaux (bananes, lumine et coke de pétrole) ne poseront pas avant longtemps de problèmes d'infrastructure et qu'une augmentation de ces trafics, même très importante, pourrait être absorbée sans difficulté en renforçant les moyens d'amenée et d'évacuation terrestres actuellement utilisés. En effet, le quai bananier de Bonabéri, dont la durée d'occupation n'excède pas 45 %, pourrait aisément recevoir un trafic de 150.000 tonnes par an; une progression correspondante de la production bananière n'est pas prévisible actuellement.

Par ailleurs, le trafic des hydrocarbures doit, pour des raisons de sécurité, être déplacé et s'effectuer en rivière le long d'un poste isolé; sa mise en service permettra de réserver le poste 2 du nouveau port au trafic exclusif de l'aluminium et de ses matières premières.

Il n'est pas prévu de trafics nouveaux pendant le premier Plan quinquennal. Le gisement de bauxite de Minim-Martap ne pouvant être mis en exploitation qu'après la construction du Douala-Tchad et celle-ci devant durer cinq ans au minimum, l'installation d'un port industriel à Bonabéri trouverait sa place dans le deuxième Plan quinquennal.

Le total des travaux est évalué à 1.100 millions C.F.A.

Paragraphe 02 Dragage du port de Douala

Parallèlement au maintien des moyens d'accueil, il faut créer des conditions d'accès des navires aux installations portuaires correspondant aux nécessités du trafic et aux caractéristiques des navires relâchant à Douala.

Les ouvrages d'accostage de Douala (rive gauche) et de Bonabéri (rive droite) sont établis le long d'une passe caractéristique creusée par le Wouri et qui constitue le plan d'eau proprement dit du port, lequel autorise l'accostage et l'évolution des navires calant plus de 26 pieds; cette situation très favorable n'est cependant pas exploitable par suite de l'existence du chenal, dont certains seuils à la cote 4 m 80 interdisent en pleine mer, mortes eaux, l'accès aux navires d'un tirant d'eau supérieur à 21 pieds 6 pouces. A une époque où les dimensions des navires ne font que croître, il serait infiniment regrettable que le port de Douala ne puisse pas profiter pleinement des possibilités qu'offre son plan d'eau proprement dit, par suite de l'existence d'un chenal de profondeur réduite formant en quelque sorte obstacle entre les installations portuaires et la mer. Le développement du combinat portuaire Douala-Bonabéri est donc essentiellement tributaire de la sujétion constante que constitue le chenal, dont l'approfondissement et l'entretien deviennent l'objectif vital du service des Ports. Cette considération se passe de commentaires, elle rend à elle seule la présence permanente d'un matériel de dragage absolument indispensable.

En outre, d'autres facteurs militent en faveur de cette proposition :

— L'incidence que ne manquera pas d'avoir sur le coût du fret l'accès des navires de fort tirant d'eau (minéraliers d'ALUCAM, pétroliers) et la simplification pour les consignataires de navires, qui verront disparaître la sujétion importante que constitue pour eux l'organisation des chargements en liaison avec les autres ports de la côte desservis par leurs lignes, sujétion qu'impose pour le moment la faible profondeur du chenal.

— La faculté pour les navires d'un tirant d'eau plus réduit de s'affranchir des sujétions de marée pour sortir et entrer au port, ce qui constituerait pour certaines unités des gains de temps appréciables.

— La possibilité offerte par l'existence d'un chenal de profondeur confortable de confier le pilotage à des Camerounais qui, sans avoir une expérience maritime confirmée, pourraient acquérir une pratique de port suffisante.

— L'amélioration du standing du port et de la sécurité offerte aux navires.

— La possibilité de participer, au rythme du développement de la ville, aux travaux d'aménagement des zones portuaires prévues et définies au plan d'urbanisme de Douala (zone industrielle de Bonabéri, dépôt d'hydrocarbures dans l'île en formation au nord de la ligne médiane du pont du Wouri) et qui doivent être gagnées sur le fleuve par remblaiement.

Les campagnes de dragage précédentes (1945, 1952 et 1956-1958) ont montré que des campagnes périodiques ne suffisaient plus à assurer l'équilibre des fonds du chenal. Pour autoriser avec quelque sécurité une augmentation du tirant d'eau admissible des navires, il faut draguer avec une surprofondeur suffisante et constituer des pièges à sable aux endroits où les seuils ont tendance à se former, de manière à obtenir une certaine avance laissant aux dragages d'entretien, par la suite, une latitude suffisante pour intervenir et maintenir les fonds atteints.

La solution de la campagne de dragage pour amener les fonds à 6 m 50 (surprofondeur nécessaire), outre l'incertitude qu'elle implique quant à l'équilibre des fonds du chenal, dépasse les possibilités du budget annexe des ports et ne résout en aucune façon le problème de l'entretien après les campagnes de dragage.

La solution offrant le plus de garanties d'avenir, eu égard aux possibilités locales, réside dans l'acquisition d'un matériel de dragage approprié (engin polyvalent répondant à tous les problèmes qui peuvent se poser) dont l'exploitation peut se faire en régie directe ou intéressée.

Ce matériel, fonctionnant les deux tiers de l'année, assurerait :

- 1° Un approfondissement progressif du chenal en liaison avec l'équilibre des fonds;
- 2° Les dragages d'entretien;
- 3° Le remblaiement des zones en cours d'engraissement.

Le coût d'une drague de ce type est de 200 millions de francs C.F.A.

Paragraphe 03 Construction du port de pêche

En 1956-1957, un programme « port de pêche » avait été présenté et accepté par le comité directeur du F.I.D.E.S. Toutefois, des erreurs de conception ont fait retarder son exécution pour des motifs essentiellement techniques (insuffisance du projet primitif, mauvaise implantation, etc.)

Le projet primitif a donc fait l'objet d'un remaniement complet. Le nouveau projet répond aux besoins actuels et prévisibles et trouve sa justification :

— D'une part dans l'optique « infrastructure du port de Douala ». Cette réalisation permettrait en effet :

- a) La réparation de l'ancien quai de batelage effondré en 1952;
- b) La consolidation de l'extrémité d'amont du pare à bois en facilitant l'installation d'un avant-bec.

L'intérêt de l'opération est développé dans le programme forestier, et celle-ci s'inscrit parmi les mesures tendant à l'abaissement des prix de revient des produits forestiers à l'exploitation.

— D'autre part, sous l'angle du développement prévisible de la pêche en haute mer, en réservant 130 mètres de quai à l'usage exclusif des chalutiers et thoniers existants ou en construction. Ce quai permettra l'implantation de deux postes de travail, un poste d'armement et de ravitaillement et un poste de réparation.

La justification de l'opération « port de pêche » a sa place dans le programme de développement de la pêche maritime. Rappelons cependant que, de l'avis unanime des producteurs et des commerçants, il ressort que la consommation de poisson de mer frais par le marché camerounais (2.500 tonnes par an actuellement) pourrait être facilement doublée, la production n'étant freinée que par les difficultés de manutention à terre.

Mais l'intérêt de l'opération n'est pas limité à la pêche ordinaire en mer. Nombre d'études récentes et sérieuses, menées par les armateurs locaux et l'O.R.S.T.O.M. (1), montrent que la zone de hauts fonds qui s'étend de l'île Annobon à Fernando-Poo est particulièrement fréquentée par les bancs de thons.

Les armateurs sont décidés, dans la mesure où l'infrastructure du port de pêche le permettra, à construire pour commencer trois chalutiers-thoniers en acier pour la pêche à l'appât vivant, à édifier une importante conserverie de thon et une usine de séchage de poisson. Une quatrième société envisage de venir s'installer à Douala avec trois chalutiers. Les investissements privés envisagés s'élèvent ainsi à 250 millions de francs C.F.A.

On ne saurait trop insister sur l'intérêt de pareils investissements pour l'économie du Cameroun, par la valorisation de la production locale. Le marché international de la conserve de thon est loin d'être saturé et constitue *a priori* une source de devises fortes à ne pas négliger.

La réussite dakaroise en la matière est probante.

Enfin, sur le plan social, la disparition de ce « goulot d'étranglement » que constitue l'insuffisance de l'infrastructure réservée à la pêche en mer, permettrait de résoudre en partie le problème des carences alimentaires qui affectent particulièrement les populations de l'Ouest et du Sud-Cameroun.

Le coût de l'opération est évalué à 200 millions C.F.A.

Paragraphe 04 Superstructures de la zone centrale du port de Douala

Les installations actuelles sont devenues absolument insuffisantes. La superstructure à construire dans la zone centrale du port de Douala représente un investissement de 260 millions. Le budget du port en a déjà pris 60 à sa charge. Il reste à construire :

2 hangars de 5.600 m ²	120.000.000
1 hangar de 3.600 m ²	39.000.000
1 hangar de 3.200 m ²	34.000.000
Frais de contrôle et divers	7.000.000
	<hr/>
	200.000.000

En première urgence s'impose la construction du premier des hangars de 5.600 m², le magasin-cale à droite du poste à quai n° 7, poste dont l'exploitation est la plus onéreuse.

Rappelons que la construction des magasins-cales des anciens postes à quai récupérés doit être prévue en annexe aux travaux de rempiètement, et que le devis de ceux-ci comprend cette reconstruction.

Paragraphe 05 Appontement pétrolier en rivière

Une amélioration des conditions du trafic en liaison avec le problème de la sécurité dans le port doit être recherchée par déplacement du trafic des hydrocarbures sur un appontement isolé en rivière au voisinage de la future zone de dépôt des carburants définie au plan d'aménagement de la ville de Douala.

Le poste actuel (n° 2) est utilisé essentiellement aujourd'hui pour le déchargement en vrac :

- des hydrocarbures (100.000 tonnes par an), qui sont refoulés à l'aide d'un pipe-line de 3 km 600 de longueur jusqu'au dépôt de Bassa qui dispose de réservoirs de stockage d'une capacité de 30.000 mètres cubes;
- des matières premières destinées à la société ALUCAM, dont le trafic global est de 135.000 tonnes par an.

A ces importations correspond l'accostage en une année d'environ 20 minéraliers et 16 tankers. La priorité accordée à ces derniers pour le déchargement risque de gêner considérablement la manutention à bord des navires minéraliers, car on ne pourra certainement pas éviter qu'un pétrolier relâche à Douala en même temps qu'un minéralier. Le *planning* de rotation des deux navires que la société ALUCAM met en service pour assurer son ravitaillement en matières premières est donc d'ores et déjà gravement compromis.

(1) Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.

Les installations portuaires réalisées par ALUCAM, l'importance de son industrie de transformation au sein de l'économie camerounaise, justifient à elles seules la réservation en priorité du poste 2 aux navires de cette société, et par voie de conséquence, la condamnation de ce poste pour les pétroliers.

Le coût de l'opération « appontement pétrolier en rivière » est évalué à 250 millions de francs C.F.A.

Paragraphe 06 Parc à grumes flottant

L'intérêt de l'aménagement d'un parc à grumes flottant sur le Wouri avec chargement direct, à bord, des bois légers et mi-lourds, est indéniable.

La réalisation en est peu coûteuse et ne comporterait que la mise en place de coffres d'amarrage exécutés en régie par les ateliers du port.

Le coût de l'opération est évalué à 10 millions de francs C.F.A.

AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Outre ces travaux de première importance, un certain nombre d'aménagements sont nécessaires pour accroître les facilités de transit :

- 1° Aménagement de la division « Matériel » ;
- 2° Gare maritime ; Capitainerie ; Foyer du marin ;
- 3° Cité d'habitation pour le personnel permanent.

Paragraphe 07 Aménagement de la division " Matériel "

Ces aménagements comprendraient :

- Le déplacement du slip, dont l'implantation actuelle brise la continuité des installations ;
- Le rempiètement, qui permet de gagner 5.000 m² environ de terre-plein sur lequel serait prévu l'atelier de chaudronnerie joignant le futur slip ;
- La construction d'une darse abritant la flottille qui serait à proximité immédiate de la capitainerie, donc du pilotage ;
- La reconstruction des bureaux de la division « Matériel », vétustes et mal distribués ;
- La démolition d'un vieux bâtiment à étage, abritant un dépôt de mobilier, le Foyer du marin et une salle de réunion. Cette démolition donnera le dégagement nécessaire à l'établissement d'un « parking ».

Le coût de l'opération, soit 200 millions de francs C.F.A., sera ventilé de la façon suivante :

1° Rempiètement et aménagement de darse	120.000.000
2° Slip	40.000.000
3° Atelier chaudronnerie	20.000.000
4° Bureaux division « Matériel »	8.000.000
5° Diverses démolitions et aménagement « parking »	12.000.000
	<hr/>
	200.000.000

Paragraphe 08 Gare maritime - Capitainerie - Foyer du marin

L'exécution de l'opération « rempiètement des quatre postes à quai » entraîne la nécessité d'étudier le problème des déplacements de la gare maritime actuellement installée dans une travée d'un des anciens magasins-cales, de la capitainerie et du service des Douanes, logés dans un bâtiment dont la suppression est prévue.

Quant au Foyer du marin, il est installé dans un très vieux bâtiment dont la démolition est également prévue. Il faut également réinstaller dans l'enceinte du port des locaux à usage de bureaux pour les colis postaux. Le Foyer du marin doit à la fois se trouver près du port et être situé hors douane. La réinstallation de ce Foyer ne semble pouvoir être envisagée que dans le bâtiment gare maritime - capitainerie, ce bâtiment comportant obligatoirement une zone hors douane. Cette solution est d'ailleurs plus économique.

Il est proposé d'implanter ce grand bâtiment en arrière du futur poste à quai réservé aux paquebots. Pour des facilités d'exploitation et compte tenu de sa proximité d'une sortie directe vers la ville, c'est le poste 11 qui a été choisi pour l'accostage normal des paquebots. Il est prévu de confier l'étude du projet à un architecte en liaison avec les syndicats des compagnies de navigation et des acconiers appelés à définir les besoins.

Le montant de l'opération peut être fixé approximativement à 120 millions de francs C.F.A.

Paragraphe 09

Cité d'habitation pour le personnel permanent

Le personnel camerounais du port de Douala se répartit sensiblement comme suit :

Cadres	13
Contractuels	28
Auxiliaires	50
Journaliers	520

Le personnel des cadres et les contractuels étant logés, le problème se pose pour les auxiliaires et les journaliers.

Les auxiliaires entrent légalement dans la catégorie de personnel permanent, mais il n'en va pas de même pour les journaliers, et cependant trente journaliers ont plus de vingt ans d'ancienneté au port, deux cents ont plus de quinze ans et près de deux cents plus de cinq ans.

Le chiffre de trois cents logements prévu n'apparaît donc pas comme exagéré.

Il a été pris comme base pour l'estimation de cette opération, le prix moyen de 1.500.000 francs par logement comprenant l'achat du terrain, les aménagements de voirie, les adductions d'eau, d'électricité, et les logements proprement dits. Le montant total serait de 450 millions C.F.A. dont une partie (la part représentative des bâtiments) pourrait provenir d'un emprunt remboursé grâce aux retenues sur la solde du personnel logé.

PORT DE DOUALA

OPERATIONS	DOTATIONS DIRECTES		EMPRUNT	TOTAL
	Sur fonds locaux	Sur aide extérieure		
Rempiètement des quatre postes à quai et magasins ..		880.000.000	230.000.000	1.100.000.000
Dragage permanent				200.000.000
Cachet de la drague		200.000.000		200.000.000
Port de pêche		200.000.000	200.000.000	200.000.000
Superstructures de la zone centrale		250.000.000		250.000.000
Appontement pétrolier en rivière				10.000.000
Parc à grumes flottant	10.000.000			250.000.000
Aménagement de la division « matériel »	200.000.000			10.000.000
Gare maritime-capitainerie				200.000.000
Foyer du marin	200.000.000			
Cité d'habitation	90.000.000	100.000.000	250.000.000	450.000.000
	500.000.000	1.630.000.000	680.000.000	2.810.000.000

PORT DE DOUALA : ECHEANCIER

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Rempiètement des quatre postes à quai et magasins	880.000.000	220.000.000				1.100.000.000
Achat drague			200.000.000			200.000.000
Port de pêche	60.000.000	100.000.000	40.000.000	200.000.000		200.000.000
Superstructures de la zone centrale			250.000.000			200.000.000
Appontement pétrolier		10.000.000				250.000.000
Parc à grumes						10.000.000
Aménagement division « Matériel »						
Gare-maritime-capitainerie				200.000.000		200.000.000
Foyer du marin		90.000.000	50.000.000	50.000.000	200.000.000	200.000.000
Cité d'habitation					260.000.000	450.000.000
	940.000.000	420.000.000	540.000.000	450.000.000	660.000.000	2.810.000.000

Jusqu'en 1957, le trafic du port de Kribi est en constante diminution, et ce, malgré l'amélioration des routes y conduisant. Toutefois, en 1957, 1958, 1959, on assiste à un relèvement du trafic. En 1959, on a atteint le maximum enregistré depuis dix ans : les marchandises embarquées, à elles seules, dépassent ce maximum, alors que les marchandises débarquées ont diminué fortement.

ANNEE	TRAFIC TOTAL	MARCHANDISES EMBARQUEES	MARCHANDISES DEBARQUEES
1950	23 t 404		10 t 077
1951	22 t 340	12 t 263	12 t 893
1952	20 t 945	8 t 052	8 t 401
1953	15 t 051	6 t 650	7 t 506
1954	16 t 700	9 t 191	6 t 939
1955	14 t 785	7 t 846	4 t 272
1956	13 t 066	8 t 794	4 t 974
1957	17 t 029	12 t 050	6 t 939
1958	21 t 061	14 t 213	6 t 848
1959	28 t 335	23 t 624	4 t 711

Cet accroissement est dû à :

- 1° La constitution de stocks de pondéreux (bois) par certaines maisons de la place.
- 2° Suppression des postes de conditionnement du cacao à Ebolowa et à Mbalmayo.
- 3° Existence d'un différentiel qui rend l'achat à Lolodorf plus intéressant qu'à Ebolowa et qui provoque l'exode vers Kribi du cacao des confins « lolodorfiens » de la région du Ntem.

4° Ouverture en 1959 de nombreuses coupes de bois dont l'exploitation semble être présenteiment stabilisée.

Malgré cette amélioration sensible, il ne semble pas qu'on doive s'attendre à un développement spectaculaire du trafic durant les cinq prochaines années.

La proximité de Douala, s'ajoutant aux moyens modernes dont dispose ce port pour manipuler le tonnage actuel et celui qu'on pense atteindre dans un très bref avenir, la situation de Douala, siège des grandes entreprises commerciales camerounaises et eurafricaines, sont des facteurs qui limitent, pour le moment du moins, les possibilités d'extension du port de Kribi.

L'aménagement de la rade foraine de Kribi, auquel un crédit de 103 millions a été consacré au titre du premier Plan quinquennal, suffit au trafic actuel. Il convient donc de limiter le programme d'investissement aux opérations qui épuisent les possibilités naturelles d'aménagement du site. Le trafic pourrait ainsi être porté à 50.000 tonnes, compte tenu de l'achèvement de la route Kribi-Gabon, dont le principe a été retenu au plan de développement routier.

Ce programme d'investissements comprendrait :

— La construction d'un épi destiné à approfondir la passe et à stabiliser le chenal d'accès de la Kienké, réduisant ainsi au minimum, pour les chalands et remorqueurs, les risques d'échouage.

Le meilleur système paraît être celui des tétrapodes en béton armé que l'on peut facilement déplacer. L'ouvrage aura une longueur de 100 mètres et nécessitera la mise en œuvre de six cents tétrapodes. Le coût de l'opération est évalué à 15 millions.

L'amélioration des conditions de chalandage pour la liaison navire-terre sera certaine, et en outre l'effet de chasse produit par l'épi dans l'embouchure de la Kienké, permettra de diminuer les frais de dragage actuellement nécessaires.

— La prolongation d'un hangar bord-à-quai existant : 15 millions.

— La construction d'un quai rive gauche de la Kienké permettant de trouver un front d'accostage de 150 mètres au minimum et 10.000 m² de terre-pleins nouveaux : 70 millions.

— L'achat d'une nouvelle grue Marion : 15 millions.

Ces opérations sont indiquées dans l'ordre d'urgence.

PORT DE KRIBI : ECHEANCIER

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Epi	15.000.000					15.000.000
Hangar		15.000.000				15.000.000
Quai rive gauche			70.000.000	15.000.000		70.000.000
Grue Marion						15.000.000
TOTAUX	15.000.000	15.000.000	70.000.000	15.000.000		115.000.000

CHAPITRE P. 108 03

PORT DE GAROUA

Le port de Garoua est un port saisonnier dont le trafic restera toujours étroitement tributaire de celui existant sur le complexe Niger-Bénoué en aval. Pour doubler seulement la durée de la navigabilité en la portant à trois mois, il serait nécessaire d'investir 4 milliards de francs C.F.A. dans la réalisation du barrage de Yola (projet NEDECO) ou des barrages de Lagdo et de Cossi (projet E.D.F.)

Pour cette somme, l'achèvement de l'axe routier par l'ouest semble plus intéressant comme voie d'évacuation du Nord-Cameroun. L'arrivée du Douala-Tchad à Ngaoundéré mettrait d'autre part en cause, partiellement du moins, l'intérêt du port de Garoua.

Toutefois, pour parer à la croissance possible des besoins et possibilités du Nord-Cameroun, qui pourrait se produire assez brutalement dès la mise en œuvre du Plan et avant que ne soit en service le chemin de fer ou la route, il serait prudent de prolonger le quai en amont de 200 mètres et de construire un nouveau hangar de stockage à l'arrière de ce quai. Le montant des travaux est évalué à 200 millions C.F.A.

L'évolution du trafic du port fluvial de Garoua a été la suivante (en tonnes) :

DESIGNATION	1955	1956	1957	1958	1959
Marchandises débarquées	23.422	20.384	16.845	16.667	19.341
Marchandises embarquées	15.563	14.747	16.130	24.062	18.033
TRAFFIC TOTAL	38.985	35.131	32.975	40.729	37.374

Le trafic peut atteindre 60.000 tonnes sans autre investissement que le prolongement du quai prévu et avec un simple renforcement du matériel et la mise en service, si nécessaire, d'unités de batelage mieux appropriées, telles qu'en utilise la société « C.T.C. »

CHAPITRE P. 108 04

NAVIGABILITE DU HAUT NYONG

Il y a trente années, le Nyong était navigable entre Mbalmayo et Abong-Mbang. Cette voie de pénétration vers le plus riche des trois départements de l'Est a été peu à peu envahie par des herbes aquatiques (*echinochloa stagnani*) qui, d'une part, empêchent toute navigation, et d'autre part, faisant monter le niveau des eaux et étendant la zone d'inondation du fleuve, sont la cause de la destruction continue du remblai des routes qui longent le fleuve.

Et cependant l'intérêt économique de ce bief semble indéniable. Il constitue une voie d'accès de la tête de ligne du chemin de fer (Mbalmayo) vers l'Est dont les forêts pourraient être mieux exploitées, exploitation que l'appauvrissement progressif des peuplements du Sud rendra nécessaire pour maintenir le volume des exportations de grumes et de la production de sciages à son niveau actuel.

Rappelons également que depuis que la maladie du sommeil a été vaincue, et grâce à une progression démographique que les enquêtes socio-démographiques permettront de mieux apprécier, la région de l'Est peut être appelée à jouer un rôle économique plus important que dans le passé : cacao, café robusta et cultures nouvelles à introduire.

La restitution du haut Nyong à la navigation doit évidemment s'accompagner d'installations portuaires suffisantes à Abong-Mbang et à Mbalmayo.

Diverses solutions ont été envisagées :

- Procédés chimiques, onéreux et non concluants;
- Implantation de ragondins, dont l'acclimatation est en cours;
- Faucardage, procédé mécanique qui nécessite l'acquisition d'engins puissants.

Dans l'état actuel de nos connaissances, aucune décision ne peut être prise, et *a fortiori* aucune indication ne peut être fournie quant à la consistance des travaux nécessaires et à leur montant.

Notons qu'une société civile d'études de la navigabilité du haut Nyong vient d'être constituée.

Les résultats de cette étude, dont le financement est inscrit au présent Plan, doivent être attendus avant que ne puisse être inscrit le programme de travaux.

Le montant de cette étude peut être évalué à 15 millions C.F.A. Elle est inscrite au chapitre « Etudes. — Etudes particulières ».

Chapitre P. 109

AERONAUTIQUE

Article 01

Infrastructure aérienne

Article 02

Sécurité aérienne

Si dans l'ensemble le trafic aérien, tant passagers que fret est en progression, d'ailleurs plus sensible pour le passagers que pour le fret, l'évolution du trafic de chaque aéroport ne reproduit pas cette progression.

Certains aéroports, spécialement dans le Sud, ont cessé toute activité, tels Kribi et Ebolowa, ou sont en régression, comme Batouri. Sur aucun on n'enregistre de progrès spectaculaires.

La carte ci-jointe indique l'implantation des aéroports des différentes catégories, soit :

- de classe A,
- de classe C,
- de classe D,

ainsi que les lignes aériennes intérieures.

Il ne semble pas que dans les cinq prochaines années des changements fondamentaux doivent être envisagés dans l'infrastructure aérienne. En effet, celle-ci et l'équipement technique des principaux aéroports tels qu'ils se présentent actuellement, permettent de doubler la mise en œuvre du matériel volant.

Enfin il faut tenir compte des incidences financières sur le budget de fonctionnement de l'Etat du Cameroun de tout nouvel aménagement. Des difficultés ont été rencontrées dans un passé récent pour l'entretien correct des pistes et le maintien en service des appareils délicats de transmission et de sécurité aérienne.

Le tableau joint indique la progression du trafic et les perspectives d'accroissement. De 1959 à 1964, le nombre de mouvements d'avions doit passer de 20.355 à 23.200, celui des passagers de 109.200 à 125.200 et le fret de 14.781 tonnes à 23.000 tonnes.

En particulier il faut s'attendre à une exportation accrue de viande en carcasses de Ngaoundéré, par suite de la construction d'un abattoir frigorifique. A Batouri il est envisagé le transport du tabac de cape par avion, de même que le coton à Kaelé et Yagoua, d'où les fortes progressions prévues sur ces aéroports.

A Fomban, par contre, le nombre des mouvements d'avions doit diminuer, le brusque accroissement constaté entre 1954 et 1959 étant dû à un trafic militaire par suite des opérations en pays Bamiléké.

Inversement, la diminution du nombre des mouvements d'avions à Yagoua, Batouri et Kaelé ne correspond pas à une baisse du trafic, mais est la conséquence du remplacement des « Héron » et DC-3 par des appareils DC-4 et N-2502.

Enfin il faut noter qu'en matière de trafic aérien les prévisions ne peuvent être que très approximatives étant donné que les progrès techniques sont particulièrement rapides et peuvent changer totalement les conditions d'exploitation.

Toutefois, en valeur absolue, le trafic fret reste tout de même modeste; aussi, compte tenu des considérations précédentes, il n'est prévu au présent Plan quinquennal ni création nouvelle ni extension importante, mais des améliorations concernant l'infrastructure et l'équipement technique sur les aéroports où l'évolution du trafic le rend souhaitable.

	MOUVEMENTS D'AVIONS			PASSAGERS (Arrivées et Départs)			FRET (Tonnes arrivées et départs)		
	1954	1959	1964	1954	1959	1964	1954	1959	1964
Douala	7.139	8.605	10.000	52.937	62.217	70.000	6.580	10.125	15.000
Yaoundé	3.314	4.624	6.000	25.659	29.946	35.000	957	1.579	2.000
Ngaoundéré	1.769	2.286	2.500	2.785	3.475	4.000	1.012	1.529	3.000
Garoua	1.360	1.849	2.000	3.901	5.864	7.000	332	665	1.000
Maroua	996	1.474	1.500	2.480	3.896	4.500	916	464	600
Fomban	222	687	300	989	1.877	2.500	15	221	500
Batouri	438	238	250	409	430	500	17	12	100
Kaelé	459	210	250	646	413	500	29	96	250
Yagoua	416	382	400	1.101	999	1.200	534	90	600
TOTAL		20.355	23.200	90.907	109.117	125.000	10.992	14.781	23.050

Maroua 1 : Aéroport ouvert depuis avril 1955 seulement.

CHAPITRE P. 109 01**INFRASTRUCTURE AERIENNE**

Dans le domaine de l'infrastructure, les opérations suivantes sont retenues :

Paragraphe 01	Aérodrome de Yaoundé	
	Bitumage de la piste d'envol et des voies de circulation	60.000.000
Paragraphe 02	Aérodrome de Ngaoundéré	
	Bitumage de la piste d'envol, des voies de communication et de l'aire de stationnement	200.000.000
Paragraphe 03	Aérodrome de Maroua-Salak	
	Bitumage de la piste d'envol, des voies de circulation et de l'aire de stationnement	200.000.000
Paragraphe 04	Aérodrome de Batouri	
	Allongement de la piste	25.000.000
Paragraphe 05	Aérodrome de Foumban	
	Construction d'une tour de contrôle Electrification et adduction d'eau	15.000.000
Paragraphe 06	Logements	
	Logements sur ces aérodromes	30.000.000
	TOTAL	530.000.000

L'excellente qualité du gravillon latéritique de la carrière proche de l'aérodrome de Yaoundé explique la différence du montant de travaux semblables à Yaoundé, Ngaoundéré et Maroua.

CHAPITRE P. 109 02**SECURITE AERIENNE**

Dans le domaine de la modernisation des équipements de transmission et de sécurité aérienne, il est prévu :

Infrastructure de radio-phares VOR à Garoua, Maroua et Foumban	30.000.000
Installation d'une liaison télétype entre Douala et Yaoundé . .	20.000.000
Modernisation du centre d'émission de Garoua	1.000.000
Modernisation du centre d'émission et du bloc technique de Maroua	2.000.000
Déplacement du radio-phare VOR dans l'axe de la piste aérienne de Yaoundé	1.000.000
TOTAL	54.000.000

Dans l'ensemble le programme porterait donc pour une durée de cinq années sur des investissements d'un montant de 584.000.000 francs C.F.A. environ.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Aérodrome de Yaoundé	60.000.000					60.000.000
» de Ngaoundéré				200.000.000		200.000.000
» de Maroua					200.000.000	200.000.000
» de Batouri		25.000.000				25.000.000
» de Fouban			15.000.000			15.000.000
Logements		20.000.000	10.000.000			30.000.000
Radio-phares VOR	10.000.000	10.000.000	10.000.000			30.000.000
Liaison télétype Douala-Yaoundé			20.000.000			20.000.000
Centre émission Garoua		1.000.000				1.000.000
Centre émission Maroua		2.000.000				2.000.000
Déplacement VOR Yaoundé		1.000.000				1.000.000
TOTAUX	70.000.000	59.000.000	55.000.000	200.000.000	200.000.000	584.000.000

Chapitre P. 110

CHEMIN DE FER

Article 01 **Modernisation réseau du Sud :**

Voie sud

Voie nord

Article 02 **Douala - Tchad**

Chapitre P. 110

CHEMIN DE FER

La situation des transports a été analysée tant dans le pré-Plan qu'en tête du titre II du Plan. Nous n'y reviendrons pas, sauf pour signaler l'anomalie d'un régime où les transports à courte et moyenne distance sont réservés au rail et ceux à longue distance, à la route.

Le déblocage de la cuvette tchadienne, la desserte d'une population représentant 40 % de celle du Cameroun, la mise en valeur des régions actuellement peu peuplées mais susceptibles d'exploitation (entre Nanga Eboko et Ngaoundéré) sont à l'origine du projet de prolongation du Douala-Yaoundé jusqu'à Ngaoundéré puis Monndou au Tchad.

Mais ce projet, dit du Douala-Tchad, ne doit pas faire oublier la nécessité de compléter la modernisation du réseau existant, déjà heureusement avancée durant les deux premiers plans quadriennaux.

CHAPITRE P. 110 01

MODERNISATION DU RESEAU SUD

Le remplacement du rail ancien de 26 kg par du rail de 30 kg, et la soudure des rails, doivent être poursuivis en première étape sur la ligne nord, les travaux concernant la ligne centre étant achevés jusqu'à Edéa.

Le trafic devra également être facilité et la sécurité mieux assurée par la construction d'embranchements et de dérivations, la modernisation des ateliers, des télécommunications et de la signalisation.

Est également prévue la modernisation des gares ou leur construction : celles-ci doivent, en effet, être mieux adaptées aux trafics spéciaux tels que le bois et la banane.

Enfin, dans le cadre de la mise en application du plan d'urbanisme de Douala, le transfert de la gare de Douala doit être envisagé et une cité pour le logement des agents les plus anciens de la « Régifercam » être construite.

Deux tableaux indiquent :

1° Le montant de ces opérations avec projet de financement.

2° L'échéancier prévisionnel.

INVESTISSEMENTS CHEMIN DE FER (sauf Douala-Tchad)

OPERATIONS	BUDGET FERCAM	AIDE EXTERIEURE	EMPRUNTS	TOTAL
Modernisation ligne du Centre		90.000.000		90.000.000
Modernisation ligne du Nord		360.000.000		360.000.000
Embranchements et déviations	45.000.000			45.000.000
Modernisations ateliers	37.250.000			37.250.000
Télécommunications et signalisations	7.250.000			7.250.000
Modernisation des gares, aménagements et construction	202.500.000			202.500.000
Transfert gare de Douala		250.000.000		250.000.000
Logements, cités	58.250.000		329.750.000	388.000.000
TOTAUX	350.250.000	700.000.000	329.750.000	1.380.000.000

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Modernisation ligne du Centre	90.000.000					90.000.000
Modernisation ligne du Nord		90.000.000	90.000.000	90.000.000	90.000.000	360.000.000
Embranchements et déviations	5.000.000	20.000.000				51.000.000
Modernisation ateliers	12.750.000	6.500.000	18.000.000			37.250.000
Télécommunications et signalisations	3.000.000	4.250.000				7.250.000
Modernisation des gares	30.000.000	50.000.000	32.000.000	30.000.000	60.500.000	202.500.000
Transfert gare de Douala			50.000.000	100.000.000	100.000.000	250.000.000
Logements, cités	70.000.000	70.000.000	72.000.000	86.000.000	90.000.000	388.000.000
TOTAUX	210.750.000	240.750.000	282.000.000	306.000.000	340.500.000	1.380.000.000

La question de la construction d'un grand axe ferroviaire traversant l'Etat du Cameroun et aboutissant au Tchad est une de celles qui ont été particulièrement étudiées dans le passé, et on croit devoir à ce sujet rappeler brièvement l'histoire de cette affaire.

— Diverses études furent établies au début du siècle par les autorités allemandes.

— En 1930, le ministre de la France d'outre-mer organisa la mission d'études du colonel du génie Milhan, qui acheva ses travaux en 1931. Les frais de cette mission furent supportés à parts égales par les Gouvernements de l'A.E.F. et du Cameroun.

— De 1945 à 1958, diverses études furent poursuivies par la Direction des Travaux publics et la Régie des chemins de fer du Cameroun.

— Etudes de MM. Darnault, de Fontgalland, Pialoux, Nicolas, Deyouge.

— Conférence inter-Etats de Dschang en 1950.

— Conférence du Nord-Cameroun en 1953.

— Mission Videau et Ruais en 1956.

En 1958, l'utilité de ce grand axe se révélant absolument nécessaire pour réaliser la mise en valeur de l'Est et du Nord-Cameroun, il apparut urgent de procéder à une mise au point complète de toutes ces études. Il est signalé, en effet, que l'effort des deux premiers plans de développement a surtout été porté — ce qui était naturel — sur les voies de communication essentielles d'accès au territoire et de la zone côtière sur une profondeur de 300 kilomètres.

C'est ainsi que fut créée une « Société civile d'études du chemin de fer Douala-Tchad », à laquelle participa financièrement l'Etat du Cameroun, en vue de l'établissement d'un avant-projet complet.

La direction générale de cette société fut confiée à M. Darnault, ingénieur générale des Travaux publics de la France d'outre-mer, ancien directeur des Travaux publics et des Chemins de fer du Cameroun, de 1945 à 1950.

Pour mener à bien ce travail, il fut fait appel à un certain nombre de sociétés et organismes spécialisés, notamment la Société générale d'Etudes et de Planification (SOGEP), l'Office central des Chemins de fer de la France d'outre-mer (OFERFOM), l'Institut géographique national, les sociétés topographiques SATET et SETTE, la société de sondages SASIF, la Régie des chemins de fer du Cameroun.

En outre, les services des divers ministères intéressés, les Chambres de commerce et d'agriculture, les préfets des divers départements apportèrent le plus entier concours à la poursuite de ces études.

Enfin, on signalera que l'Assemblée législative du Cameroun votait à l'unanimité, dès 1957, une motion, dont le texte figure dans le rapport d'ensemble, en faveur de ce projet.

L'avant-projet, qui a déjà largement été diffusé, vise essentiellement à favoriser dans une grande mesure la mise en valeur du Nord et de l'Est-Cameroun et l'élévation du niveau de vie de ces populations.

Il offre également, moyennant un prolongement particulièrement facile à réaliser, la possibilité d'aider au développement de l'ouest des Etats voisins du Tchad et du Centre-Afrique.

Le projet comporte ainsi deux étapes de réalisation, la décision pouvant de préférence être prise pour l'ensemble :

— 1 ^{re} étape : Yaoundé-Ngaoundéré (705 km)	12.900.000.000 C.F.A.
— 2 ^e étape : Ngaoundéré-Mouadou (383 km)	7.100.000.000 C.F.A.

Le Plan de développement camerounais est établi dans l'hypothèse de la réalisation de ce grand axe. Le complément de réseau routier à établir comportera un certain nombre d'axes secondaires affluant au chemin de fer, l'ensemble formant un tout destiné à l'obtention des prix minima et permettant d'éviter une concurrence antiéconomique entre les divers modes de transport.

L'étude économique et de trafic, confiée à la SOGEP, a volontairement été établie avec beaucoup de prudence, et les chiffres envisagés pour 1970 sont des perspectives très raisonnables qu'il y aura toutes chances d'atteindre et même de dépasser.

Compte tenu des caractéristiques de l'avant-projet technique et des prévisions de trafic de la SOGEP, l'Office central des Chemins de fer d'outre-mer a établi une étude d'exploitation qui conduit à des prix de revient moyens de transport de la tonne-kilométrique. Ces chiffres ne concernent, pour une première étape, que le transport de marchandises et produits divers à l'exportation et à l'importation, ainsi que le trafic des voyageurs, compte non tenu de la possibilité de mise en valeur du gisement de bauxite de Martap qui est actuellement en cours de prospection.

Toutefois, l'importance de ce gisement est telle qu'il était nécessaire d'envisager dans un stade ultérieur son exploitation. Les chiffres auxquels on aboutit, en effet, pour des productions de 480.000 ou 960.000 tonnes d'alumine, sont particulièrement intéressants et permettraient de compenser vraisemblablement le lourd handicap que constitue l'éloignement de ce gisement de la mer.

Le coût de la construction a été envisagé aux prix de janvier 1960 et repose sur un avant-projet étudié avec tout le soin désirable. Des études plus détaillées et plus approfondies seront néanmoins nécessaires, lorsque la décision d'exécution de ce projet sera prise, pour écarter tous aléas et arrêter une estimation précise.

Il s'avère cependant que le jeune Etat du Cameroun, aux vastes possibilités de développement économique, ne pourra songer à réaliser seul un tel ouvrage, pour l'exécution duquel il souhaite trouver un mode de financement extérieur des Etats ou organismes s'intéressant à son développement.

Les renseignements plus détaillés figurent au dossier très complet qui a déjà été remis aux Etats et organismes susceptibles d'assurer une partie du financement.

Il est à prévoir que des délais assez longs s'écouleront avant qu'une décision soit prise en ce qui concerne le financement.

On peut prévoir que, durant le premier Plan, le tronçon Yaoundé-Ngaoundéré sera entamé, et que sur les 13 milliards du coût de ce tronçon, 8 seront dépensés, soit 4 en dotation directe et 4 en emprunt.

Chapitre P. 111

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

- Article 01 **Axes mixtes**

- Article 02 **Réseaux téléphoniques urbains**

- Article 03 **Axes radio-électriques**

- Article 04 **Bâtiments**

L'installation VHF n'a pas été dotée de tout le matériel indispensable à son bon fonctionnement. Il reste à équiper les stations terminales de Douala et Yaoundé de deux groupes secours à démarrage automatique, et les stations-relais d'Edéa et de Mbankolo de deux armoires de distribution d'énergie, ainsi que du mobilier.

Numérotation inter-automatique	18.000.000
Complément équipement stations VHF	2.500.000

Paragraphe 02 Liaisons VHF secondaires

Ces liaisons comprennent l'équipement en matériel VHF des axes secondaires reliés à l'une des extrémités de l'axe principal Douala-Yaoundé, ce qui permettra donc de relier entre eux tous les centres équipés d'un réseau téléphonique. Elles seront équipées en matériel standard, soit 10 millions pour chaque liaison.

Les études faites sur la liaison Ebolowa-Yaoundé ont fait ressortir les difficultés techniques rencontrées et qui ne seraient résolues que par l'installation d'antennes à gain élevé, donc très onéreuses. Il semble plus simple de joindre Ebolowa à Kribi, bénéficiant d'un tracé dégageant l'horizon dans cette direction.

Du point de vue économique, ces réalisations se justifient, car elles raccordent ces riches régions de cultures aux grands centres du Cameroun; leur utilité est certaine pendant la période de traite du cacao. L'interconnection du réseau permettra également l'accès aux réseaux mondiaux.

Le coût de l'opération est de 30 millions C.F.A. pour Douala-Kribi, Ebolowa-Kribi et Sangmélima-Yaoundé.

Paragraphe 03 Etudes liaisons VHF Dschang et Foumban

L'étude de propagation de ces deux liaisons est à entreprendre complètement, rien n'ayant été fait jusqu'à ce jour par suite des événements. A la lumière de ceux-ci, il s'est avéré que les lignes aériennes étaient trop vulnérables. C'est ce qui conduit aujourd'hui à étudier l'axe Bamiléké-Bamoun en équipement VHF avec jonction soit à Yaoundé, soit à Douala, l'étude le déterminera. Au cas où ces essais ne seraient pas concluants, ces liaisons seraient équipées de matériel BLU, dont le prix de revient est sensiblement équivalent. L'installation définitive de ce matériel est prévue dans les deux dernières années du Plan. Le coût de l'opération est donc de 1 million d'études et 12 millions d'opérations pour chaque liaison.

L'opération a été inscrite sous la rubrique « axes mixtes »; elle pourrait aussi bien l'être sous celle des « axes radio-électriques », puisque tout dépend des résultats de l'étude.

CHAPITRE P. 111 02 RESEAUX TELEPHONIQUES

Trois actions sont à entreprendre :

- L'extension des centraux automatiques (Yaoundé et Douala);
- L'extension des réseaux souterrains;
- La création de réseaux.

Paragraphe 01 Extension des centraux automatiques

La saturation du central automatique de Yaoundé est évidente : 900 abonnés et 40 numéros aux essais. Compte tenu des prévisions d'abonnés à servir (ambassades et administrations), l'extension à 2.000 abonnés est une nécessité urgente.

Dans le même ordre d'idées, les travaux d'extension du central automatique de Douala sont à entreprendre; ceux-ci comprennent l'installation sur chaque centaine d'abonnés de deux connecteurs, ce qui amène l'extension de quatre orienteurs pour l'ensemble du bureau, ceci afin d'éviter les encombrements enregistrés chaque jour à l'automatique de Douala.

Les crédits nécessaires sont de 33 millions pour Yaoundé et de 2.500.000 francs pour Douala.

Paragraphe 02 Extension des réseaux souterrains

Il s'agit, pour Yaoundé, Douala et Nkongsamba, de poser de nouveaux câbles de capacité supérieure dans certains quartiers de ces villes, les câbles actuels étant saturés et ne permettant plus d'admettre de nouveaux abonnés dont les demandes sont en instance.

A Edéa, il est prévu l'installation en souterrain de certaines artères aériennes importantes et l'extension du réseau vers :

- La cité ENELCAM-ALUCAM;
- Le quartier route de Yaoundé;
- Le quartier commercial;
- La Préfecture;
- Le centre hospitalier.

L'étude a été menée par le service technique des Télécommunications du Cameroun.

De plus, à Nkongsamba et Garoua, il est prévu le remplacement du système à batterie locale par un multiple à batterie centrale.

Les crédits nécessaires se répartissent comme suit :

Yaoundé	12.000.000
Douala	12.000.000
Nkongsamba	10.000.000
Garoua	10.000.000
Edéa	1.700.000
Soit au total	<u>45.700.000</u> francs C.F.A.

Paragraphe 03 Création de réseaux

La réalisation des nouveaux réseaux se justifie, et par l'importance économique des centres à équiper, et par le fait que ces villes bénéficieront de liaisons radio (BLU ou VHF) avec les centres de Yaoundé et de Douala par interconnexion sur artère VHF.

Toutefois ces créations n'ont pas toutes la même urgence. Elles ne débiteraient que la troisième année du Plan pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux d'équipement des axes mixtes.

3 ^e année : Maroua - Ngaoundéré - Kribi - Dschang	44.000.000
4 ^e année : Fommban - Mbalmayo - Eséka - Batouri	19.000.000
5 ^e année : Sangmélima	8.000.000

CHAPITRE P. 111 03

AXES RADIO-ELECTRIQUES

Paragraphe 01 Centre territorial de réception

Il s'agit de l'équipement du centre de réception en récepteurs, calés sur quartz. Le B.C.T.R. étant distant de 8 kilomètres de Mbankolo, les signaux basse fréquence seront renvoyés sur câbles, mais afin d'éviter le dérive possible des récepteurs et des interruptions fréquentes du trafic, il convient de le stabiliser, ce qui conduit à l'achat de dix récepteurs, soit 3.500.000 francs C.F.A., en première urgence, tandis qu'en seconde urgence il est prévu l'achat de trois meubles de liaison radio-téléphoniques avec Garoua, Maroua et Ngaoundéré (1.500.000 francs).

Paragraphe 02 Stations nouvelles

En première urgence, l'opération comprend la reprise de trafic de tout le pays Bamiléké - Bamoun.

Cette région est actuellement coupée de toutes communications avec le reste du pays. L'implantation d'une infrastructure radio-télégraphique est la seule prévision valable, compte tenu de la vulnérabilité des lignes aériennes. La paix revenue dans cette région, la rentabilité de ces installations augmentera, vu la densité de population. Dans l'immédiat, on ne saurait trop insister sur l'effet moral salutaire de la reprise du contact humain avec le reste du territoire.

En deuxième urgence (ans 2 et 3) il faut placer Doumé, Lolodorf et Ambam.

Les lignes télégraphiques desservant ces localités vont être supprimées, l'entretien étant trop onéreux et l'état actuel de ces lignes nécessitant une réfection complète. L'installation de ces trois stations compensera économiquement la carence du fil.

Le coût des créations de stations nouvelles est de 18 millions.

Paragraphe 03 Renforcement des axes principaux

La région de l'Est-Cameroun est la seule ne bénéficiant pas de liaison radio-téléphonique avec la capitale. Le futur réseau de télécommunications du Cameroun se doit d'être homogène, et cette réalisation viendra combler la lacune actuelle. Cette liaison est prévue en matériel BLU semblable à celui des stations du Nord-Cameroun.

Le devis s'établit à 12 millions.

Paragraphe 01 Création de bureaux de poste

— Yaoundé-Messa.

L'extension et l'importance prises par Yaoundé rendent insuffisant le bureau de poste actuel. La création d'un bureau dans le quartier de Messa allégera le service du bureau central tout en touchant un plus grand nombre d'usagers.

— Bot-Makak, Nguélemendouka, Batchenga.

L'ouverture de ces trois bureaux répond aux impératifs sociaux et économiques, ces créations constituant un moyen de lutte contre l'isolement rural et étant susceptibles de favoriser l'évolution des régions qu'elles concernent.

Paragraphe 02 Reconstruction de bureaux déjà existants

Il s'agit de bureaux vétustes mal adaptés aux nécessités du service ou menaçant tout simplement ruine. Pour des raisons aussi bien de sécurité et d'hygiène que techniques, ils doivent être reconstruits.

En outre, certains, comme ceux de Mbanga, Ebolowa, Dschang, Ngambé, Sangmélina, sont situés dans des zones économiques riches, ou, comme ceux de Kaélé, Yagoua, Doumé, dans des zones en voie d'expansion. Mais même pour les autres (Bertoua, Yabassi, Yoko), la nécessité de la reconstruction provient du fait que si on n'y procédait pas, il faudrait fermer ces bureaux, vu l'état des bâtiments.

La reconstruction des onze bureaux reviendra à 77 millions.

Paragraphe 03 Centres des colis postaux à Douala et Yaoundé

A Douala, le centre de colis postaux ne correspond plus au trafic qui est en constante augmentation. En outre, ce service est divisé en deux : le service du centre proprement dit et le service de transit, séparés l'un de l'autre d'un kilomètre. Ces deux services sont en outre assez distants du port, lieu de débarquement des colis postaux.

L'administration loue des locaux au taux assez onéreux de 1 million par an. Il serait à la fois pratique et rentable de construire dans les meilleurs délais le centre de colis postaux de Douala, en projet depuis plusieurs années. Il serait souhaitable que ce nouveau centre soit compris dans les aménagements du port.

A Yaoundé, le service des paquets-poste et colis postaux est situé dans le même bâtiment. L'augmentation du trafic de ces catégories d'objets rend nécessaire la construction d'un nouveau bâtiment.

Douala	21.000.000
Yaoundé	8.000.000

AXES MIXTES : ECHEANCIER

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
1° Douala-Yaoundé.					
Numérotation inter-automatique	18.000.000				
Complément équipement stations VHF	2.500.000				
2° Etude Douala-Dschang ou Yaoundé-Dschang ..		1.000.000			
3° Etude Douala-Foumban ou Yaoundé-Foumban ..		1.000.000			12.000.000
4° Douala-Kribi			10.000.000	12.000.000	
5° Ebolowa-Kribi				10.000.000	
6° Sangmélina-Yaoundé					10.000.000
	20.500.000	2.000.000	10.000.000	22.000.000	22.000.000

RESEAUX TELEPHONIQUES : ECHEANCIER

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
1° Extension des centraux.					
Central auto Yaoundé	33.000.000				
Central auto Douala		2.500.000			
2° Extension des réseaux					
Réseau souterrain de Yaoundé		12.000.000			
Réseau souterrain de Douala		12.000.000			
Réseau souterrain de Nkongsamba B.C.		10.000.000			
Réseau souterrain de Garoua B.C.		10.000.000			
Réseau souterrain d'Edéa					
3° Création de réseaux.					
Réseau de Maroua			14.000.000		
Réseau de Ngaoundéré			13.000.000		
Réseau de Kribi			7.000.000		
Réseau de Dschang			10.000.000		
Réseau de Fombran				6.000.000	
Réseau de Mbalmayo				4.000.000	
Réseau d'Eséka				4.000.000	
Réseau de Batouri				5.000.000	8.000.000
Réseau de Sangmélina					8.000.000
	33.000.000	46.500.000	44.000.000	20.700.000	8.000.000

AXES RADIO-ELECTRIQUES : ECHEANCIER

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
1° Centre territorial.					
Récepteurs C.T.	3.500.000				
Liaisons au réseau Maroua-Garoua-Ngaoundéré.		1.500.000			
2° Stations nouvelles.					
Bafoussam	2.250.000				
Bangangté	2.250.000				
Bafang	2.250.000				
Bafia	2.250.000				
Ndikiméki	2.250.000				
Doumé		2.250.000			
Lolodorf			2.250.000		
Ambam			2.250.000		
3° Renforcement des axes principaux.					
Yaoundé-Batouri BLU		12.000.000			
	14.750.000	15.750.000	4.500.000		

BATIMENTS : ECHEANCIER

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
1° Création de bureaux de poste.					
Yaoundé-Messa	10.000.000				
Bot-Makak	5.000.000				
Batchenga		5.000.000			
Nguémendouka			5.000.000		
2° Reconstruction de bureaux.					
Mbanga	6.000.000				
Ebolowa			10.000.000		
Dschang			10.000.000		
Kaélé			5.000.000		
Sangmélina				10.000.000	
Batouri				6.000.000	
Yabassi				8.000.000	
Yagoua				6.000.000	
Doumé					6.000.000
Nyombé					5.000.000
Yoko					5.000.000
3° Colis postaux.					
Douala		21.000.000			
Yaoundé		8.000.000			
	21.000.000	34.000.000	30.000.000	30.000.000	16.000.000

RECAPITULATION GENERALE

OPERATIONS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Axes mixtes.						
Douala-Yaoundé VIII	20.500.000					20.500.000
Liaisons V.I.I.F. secondaires			10.000.000	10.000.000	10.000.000	30.000.000
Etudes liaisons V.I.I.F. Dschang-Foumban		2.000.000		12.000.000	12.000.000	26.000.000
Réseaux téléphoniques.						
Extension des centraux automatiques	33.000.000	2.500.000				35.500.000
Extensions des réseaux souterrains		44.000.000		1.700.000		45.700.000
Création des réseaux			44.000.000	19.000.000	8.000.000	71.000.000
Axes radioélectriques.						
Centre territorial de réception	3.500.000	1.500.000				5.000.000
Stations nouvelles	250.000	2.250.000	4.500.000			18.000.000
Renforcement des axes principaux		12.000.000				12.000.000
Bâtiments.						
Création de bureaux de poste	15.000.000	5.000.000	5.000.000			25.000.000
Reconstruction	6.000.000		25.000.000	30.000.000	16.000.000	77.000.000
Centres de colis postaux		20.000.000				20.000.000
TOTAUX	89.250.000	98.250.000	88.500.000	72.700.000	46.000.000	394.700.000

Chapitre P. 112

TOURISME

Article 01 **Développement du tourisme
dans le Nord-Cameroun**

Article 02 **Inventaire des richesses touristiques
et cynégétiques du Sud-Cameroun**

Etablissement d'un plan

Article 03 **Développement du tourisme
dans le Sud-Cameroun**

Le tourisme est sans doute une des actions les plus immédiatement rentables au Cameroun. En effet, la matière première, si l'on peut dire, existe : sites et paysages remarquables en Afrique, faune abondante et variée, curiosités folkloriques nombreuses et spectaculaires notamment dans le nord du pays.

Le tourisme, qui peut être une source de profits pour le Cameroun, intéresse les étrangers, disposés à effectuer un long parcours et à payer le confort qu'ils réclament. Seuls ils peuvent assurer la rentabilité recherchée.

Pour que les touristes soient attirés, il est nécessaire que, les richesses touristiques et cynégétiques ayant été inventoriées, les circuits soient parfaitement conçus, et qu'une infrastructure de routes, pistes, campements et hôtels suffisante soit établie. En ce qui concerne ces derniers, il devra être fait appel au maximum à l'initiative privée dans le cadre du Plan. Il y aurait d'ailleurs tout intérêt à ce que le tourisme fasse l'objet d'une coordination entre États voisins, ce qui rendrait les sociétés plus susceptibles de s'intéresser à la construction d'une chaîne d'hôtels et de campements.

Le développement de la propagande en matière de tourisme est subordonné à l'amélioration de cette infrastructure, car agir autrement serait provoquer un effet en sens inverse de celui recherché.

D'autres mesures doivent également être prises pour faciliter le tourisme :

- Assouplissement des formalités de visa et d'obtention de permis de séjour;
- Assouplissement de la réglementation de l'importation des armes à feu;
- Installation de guides touristiques et de guides de chasse avec l'aide de l'administration;
- Liaison des questions de chasse et de tourisme.

Le Plan quinquennal doit envisager :

Pour la chasse :

- 1° Inventaire des richesses cynégétiques.
- 2° Création de sociétés communales de chasseurs pour l'aménagement et le contrôle des zones de petite chasse.
- 3° Protection des réserves, aménagement et contrôle des zones de petite chasse.
- 4° Aide aux guides de chasse et aux guides touristiques pour leur installation au Cameroun.

Pour le tourisme :

- 1° Inventaire des richesses touristiques de l'ensemble du pays.
- 2° Désignation et aménagement d'un parc national.
- 3° Aménagement des circuits touristiques de l'ensemble du pays.
- 4° Poursuite de l'équipement hôtelier.
- 5° Création d'un Office du tourisme et propagande mondiale.

Deux principes doivent toujours guider la politique suivie en matière de chasse et de tourisme :

1. Les deux actions sont intimement liées et inséparables.
2. L'administration doit continuer l'équipement du pays en attendant que le secteur privé prenne le relais de l'exploitation de cette ressource nationale.

Depuis quinze ans les réalisations ont suivi ces deux principes, et pour les programmes à venir il faudra déterminer un ordre d'urgence entre les diverses actions.

CHASSES — PROBLEME N° 1

Inventaire cynégétique du Cameroun.

Cet inventaire est presque achevé en ce qui concerne les diverses espèces animales présentes au Cameroun, mais il est possible de faire encore des découvertes en ce domaine.

De même les zones favorables à la chasse de diverses espèces de gibier sont connues. Il reste cependant à trouver de bonnes zones comprenant des bongos, situtongas, hylochères, buffles de forêt.

Cet investissement ne demande pas de crédit ni de personnel spécialisé, mais sera le résultat d'enquêtes et de correspondances avec les sociétés communales de chasseurs.

Les rapports des fonctionnaires chargés de la chasse et des forêts ont déjà permis le classement des zones de chasse et leur aménagement.

CHASSES — PROBLEME N° 2

Création de sociétés communales de chasseurs pour l'aménagement et le contrôle des zones de petite chasse.

Il s'agit surtout des zones forestières et d'une partie de l'Adamaoua, où les populations ont besoin du gibier pour assurer leur subsistance.

L'anarchie qui règne dans l'exercice du droit de chasse tend à faire disparaître les animaux.

Il faut absolument revenir au respect des droits coutumiers et au contrôle de ces règles par les villageois eux-mêmes, car beaucoup de Camerounais, de toutes les régions, se plaignent de la disparition du petit gibier. Deux fléaux sont surtout à combattre : la chasse de nuit à la lampe et la pose de pièges avec fils d'acier.

Aucune dépense n'est à prévoir pour résoudre ce problème important, et la création de ces sociétés de chasseurs qui feraient respecter la réglementation (gardes communaux) et leurs droits de chasse, aurait une répercussion sur les autres problèmes liés au tourisme :

- Inventaire des richesses cynégétiques;
- Inventaire des richesses touristiques;
- Augmentation des revenus de la chasse.

Car ces sociétés seraient également la base de la protection des biens et des personnes contre les dégâts des animaux de chasse dans les zones où ils sont indésirables (zones d'exploitations agricoles).

Elles permettront d'établir et de réaliser un aménagement en vue de l'exploitation rationnelle du gibier pour l'alimentation des populations.

CHASSES — PROBLEME N° 3

Protection des réserves; aménagement et contrôle des zones de petite chasse.

Il existe :

- Cinq grandes réserves de faune dans le Nord;
- Sept réserves de faune dans le Sud;
- Un projet de réserve.

Parmi lesquelles une est à transformer en parc national.

a) Les réserves constituent des centres de dispersion des animaux et fournissent du gibier aux zones de chasse voisines.

Pour remplir ce rôle, une réserve doit être soigneusement gardée; un garde pour 5.000 hectares serait nécessaire. Il n'existe que 24 gardes.

Il faudrait atteindre au minimum 100 gardes.

b) Un aménagement de routes et de pistes d'accès est indispensable pour contrôler l'activité des gardes et des chasseurs. Ces routes servent aux zones de chasse aussi bien qu'aux réserves.

c) De même les campements sont généralement établis en limite des réserves.

Entre Garoua et Ngaoundéré, autour de trois réserves, on a distingué quinze zones de chasse, huit campements sont réalisés, et l'hôtel de Garoua peut recevoir les chasseurs pour les zones proches de la Bénoué. C'est la région la plus giboyeuse et la plus favorable à la chasse au Cameroun, avec toutes espèces d'animaux : girafes, éléphants, hippopotames, buffles, élans de Derby, antilopes diverses, lions, panthères, et un animal protégé et rare, le rhinocéros.

d) Il reste cependant un gros effort à faire dans cette zone et dans tout le Sud (2 campements de chasse existants).

Le problème est différent en zone forestière, car les villages possèdent toujours des cases pouvant abriter les chasseurs.

Mais il faut cependant installer des gardes avec des habitations, et tenir des pisteurs à la disposition des visiteurs.

CHASSES — PROBLEME N° 4

Aide aux guides de chasse et aux gardes touristiques pour qu'ils s'installent au Cameroun.

Une aide est indispensable à ces deux catégories de personnes. En A.E.F., 60 millions ont été consacrés à l'équipement de ces guides, qui ont débuté comme contractuels de l'Administration.

Il faut créer un statut du guide de chasse favorisant ce métier difficile et saisonnier, et également faciliter l'octroi des permis, des visas, des autorisations de prêts d'armes pour leurs clients.

L'utilité de ces sortes de guides n'est pas à démontrer. Les guides de chasse connaissent les zones, les pisteurs, les routes, organisent le confort et la variété des chasses que réclament les touristes.

Les guides touristiques connaissent également les routes, marchés, sites, coutumes, les saisons de cultures et de pêche, peuvent organiser les danses folkloriques intéressantes.

De légères subventions peuvent être prévues pour permettre à des personnes sérieuses l'acquisition du matériel nécessaire : voiture, frigidaire, matériel de campement...

En prévoyant deux guides de chasse et deux guides touristiques avec une subvention de 3 millions chaque, on doit permettre l'organisation de visites bien organisées des circuits touristiques déjà existants et l'exploitation des zones de chasse.

*

**

TOURISME — PROBLEME N° 1

Inventaire des richesses touristiques.

En ce qui concerne l'Ouest du Cameroun (pays Bamoun, pays Bamiléké), le Nord et l'Adamaoua, l'inventaire peut être considéré comme terminé.

En dehors de ces deux zones, les sociétés de chasseurs pourront indiquer les curiosités pouvant intéresser les visiteurs dans leurs régions respectives.

Il s'agit d'un simple travail d'enquête, de compilation de renseignements et de correspondance.

Les touristes visitant l'Afrique et notamment le Cameroun s'intéressent :

1° Aux hommes :

leur vie;
leurs coutumes; artisanat;
leurs cultures, outils employés, élevages, modes de pêche, engins;
leurs fêtes, danses folkloriques, habitats.

2° Aux sites :

forêt ou savane;
montagnes, vallées.

3° Aux cours d'eau :

chutes (nombreuses au Cameroun);
rapides;
endroits favorables à la pêche.

4° Aux réalisations modernes d'équipement du territoire (barrages, exploitations).

Il est évident que l'aménagement touristique d'une contrée ne peut se faire sans un réseau routier en bon état, un équipement hôtelier, et surtout une concentration assez forte de curiosités à présenter.

L'intérêt cynégétique doit presque toujours s'ajouter à l'intérêt touristique.

Ex. : Nyabessan : chutes;

danse pygmées;
chasses à l'éléphant, au buffle nain.

TOURISME — PROBLEME N° 2

Désignation et aménagement d'un parc national.

La réserve de Waza attire beaucoup de visiteurs.

La dénomination de parc national correspond à une nomenclature internationale qui désigne exactement ce qu'es depuis plusieurs années la réserve de Waza. Il est étonnant que cette dénomination n'ait pas pu lui être donnée.

Les autres réserves venant compléter celle de Waza permettraient d'observer d'autres espèces animales ou d'autres zones de végétation.

On peut procéder à l'aménagement de :

- La réserve de Waza (entre Maroua et Fort-Foureaux);
- La réserve de la Bénoué (entre Garoua et Ngaoundéré);
- La réserve de Boubandjida (vers Rey-Bouba);
- La réserve du Faro;
- La réserve aviaire d'Edéa, jointe à la route Razel, pour la forêt dense;
- Le projet de réserve du Djérem-Paugar (sur le trajet du Douala-Tchad);
- La réserve de Bafia (près de Yaoundé).

**

Ces sites peuvent être aménagés en vue de la visite des touristes pour leur montrer les divers aspects du pays, de la végétation, des fleuves (chutes) et les animaux.

Donc il faut prévoir tout un réseau de pistes, une organisation de campements quand on est loin des hôtels existants, un personnel de contrôle et des pisteurs pour accompagner ces visiteurs.

L'exploitation peut être complétée par la gérance privée des campements et même par des locations de véhicules pour les personnes venues par avion.

Pour les années prochaines, on peut estimer que le parc national de Waza sera davantage visité, car situé au centre de la zone touristique où les passagers trouvent de nombreuses curiosités; c'est donc là que devra porter l'effort financier de l'Etat.

Dans le Sud, on pourra cependant envisager près de Douala l'exploitation touristique d'une réserve (route Razel et réserve aviaire).

De même l'introduction de gorilles sur une île proche de Douala peut présenter un intérêt touristique.

TOURISME — PROBLEME N° 3

Aménagement des circuits touristiques de l'ensemble du pays.

Les nouveaux circuits seront à déterminer après l'inventaire des richesses touristiques.

Pour le moment et par ordre d'urgence nous retiendrons :

Nord. — Circuit de Garoua à Fort-Foureaux;
à l'ouest de Maroua;
à l'est de Maroua;
de Garoua à Ngaoundéré.

Quest. — Pays Bamoun;
Pays Bamiléké (ultérieurement).

Il s'agit surtout d'aide aux guides touristiques, de participation à l'entretien des routes et de solution du problème des hôtels.

TOURISME — PROBLEME N° 4

Poursuite de l'équipement hôtelier.

C'est le problème capital, car si le touriste veut subir un certain dépaysement, il veut être correctement logé « sur le terrain » et confortablement logé dans les grandes bases touristiques d'où il rayonnera (Maroua, Douala, Yaoundé).

Il faut donc installer ces bases avec le concours des capitaux privés de préférence, et moderniser ou créer les campements de brousse, en principe sur fonds publics.

TOURISME — PROBLEME N° 5

Création d'un Office du tourisme. — Propagande.

Cet office, agissant avec plus de souplesse qu'un service administratif, aura pour première tâche de faire l'inventaire des richesses touristiques et cynégétiques, puis d'établir les circuits et les projets de développement et de chercher les sources de financement.

En second lieu, l'office sera chargé de la propagande et de la coordination des efforts en ce domaine. Il contrôlera la manière dont les guides et les hôteliers s'acquittent des tâches qui leur sont confiées.

CHAPITRE P. 112 01

DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LE NORD-CAMEROUN

L'inventaire des richesses touristiques et cynégétiques du Nord-Cameroun étant pratiquement achevé et une certaine infrastructure étant déjà en place, on peut passer directement à une phase de développement suivant les principes ci-dessus énoncés.

Le projet intéresse les zones suivantes :

- Réserve de Waza.
- Réserve de Boubaudjida.
- Réserve de la Bénoué.
- Zones de chasse de Rey-Bouba et Poli.
- Centres touristiques de Garoua;
Ngaoundéré;
Mokolo;
Yagoua.

La construction de l'hôtel de Maroua est réservée aux capitaux privés, la puissance publique prenant à sa charge la construction du radier joignant Pile où sera implanté l'hôtel à la rive du mayo Kaliao. Le résultat de cette action sera de porter la capacité hôtelière de 176 lits à 398 lits.

Au point de vue de l'infrastructure routière, on pense :

- Ouvrir 325 kilomètres de pistes;
- Aménager 204 kilomètres de pistes;
- Construire 1.095 mètres de radiers;
- Ouvrir un terrain d'aviation à Boubaudjida.

Les travaux s'échelonnent sur deux ans et le total est évalué à 102 millions C.F.A., soit 58 millions la première année et 44 la seconde.

CHAPITRE P. 112 02**INVENTAIRE DES RICHESSES
TOURISTIQUES ET
CYNEGETIQUES
DU SUD-CAMEROUN**

Ce sera le travail de l'Office du tourisme, qui, cet inventaire achevé, pourra définir les circuits et établir un plan de développement.

Etudes : 5 millions de francs C.F.A. en deux ans.

CHAPITRE P. 112 03**DEVELOPPEMENT DU TOURISME
DANS LE SUD-CAMEROUN**

Il est bien évident que ce projet est subordonné aux conclusions de l'étude ci-dessus, qui est déjà fort avancée pour les pays Bamiléké et Bamoun.

Les travaux seront semblables à ceux contenus dans le projet Nord-Cameroun. Ils ne peuvent pas être chiffrés avec exactitude.

A titre indicatif, un crédit de 75 millions C.F.A. sera inscrit, dont le montant sera révisé en temps voulu.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Développement du tourisme Nord	58.000.000	44.000.000				102.000.000
Inventaire Sud	2.000.000	3.000.000				5.000.000
Développement du tourisme Sud			25.000.000	25.000.000	25.000.000	75.000.000
TOTAUX	60.000.000	47.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	182.000.000

TITRE III

EQUIPEMENTS SOCIAUX

- | | |
|-----------------|---|
| Chapitre P. 113 | Santé publique |
| Chapitre P. 114 | Enseignement |
| Chapitre P. 115 | Jeunesse et Sports
Education populaire |
| Chapitre P. 116 | Urbanisme et Habitat |

Chapitre P. 113

SANTE PUBLIQUE

- Article 01 **Les formations sanitaires**

- Article 02 **Le Service d'hygiène mobile
 et de prophylaxie**

- Article 03 **Nutrition**

- Article 04 **Le problème de l'eau**

- Article 05 **La médecine des écoles**

Chapitre P. 113

SANTE PUBLIQUE

Le premier Plan quinquennal camerounais tient compte des conclusions de la Commission générale de planification, que nous rappellerons brièvement :

— A la multiplication des dispensaires et postes antennes laissés à la charge des collectivités locales et des œuvres privées, préférer la création de formations hospitalières moyennes.

— Formation d'un personnel infirmier plus nombreux et mieux qualifié.

— Recouvrement de recettes dans les formations hospitalières de moyenne importance du Centre, du Sud et de l'Ouest-Cameroun, pour qu'un certain équilibre se fasse jour au sein du budget.

— Une orientation de l'éducation physique proprement dite avant un développement plus intense des sports compétitifs.

— La mise sur pied, d'un commun accord entre les départements de l'Education nationale et de la Santé publique, d'un service complet d'hygiène scolaire dont la compétence puisse s'étendre à tout le Cameroun, même si le départ ne peut être qu'embryonnaire. Certains de ces vœux seront repris au titre du financement du Plan et de l'environnement du Plan, car leur prise en considération conditionne la pleine efficacité des opérations qui sont retenues, spécialement le vœu concernant la formation du personnel hospitalier.

L'école d'Ayos, en voie d'extension sur les crédits du F.I.D.E.S., constituera une école d'Etat formant le personnel hospitalier supérieur ainsi que le personnel de qualification moins élevée. Les œuvres privées ont également sollicité des subventions pour création de deux écoles d'infirmières à Douala et Yaoundé, tout en continuant à assurer la formation du personnel infirmier ordinaire dans leurs hôpitaux, peut-être en concentrant les élèves infirmiers dans quelques centres particuliers.

On peut donc espérer que, lors du début d'exécution du Plan camerounais, la question de la formation du personnel qualifié nécessaire sera résolue, la mise en œuvre du Plan réclamant au bout de la cinquième année le remplacement de quinze infirmiers par quinze médecins et l'emploi de soixante-quinze infirmiers supplémentaires.

Cependant l'équipement du Cameroun en formations sanitaires n'est qu'un aspect du problème de la santé publique. La médecine de soins doit s'accompagner de mesures préventives concernant l'alimentation, le problème de l'eau et la surveillance sanitaire des jeunes.

Enfin, malgré l'amélioration certaine de la situation sanitaire en ce qui concerne spécialement la trypanosomiase humaine et le paludisme, et malgré une implantation plus serrée des dispensaires et formations hospitalières, l'action du service d'Hygiène mobile et de Prophylaxie doit se prolonger durant ce premier Plan quinquennal.

CHAPITRE P. 113 01

FORMATIONS SANITAIRES

Au Cameroun, on compte un médecin pour 20.000 habitants et un lit pour 315 habitants (10.047 lits pour 3 millions 200.000 habitants). Mais cette moyenne recouvre de grandes différences : alors qu'à Douala et Yaoundé la proportion est de un médecin pour 3.000 habitants et un lit pour 100 habitants, dans les départements, on compte un médecin pour 30.000 habitants et un lit pour 368 habitants.

Le présent Plan quinquennal est conçu pour améliorer, certes, l'état sanitaire dans son ensemble, mais surtout pour atténuer les trop grandes différences notées entre les grands centres urbains et les départements. L'objectif est de porter la capacité hospitalière totale à 11.500 lits, les lits supplémentaires étant installés tous en dehors de Douala et Yaoundé, et plus spécialement dans le Nord, où, dans le domaine sanitaire comme dans tous les autres domaines, l'équipement public et privé est très en retard par rapport au reste du Cameroun.

Pour parfaire cet équipement il faut agir sur les formations moyennes et les dispensaires et postes antennes. Pour ces derniers, une certaine prudence est recommandée, car leur bon fonctionnement nécessite des crédits suffisants pour l'achat de petit matériel et de médicaments, un personnel qualifié, un contrôle périodique par le médecin-chef du département.

D'autre part, les difficultés de financement que rencontrent les œuvres privées pour leurs investissements, les amènent à porter leurs efforts sur les petits dispensaires plutôt que sur les formations importantes, à quelques exceptions près.

Il résulte de cela que l'Etat du Cameroun doit se spécialiser dans les investissements consacrés aux formations moyennes.

Il sera fait appel aux collectivités locales et aux œuvres privées pour la construction de petits dispensaires, mais bien entendu, leur création continuera à être approuvée par le département de la Santé publique pour éviter un développement anarchique et les doubles emplois.

Enfin il est nécessaire que dès qu'une collectivité a demandé à créer un dispensaire, les dépenses de fonctionnement deviennent pour elle des dépenses obligatoires. Le montant minimum en serait calculé par le service de Santé et éventuellement l'inscription d'office effectuée par le ministère de tutelle lors de l'approbation du budget de la collectivité.

Ceci n'exclut pas absolument de la part de l'Etat quelques créations de dispensaires, notamment dans les régions où l'insuffisance des ressources locales est manifeste, ou quelques reconstructions en dur des dispensaires conçus primitivement en matériaux provisoires.

Sur ces bases, le programme quinquennal d'investissement serait le suivant.

DEPARTEMENT DE L'ADAMAOUA

DISPENSARE DE BANYO

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Banyo (département de l'Adamaoua). Elle comprend actuellement un dispensaire et un petit secteur d'hébergement de deux lits.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Banyo pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	10.175
Accouchements	57
Entrées	74
Journées	831

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 2 infirmiers.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.
Un pavillon d'hospitalisation de 20 lits avec deux salles de soins.

DISPENSARE DE TIBATI

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Tibati (département de l'Adamaoua), le dispensaire dispose d'un petit secteur d'hébergement de trois lits.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Tibati pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	10.086
Accouchements	27
Entrées	63
Journées	1.002

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 infirmier.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

DISPENSARE DE TIGNÈRE

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Tignère (département de l'Adamaoua), elle comprend actuellement un dispensaire avec un petit secteur d'hébergement de deux lits.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Tignère pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	9.775
Accouchements	27
Entrées	23
Journées	529

3° Personnel.

Le personnel technique actuellement en service dans cette formation comprend : 1 infirmier titulaire; 1 infirmier auxiliaire.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

DISPENSARE DE SONGKOLONG

1° Situation.

Formation située dans l'arrondissement de Banyo (département de l'Adamaoua), qui comprend un dispensaire vétuste avec quelques lits d'hébergement.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Songkolong pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	6.583
Accouchements	11
Entrées	55
Journées	642

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 infirmier.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 10-15 lits avec deux salles de soins et un bureau.

DEPARTEMENT BAMILEKE

CENTRE MÉDICAL DE BANGANGTÉ

1° Situation.

Cette formation, située au chef-lieu de l'arrondissement de Bangangté, est composée d'un bâtiment d'hospitalisation de 40 lits avec bloc technique (chirurgie-maternité), construit sur les crédits du F.I.D.E.S., chapitre 2019/1/16, et dont la mise en service a été effectuée en juin 1958.

2° Rendement.

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	36.837*
Accouchements	498
Entrées	1.087
Journées	15.921

3° Personnel.

Le personnel technique actuellement en service dans cette formation comprend : 1 médecin-africain, 5 infirmiers et 2 matrones.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 40 lits avec deux salles de soins.

CENTRE MÉDICAL DE BAFANG

1° Situation.

Cette formation est située au chef-lieu de l'arrondissement de Bafang (département Bamiléké). Elle est composée d'un bâtiment d'hospitalisation de 40 lits avec un bloc technique (chirurgie-maternité) construit sur les crédits F.I.D.E.S., chapitre 2019/1/16, et dont la mise en service a été effectuée en juin 1958.

2° Rendement.

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	20.938
Accouchements	314
Entrées	1.321
Journées	9.968

3° Personnel.

Le personnel technique actuellement en service dans cette formation comprend : 1 médecin-africain, 5 infirmiers et 2 matrones.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 40 lits avec deux salles de soins.

DISPENSARE DE MBOUDA

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de Mbouda (département Bamiléké), ne comprenant actuellement qu'un petit dispensaire dépourvu de secteur d'hospitalisation.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Mbouda pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	14.393
Accouchements	105

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 infirmier.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec un bloc technique chirurgie-maternité.

DEPARTEMENT BAMOUN

DISPENSARE DE FOUMBOT

1° *Situation.*

Cette formation est située au chef-lieu de l'arrondissement de Foubot (département Bamoun).

2° *Rendement.*

Le rendement du dispensaire de Foubot pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	18.681
Accouchements	74

3° *Personnel.*

Il comprend actuellement : 1 infirmier.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec deux salles de soins.

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

DISPENSARE DE POLI

1° *Situation.*

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Poli (département de la Bénoué). Elle comprend actuellement un dispensaire et un petit secteur d'hébergement de cinq lits.

2° *Rendement.*

Le rendement du dispensaire de Poli pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	4.903
Accouchements	24
Entrées	16
Journées	279

3° *Personnel.*

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 infirmier.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 20 lits avec deux salles de soins.

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA-NGOKO

CENTRE MÉDICAL DE YOKADOUMA

1° *Situation.*

A Yokadouma, chef-lieu du département de la Boumba-Ngoko, existe un centre médical d'une capacité de 60 lits.

2° *Rendement.*

Le rendement du centre médical de Yokadouma pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	18.297
Accouchements	207
Entrées	973
Journées	13.111

3° *Personnel.*

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 médecin diplômé d'Etat, 1 médecin-africain, 11 infirmiers.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

DISPENSARE DE MOLOUNDOU

1° *Situation.*

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Moloundou (département de la Boumba-Ngoko).

Elle comprend actuellement un dispensaire et un secteur hospitalier de 30 lits.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Moloundou pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	9.665
Accouchements	45
Entrées	102
Journées	2.913

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 2 infirmiers.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec un bloc technique chirurgie-maternité.

DEPARTEMENT DU DIAMARE

CENTRE MÉDICAL DE KAÉLÉ

1° Situation.

Le centre médical de Kaélé, situé au chef-lieu de l'arrondissement du même nom, dans le département du Diamaré, comprend actuellement un dispensaire et un pavillon d'hospitalisation, l'ensemble offrant une capacité de 24 lits.

En outre est actuellement en construction un pavillon de 16 lits avec bloc technique.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Kaélé pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	22.875
Accouchements	27
Entrées	1.807
Journées	12.148

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 médecin diplômé d'Etat, 9 infirmiers.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 20 lits avec deux salles de soins.

DEPARTEMENT DU DJA-ET-LOBO

CENTRE MÉDICAL DE SANGMÉLIMA

1° Situation.

Formation située au chef-lieu du département du Dja-et-Lobo, le centre médical compte 190 lits.

La construction d'un bloc technique moderne est actuellement en cours, l'achèvement des travaux étant prévu en juillet 1960.

2° Rendement.

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	23.816
Accouchements	559
Entrées	1.762
Journées	27.583

3° Personnel.

Le personnel technique actuellement en service au centre médical de Sangmélima comprend : 1 médecin-africain, 1 sage-femme, 26 infirmiers et matrones.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 40 lits avec deux salles de soins.

DISPENSARE DE DJOUM

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Djoum (département du Dja-et-Lobo); comprend un dispensaire et un petit secteur hospitalier de 26 lits.

2° Rendement.

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	23.271
Accouchements	77
Entrées	614
Journées	9.513

3° *Personnel.*

Il comprend actuellement : 6 infirmiers.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

Un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec deux salles de soins.

DISPENSARE DE BENGIBIS

1° *Situation.*

Formation située au chef-lieu du district de Bengbis (département du Dja-et-Lobo).

Elle comprend actuellement un dispensaire et un secteur hospitalier de 30 lits.

2° *Rendement.*

Le rendement du dispensaire de Bengbis pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	15.477
Accouchements	184
Entrées	616
Journées	10.046

3° *Personnel.*

Le personnel de cette formation comprend actuellement : 5 infirmiers, 1 matrone.

4° *Besoins.*

Un bloc technique chirurgie-maternité avec 10 lits d'hospitalisation.

DEPARTEMENT DE KRIBI

CENTRE MÉDICAL DE KRIBI

1° *Situation.*

Le centre médical de Kribi, situé au chef-lieu du département dudit, possède actuellement une capacité hospitalière de 85 lits, dont un pavillon de 40 lits avec bloc technique construit récemment sur crédits F.I.D.E.S.; néanmoins, il n'existe pas de pavillon réservé aux contagieux.

2° *Rendement.*

Le rendement du centre médical de Kribi pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	49.669
Accouchements	208
Entrées	1.366
Journées	30.886

3° *Personnel.*

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 médecin-africain, 17 infirmiers.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation pour contagieux de 10-15 lits avec une salle de soins.

DEPARTEMENT DU LOGONE-ET-CHARI

DISPENSARE DE MAKARI

1° *Situation.*

Formation située dans l'arrondissement de Fort-Foureau (département du Logone-et-Chari).

Elle comprend actuellement un dispensaire et un petit secteur d'hébergement de six lits.

2° *Rendement.*

Le rendement du dispensaire de Makari pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	3.373
Accouchements	—
Entrées	99
Journées	2.275

3° *Personnel.*

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 2 infirmiers.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 10-15 lits.

DEPARTEMENT DU MARGUI-WANDALA

CENTRE MÉDICAL DE MORA

1° Situation.

Situé au chef-lieu de l'arrondissement dudit, dans le département du Margui-Wandala, le centre médical de Mora comprend actuellement un dispensaire de consultations externes et un pavillon d'hospitalisation avec bloc technique; en outre, un logement a été construit pour le médecin-chef.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Mora pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	17.071
Accouchements	36
Entrées	278
Journées	4.448

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 médecin diplômé d'Etat, 4 infirmiers.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec deux salles de soins.

DEPARTEMENT DU MBAM

DISPENSARE DE NDIKINIMÉKI

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Ndikiniméki (département du Mbam), ne comprenant actuellement qu'un petit dispensaire sans lits d'hébergement.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire de Ndikiniméki pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	15.087
Accouchements	78

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 infirmier.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

CENTRE MÉDICAL DE YOKO

1° Situation.

Cette formation est située au chef-lieu de l'arrondissement de Yoko (département du Mbam). Elle comprend actuellement un dispensaire et un petit secteur d'hébergement de cinq lits.

2° Rendement.

Le rendement de la formation sanitaire de Yoko pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	6.400
Accouchements	39
Entrées	88
Journées	742

3° Personnel.

Le personnel actuellement en service dans cette formation comprend : 5 infirmiers.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 40 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

DEPARTEMENT DU MUNGO

CENTRE MÉDICAL DE MBANGA

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Mbanga (département du Mungo), le centre médical compte actuellement cinquante-quatre lits.

2° Rendement.

Le rendement du centre médical de Mbanga pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	20.109
Accouchements	578
Entrées	1.415
Journées	13.082

3° *Personnel.*

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 médecin-africain, 1 sage-femme, 6 infirmiers.

4° *Besoins.*

Un bloc technique chirurgie-maternité et 10 lits d'hospitalisation.

DEPARTEMENT DU NTEM

CENTRE MÉDICAL D'AMBAM

1° *Situation.*

Le centre médical d'Ambam est situé au chef-lieu de l'arrondissement du même nom, dans le département du Ntem; il offre actuellement une capacité hospitalière de 30 lits d'hospitalisation, mais il est dépourvu de tous services techniques.

2° *Rendement.*

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	26.659
Accouchements	150
Entrées	2.483
Journées	16.620

3° *Personnel.*

Le personnel technique du centre médical d'Ambam comprend actuellement : 1 médecin-africain, 9 infirmiers, 1 matrone.

4° *Besoins.*

Un Pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité et un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec deux salles de soins.

DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLÉ

CENTRE MÉDICAL D'ESÉKA

1° *Situation.*

Le centre médical d'Eséka, situé au chef-lieu du département du Nyong-et-Kellé, offre une capacité hospitalière d'environ soixante-dix lits; il existe actuellement un service radio et un petit bloc opératoire insuffisant.

2° *Rendement.*

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	27.215
Accouchements	561
Entrées	838
Journées	17.494

3° *Personnel.*

Il comprend actuellement : 1 médecin-africain, 17 infirmiers, 2 matrones.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité et un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec deux salles de soins.

DEPARTEMENT DU NYONG-ET-SANAGA

DISPENSARE D'AKONOLINGA

1° *Situation.*

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement d'Akonolinga (département du Nyong-et-Sanaga). Elle comprend actuellement un dispensaire et un secteur hospitalier de 15-20 lits avec deux salles de soins.

2° *Rendement.*

Le rendement du dispensaire d'Akonolinga pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	16.507
Accouchements	180
Entrées	551
Journées	5.216

3° *Personnel.*

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 médecin diplômé d'Etat, 14 infirmiers.

4° *Besoins.*

Un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec deux salles de soins.

CENTRE MÉDICAL DE SAA

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Saa (département du Nyong-et-Sanaga). Elle comprend actuellement un dispensaire et un secteur hospitalier de 32 lits.

2° Rendement.

Le rendement de cette formation pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	33.541
Accouchements	257
Entrées	1.193
Journées	11.114

3° Personnel.

Il comprend actuellement : 1 médecin-africain, 7 infirmiers.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 25-30 lits avec bloc technique chirurgie-maternité.

DISPENSIRE D'ENDINDING

1° Situation.

Formation située dans l'arrondissement d'Obala (département du Nyong-et-Sanaga). Elle comprend actuellement un dispensaire et un petit secteur d'hébergement de cinq lits.

2° Rendement.

Le rendement du dispensaire d'Endinding pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	7.408
Accouchements	34

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 1 infirmier.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 10-15 lits avec une salle de soins.

DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME

CENTRE MÉDICAL D'EDÉA

1° Situation.

Le centre médical d'Edéa, implanté au chef-lieu du département de la Sanaga-Maritime, offre une capacité hospitalière de 162 lits, dont 20 ont été construits sur crédits F.I.D.E.S.

2° Rendement.

Le rendement du centre médical d'Edéa pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	4.703
Accouchements	899
Entrées	3.260
Journées	40.690

3° Personnel.

Le personnel technique actuellement dans cette formation comprend : 1 médecin diplômé d'Etat, 1 médecin-africain, 19 infirmiers, 2 matrones.

4° Besoins.

Un pavillon d'hospitalisation de 15-20 lits avec deux salles de soins.

CENTRE MÉDICAL DE NGAMBÉ

1° Situation.

Formation située au chef-lieu de l'arrondissement de Ngambé (département de la Sanaga-Maritime), ce centre médical compte actuellement soixante lits; les adductions d'eau et l'électrification du centre médical ont été réalisées sur crédits F.I.D.E.S.

2° Rendement.

Le rendement du centre médical de Ngambé pendant l'année 1959 a été le suivant :

Consultants	19.713
Accouchements	230
Entrées	999
Journées	14.100

3° Personnel.

Le personnel technique de cette formation comprend actuellement : 2 infirmiers.

4° Besoins.

Un bloc chirurgie-maternité et 10 lits d'hospitalisation.

ETAT DES DISPENSAIRES DONT LA CONSTRUCTION EST PREVUE (56)

Département du Diamaré	5
Département de l'Adamaoua	13
Département de la Bénoué	5
Département Bamiléké	7
Département du Mbam	2
Département de la Boumba-Ngoko	2
Département de la Sanaga-Maritime	6
Département du Mungo	2
Département du Nkam	1
Département du Mayo-Danai	2
Département du Margui-Wandala	3
Département du Logone-et-Chari	3
Département du Ntem	2
Département du Lom-et-Kadéï	2
Département du Haut-Nyong	1

PLAN QUINQUENNAL D'EQUIPEMENT SANITAIRE : RECAPITULATION

OPERATIONS	NOMBRE	PRIX MOYEN UNITAIRE équipement compris	COUT TOTAL
Centre de protection maternelle et infantile de Garoua	1	10.000.000	10.000.000
Garoua-Ngaoundéré-Maroua	3	50.000.000	150.000.000
Pavillon d'hospitalisation de 40 lits avec ou sans bloc technique	4	15.000.000	60.000.000
Pavillon d'hospitalisation de 25 à 30 lits avec ou sans bloc technique.	10	12.000.000	120.000.000
Pavillon d'hospitalisation de 15 à 20 lits	11	7.000.000	77.000.000
Pavillon d'hospitalisation de 10 lits	7	4.000.000	28.000.000
Dispensaires ruraux avec 8 lits	56	3.200.000	180.000.000
Logement médecin africain et sage-femme	8	6.000.000	42.000.000
Logements infirmiers	63	3.500.000	185.500.000
Aménagement et modernisation (électrification, eau, clôture, bâtiments anciens transformés			141.500.000
			1.000.000.000

Ce programme respecte donc les principes énoncés précédemment, puisque rien n'est prévu pour les grandes villes, Douala et Yaoundé, la totalité des nouvelles formations étant implantée dans les départements. Il s'agit d'ailleurs beaucoup plus souvent de modernisation et d'extension que de création. Les 1.053 nouveaux lits, qui porteront ainsi la capacité hospitalière du Cameroun à 11.500 lits, sont ainsi répartis :

NORD

Adamaoua	249
Bénoué	95
Diamaré	84
Margui-Wandala	20
Logone-et-Chari	15

463

CENTRE

Mbam	60
Nyong-et-Sanaga	65
Ntem	50
Dja-et-Lobo	100

275

LITTORAL	
Sanaga-Maritime	30
Nyong-et-Kellé	50
Kribi	15
	170
OUEST	
Bamoun	50
Bamiléké	110
Mungo	10
	170
EST	
Boumba-Ngoko	50

Comme il est prévu, une large part a été faite au Nord pour lui permettre de compenser partiellement son retard dans le domaine de l'équipement social.

La moyenne sera donc dans les départements d'un lit pour 310 contre un pour 368 précédemment.

CHAPITRE P. 113 02

SERVICE D'HYGIENE MOBILE ET DE PROPHYLAXIE

Ce service est chargé de la lutte contre les grandes endémies. Actuellement, son champ d'action s'étend à la lutte contre :

- Le paludisme;
- Les tréponématoses;
- La tuberculose;
- La lèpre.

En outre, il mène de vastes campagnes de vaccination antivariolique et anti-maryle.

Suivant les résultats et les besoins, certaines campagnes peuvent être closes au cours de la période quinquennale ou au contraire, de nouvelles être entamées.

Il s'agit donc d'une double action de dépistage et de traitement qui doit atteindre l'ensemble de la population même dans les localités les plus reculées des départements, d'où le caractère de mobilité de ce service.

Le Cameroun est divisé en quinze secteurs S.H.M.P. A la tête de chaque secteur se trouve un médecin chef de secteur qui dispose d'équipes de prospection et de traitement. Chaque secteur est doté d'une base de groupe mobile, comprenant bureaux, laboratoire, salle de soins, pharmacie et logements.

Le financement du S.H.M.P. a été jusqu'à présent assuré par trois sources :

- O.M.S. et U.N.I.C.E.F.;
- F.I.D.E.S., puis F.A.C.;
- Budget de l'Etat du Cameroun.

Pour 1960, les dotations sont de :

33 millions C.F.A. pour F.O.M.S. et P.U.N.I.C.E.F.;

94 millions C.F.A. pour le F.A.C.;

150 millions C.F.A. pour le budget de l'Etat du Cameroun.

Jusqu'en 1965, bien que l'on ne puisse, en ce qui concerne les grandes endémies, prévoir si longtemps à l'avance le montant global des crédits annuels nécessaires serait de 300 millions de francs C.F.A.; soit, pour cinq ans, 1.500.000.000.

En outre, certains investissements sont indispensables, en particulier l'installation d'une base à Ngaoundéré avec un groupe mobile rayonnant sur l'Est-Adamaoua. Ce département possède actuellement une base à Tibati, mais l'implantation de celle-ci laisse une trop grande partie de la population du département hors de l'action de dépistage et de prévention, par suite de l'énormité des distances à parcourir.

Enfin il faudrait construire des logements pour infirmiers du S.H.M.P. :

Département Bamoun	4 logements
Département Bamiléké	4 logements
Département de la Bénoué	5 logements
Département du Diamaré	5 logements
Département du Dja-et-Lobo	5 logements
Département du Haut-Nyong	3 logements
Département du Logone-et-Chari	2 logements
Département du Mbam	5 logements
Département du Mungo	5 logements
Département du Margui-Wandala	2 logements

CHAPITRE P. 113 03

NUTRITION

Les solutions à apporter à ce problème mettent en cause la politique agricole, celle des voies de communications et celle des circuits de distribution. Mais avant toute chose, des enquêtes nutritionnelles doivent être lancées sur toute l'étendue du territoire national. Un premier fait s'impose en effet, l'insuffisance et le caractère approximatif des statistiques concernant la consommation alimentaire, d'où il résulte une non-concordance entre les bilans alimentaires globaux établis sur des chiffres purement statistiques et les enquêtes récentes effectuées à Douala, Evodoula et Batouri.

Avant de lancer tout programme d'action, il importe donc de disposer de données incontestables; c'est pourquoi il apparaît indispensable de dresser un plan d'enquête sur la nutrition dans l'ensemble du Cameroun.

L'opération comprendrait deux phases :

1° La mise sur pied du programme d'enquêtes par un spécialiste qualifié venu de l'extérieur;

2° L'exécution de ce programme par une équipe complète de spécialistes répartis sur l'ensemble du Cameroun.

Ces enquêtes doivent être achevées sur le terrain, les résultats dépouillés, les conclusions tirées et diffusées avant la fin du premier Plan quinquennal.

Elles permettent de connaître :

- La consommation alimentaire en quantité et en qualité;
- La variation de l'alimentation au cours de l'année;
- Les habitudes alimentaires;
- L'état de santé des populations;
- Des conclusions qui permettent d'envisager les moyens d'améliorer la situation.

L'IRCAM peut organiser deux équipes d'enquêteurs. Chaque équipe comprend un chef-enquêteur et cinq enquêteurs et doit travailler pendant un an dans une même région.

Ces équipes sont surveillées :

- + par le médecin, qui procède en même temps à l'enquête médicale, aidé d'un infirmier;
- + par l'enquêteuse, qui recueille en même temps les produits alimentaires à analyser.

Le laboratoire de nutrition, dirigé par un chimiste, procède en même temps aux analyses de produits alimentaires.

Les dépenses à envisager sont de 125 millions de francs C.F.A. en cinq ans en personnel, et de 15 millions en fonctionnement et constructions.

Les conclusions doivent permettre de dresser un programme d'action portant sur l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la distribution et l'éducation.

Ces crédits sont indiqués au chapitre « études générales », mais il a paru bon de rappeler cette enquête au chapitre « santé ».

CHAPITRE P. 113 04

PROBLEME DE L'EAU

Le problème de l'eau potable intéresse à la fois la santé publique (spécialement en ce qui concerne l'hygiène) et la consommation alimentaire, dont il est l'indispensable complément.

Des recherches récentes tendent, en effet, à prouver que les Africains mieux nourris ne bénéficient pas d'un accroissement de poids normal, tant que la quantité de l'eau qui leur est donnée n'est pas sensiblement supérieure; la nutrition n'est donc pas seule en cause. Il importe également d'améliorer dans toute la mesure du possible la qualité de l'eau utilisée pour les menus. Rappelons également que le groupe de maladies endémiques le plus important est celui des parasitoses intestinales; sans constituer un danger mortel et immédiat, il affecte très profondément la santé des individus et leur rendement en travail. Fournir une eau potable aux Camerounais, c'est faire un très grand pas dans la voie de l'amélioration de la santé, bien plus efficace que la construction de tel ou tel dispensaire de brousse.

Le chiffre optimum est d'un point d'eau pour 200 habitants. Il faudrait donc 15.000 points d'eau pour tout le pays.

Un sérieux effort a été poursuivi depuis le début du deuxième plan quadriennal, qui a abouti à la création de 2.000 points d'eau : 1.100 dans le Nord, 450 dans le Sud, 450 dans l'Ouest. Le coût de ces différentes réalisations s'est élevé en moyenne à 500.000 francs dans le Nord et 100 à 200.000 francs dans l'Ouest et le Sud.

Il est envisagé la création de 600 points d'eau par an, dont 200 dans le Nord, 200 dans l'Ouest et 200 dans le Sud et l'Est.

La création des points d'eau dans le Sud ne présente pas de difficultés particulières sur le plan hydrogéologique; par contre, dans le Nord, il est nécessaire de mener préalablement des études sur deux plans parallèles :

— Des études générales, portant surtout sur la connaissance du sédimentaire tchadien (prospection de la nappe générale en liaison avec les travaux effectués en Nigéria, au Cameroun britannique et au Tchad, sondages, et éventuellement étude géologique complétant ces données).

Un crédit global de 12 millions est à inscrire, se décomposant en 2 millions d'études l'année 1 et 10 millions de prospections géophysiques les années 2 et 3.

— Des études de détail seront nécessaires, tant dans le sédimentaire tchadien que dans les départements du Margui-Wandala, du Diamaré, de la Bénoué et de l'Adamaoua. Des études de prospection hydrogéologique doivent préparer l'exécution des travaux (puits et mares).

Un crédit annuel de 20 millions est à prévoir.

Les réalisations portent donc annuellement sur :

NORD.	200 points d'eau (dont 160 en régie à 600.000 et 40 à l'entreprise à 100000).	136.000.000
CENTRE, SUD ET EST.	200 points d'eau en régie à 100.000	20.000.000
OUEST.	200 points d'eau en régie à 150.000	30.000.000
		196.000.000

Le financement peut être assuré à 90 % dans le Nord et 60 % dans le reste du pays, par l'Etat, sur aide extérieur ou fonds locaux, et pour le surplus, par participation des collectivités rurales (S.A.P., communes rurales), participation qui s'élèverait donc à 30 millions.

La réalisation de ce programme incombe au service du génie rural chargé en outre des travaux d'hydraulique pastorale et d'hydraulique agricole.

Il est difficile de prévoir le détail de l'organisation, car celle-ci repose sur le volume des crédits; elle est fonction également des disponibilités en personnel qualifié faute duquel les crédits affectés demeureraient sans emploi.

Outre la nécessité de disposer d'ingénieurs en nombre suffisant pour préparer les marchés et surveiller les entreprises, il faudrait pour les travaux en régie trois bases dans le Nord :

- Garoua (Bénoué - Adamaoua);
- Maroua (Diamaré - Mayo-Danai);
- Mokolo (Margui-Wandala - Logone-et-Chari).

Les deux premières sont installées; la troisième ne l'a pas encore été faute de personnel qualifié, et il a paru préférable de concentrer les moyens sur les deux premières. Mais il reste entendu que si le personnel peut être recruté, Mokolo devra être ouvert.

Les investissements de base tant pour ouvrir Mokolo que pour donner les moyens de travailler à Garoua et Maroua (camions compresseurs, pompes, etc.) s'élèvent à 35 millions de francs C.F.A.

Le fonctionnement annuel des trois bases s'élève à 14 millions.

Les groupes de travail doivent être au minimum au nombre de six en zone rocheuse et au nombre de deux en zone sédimentaire. Il faut leur adjoindre en outre un groupe Benoto.

Le coût de fonctionnement d'un groupe de zone rocheuse ou sédimentaire est de 10.500.000 francs et 7.250.000 pour le groupe Benoto. Soit au total 91.250.000 francs par an, dont 10 % à 20 % sur fonds S.A.P.

Le coût du fonctionnement des bases et des groupes est donc couvert par les crédits affectés aux travaux en régie d'hydraulique villageoise dans le Nord (96.000.000) et d'hydraulique pastorale (8.400.000 : voir chapitre « productions animales, élevage »).

En effet, les programmes d'hydraulique villageoise et pastorale sont couplés, et les puits comprendront un abreuvoir incorporé.

Dans le Centre, le Sud, l'Ouest et l'Est, les crédits prévus permettront le fonctionnement de trois équipes, les efforts s'orientant vers le captage de sources en zone montagneuse, l'aménagement de points d'eau et la réalisation de petites adductions d'eau.

Compte tenu de ce programme général et des inscriptions effectuées au titre de l'hydraulique pastorale, les crédits affectés à l'hydraulique humaine seraient les suivants :

<i>Hydrogéologie</i>	
Etudes générales	12.000.000
Etudes de détail (20.000.000 × 5)	100.000.000
<i>Génie rural.</i>	
Investissements corporels	35.000.000
Bases :	
Nord (136.000.000 × 5)	680.000.000
Ouest (30.000.000 × 5)	150.000.000
Est, Centre, Sud (20.000.000 × 5)	100.000.000
TOTAL	1.077.000.000

Mais répétons que la réalisation de ce programme est subordonnée à la présence d'un personnel hautement qualifié, dont le recrutement s'avère de plus en plus difficile.

CHAPITRE P. 113 05

MEDECINE DES ECOLES

La médecine des écoles est actuellement un des investissements sociaux les plus rentables. La création de ce service a plus sa place dans l'environnement du Plan que dans les opérations du Plan, car il s'agit de la création d'un service camerounais permanent. Cependant la mise en marche de ce nouveau service ne nécessiterait pas seulement des dépenses de personnel, mais encore des dépenses d'investissement : matériel ambulancier, appareils radio, machines mécanographiques; seules ces dernières dépenses seraient prises en charge par le Plan.

Aujourd'hui il n'existe que deux inspections médicales des écoles pour tout le Cameroun, ayant leur centre à Douala et Yaoundé et n'ayant compétence que pour les régions du Wouri et du Nyong-et-Sanaga. Ailleurs la surveillance sanitaire des élèves est assurée par les directeurs départementaux de la Santé publique en plus de leur travail habituel; c'est dire que les services existants sont trop peu nombreux et qu'ils se trouvent dans un état d'isolement complet, leur interdisant les confrontations, les enquêtes sur le plan national et, d'une manière générale, une doctrine cohérente de l'action médicale en matière scolaire.

La solution idéale est la création de cinq inspections interdépartementales ayant chacune à leur tête un médecin affecté à ce seul service. Au-dessus de ces cinq inspections se trouverait un service central chargé d'élaborer une doctrine générale de l'inspection des écoles, d'arrêter les enquêtes nationales sur la population d'âge scolaire, de centraliser les résultats obtenus et de coordonner et contrôler l'action des médecins inspecteurs.

La situation budgétaire actuelle ne permet malheureusement pas de créer dans l'immédiat ce service, et il est donc inutile de prévoir pour le moment des crédits d'équipement. La question ne doit cependant pas être perdue de vue et doit être signalée dans le Plan quinquennal.

REPARTITION DES DEPENSES PAR CATEGORIE

OPERATIONS	INVESTISSEMENTS CORPORELS	INVESTISSEMENTS INCORPORELS ETUDES PERSONNEL FONCTIONNEMENT	TOTAL
Médecine de soins	1.000.000.000		1.000.000.000
Médecine prophylactique	26.000.000	1.500.000.000	1.526.000.000
Hydraulique humaine	923.000.000	112.000.000	1.035.000.000
Total général	1.949.000.000	1.612.000.000	3.561.000.000

La différence avec les chiffres cités au chapitre hydraulique est égale au montant des crédits affectés à l'hydraulique pastorale (voir productions animales).

$$1.077 - 1.035 = 42 \text{ millions.}$$

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Médecine prophylactique	275.000.000	291.000.000	305.000.000	320.000.000	335.000.000	1.526.000.000
Médecine de soins	270.000.000	300.000.000	100.000.000	150.000.000	210.000.000	1.000.000.000
Hydraulique humaine	215.000.000	223.000.000	203.000.000	198.000.000	196.000.000	1.035.000.000
Total général	730.000.000	814.000.000	608.000.000	668.000.000	741.000.000	3.561.000.000

Chapitre P. 114

ENSEIGNEMENT

Article 01 **Enseignement primaire**

Article 02 **Enseignement secondaire**

Article 03 **Enseignement technique**

Chapitre P. 114

ENSEIGNEMENT

Pour un accroissement de la population de 1 %, la population scolarisable en 1985 serait, à raison de 22 % de la population totale, de 892.000 élèves dans les classes primaires, dont 111.500 dans les classes terminales du premier degré. On compte que 20 % de ces élèves, soit 22.300, poursuivraient vraisemblablement des études secondaires du premier cycle et un tiers des élèves des classes de troisième pousseraient jusqu'au second cycle, soit 5.000. On prévoit d'autre part que 30.000 élèves parmi ceux des classes terminales du premier degré poursuivront des études dans l'enseignement technique.

Pour faire face aux besoins ainsi évalués d'une scolarisation totale dans les trois ordres d'enseignement, la commission des Affaires culturelles et sociales a procédé à l'estimation des investissements nécessaires et des charges de fonctionnement dans un délai de vingt ans, d'une part, et pour une première tranche quinquennale, d'autre part.

Rappelons qu'à l'issue du deuxième plan quadriennal prolongé, la scolarisation moyenne du Cameroun est de 44 % mais que l'on note des distorsions régionales importantes :

Nord-Cameroun	9 à 10 %
Est-Cameroun	51 %
Centre-Cameroun	78 %
Sud-Cameroun	80 %
Ouest-Cameroun	63 %

PLAN IDEAL

Dans l'enseignement primaire il existe 6.200 classes dont seulement un tiers sont de construction convenable. Il reste donc 18.000 classes environ à construire, et autant, sinon plus, de logements pour les maîtres.

Une école normale pour la formation des maîtres est indispensable dans chaque département.

Le ministère de l'Éducation nationale prévoit en outre une inspection primaire par arrondissement ou district, soit 80, et 21 inspections académiques (une par département).

Dans l'enseignement secondaire, sur les bases définies ci-dessus, 2.230 classes avec 3.000 enseignants seraient nécessaires pour l'enseignement secondaire du premier cycle et 570 classes avec 1.000 enseignants pour le second cycle.

Il existe actuellement 200 classes; il conviendrait donc de prévoir la construction et l'équipement de 2.600 classes nouvelles et de logements pour les professeurs.

Il serait également nécessaire de prévoir des internats pour un tiers des élèves, soit 30.000 environ.

Dans l'enseignement technique, 2.000 classes avec 4.500 enseignants seront nécessaires, auxquelles il faut ajouter cinq écoles normales pour la formation des professeurs de centre d'apprentissage et deux écoles normales supérieures pour la formation du personnel des collèges techniques.

Il est prévu en outre quinze inspections de l'enseignement technique et six inspections générales.

Enfin il est envisagé la construction et l'équipement de quatre établissements d'enseignement technique supérieur pour la formation des cadres supérieurs de l'industrie et du commerce.

L'évaluation des dépenses d'investissement et de fonctionnement est la suivante :

	Fonctionnement annuel	Investissements
Enseignement du 1 ^{er} degré	52.440.000.000	21.575.250.000
Enseignement du 2 ^e degré	32.700.000.000	7.800.000.000
Enseignement technique	34.475.000.000	15.440.000.000
TOTAUX	119.615.000.000	44.815.250.000

Il n'est tenu compte que des dépenses de fonctionnement à la charge du budget de l'État (personnel et matériel); il faudrait ajouter les dépenses à la charge des communes rurales (livres et fournitures scolaires) et les frais d'entretien des bâtiments qui sont à la charge des communes et de l'État.

Notons qu'en 1959 le budget de l'État du Cameroun (fonctionnement) était de 11.037.000 francs C.F.A., dont 1.699.881.000 francs pour le ministère de l'Éducation nationale.

Ainsi dans vingt-cinq ans, compte non tenu des possibles variations de la valeur de la monnaie, le budget de l'enseignement serait vingt-six fois plus élevé qu'aujourd'hui et représenterait près de quatre fois le budget de fonctionnement de l'État du Cameroun.

Ainsi qu'en a convenu la commission des Affaires culturelles et sociales, devant ces chiffres on est pris de vertige et on peut se demander s'il ne faut pas songer à une autre formule moins coûteuse, mais efficace, qui solliciterait l'adhésion des collectivités en même temps qu'elle s'appuierait sur une mystique nationale.

Remarquons toutefois qu'une formule moins coûteuse diminuerait le montant des investissements mais serait, semble-t-il, sans effet sur les charges de fonctionnement.

PLAN RESTREINT

La commission, essayant de tenir compte des réalités, a alors dressé un plan quinquennal plus modeste dans ses objectifs et partant, dans le volume des investissements en ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et l'enseignement primaire.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Objectifs.

Dans un premier stade, maintenir la scolarisation actuelle (44 %) compte tenu de l'accroissement démographique ce qui nécessiterait la construction de 160 nouvelles classes et 160 logements.

Dans un second stade, augmenter de 2 % le taux de scolarisation actuel en créant des écoles dans les régions du Nord et de l'Est insuffisamment scolarisées, par construction de 320 classes et 320 logements.

Moderniser les classes existantes en remplaçant par des bâtiments définitifs les constructions provisoires, soit 2.070 classes et 2.070 logements.

Améliorer la qualification professionnelle des maîtres par la création d'écoles normales et le renforcement du contrôle (inspections primaires) : deux écoles normales et deux inspections primaires avec logement correspondant.

Le coût de l'opération s'établirait à 5.244.000.000 francs C.F.A.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Extension du collège de Garoua en établissement d'enseignement long.

Transformation du collège de New-Bell, à Douala, en lycée féminin.

Extension du collège de Nkongsamba en établissement d'enseignement long.

Construction de quatre établissements secondaires courts.

Reconstruction des cours complémentaires existants.

Création d'une inspection académique.

Le coût de l'opération s'établirait à 738.000.000.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le problème est plus délicat, car un plan de développement de l'enseignement technique ne peut être élaboré qu'en fonction d'un recensement des besoins en main-d'œuvre de différentes catégories.

Ces besoins en main-d'œuvre sont eux-mêmes conditionnés par l'évolution et le développement économique du pays.

Pour les cinq années à venir, on peut raisonnablement retenir les besoins suivants par ordre d'urgence :

— Création d'une Direction de l'enseignement technique.

1° — Transformation du collège technique industriel de Douala en lycée technique avec sections de formation de techniciens supérieurs.

2° — Création d'une école normale d'enseignement technique pour la formation des maîtres de centres d'apprentissage et de sections manuelles artisanales avec un centre d'apprentissage d'application annexe à Douala.

— Création de deux centres d'apprentissage autonomes avec internat à Abong-Mbang et à Ngoundéré.

— Transformation du cours complémentaire technique mixte de Douala et du cours complémentaire technique de garçons de Yaoundé en collèges techniques commerciaux.

3° — Création d'une section commerciale au collège de Garoua.

4° — Création de cinq sections manuelles artisanales et de cinq sections ménagères.

Montant des crédits nécessaires :

	Investissement	1.500.000.000	
	Fonctionnement	100.000.000	
		<i>Investissements</i>	<i>Fonctionnement annuel supplémentaire</i>
Enseignement primaire	5.244.000.000		508.000.000
Enseignement secondaire	738.000.000		166.000.000
Enseignement technique	1.500.000.000		100.000.000
TOTAL	7.482.000.000		774.000.000

Encore une fois il n'est tenu compte ni de l'entretien des bâtiments ni des frais de fonctionnement (fournitures scolaires et livres) à la charge des communes rurales.

Rappelons que pendant les cinq dernières années, les investissements dont le service de l'Enseignement a bénéficié tant sur crédits du budget de l'Etat que sur crédits communaux et crédits F.I.D.E.S., ont été de :

F.I.D.E.S. (section locale)	938.000.000
Subventions aux œuvres privées ..	487.000.000
Participations aux œuvres	447.000.000
	<hr/>
Budget de l'Etat	27.000.000
Budgets communaux	192.000.000
	<hr/>
TOTAL	2.091.000.000

La réalisation du Plan quinquennal camerounais en ce qui concerne l'enseignement nécessite donc, même révisé à ces proportions jugées modestes, près de 3,3 fois plus de crédits que le Cameroun n'a pu en consacrer dans les cinq dernières années à l'édification des bâtiments scolaires et à leur équipement.

PLAN RETENU

On se trouve devant deux problèmes contradictoires :

- Ne pas dépasser sensiblement le rythme des investissements sociaux de ces dernières années.
- Faire un effort suffisant pour lutter contre l'analphabétisme du Nord.

Il faut donc trouver des méthodes nouvelles pour résoudre les problèmes que l'organisation classique de l'enseignement ne permet pas d'approcher.

On s'en tiendra, dans le domaine de l'organisation classique de l'enseignement, au minimum indispensable.

CHAPITRE P. 114 01

ENSEIGNEMENT DU 1^{er} DEGRE

Pour l'enseignement primaire : assurer le maintien du taux de scolarisation actuel compte tenu de la progression démographique et, si possible, l'augmenter de 2 % par de nouvelles constructions dans les régions insuffisamment scolarisées, soit 480 classes et 480 logements. Par la recherche de formules économiques de construction, on peut abaisser le coût de revient d'une classe ou d'un logement à 600.000 francs en moyenne. Les crédits de l'enseignement primaire seraient donc de 600 millions de francs C.F.A. pour cinq ans.

La reconstruction prévue de 2.070 classes et logements est abandonnée, ou tout au moins les populations bédouines seront chargées de la réfection des constructions actuelles.

CHAPITRE P. 114 02

ENSEIGNEMENT DU 2^e DEGRE

Pour l'enseignement secondaire, seules seront retenues les opérations :

Extension du collège de Garoua	156.000.000
Extension du collège de New-Bell	107.000.000
Construction de deux établissements secondaires courts	132.000.000
	<hr/>
	395.000.000

arrondi à 400.000.000.

CHAPITRE P. 114 03

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Pour l'enseignement technique, ainsi qu'il a été reconnu, aucun plan ne peut être dressé en l'absence de données sur l'évolution du marché du travail. A titre indicatif on inscrira un établissement d'enseignement technique supérieur de 50 élèves, sortant 15 cadres supérieurs de l'industrie et du commerce par an.

Arrondi à 450.000.000.

REPARTITION DES DEPENSES PAR CATEGORIE .

	INVESTISSEMENTS CORPORELS	INVESTISSEMENTS INCORPORELS	TOTAL
Enseignement du premier degré	600.000.000		600.000.000
Enseignement du deuxième degré	400.000.000		400.000.000
Enseignement technique	450.000.000	10.000.000	460.000.000
<i>TOTAL général</i>	1.450.000.000	10.000.000	1.460.000.000

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Enseignement du premier degré	120.000.000		120.000.000	120.000.000		600.000.000
Enseignement du deuxième degré	56.000.000	120.000.000	112.000.000	66.000.000	120.000.000	400.000.000
Enseignement technique	10.000.000	100.000.000	225.000.000	225.000.000	66.000.000	460.000.000
<i>TOTAL général</i>	186.000.000	220.000.000	457.000.000	411.000.000	186.000.000	1.460.000.000

CAMEROUN

EQUIPEMENTS SOCIAUX

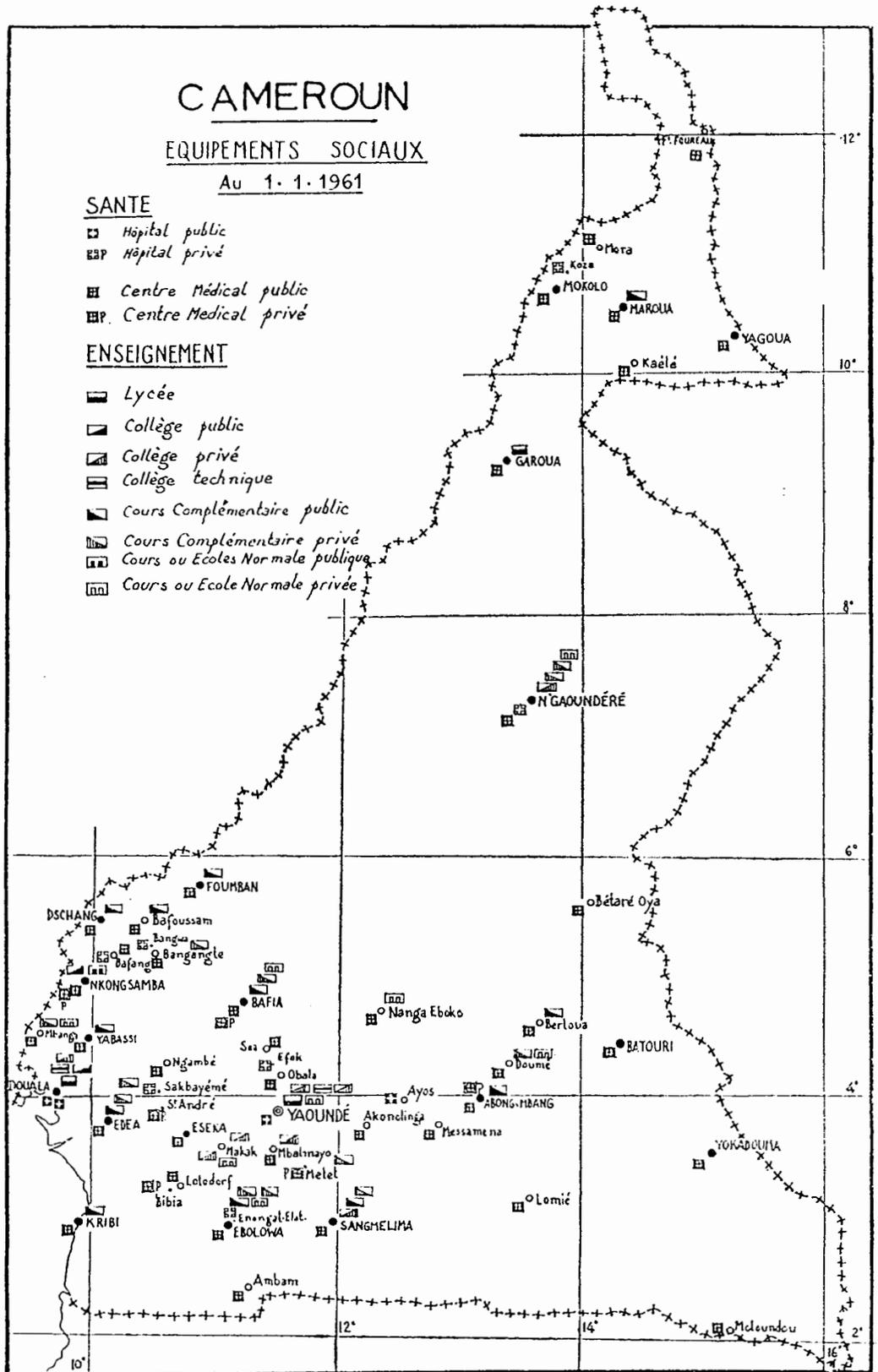
Au 1. 1. 1961

SANTE

- Hôpital public
- ESP Hôpital privé
- Centre Médical public
- Centre Médical privé

ENSEIGNEMENT

- Lycée
- Collège public
- Collège privé
- Collège technique
- Cours Complémentaire public
- Cours Complémentaire privé
- Cours ou Ecoles Normale publique
- Cours ou Ecole Normale privée



Chapitre P. 115 EDUCATION POPULAIRE
JEUNESSE ET SPORTS

Article 01 **Education populaire**

Article 02 **Jeunesse et sport**

Les sports peuvent constituer un élément important de la formation d'une jeunesse saine, tant dans les villes qu'en milieu rural.

Une organisation complète comprendrait :

- Un Institut national de la jeunesse et des sports pour la formation des cadres supérieurs ;
- Des centres régionaux d'éducation physique et sportive (C.R.E.P.S.) ;
- Des stades dans les grandes villes ;
- Des foyers ruraux avec installations sportives annexes.

Les perspectives de financement du Plan permettent d'envisager la création de :

Paragraphe 01

- L'Institut national de la jeunesse et des sports.

Paragraphe 02

- Deux stades complets à Douala et Yaoundé.

Paragraphe 03

- Un C.R.E.P.S. à Garoua (il en existe déjà un à Dschang).

Paragraphe 04

- Vingt foyers ruraux avec installations sportives annexes.
Le tout étant évalué à 500 millions C.F.A. en cinq ans.

**

Nous avons vu que les méthodes classiques de diffusion de l'enseignement étaient impuissantes à résoudre les problèmes propres au Cameroun dans ce domaine, parmi lesquels l'harmonisation entre les stades de développement culturel des diverses zones du territoire national occupe la première place.

D'autre part, il est bien certain qu'il faut faire une distinction entre instruction et éducation, et que les méthodes traditionnelles ne suffisent pas à fournir la seconde. Celle-ci, d'ailleurs, ne saurait être réservée aux jeunes, et il est nécessaire que cette éducation intéresse toute la population, qu'elle soit véritablement une éducation populaire.

C'est une condition essentielle de réussite du Plan que celui-ci ne demeure pas une affaire de techniciens, mais soit vraiment l'expression d'une volonté de progrès du peuple camerounais. Son exécution requiert également l'adhésion de la population.

Le Plan intéressant la vie nationale tout entière, il est nécessaire que l'éducation qui sera donnée intéresse l'individu tout entier, pour que cette adhésion et cette participation soient possibles et efficaces.

Il faut animer la masse urbaine et rurale selon les formules nouvelles du développement communautaire répondant aux besoins des pays sous-développés et adaptées aux réalités camerounaises.

Si cette éducation populaire s'adresse à toutes les couches de la population, il est bien certain qu'un soin tout particulier doit être apporté à l'élément le plus dynamique et le plus disponible : la jeunesse. Ce problème doit être au premier rang des préoccupations du Gouvernement, et des formules originales doivent être trouvées qui concilient les nécessités du développement communautaire et le souci du respect et du développement de la personne humaine.

Le mieux-être de chaque personne demeure le but final, mais pour l'atteindre un effort collectif doit être fait.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Education populaire	100.000.000	300.000.000	500.000.000	300.000.000	300.000.000	1.500.000.000
Jeunesse et sports	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	500.000.000
TOTAUX	200.000.000	400.000.000	600.000.000	400.000.000	400.000.000	2.000.000.000

Chapitre P. 116

URBANISME ET HABITAT

Article 01 **Urbanisme**

Article 02 **Habitat**

Article 03 **Eau et électricité**

u'en

co-
rel

es
es-

it
la

li-

nt

r-
e-
és

t.

=

-

)
-

l

=



Chapitre P. 116

URBANISME ET HABITAT

La situation en matière d'urbanisme et d'habitat a été exposée au rapport analytique du pré-Plan. L'absence de coordination en cette matière a rendu difficile l'élaboration de ce chapitre du Plan.

La première des mesures à prendre pour remédier à la multiplicité des services administratifs compétents, chacun pour un aspect de la question, est la création d'un commissariat à l'habitat et à l'urbanisme, chargé de concevoir et de promouvoir une politique cohérente et efficace.

La seconde mesure consiste en l'adoption d'une législation foncière favorisant l'accès à la propriété privée et par voie de conséquence, incitant les Camerounais, désormais sûrs de la valeur de leur titre foncier, à investir pour améliorer leur habitat.

En troisième lieu, le crédit à l'habitat doit être développé et adapté aux différents cas qui se présentent : habitat urbain, habitat rural, construction neuve, améliorations partielles, etc.

Notons que l'adoption d'une législation foncière adéquate est la condition nécessaire d'un développement du crédit à l'habitat.

En quatrième lieu, il s'avère nécessaire de rechercher des types de construction adaptés à la fois aux nécessités climatiques, aux traditions et aux goûts des utilisateurs, ainsi qu'à leurs possibilités financières. On voit donc que les études doivent occuper une place importante avant toute action proprement dite.

Enfin il ne suffit pas d'améliorer la construction, il faut également améliorer les conditions de vie par la multiplication des adductions d'eau et des électrifications, partout où ces opérations sont rentables, car les finances municipales ne doivent pas être mises en danger inconsidérément, quel que soit l'intérêt, pour les populations, de tels projets. C'est pourquoi dans ce domaine les formules les plus économiques doivent être recherchées. Il faut également, pour éviter la répétition des erreurs passées, subordonner l'exécution des travaux d'adduction d'eau et d'électrification à la réalisation de lotissements sommaires.

CHAPITRE P. 116 01

URBANISME

Un effort doit être fait pour doter chaque chef-lieu de département d'un plan d'urbanisme avec un *zoning* permettant de réserver l'avenir et de faire face aux extensions possibles du centre urbain d'une manière rationnelle. Laisser s'installer l'anarchie en ce domaine, c'est hypothéquer lourdement l'avenir et rendre difficile ou impossible tout aménagement futur, sinon à grands frais et avec des difficultés politiques certaines.

Dans les centres ruraux en voie de développement (comme ceux du Mungo, par exemple : Loum, Penja, Nyomi, Nlohé, Manjo, Baré, Melong), les communes devront entreprendre des lotissements après établissement du plans sommaire et économiques.

Il faut donc prévoir des crédits pour établissement des plans et des crédits pour la réalisation des travaux.

Au cours du premier Plan quinquennal, des crédits d'étude de 20 millions par an et des crédits de travaux 50 millions par an semblent un minimum.

Paragraphe 01

— Etudes : 100.000.000

Paragraphe 02

— Travaux : 750.000.000

CHAPITRE P. 116 02

HABITAT

Paragraphe 01

Le commissariat à l'habitat et à l'urbanisme devra être doté de moyens suffisants pour créer un bureau d'étude chargé de mettre au point les formules économiques les mieux adaptées et assurer des expériences de démonstration au concours des S.A.P., des communes, des coopératives et des associations diverses s'intéressant à la question. Un crédit d'études et de vulgarisation de 10 millions par an est inscrit au paragraphe 1 de cet article.

Paragraphe 02

Les organismes de crédit habilités devront recevoir des dotations pour développer le crédit à l'habitat suivant des formules à mettre au point.

En cinq ans, les investissements privés dans le domaine de l'habitat doivent pouvoir atteindre 1.200 millions de francs C.F.A., dont la moitié sur emprunt, d'où une dotation de 600 millions pour le crédit à l'habitat.

CHAPITRE P. 116 03

EAU ET ELECTRICITE

Dans les centres urbains et dans les centres ruraux importants où le niveau de vie de la population le permet, ces commodités de la vie moderne doivent être introduites.

Là aussi, chaque projet doit donner lieu à des études préalables dont le montant s'élèvera à 15 millions par an (paragraphe 01), tandis que les travaux eux-mêmes seront de 100 millions par an (paragraphe 02), la priorité étant donnée à l'adduction d'eau sur l'électrification.

ECHELONNEMENT DES DEPENSES SUR CINQ ANS

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAUX
Urbanisme	170.000.000	170.000.000	170.000.000	170.000.000	170.000.000	850.000.000
Habitat	130.000.000	130.000.000	130.000.000	130.000.000	130.000.000	650.000.000
Eau et électricité	115.000.000	115.000.000	115.000.000	115.000.000	115.000.000	575.000.000
TOTAUX	415.000.000	415.000.000	415.000.000	415.000.000	415.000.000	2.075.000.000

Soit : Investissements incorporels (études)	225.000.000
Investissements corporels :	
— En dotation directe	1.250.000.000
— Sur prêts	600.000.000
	<u>1.850.000.000</u>

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
LOI DU 16 DECEMBRE 1960	7
ANNEXE	9
RAPPORT DE PRESENTATION DU PREMIER PLAN QUINQUENNAL	11
TABLEAU RECAPITULATIF	21
PREMIER PLAN QUINQUENNAL	37
CHAPITRE P. 101 ETUDES	41
Art. 01 Etudes générales	45
Art. 02 Etudes particulières	75
 TITRE I PRODUCTION 	
CHAPITRE P. 102 PRODUCTION AGRICOLE	81
Art. 01 Etudes et recherches agronomiques	83
Art. 02 Enseignement agricole et formation rurale	92
Art. 03 Bases phytosanitaires	94
Art. 04 Encadrement du paysannat	98
Art. 05 Actions diverses	143
CHAPITRE P. 103 PRODUCTIONS ANIMALES	147
Art. 01 Elevage	151
Art. 02 La pêche	159
CHAPITRE P. 104 PRODUCTION FORESTIERE	169
Art. 01 Recherche forestière	171
Art. 02 Travaux forestiers	173
CHAPITRE P. 105 PRODUCTION INDUSTRIELLE	177
Art. 01 Industries basées sur l'énergie	179
Art. 02 Industries des produits minéraux	179
Art. 03 Les industries du bois	180
Art. 04 Les industries textiles	180
Art. 05 Les industries alimentaires	181
Art. 06 Les industries diverses	183
CHAPITRE P. 106 COOPERATION	185
Art. 01 Encadrement et enseignement	187
Art. 02 Le crédit mutuel	187

TITRE II

INFRASTRUCTURE

		<i>Pages</i>
CHAPITRE P. 107	ROUTES ET PONTS	189
Art. 01	Les grands axes	195
Art. 02	Routes secondaires	198
Art. 03	Pistes de collecte	201
CHAPITRE P. 108	PORTS ET VOIES NAVIGABLES	205
Art. 01	Port de Douala	205
Art. 02	Port de Kribi	210
Art. 03	Port de Garoua	211
Art. 04	Navigabilité du haut Nyong	211
CHAPITRE P. 109	AERONAUTIQUE	215
Art. 01	Infrastructure aérienne	216
Art. 02	Sécurité aérienne	216
CHAPITRE P. 110	CHEMIN DE FER	219
Art. 01	Modernisation du réseau du Sud	221
Art. 02	Le Douala-Tchad	222
CHAPITRE P. 111	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	225
Art. 01	Axes mixtes	227
Art. 02	Réseaux téléphoniques	228
Art. 03	Axes radio-électriques	229
Art. 04	Bâtiments	230
CHAPITRE P. 112	TOURISME	233
Art. 01	Développement du tourisme dans le Nord-Cameroun	238
Art. 02	Inventaire des richesses touristique et cynégétiques du Sud-Cameroun	239
Art. 03	Développement du tourisme dans le Sud-Cameroun	239

TITRE III

EQUIPEMENTS SOCIAUX

CHAPITRE P. 113	SANTE	243
Art. 01	Les formations sanitaires	245
Art. 02	Service d'Hygiène mobile et de Prophylaxie	255
Art. 03	Nutrition	256
Art. 04	Problème de l'eau	256
CHAPITRE P. 114	ENSEIGNEMENT	259
Art. 01	Enseignement du 1 ^{er} degré	263
Art. 02	Enseignement du 2 ^e degré	263
Art. 03	Enseignement technique	263
CHAPITRE P. 115	EDUCATION POPULAIRE, JEUNESSE ET SPORTS	265
Art. 01	Education populaire	267
Art. 02	Jeunesse et sports	268
CHAPITRE P. 116	URBANISME ET HABITAT	269
Art. 01	Urbanisme	271
Art. 02	Habitat	271
Art. 03	Eau et électricité	272

Achevé de réimprimer par la SOPECAM

Septembre 1985

Printed in Cameroon

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES CREDITS**

RECAPITULATION GENERALE

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
	P. 101			ÉTUDES	668	442	435	441	433	2.419
I	P. 102 à 106			PRODUCTION	2.610	2.973	3.823	3.890	3.380	16.676
II	P. 107 à 112			INFRASTRUCTURE	2.951	2.970	5.460	6.669	6.941	24.991
III	P. 113 à 116			EQUIPEMENTS SOCIAUX	1.531	1.849	2.080	1.894	1.742	9.096
				TOTAUX	7.760	8.234	11.798	12.894	12.496	53.182

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
	P. 101	01		<i>Etudes générales</i>	648	418	416	427	424	2.333
			01	Cartographie générale	70	46	35	38	28	217
			02	Carte géologique et minéralogique	251	170	170	170	170	931
			03	Carte pédologique	78	59	62	65	68	332
			04	Travaux topographiques	13	11	11	13	11	59
			05 - a	Enquêtes socio-démographiques socio-économiques agro-économiques	23	22	23	22	23	113
			b							
			c							
			06 - a	Hydrologie	48	41	43	45	47	224
			b	Nutrition	38	21	21	22	22	124
			c	Sciences humaines	34	27	28	29	31	149
			d	Océanographie	12	8	10	9	9	48
			e	Soutien logistique (services centraux)	81	13	13	14	15	136
		02		<i>Etudes particulières</i>	20	24	19	14	9	86
			01	Etudes sur l'élevage	11	5	5	5	0	26
			02	Etudes d'implantation d'industries	9	9	9	9	9	45
			03	Développement de la zone Est		10	5			15
				RÉCAPITULATION P. 101	668	442	435	441	433	2.419

PRODUCTION — Titre I

(En millions de francs C.F.A.)

TITRE	CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	OPERATIONS	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAUX
I	P. 102			PRODUCTION AGRICOLE	1.905	1.946	2.139	2.041	2.010	10.050
	P. 103			PRODUCTIONS ANIMALES	311	238	123	113	114	899
	P. 104			PRODUCTION FORESTIÈRE	166	256	266	251	261	1.200
	P. 105			PRODUCTION INDUSTRIELLE	108	368	1.100	1.250	751	3.577
	P. 106			COOPÉRATION	120	165	195	235	235	950
				RÉCAPITULATION DU TITRE I ..	2.610	2.973	3.823	3.890	3.380	16.676